

Région



Centre



AMBITIONS
2020

Schéma Régional d'Aménagement et de Développement Durable du Territoire

Projet soumis au vote du Conseil régional à la session de juin 2011



Venez dessiner l'avenir
de votre région

www.regioncentre.fr

Région



Centre

EDITORIAL

Ambitions 2020 : Quelle région voulons-nous dans 10 ans, dans 20 ans ?

La loi a confié aux Régions la responsabilité d'élaborer le Schéma régional d'aménagement et de développement durable du territoire (SRADDT). Après avoir dressé un état des lieux détaillé de la situation de notre région et au terme d'une année de consultation et de concertation intense, il appartient aujourd'hui aux Conseillers régionaux de proposer une vision d'avenir pour la région Centre.

Nous devons consacrer nos forces à l'essentiel et ouvrir des perspectives motivantes pour permettre aux volontés et aux talents de se déployer. Cette vaste réflexion prospective apparaît d'autant plus nécessaire qu'elle se situe dans un contexte global de crise profonde qui fait nettement émerger le besoin d'un autre modèle de développement.

Il s'agit de libérer les énergies et de faire converger les volontés pour construire un plan d'action partagé qui apporte des réponses aux nécessaires mutations économiques et écologiques, à la réalité de l'allongement de la vie, tout en réaffirmant notre modèle de solidarité et de répartition des richesses. Il nous faut concevoir un nouveau projet de civilisation respectueux des équilibres sociaux et environnementaux. L'espace régional est par excellence un espace de projets mobilisateurs dans les domaines de l'économie, de l'éducation, de l'enseignement supérieur, de la recherche, de l'innovation, du tourisme.

Nous devons relever les défis de la solidarité entre les territoires et les générations, le défi de la connaissance pour l'innovation et pour l'emploi, le défi de la frilosité et du repli sur le passé. Tracer un chemin, promouvoir l'innovation, donner confiance, sont les conditions pour entrer dans le monde de demain. Les appréhensions existent notamment chez les jeunes, la marche est haute et c'est collectivement que nous pouvons la franchir.

Il importe de favoriser les convergences entre les différents niveaux de collectivités et tous ceux, dans les différents domaines d'activité, qui sont les acteurs du développement de notre région. Il importe qu'une même ambition rassemble chercheurs, entreprises, agriculteurs, salariés, et que la démocratie citoyenne, à laquelle aspirent les habitants, nous permette d'écrire avec eux un avenir attractif pour notre région à l'horizon 2020-2030.

La phase de consultation a permis d'entendre environ 4 000 personnes qui ont contribué, très directement, à l'élaboration du SRADDT à travers les 23 forums territoriaux et les 6 forums thématiques. Par ailleurs, 3 panels citoyens ont été interrogés sur des questions relatives à l'aménagement de notre territoire. A partir de cette vision partagée de l'avenir régional, 18 thèmes d'actions ont été explorés pour aboutir à des objectifs et des projets concrets et mobilisateurs.

Le projet du SRADDT est désormais soumis à l'avis d'un ensemble de partenaires qui ont été étroitement associés à sa conception. L'Etat, les Départements, les Agglomérations et le Conseil Economique, Social et Environnemental Régional ont fortement contribué, à travers le Comité technique et à travers le Comité de Suivi Stratégique, à l'élaboration de ce document prospectif qui porte nos ambitions communes. A l'issue de cette consultation, le document sera soumis à l'appréciation des habitants. Le Conseil régional, après avoir pris en considération le résultat de ces consultations et avis, amendera le Schéma et l'adoptera définitivement. Nous souhaitons qu'il soit porteur d'ambitions largement partagées pour l'avenir de notre région Centre.

François BONNEAU,
Président de la Région Centre.

Plan du document SRADDT

I— La démarche d'élaboration du Schéma Régional d'Aménagement et de Développement Durable du Territoire	Page 4
II— Diagnostic prospectif	Page 7
III— Notre vision prospective pour la région Centre en 2020-2030	Page 61
IV— 3 priorités	Page 72
IV-1- <u>Une société de la connaissance porteuse d'emplois</u>	
Notre socle	Nos majeures
1. Une Université fédérale forte de sa cohésion et ouverte sur l'extérieur	
2. Une économie industrielle innovante et fédérée qui attire les compétences	
	Cosméc Valley
	Sciences et systèmes de l'énergie électrique
	Pôle Eau et Milieux naturels
	Elastopole
3. Une économie de la proximité, verte, sociale et solidaire qui mobilise l'ensemble des habitants	
4. Une grande région agricole productrice de valeurs	
5. Le jardin de la France, l'alliance de la nature et de la culture	
	Val de Loire, Patrimoine mondial
	La première région de tourisme à vélo en France
6. Une région apprenante qui donne à chacun les moyens de se former tout au long de sa vie	
IV-2- <u>Des territoires attractifs organisés en réseau</u>	Page 112
1. Tours et Orléans, des agglomérations rayonnantes	
2. Renforcer notre réseau de villes pour garantir une qualité de vie dans la proximité	
3. Un tissu rural équilibré et dynamisé	
4. Des logements pour tous, sobres et proches des services	
5. Des services de santé en réseau, un vieillissement préparé	
6. Des aménités valorisées dans chaque bassin de vie	
7. Eau et biodiversité : garantir les continuités écologiques et la qualité des eaux, prévenir les risques.	
IV-3- <u>Une mobilité et une accessibilité favorisées</u>	Page 146
1. Inscrire le territoire régional dans les grandes liaisons d'aménagement de l'Europe	
2. Vers un nouveau modèle des mobilités : mutualisations, transports en communs coordonnés.	
3. Une priorité au ferroviaire	
4. Un réseau routier à parfaire et sécuriser	
5. Des réseaux de télécommunication très performants	
V— Allier les atouts de la diversité pour une cohésion régionale	Page 164
VI— Cohérence, évaluation et outils partagés d'un aménagement durable du territoire	Page 172
Annexe 1 : Synthèse des objectifs du SRADDT constitutifs du Plan Climat Energie régional	Page 175
Annexe 2 : Synthèse des concertations et des forums	
Annexe 3 : Analyses territoriales et documents « regards ».	

Chapitre I

La démarche d'élaboration du Schéma Régional d'Aménagement et de Développement Durable du Territoire

La loi a fixé ainsi les objectifs d'un SRADDT

L'article 34 de la loi 83-8 de janvier 1983, dans une version consolidée du 9 juin 2005, précise que le Schéma régional d'aménagement et de développement durable du territoire doit fixer « *les orientations fondamentales, à moyen terme, du développement durable du territoire régional.* »

Il « *définit notamment les principaux objectifs relatifs à la localisation des grands équipements, des infrastructures et des services d'intérêt général qui doivent concourir au sein de la région au maintien d'une activité de service public dans les zones en difficulté ainsi qu'aux projets économiques porteurs d'investissements et d'emplois, au développement harmonieux des territoires urbains, périurbains et ruraux, à la réhabilitation des territoires dégradés et à la protection et la mise en valeur de l'environnement, des sites, des paysages et du patrimoine naturels et urbains en prenant en compte les dimensions interrégionale et transfrontalière.* »

D'après le décret 2000-908, le SRADDT comprend :

- « a) *Un rapport établissant un diagnostic de l'état actuel du territoire régional et présentant, dans ses dimensions interrégionales, nationales et européennes, l'évolution économique, sociale et environnementale sur vingt ans de ce territoire ;*
- b) *Une charte régionale qui définit les orientations fondamentales à dix ans du développement durable de ce territoire et fixe à cet effet les principaux objectifs d'aménagement et d'équipement en cohérence avec les politiques de l'Etat et les différentes collectivités territoriales ;*
- c) *Des documents cartographiques, traduction spatiale de la charte régionale et des choix qu'elle comporte. »*

Bien qu'il soit élaboré par la Collectivité régionale, le Schéma Régional d'Aménagement et de Développement Durable du Territoire (SRADDT), doit être un document de référence pour l'ensemble des décideurs régionaux, depuis les représentants de l'Etat et les élus des différentes Collectivités locales en région jusqu'aux habitants qui doivent y trouver des repères pour leurs propres initiatives, en passant par l'ensemble des responsables associatifs, économiques et syndicaux. Ils doivent trouver dans ce document les priorités et les principaux projets qui vont modifier la réalité régionale dans les 10 ans à venir, voire au-delà.

En particulier, le SRADDT constituera un guide pour les grandes contractualisations entre l'Europe, l'Etat, la Région, les Départements, les Agglomérations, les territoires.

C'est pourquoi il était très important que la démarche d'élaboration du SRADDT soit particulièrement participative et laisse une très large place à la concertation dans un ensemble de dimensions en s'appuyant sur des analyses et des projections très sérieuses.

Au total, plus de 4000 personnes, élus, experts, responsables associatifs et représentants des secteurs de l'économie, de l'éducation, de la santé et des services publics ont participé à la démarche « Ambitions 2020 ». On peut repérer les initiatives suivantes qui ont nourri l'élaboration du SRADDT :

Les analyses territoriales et les documents « Regards » : les services du Conseil régional, s'appuyant sur les travaux de l'INSEE et un ensemble de données statistiques, ont produit un document d'analyse des évolutions de la réalité régionale du point de vue de sa démographie, de son économie, de ses caractéristiques naturelles et patrimoniales, de ses infrastructures, de ses dynamiques sociales. Ces « analyses territoriales » menées à l'échelle de la région, ont été complétées par 23 documents « Regards » décrivant les bassins de vie constitutifs de la région Centre.

La Session de lancement en juin 2010 : les élus du Conseil régional ont décidé, à l'unanimité, de lancer l'élaboration du SRADDT, avec la perspective de mener ce travail en 18 mois, pour une adoption en décembre 2011.

La Session extraordinaire avec le CESER : Le Conseil Economique, Social et Environnemental Régional (CESER) a joué un très grand rôle dans la démarche d'élaboration du SRADDT, en participant très activement aux forums de concertation, en nourrissant les débats de ses travaux et de ses propositions. En septembre 2010, à Bourges, une session extraordinaire a réuni l'ensemble des élus régionaux et les membres du CESER pour une journée de lancement des concertations du SRADDT.

Les 6 forums thématiques : A l'échelle régionale, les acteurs régionaux les plus concernés par les travaux du SRADDT ont été réunis à travers 6 forums sur les thématiques suivantes : l'économie, l'éducation-formation, les transports, les services au public, la culture, la biodiversité.

Les 23 forums territoriaux : En application de son Agenda 21, la Région se propose d'organiser des forums territoriaux tous les deux ans dans les bassins de vie qui constituent le territoire régional. Entre octobre 2010 et mai 2011, les 23 forums territoriaux ont été consacrés au SRADDT. Des réunions préparatoires associant une quinzaine de responsables locaux ont été organisées afin de préciser les thèmes de dialogue. Les forums donnaient la parole aux habitants avertis à travers des actions médiatiques ou des invitations personnalisées, au sein de 3 ateliers participatifs, le premier sur le thème de l'aménagement du territoire, le deuxième sur l'éducation et la formation, le troisième sur le Plan Climat Energie. Les ateliers étaient animés par les Vice-présidents du Conseil régional, et ont fait l'objet de comptes-rendus, oraux puis écrits, réalisés par des journalistes. Les forums participatifs ont réunis entre 80 et 350 personnes, selon les bassins de vie.

Le Plan Climat Energie régional : Les élus régionaux ont souhaité que le Plan Climat Energie Régional soit intégré dans le SRADDT, et articule ainsi la perspective globale de développement régional à l'ensemble des démarches qui doivent être menées pour réduire la consommation d'énergie, diminuer de 40% la production de Gaz à Effet de Serre en région, favoriser le recours aux énergies renouvelables. L'élaboration du Plan Climat Energie a été officiellement lancée en octobre 2010, en souhaitant trouver les plus fortes convergences avec le Schéma Régional Air, Climat, Energie co-élaboré en parallèle avec les services de l'Etat.

Les 3 panels citoyens : Lors de cette consultation citoyenne d'un format original, il a été demandé à trois groupes de citoyens d'exprimer un avis sur trois grandes problématiques du SRADDT. Chaque panel était composé d'une quinzaine de personnes recrutées sur la base du volontariat par un institut spécialisé, avec le souhait d'avoir des groupes reflétant la diversité sociale, générationnelle et territoriale de la population régionale. Après avoir entendu, pendant 4 jours, une quinzaine d'experts, chaque Panel a rédigé un avis partagé sur la question posée.

Le Comité de suivi stratégique du SRADDT, et le Comité Technique : Animé par le Président de la Région Centre, il associe le Préfet de région, les Présidents des Départements, des Agglomérations, les Maires des grandes villes, des élus régionaux de la majorité et de l'opposition, le Président du CESER et des représentants de ce Conseil. Il a été réuni à 3 reprises, et ses travaux ont été préparés par un Comité Technique composé des Directeurs généraux des collectivités, du CESER, ainsi que des services de la Préfecture de région.

Les concertations à l'échelle départementale : En complément du Comité de suivi stratégique, des réunions de

concertation ont été organisées à l'échelle des départements, animées par le Président du Conseil régional et associant les exécutifs des Départements, aux Agglomérations, des Villes préfectorales et sous-préfectures.

Le présent document, proposé au vote des conseillers régionaux lors de la session de juin 2011, sera ensuite soumis pour avis à l'Etat, aux Départements, aux Agglomérations et au CESER (période de fin juin à fin septembre).

Le Préfet réunira, début septembre, la Commission Régionale d'Aménagement du Territoire.

La loi indique ensuite :

« Avant son adoption motivée par le conseil régional, le projet de schéma régional, assorti des avis des conseils généraux des départements concernés et de celui du conseil économique et social régional ainsi que des observations formulées par les personnes associées à son élaboration, est mis, pour consultation, à la disposition du public pendant deux mois ».

Le projet de SRADDT sera donc soumis à la consultation du public, sous différentes formes, pendant les mois d'octobre et novembre 2011, pour une adoption lors de la session de décembre 2011, ou si nécessaire, au cours d'une séance spécifique début 2012.

Chapitre II

Diagnostic prospectif

On trouvera, en annexe du Schéma Régional d'Aménagement et de Développement Durable du Territoire, un ensemble d'analyses formant un diagnostic de l'état actuel du territoire régional, présentant l'évolution économique, sociale et environnementale sur les dernières décennies de la région Centre.

Nous reprendrons, dans les quelques pages à venir, rapidement et à grands traits, les principales données qui ressortent de cette analyse très complète, pour ensuite concentrer notre propos sur un diagnostic prospectif, permettant de nous projeter dans l'avenir.

Nous nous appuyerons notamment sur les travaux de l'Institut National de la Statistique (INSEE), du Groupe d'Expert International sur le Changement Climatique (GIEC), et de l'Observatoire Régional Formation-Emploi (ORFE) du GIP Alfa Centre. Leurs travaux nous proposent des projections à 10, 30 ou même 100 ans s'agissant des évolutions climatiques. Ces projections, qui reposent à la fois sur des séries de données historiques et un « modèle » mathématique, esquissent des futurs possibles. Le choix des données et des hypothèses du modèle font parfois l'objet d'âpres discussions entre les scientifiques eux-mêmes, et il peut en résulter un certain scepticisme. Mais chacun reconnaît aussi que la myopie ou la simple intuition ne peuvent pas non plus tenir de support à un dialogue. C'est donc bien la raison, nourrie du doute scientifique et de ses préventions méthodologiques, qui nous ramène aux chiffres, à la rigueur, à la qualité des démonstrations, tout en considérant les marges d'erreur (elles sont aussi scientifiques), les hypothèses de construction, les postulats de l'analyse.

Regarder le futur, c'est toujours se poser en explorateur. Mais rien n'interdit à l'explorateur de se préparer, d'anticiper ce qui peut lui arriver, d'intégrer l'expérience du passé et de se doter de bons outils.

Nous articulerons notre diagnostic prospectif en 3 temps :

- | | |
|---|------|
| 1 – La description de l'état actuel de la région Centre, à grands traits | p 9 |
| 2 – Les projections climatiques, démographiques, économiques. | P 32 |
| 3 – Les évolutions de contexte à l'œuvre dans l'aménagement de notre territoire | p 47 |

II -1 : La région Centre à grands traits



	Centre	Métropole
Population (2008)	2 531 588	62 134 963
Evolution 1999-2008	+0,41 %	+0,67 %
Poids en métropole	4,1 %	///
Superficie (km ²)	39 151	543 952
Nombre de communes	1 842	38 036
Densité (habitants/km ²)	64,7	114,2
Nombre d'actifs en milliers (2007)	1 166	28 773
PIB/habitant en euros (2009)	25 571	29 897
Nombre d'emplois total en milliers (2008)	1 003	26 226
Nombre d'emplois salariés en milliers (2008)	912	23 855
Nombre d'emplois non salariés en milliers (2008)	91	2 371
Taux de chômage (4 ^{ème} trimestre 2010)	8,4 %	9,2 %
Nombre de demandeurs d'emploi en milliers (mars 2011)	97	2 680

Sources :

Population : Insee, RP 2008

Population active : Insee, RP 2007

PIB/habitant : Insee, données provisoires

Emploi : Insee, Estimations d'emploi, données provisoires

Chômage : Insee, Taux de chômage localisés, données provisoires

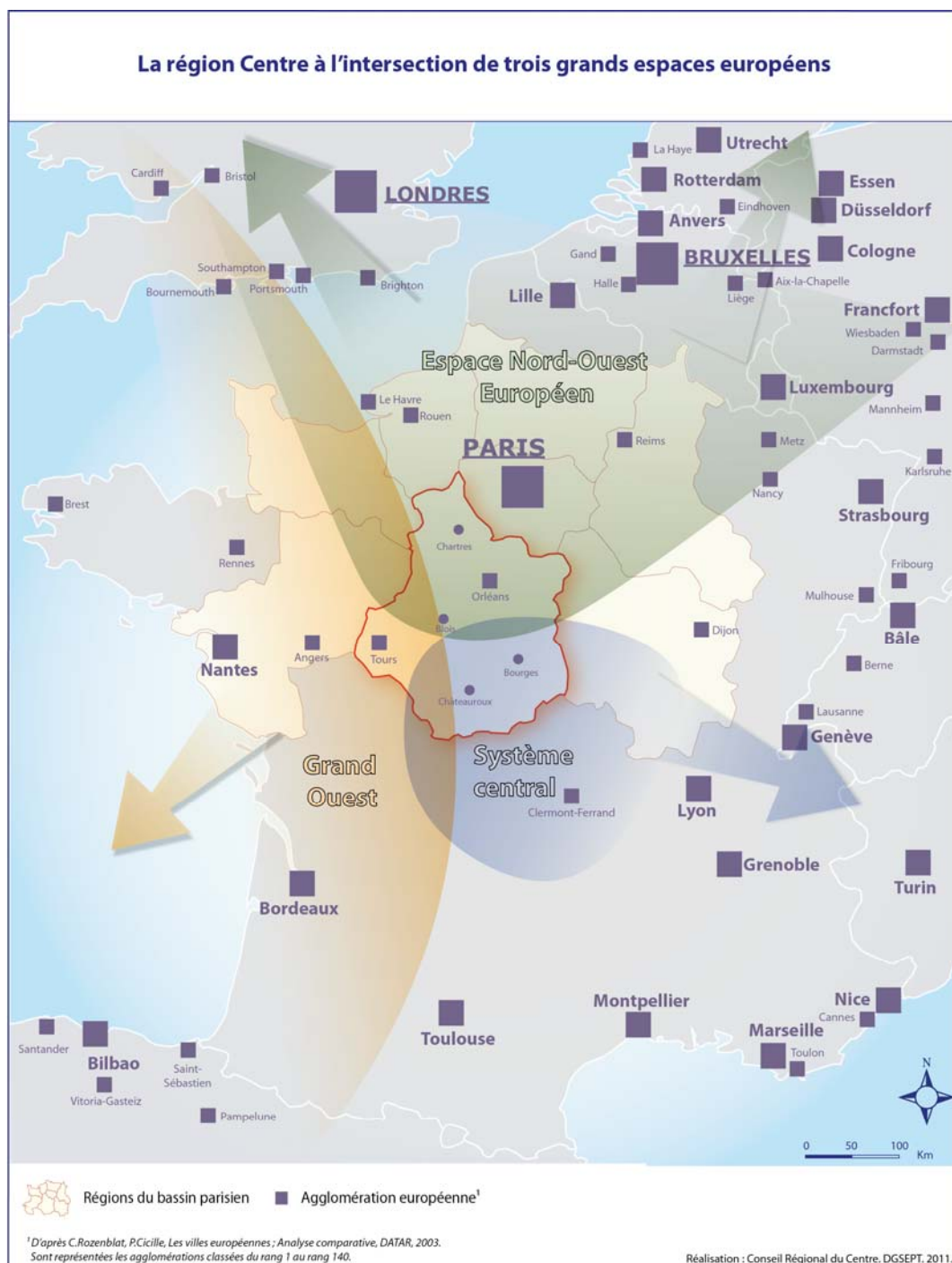
Demandeurs d'emploi : Pôle emploi Centre et DIRECCTE Centre, Demandes d'emploi en fin de mois de catégorie A (demandeurs d'emploi tenus de faire des actes positifs de recherche d'emploi, sans emploi)

► La région Centre vue d'Europe et de France

►► A l'intersection de grands espaces économiques européens

La région Centre se situe au carrefour de plusieurs dynamiques d'échanges et de coopérations, à la frontière entre des pôles de développement et des zones plus périphériques :

- l'espace Nord-ouest européen (l'Europe des capitales) comprenant le Bassin parisien et qui bénéficie de la présence des principaux centres de décision et de création de richesses européens.
- le grand Ouest (ou espace atlantique) connaissant une dynamique de développement forte, liée à son littoral qui attire de la population et de nouvelles activités ;
- l'espace central : les territoires du Sud de la région présentent des profils proches du Limousin, de l'Auvergne voire de la Bourgogne. Ils possèdent en effet des traits communs et les mêmes problématiques : faible dynamique démographique, présence d'industries traditionnelles en difficultés, patrimoine naturel riche, bonne qualité de vie...



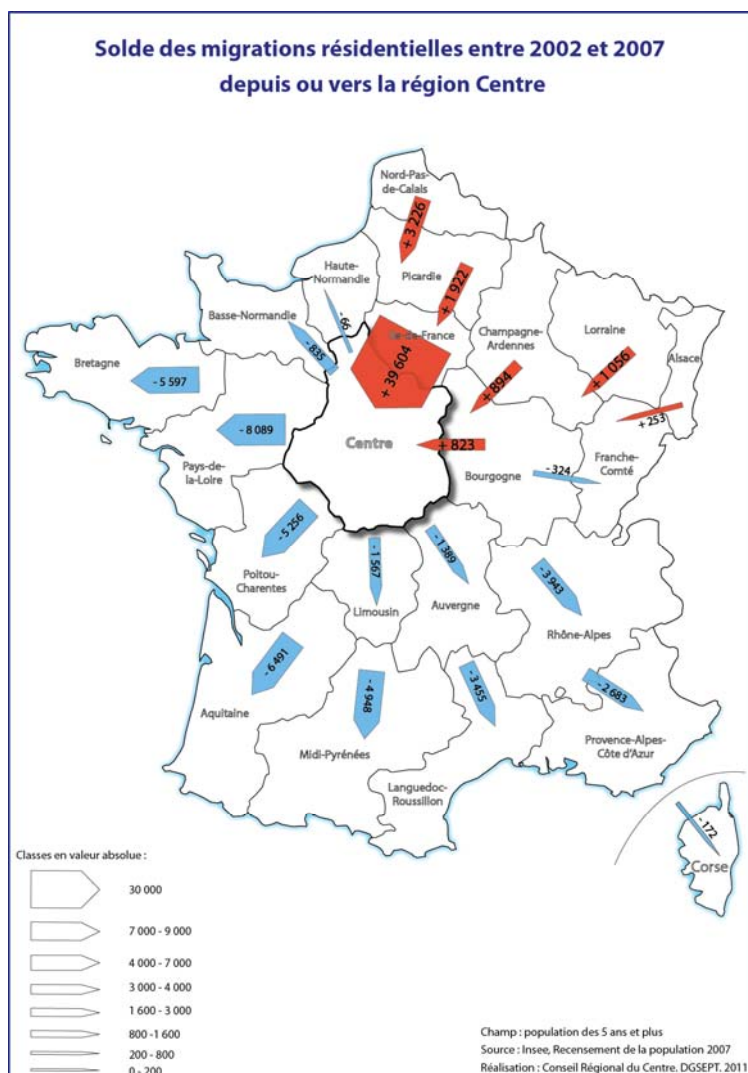
►► Des dynamiques interrégionales très différenciées

La région Centre est celle qui possède le plus grand nombre de régions voisines. Elle est contiguë avec huit autres régions : la Basse-Normandie, la Haute-Normandie, l'Île-de-France, la Bourgogne, l'Auvergne, le Limousin, le Poitou-Charentes et les Pays-de-la-Loire. Néanmoins, l'intensité des liens varie fortement d'une région à l'autre, la région Centre ayant une relation forte et complexe d'interdépendance avec l'Île-de-France. Les migrations résidentielles et les déplacements domicile-travail peuvent permettre de repérer les degrés d'interaction entre la région Centre et ses voisines, et en particulier **l'influence majeure de l'Île-de-France**.

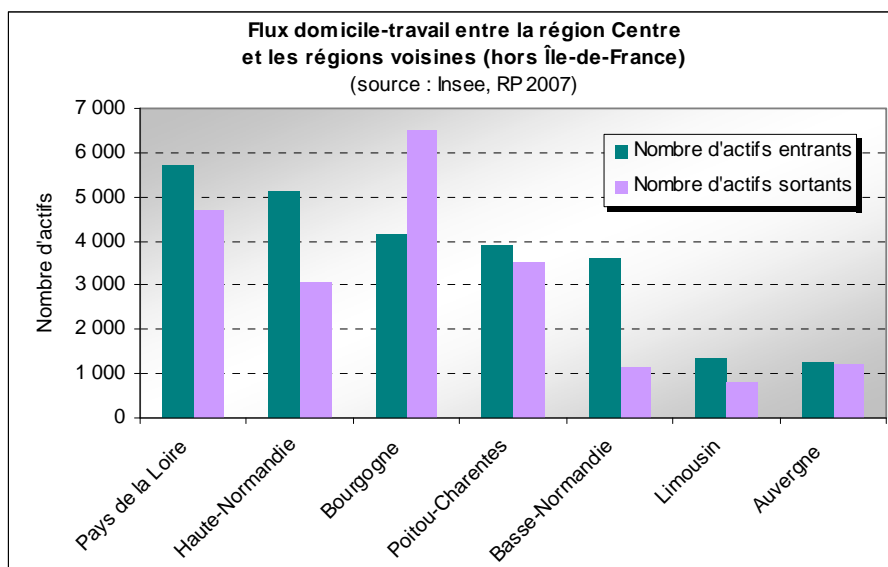
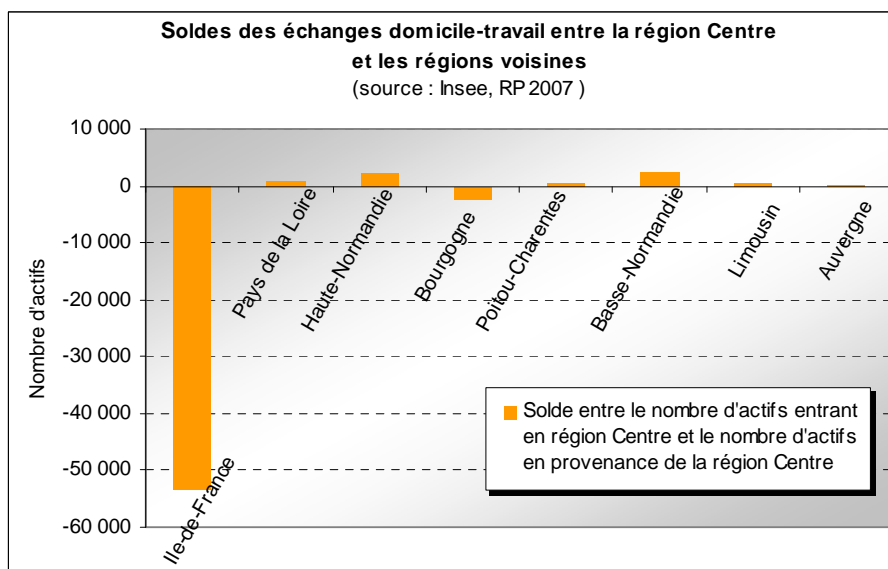
L'Île-de-France est de loin la première région d'origine des migrants résidentiels vers le Centre et aussi la destination privilégiée des sortants. En 2007, sur les 186 000 habitants qui résidaient dans une autre région cinq ans plus tôt, 73 000 proviennent de la région francilienne, soit près de 40 %. Sur les 182 000 personnes qui ont quitté la région Centre, plus de 33 000 ont choisi l'Île-de-France pour s'installer. L'ensemble des régions limitrophes de l'Île-de-France affiche un solde positif avec cette région mais le Centre se révèle particulièrement attractif pour les franciliens puisqu'il capte près de la moitié de ces soldes. Au sein de la région Centre, les territoires qui bénéficient le plus de cette dynamique sont évidemment ceux situés à la lisière de l'Île-de-France : les zones d'emploi de Dreux, Chartres, Montargis, Pithiviers affichent ainsi un solde des échanges positif respectivement de 6 150, 5 800, 5 300 et 3 200 personnes.

La région Centre affiche également un excédent de migrations résidentielles avec la Bourgogne (+ 800 personnes), qui s'explique principalement par l'installation d'habitants originaires de la zone d'emploi neversoise dans les franges de la zone de Bourges. Cette dernière bénéficie ainsi d'un solde migratoire de + 440 personnes avec la zone de Nevers.

Le Centre présente un déficit de migrants avec ses autres régions voisines, et plus particulièrement les Pays-de-la-Loire (- 8 000 personnes). A une échelle plus large, elle enregistre d'importants départs vers la façade atlantique et le Sud qui ne sont que très partiellement compensés par les arrivées de ces régions.



S'agissant des flux domicile-travail avec les régions voisines, les interactions les plus fortes ont lieu là aussi avec l'Île-de-France. Sur les 90 000 actifs travaillant hors région, plus de 63 000 occupent un emploi en région francilienne. En revanche, seulement 9 800 franciliens viennent travailler en région. Les zones d'emploi de Chartres, Dreux, Montargis, Pithiviers et Orléans sont particulièrement polarisées par la région francilienne. Après l'Île-de-France, les régions avec lesquelles les flux sont les plus importants sont la Bourgogne (10 700 actifs effectuent un trajet domicile-travail entre les deux régions) et les Pays de la Loire (10 400 actifs). La Bourgogne est la seule région, avec l'Île-de-France, qui attire davantage d'actifs qu'elle n'en laisse partir vers le Centre.



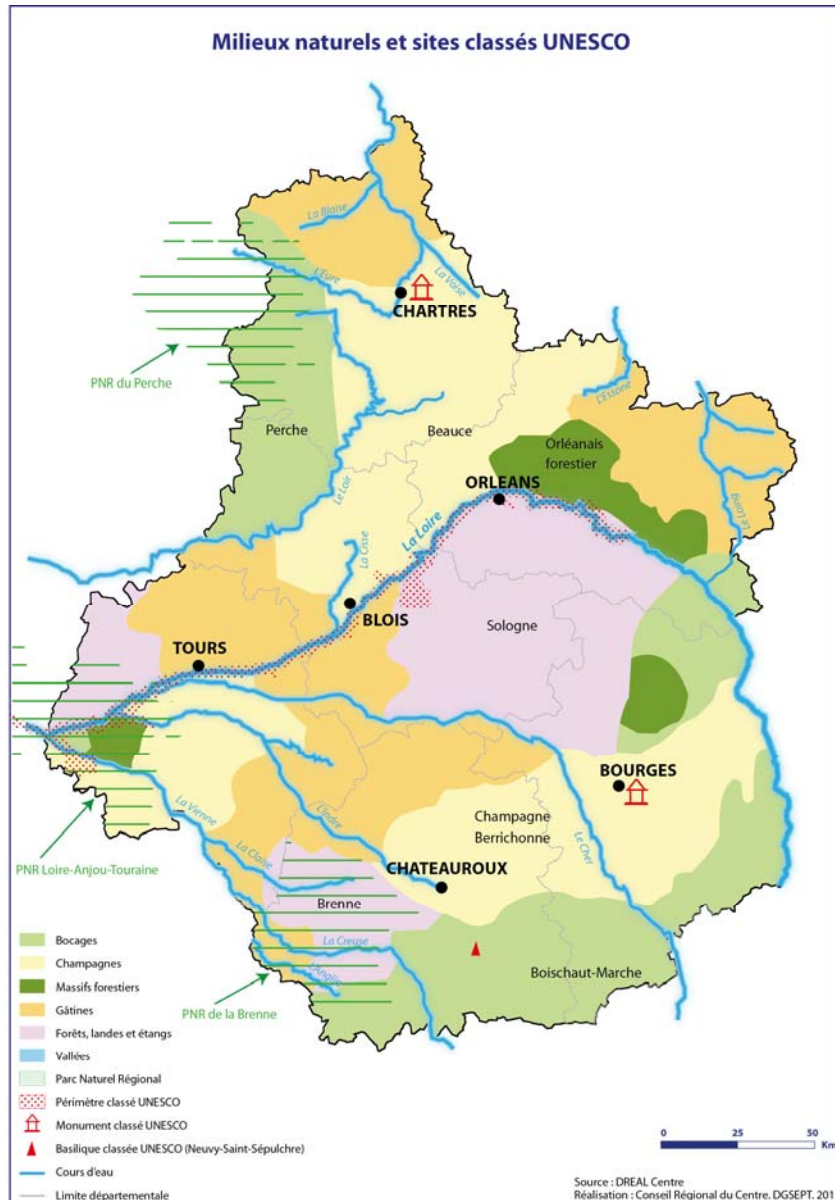
► Un patrimoine de Nature et de Culture remarquable à protéger et à valoriser

La région Centre se caractérise par la diversité de ses paysages, avec des entités majeures, qui forgent son image : la vallée de la Loire, la Beauce, la Brenne et la Sologne, le Perche, le Boischaud Sud et la Champagne Berrichonne.

Elle présente également une variété et une richesse faunistique, floristique remarquables : la Loire et ses affluents, les étangs de la Brenne et de la Sologne qui font partie des plus vastes zones humides d'Europe continentale, les grands massifs forestiers (Orléans et Sologne)... Le milieu ligérien comprend environ 1300

espèces végétales (soit un cinquième des espèces végétales françaises) dont plus de 1000 sont présentes en région Centre.

La région Centre abrite un patrimoine culturel de première importance avec notamment le Val de Loire et ses châteaux, les cathédrales de Bourges et de Chartres inscrits au patrimoine mondial de l'UNESCO. Elle figure parmi les régions qui concentrent le plus grand nombre de monuments historiques (3^{ème} rang national pour le nombre d'édifices et d'ensemble bâtis protégés au titre du code du patrimoine) et de jardins remarquables (27 jardins labellisés « jardin remarquable »).



La région Centre est cependant soumise à des **risques réels de dégradation de son environnement** :

- Le territoire régional dispose de ressources en eau remarquables mais fragiles tant quantitativement que qualitativement. La progression des grandes cultures et l'intensification des cultures spécialisées ont un impact non négligeable sur la ressource en eau. Depuis une trentaine d'années, on constate une baisse du niveau des nappes. La qualité des principales nappes s'est également dégradée au fil des décennies en raison de l'utilisation d'engrais et de produits phytosanitaires.

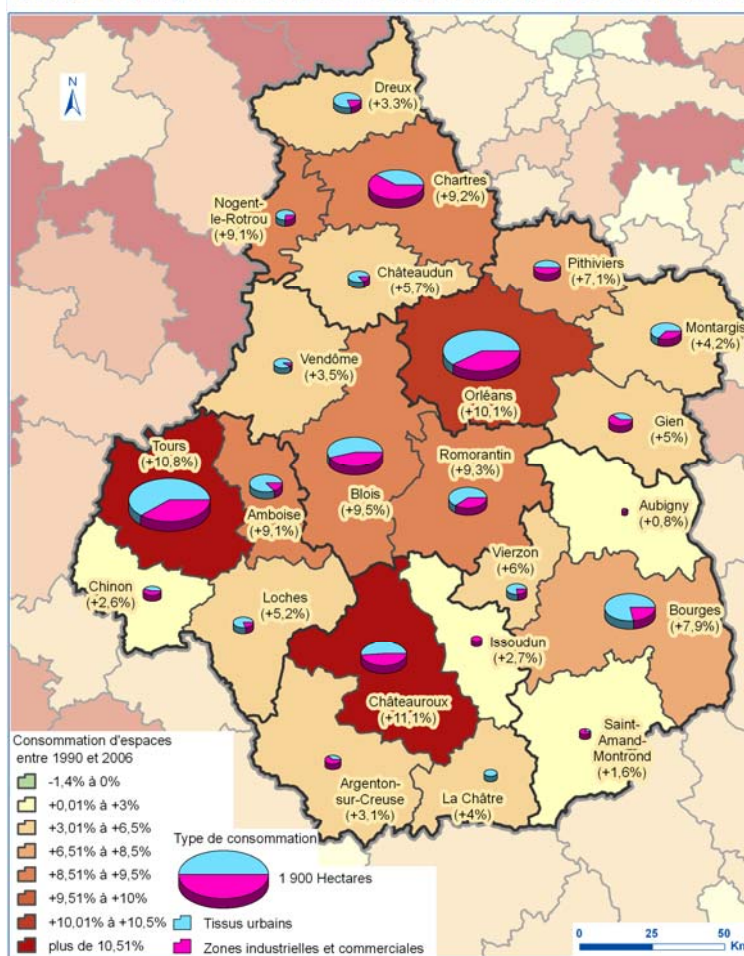
- Drainée par un dense réseau de cours d'eau appartenant aux bassins de la Loire et de la Seine, la région Centre n'a plus connu d'épisodes d'inondation majeure depuis le milieu du XIX^{ème} siècle. Si l'évènement le plus à craindre aujourd'hui est une inondation majeure de la Loire, les affluents et cours d'eau secondaires sont également porteurs de dangers potentiels pour les territoires non ligériens. Le risque d'inondation émaillé, en effet, une grande partie du territoire régional : 31 % des communes de la région Centre sont situées, en tout ou partie, en zone inondable.
- Si la qualité de l'air moyenne est bonne sur l'ensemble de la région, le plan régional de la qualité de l'air (PRQA) a toutefois repéré des problématiques locales : pics de pollutions à l'ozone l'été, épisodes de pollution aux poussières l'hiver, pollution de proximité automobile, émissions de pesticides...
- La région est également soumise à une concurrence dans l'usage des espaces qui se traduit par une artificialisation croissante des sols¹, non sans conséquence sur l'environnement (ruissellement de l'eau, érosion des sols, risque inondation, fragmentation des milieux naturels...).

L'étalement urbain conduit à un mitage de l'espace entraînant une destruction des continuités naturelles et paysagères, porte atteinte aux espaces non protégés et aux terres agricoles. Le développement de l'urbanisation affecte surtout la périphérie des agglomérations et les vallées. La pression urbaine est particulièrement forte dans les franges franciliennes et sur l'axe ligérien où elle engendre un quasi continuum d'espaces urbanisés.

L'affectation des espaces à des fins économiques est également une source de conflit et menace les espaces agricoles ou naturels.

Ainsi, entre 1990 et 2006, près de la moitié de cette artificialisation serait liée au développement du tissu urbain discontinu et un tiers au développement des zones industrielles et commerciales (source : Corin Land Cover).

Consommation d'espaces dédiés au tissu urbain et aux zones industrielles ou commerciales entre 1990 et 2006



¹ D'après l'enquête Teruti-Lucas, en région Centre, les surfaces dédiées à l'artificialisation des sols se sont accrues de 10 240 hectares entre 2007 et 2009.

► Une armature urbaine équilibrée mais qui s'affaiblit au profit du périurbain et des campagnes

La région Centre est dotée d'un nombre important de villes, qui se répartissent de manière équilibrée sur le territoire. Elles forment un ensemble multipolaire, permettant aux différents espaces de bénéficier de plusieurs niveaux de centralité et de gammes diverses d'équipements et de services.

Ce système urbain s'appuie sur deux grandes agglomérations, Tours et Orléans, bien dotées en fonctions et équipements de niveau métropolitain (université, centre hospitalier régional, grande salle de spectacle, centre des congrès...). A leurs côtés, on trouve les six autres agglomérations (Bourges, Chartres, Blois, Châteauroux, Montargis et Dreux) et seize pôles structurant les bassins d'emploi régionaux. Presque toutes ces villes constituent, au sens de l'Insee, des pôles de service supérieurs : elles offrent au moins la moitié des équipements et services dits de gamme supérieure (hôpital, maternité, spécialités médicales, lycée, hypermarché, cinéma...). Une quatrième nappe est composée d'une centaine de petites villes faisant office de pôles de service intermédiaires (supermarché, collège, magasin de vêtements...). Ce niveau est complété par 370 pôles de proximité offrant des services et équipements de première nécessité (boulangerie, épicerie, école élémentaire, artisan, médecin généraliste...).

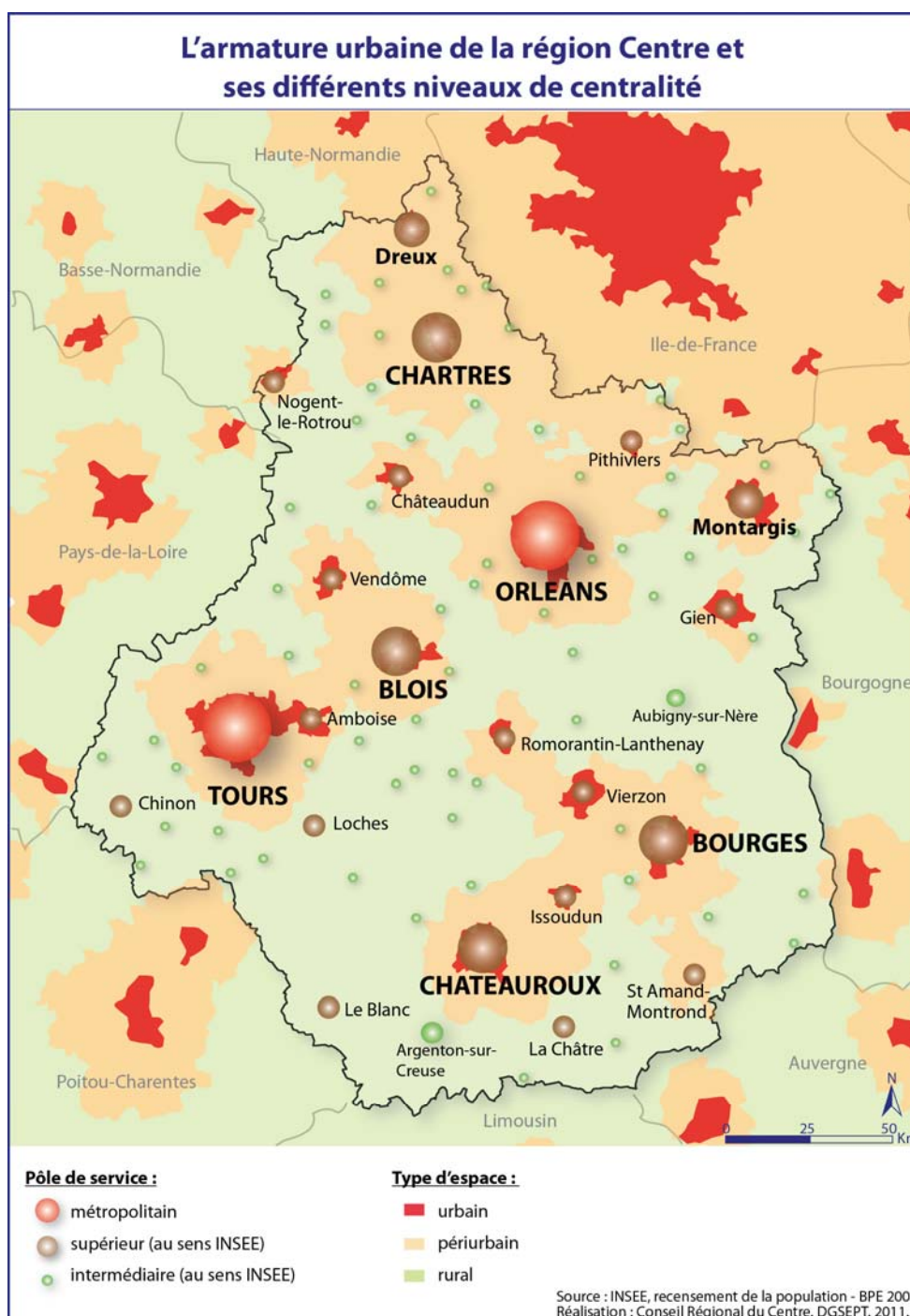
Définition des pôles de service

L'INSEE a créé 3 gammes d'équipements en fonction de leur fréquence sur le territoire et la proximité du service rendu :

- la *gamme de proximité* regroupe des équipements dits de première nécessité tels que la boulangerie, l'école élémentaire, l'artisan ou le médecin généraliste (24 équipements au total).
- la *gamme intermédiaire* est composée d'équipements un peu moins fréquents tels que le supermarché, le collège ou le magasin de vêtements (28 équipements).
- la *gamme supérieure* rassemble des équipements plus rares comme le lycée, l'hypermarché, l'hôpital ou des spécialités médicales (36 équipements).

Pour chacune de ces gammes, l'INSEE a identifié *des pôles de service*. Une commune est pôle de service d'une gamme si elle possède au moins la moitié des équipements de la gamme.

Les agglomérations d'Orléans et de Tours se distinguent des autres unités urbaines : elles comportent respectivement 3 et 4 communes pôles de service supérieurs et possèdent des équipements de niveau métropolitain (centre hospitalier régional, université, grande salle de spectacle, centre de congrès...). On peut les qualifier de pôles métropolitains.



L'espace rural de la région Centre est plutôt bien équipé. Les équipements sont plus nombreux (10,6 équipements contre 8,6 en moyenne dans l'espace rural des régions de province), et bien que la région Centre soit un territoire vaste, les temps d'accès aux équipements pour ses habitants du rural sont comparables à la moyenne des régions de province. Les nombreux pôles de service de proximité assurent un niveau minimal d'équipement à une grande part de la population.

Des pôles de service intermédiaires et quatre pôles supérieurs viennent compléter l'équipement des communes en zone rurale. Dans les espaces urbains du Centre, l'accès aux équipements est également d'un niveau comparable à la moyenne des régions de province. A l'inverse, le périurbain est sous doté, notamment sur les franges parisiennes de l'Eure-et-Loir et du Nord-est du Loiret ainsi qu'entre Bourges, Chateauroux, Romorantin et Saint-Amand-Montrond. Aucun pôle supérieur n'y est présent et les pôles intermédiaires y sont moins nombreux que dans les autres espaces.

Durée d'accessibilité moyenne aux équipements par type d'espace

Type d'espace	Temps moyen d'accès aux équipements (en minutes)	
	Centre	Province
rural	4,6	4,6
périurbain	4,9	4,3
urbain	0,9	0,9

Source : Insee – Base permanente des équipements 2008

Note de lecture : dans l'espace périurbain de la région Centre, le temps de trajet moyen en voiture pour accéder à un équipement est de 4,9 minutes (de sa commune de domicile à la commune où se trouve l'équipement).

► Des dynamiques urbaines fragilisées

Les dernières évolutions démographiques révèlent une fragilisation préoccupante de l'armature urbaine de la région Centre. De nombreuses agglomérations (Blois, Bourges, Chartres, Châteaudun, Châteauroux, Issoudun, Nogent-le-Rotrou, Pithiviers, Romorantin, Vendôme et Vierzon) ont vu leurs poids démographique décroître, principalement en raison d'une perte d'habitants dans leur ville centre. Toutefois, les agglomérations de Tours, Orléans, Gien, Montargis et Amboise résistent à cette tendance et gagnent des habitants.

Population en 2008 des 8 principales villes de la région Centre

	Unité urbaine	Communauté d'Agglomération (zonage au 1er janv 2011)	Aire urbaine
Tours	307 050	277 610	398 220
Orléans	268 920	272 190	371 120
Bourges	88 550	98 010	122 680
Chartres	87 245	108 270	133 420
Blois	64 350	87 540	119 950
Châteauroux	63 860	73 560	90 620
Montargis	54 760	56 750	68 670
Dreux	44 520	55 100	58 510

Source : INSEE, Recensement de population 2008

Dans le même temps, la population résidant dans l'espace périurbain augmente à un rythme soutenu (+ 1 % par an en moyenne). Quant aux campagnes, elles se repeuplent : plus des deux-tiers des communes appartenant à l'espace rural gagnent des habitants. Deux tendances sont ainsi à l'œuvre : d'une part la redistribution de population des villes-centre vers la périphérie des agglomérations (périurbanisation), et d'autre part l'installation à une distance plus lointaine dans les campagnes de nouveaux habitants, parmi lesquels des citadins qui travaillent dans les pôles d'emploi urbains ou périurbains. Dans ces espaces attractifs, la croissance démographique se traduit par une forte consommation d'espace et un étalement urbain mal maîtrisé.

Evolution démographique en région Centre

	Nombre d'habitants en 1999	Nombre d'habitants 2008	Taux d'évolution annuelle moyen
Pôles urbains	1 146 181	1 151 860	0,05%
<i>dont villes-centre</i>	682 591	668 976	-0,23%
<i>dont banlieues</i>	463 590	482 884	0,45%
Espace périurbain	619 204	679 168	1,03%
Espace à dominante rurale	674 577	700 560	0,42%
Région Centre	2 439 962	2 531 588	0,41%

Source : INSEE, Recensements de population

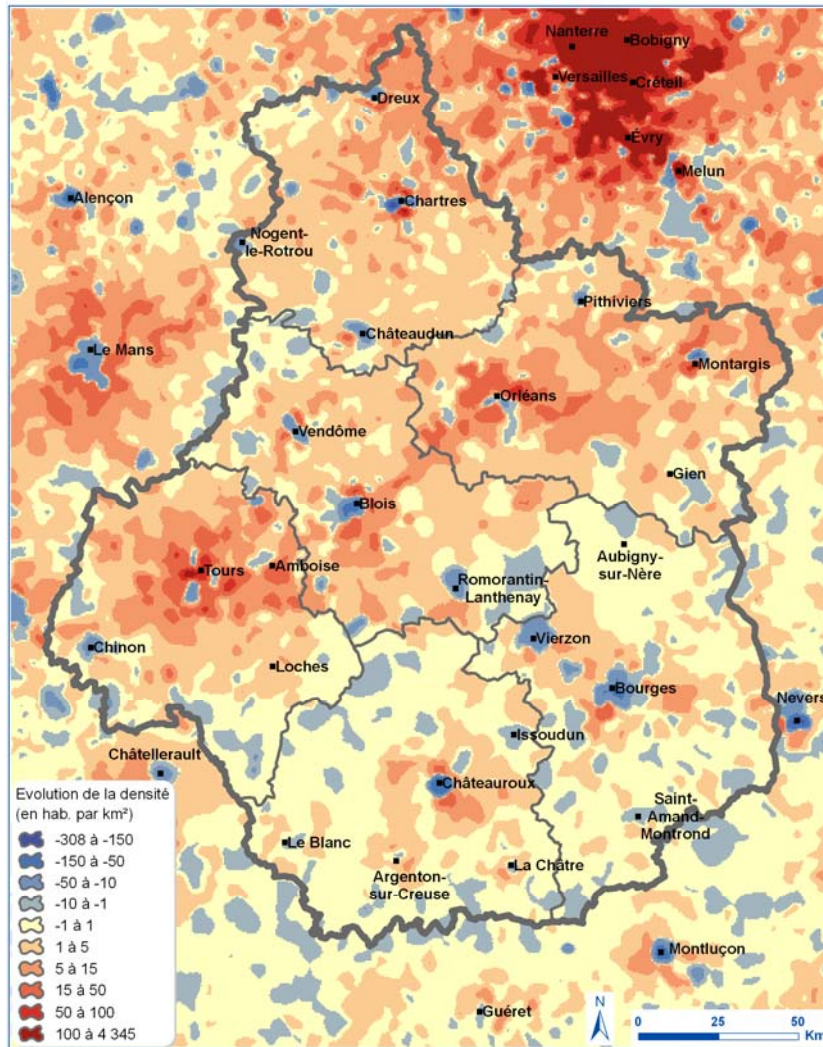
En termes de développement économique, les pôles urbains demeurent des points d'ancrage de l'emploi. Les agglomérations de Tours et d'Orléans accueillent chacune environ 150 000 emplois. Viennent ensuite celles de Bourges (50 000), Chartres (48 000), Blois (43 000), et Châteauroux (36 000). Montargis et Dreux totalisent chacune 26 000 et 20 000 emplois ; Vendôme et Vierzon plus de 10 000. Entre 1999 et 2007, la plupart des pôles urbains voient leur nombre d'emplois augmenter mais avec une intensité variable. D'autres villes de tradition industrielle cumulent à la fois manque de dynamisme démographique et déficit d'attractivité économique (comme Dreux, Romorantin-Lanthenay et Vierzon).

Les villes piliers de l'armature urbaine régionale risquent d'être fragilisées par le **retrait de certains services publics** (activités judiciaires, hospitalières, militaires), qui pourrait affecter de manière importante l'emploi local.

► Une présence médicale préoccupante

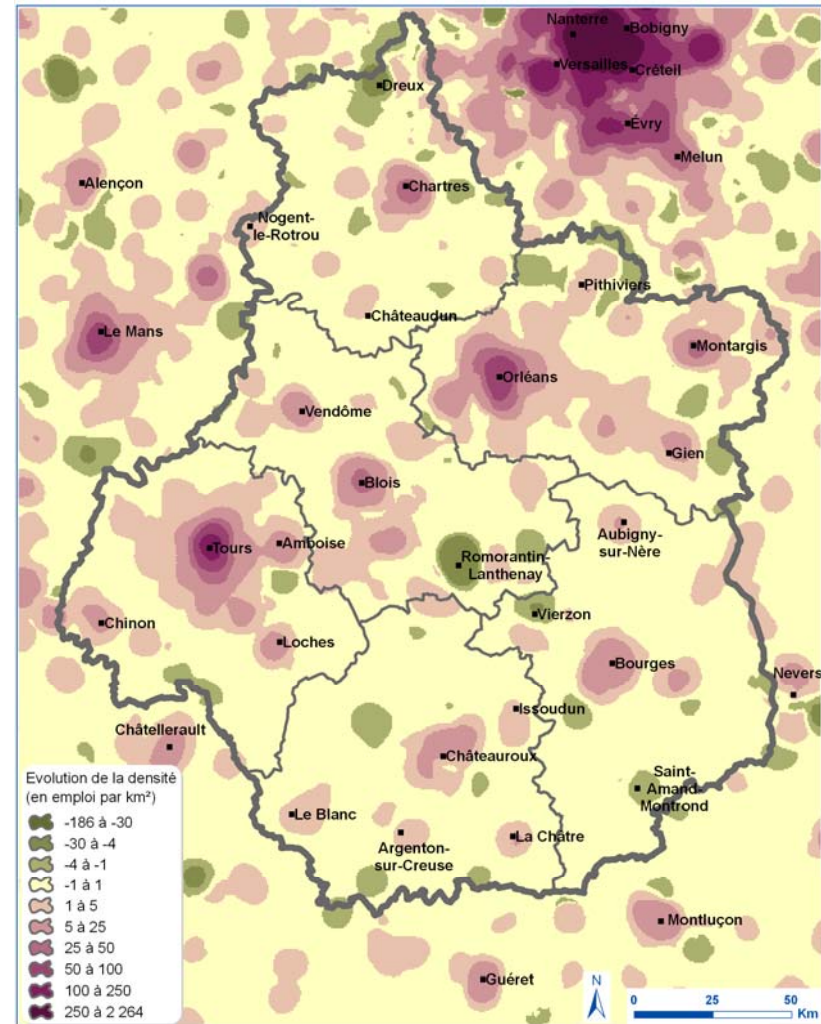
On ne peut enfin éluder la question des services de santé, cruciale en région Centre : le territoire a la spécificité de présenter de **profondes carences en matière d'offre de soins**. En 2009, elle ne compte que 92 médecins généralistes libéraux pour 100 000 habitants, nettement moins que la métropole (110). Cette densité la place au dernier rang des régions métropolitaines. Le Centre fait également partie des régions qui ont les plus faibles densités de spécialistes. La région se situe au 19ème rang pour la densité des infirmiers libéraux.

Evolution de la densité de population entre 1999 et 2008



Source : INSEE - Fond de carte sous licence IGN
Réalisation : Conseil régional du Centre 2011

Evolution de la densité d'emploi total entre 1999 et 2007



Source : INSEE - Fond de carte sous licence IGN
Réalisation : Conseil régional du Centre 2011

2

Aide à la lecture : Ces cartes permettent de repérer les grandes tendances spatiales en termes d'évolution de la densité de population et de la densité d'emplois. Sur la carte de gauche, on observe en particulier que la densité de population au sein de la plupart des pôles urbains diminue, alors que dans le même temps elle s'accroît dans les territoires en périphérie de ces pôles (le périurbain). On identifie aussi des poches de décroissance dans les espaces ruraux, notamment au nord de l'Indre. La carte de droite montre que les pôles urbains voient dans leur majorité leur densité en emplois s'élever. Quelques pôles subissent une forte baisse de la fois de la densité de population et forte baisse de densité d'emplois (Dreux, Romorantin-Lanthenay, Vierzon). Ces cartes ont été obtenues après un travail de lissage des cartes présentant des valeurs à l'échelle communale. Ces cartes communales ont un aspect bariolé d'un habit d'Arlequin, des communes voisines pouvant connaître des évolutions contraires. On les lisse pour en dégager les tendances principales. Ainsi une commune présentant une évolution isolée dans la masse des communes qui enregistrent des évolutions similaires sera minimisée. **Pour une analyse à une maille fine, il est donc recommandé de se reporter à une carte présentant les valeurs brutes à l'échelle des communes.**

► Des écarts de niveau de vie moins marqués qu'ailleurs

En 2008, la moitié des habitants de la région Centre appartient à un ménage disposant d'un niveau de vie² supérieur à 18 200 euros/an, soit 1 517 euros/mois. Le Centre se place au 4^{ème} rang des régions métropolitaines aux niveaux de vie médian les plus élevés, derrière l'Île-de-France, l'Alsace et Rhône-Alpes.

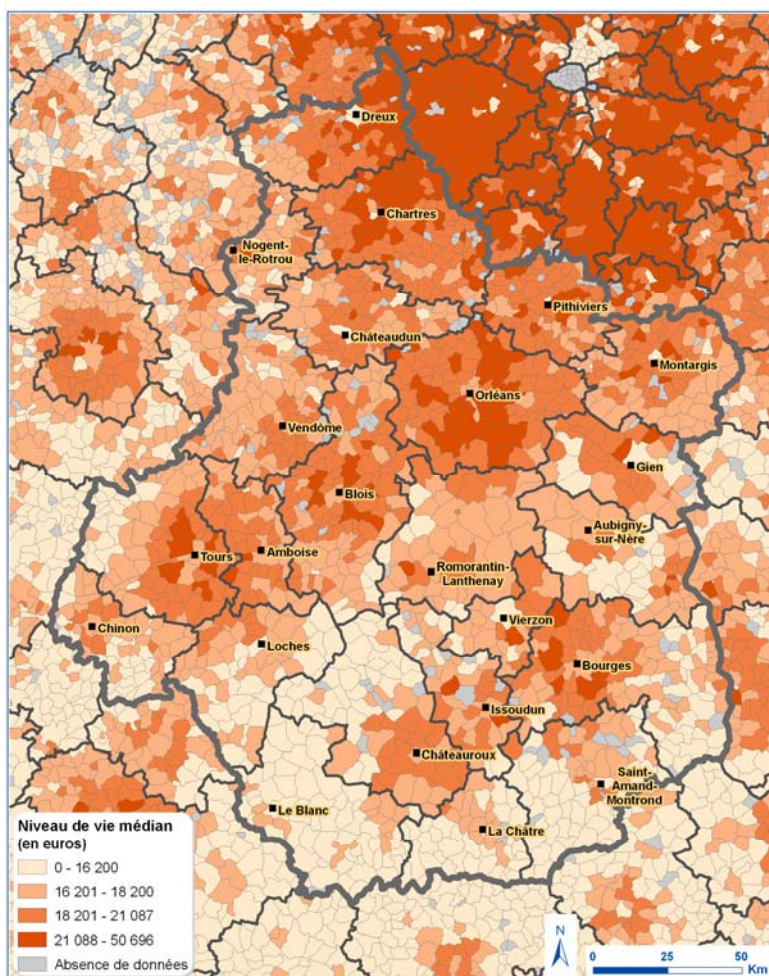
Les écarts de niveau de vie sont, en outre, moins marqués que dans le reste de la France : le rapport inter-décile, qui mesure le rapport entre le niveau de vie plancher des 10 % d'individus les plus aisés et le niveau de vie plafond des 10 % les plus pauvres, est l'un des plus faibles des régions françaises (4,4 contre 5 en province et 5,4 en métropole).

La moindre dispersion des revenus observée en région Centre résulte de plusieurs facteurs :

- un taux de chômage plus faible qu'au niveau national (8,4 % au 4^{ème} trimestre 2010 contre 9,2 % en métropole) ;
- un taux d'activité relativement élevé (73 %) situant la région au 4^{ème} rang des régions françaises ;
- des salaires nets moyens supérieurs à ceux de la majorité des régions françaises (7^{ème} rang national) ;
- une part plus faible de jeunes, les salaires étant généralement plus faibles aux âges jeunes ;

La région se caractérise également par des taux de ménage d'une seule personne et de plus de 4 personnes inférieurs à la moyenne métropolitaine. Or, ces ménages sont ceux qui déclarent les revenus les plus faibles, expliquant là encore le positionnement de la région Centre.

Niveau de vie médian en 2008 par commune dans la région Centre



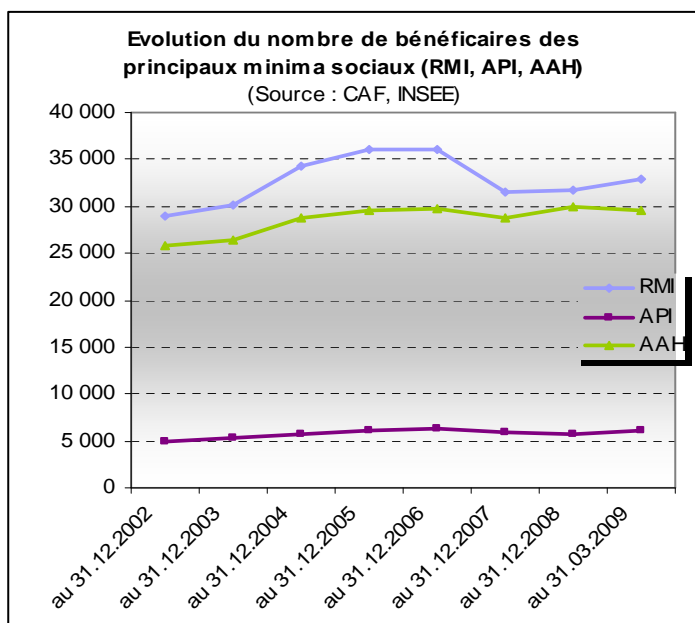
Source : INSEE - Fond de carte sous licence IGN
Réalisation : Conseil régional du Centre 2011

Cependant, ce niveau de vie globalement favorable cache des différenciations infrarégionales fortes : les ménages les plus aisés vivent en banlieue et dans les couronnes périurbaines des pôles urbains, tandis que les ménages les plus défavorisés vivent en milieu rural. Les villes-centre, quant à elles, se caractérisent par des niveaux de vie très inégaux mais dans l'ensemble elles se situent en dessous du niveau de vie médian régional.

² Le niveau de vie d'un individu correspond au revenu fiscal du ménage rapporté au nombre d'unités de consommation du ménage (uc), afin de tenir compte des économies d'échelle générées par la vie commune et de permettre les comparaisons. On attribue 1 uc au premier adulte du ménage; 0,5 uc aux autres personnes de 14 ans ou plus et 0,3 uc aux enfants de moins de 14 ans.

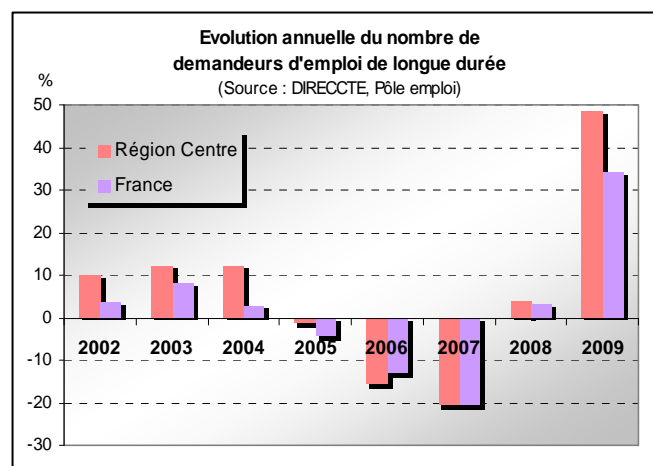
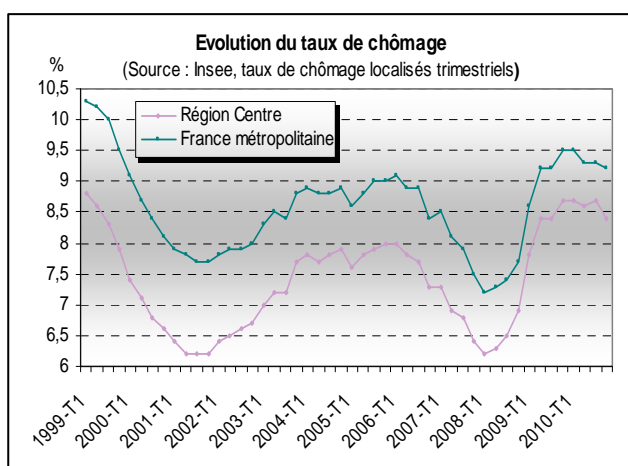
► Le risque d'une exclusion persistante et accrue

11,2 % des habitants de la région vivent en dessous du seuil de pauvreté monétaire (c'est-à-dire avec moins de 950 euros/mois), soit 2 points de moins que les taux de métropole et de province. Le phénomène de précarité monétaire n'épargne pas les travailleurs : en région Centre, ils sont environ 70 000 à appartenir à un ménage pauvre. Le niveau de formation et le type d'activité influent sur le risque de pauvreté des travailleurs. Ainsi, trois quart des travailleurs appartenant à des ménages pauvres n'ont pas de diplôme et un quart sont salariés à temps partiel. Les périodes d'inactivité dans un parcours professionnel contribuent également à basculer dans la pauvreté.



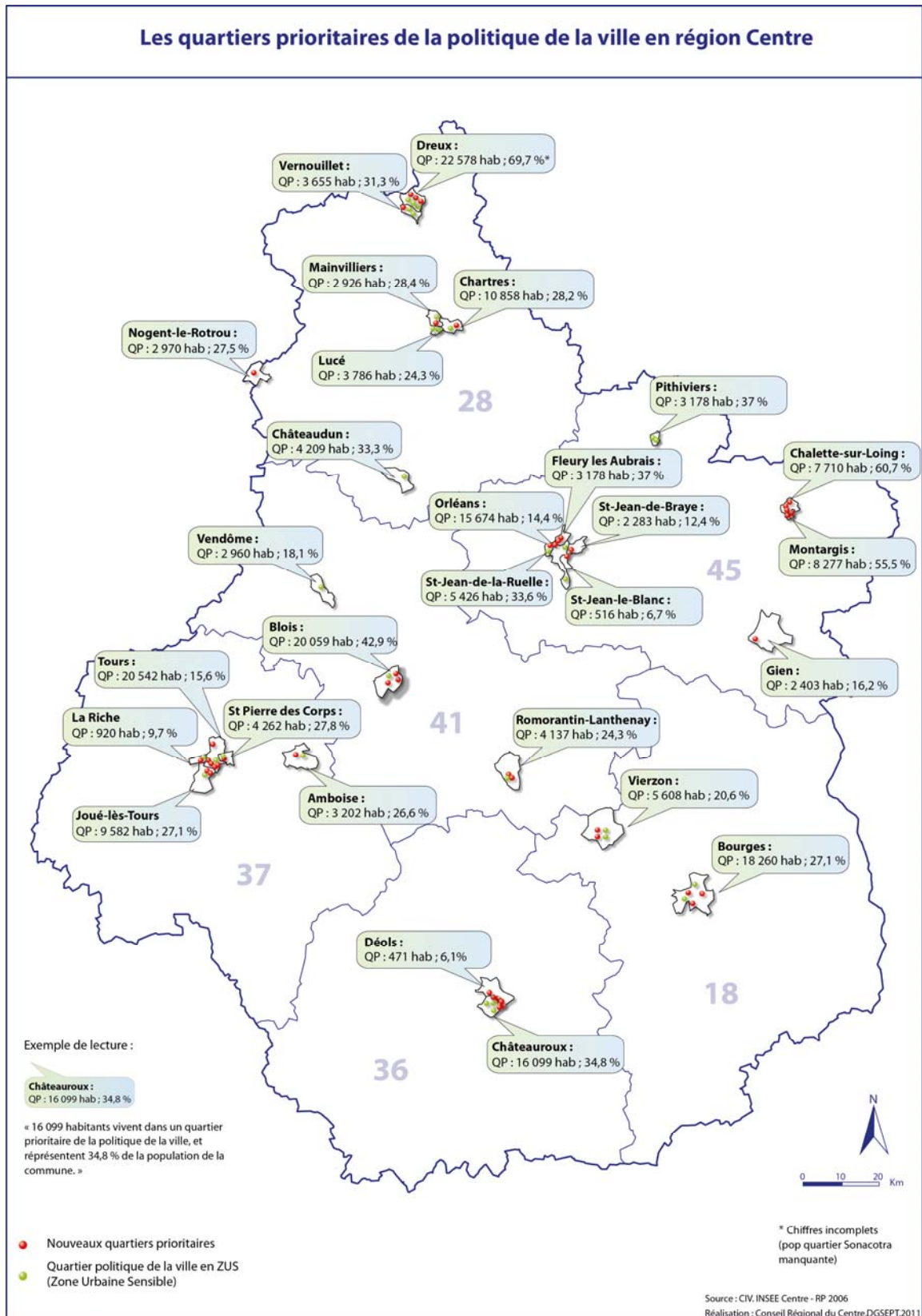
Autre marqueur de précarité, le nombre de bénéficiaires des principaux minima sociaux (Revenu Minimum d'Insertion, Allocation de Parent Isolé et Allocation aux Adultes Handicapés) s'accroît de nouveau depuis 2007 pour atteindre le chiffre de 68 700 en mars 2009. Depuis juin 2009, le Revenu de Solidarité Active qui se substitue au RMI et à l'API monte en charge progressivement : on dénombre ainsi 57 000 bénéficiaires du dispositif fin 2009.

Le marché du travail se caractérise également par des phénomènes d'exclusion persistants. Ainsi, parmi les 97 800 demandeurs d'emploi recensés en région Centre en 2009, plus d'un tiers sont des demandeurs d'emploi de longue durée (plus d'un an). Leur nombre a fortement progressé depuis 2009, en lien avec le retournement de la conjoncture économique.



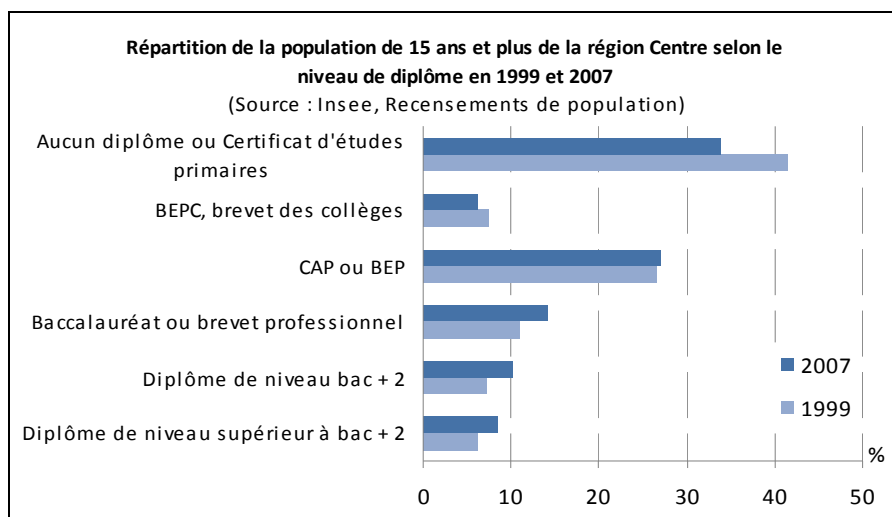
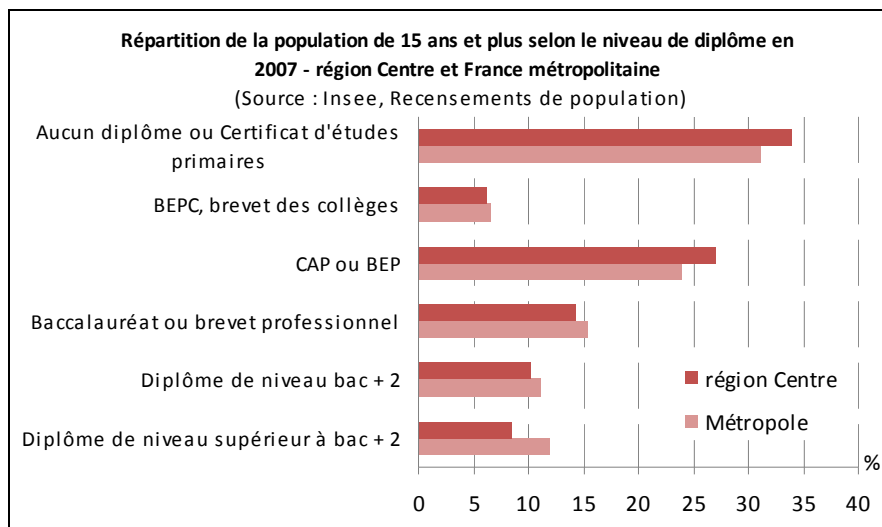
Au regard des évolutions démographiques à venir, les situations de précarité pourraient s'accroître sur certains territoires, notamment ruraux. Ces derniers vont, en effet, voir vieillir des populations qui, ayant eu de faibles revenus au cours de leur vie professionnelle, percevront de petites retraites. Les territoires urbains présentent de fortes inégalités : les populations des quartiers en Contrats urbains de cohésion sociale (206 000

personnes, soit 8,4 % de la population régionale) sont globalement plus défavorisées que celles de l'ensemble des villes les abritant : taux de chômage et Rmistes deux fois plus élevés, part d'allocataires CAF à bas revenus et de « parent isolé » supérieure d'un tiers... Parmi ces quartiers, les Zones urbaines sensibles restent les plus en difficultés : taux de chômage de 23 % dans les ZUS en 2006.



► Un niveau de formation qui rattrape progressivement son retard

En région Centre, le niveau de diplôme des habitants ayant terminé leurs études demeure inférieur à la moyenne métropolitaine même s'il a connu une nette amélioration depuis 1999. La proportion de la population faiblement diplômée diminue, alors que celle titulaire d'un niveau « baccalauréat et plus » augmente.



La région Centre se distingue aussi par un faible taux de scolarisation des jeunes de plus de 17 ans : 46,5 % des jeunes âgés de 18 à 24 ans sont scolarisés contre 51,6 % en métropole. L'importance des poursuites d'études au-delà du baccalauréat hors région n'explique qu'en partie cette différence. Les jeunes de la région cherchent également à entrer dans la vie active plus rapidement que dans la moyenne des autres régions.

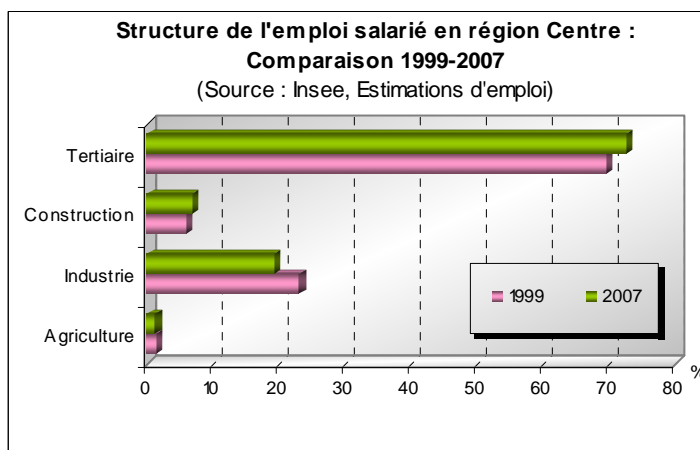
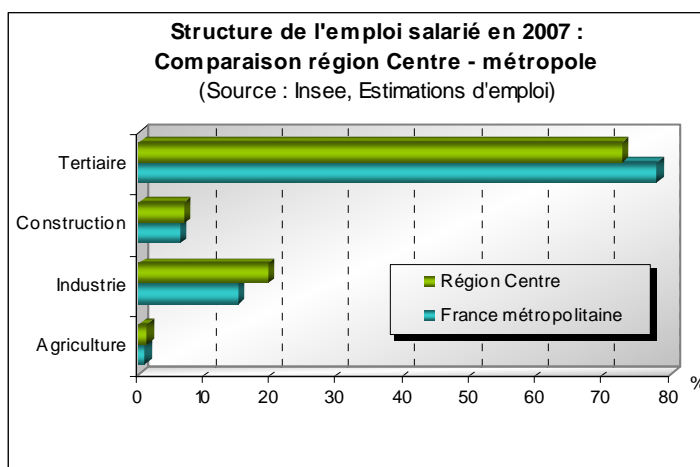
La région s'est également longtemps caractérisée par un taux de sortie sans qualification du système scolaire plus important qu'au niveau national. Cependant, depuis plusieurs années, le nombre d'élèves sortant du système éducatif sans qualification est en forte baisse.

En matière d'enseignement supérieur, la région compte 58 000 étudiants inscrits en 2008-2009. En dix ans, cet effectif a baissé de 9 % alors qu'il augmente de 5 % à l'échelle nationale. Comparée à d'autres régions, la part des étudiants dans la population est relativement faible (11 % contre 16 % en métropole) du fait de poursuites d'études moins importantes mais aussi de nombreux départs de jeunes partis étudier à Paris ou ailleurs. Ainsi, le solde migratoire d'étudiants est négatif avec les autres régions (- 9 000 étudiants par an environ). Ces difficultés peuvent apparaître paradoxales dans une région mieux placée au niveau national pour son potentiel de recherche public et privé et qui offre aux étudiants des conditions de vie et d'études aussi bonnes voire

meilleure que celles des régions limitrophes. Ce constat trouve probablement une partie de son explication dans la proximité de la région parisienne et la configuration des réseaux de transports.

► Une économie de tradition industrielle et agricole, qui poursuit sa tertiairisation

En 2007, la région Centre compte plus d'un million d'emplois, dont près de 926 000 emplois salariés. Entre 1999 et 2007, l'emploi salarié a augmenté moins vite qu'au niveau national (5,5 % contre 8,8 % en France métropolitaine et 9,4 % en France de province). Si le nombre d'emplois progresse dans le secteur de la construction (+20,7 % entre 1999 et 2007) et dans le tertiaire (+10,1 %), il diminue en revanche dans l'industrie (-11,5 %) et l'agriculture (-8,7 %).



►► Une industrie qui reste forte, malgré de profonds bouleversements

L'industrie joue un rôle moteur dans le développement de l'économie régionale. La part du secteur dans l'emploi salarié régional (19,3 %) est notablement plus importante qu'au niveau national (15 %). Le Centre occupe le 6^{ème} rang national pour l'effectif salarié industriel (179 000 salariés en 2007) et la valeur ajoutée industrielle (4,5 % du montant national en 2008).

Toutefois, entre 1999 et 2007, l'industrie a vu sa part dans l'emploi salarié régional diminuer de 4 points. Cette désindustrialisation est plus rapide que pour la moyenne nationale. Les industries traditionnelles (textile-habillage, armement), ont été particulièrement éprouvées par les évolutions technologiques et concurrentielles. Depuis les années 60, le Berry avec le textile, la zone de Bourges avec l'armement, les bassins

de Vierzon et de Montargis ont subi de profondes mutations. La crise de la confection a provoqué de nombreuses fermetures d'entreprises dans l'Indre, et la restructuration des industries d'armement (Giat, MBDA) et de l'automobile (Matra, Thyssenkrupp) a déjà causé des pertes d'emploi importantes dans le Cher et le Loir-et-Cher. Des difficultés plus récentes, liées aux mutations de l'économie mondialisée, sont apparues sur le bassin de Dreux (Philips), de Châteaudun (Flextronic, Paulstra) ou sur le Loiret (Thyssenkrupp, Lexmark). La diversité du tissu industriel a néanmoins permis à la région d'amortir les conséquences de ces restructurations. Le territoire peut également s'appuyer sur plusieurs filières remarquables par leur place dans le tissu économique local et leur position dans le paysage industriel national telles que la pharmacie et la cosmétique.

Depuis ces dernières années, la dynamique partenariale entre entreprises, centres de recherche et organismes de formation s'est renforcée et a créé des mobilisations et des effets réseaux salutaires. Aujourd'hui, la région Centre accueille quatre pôles de compétitivité (« Cosmetic Valley », « Sciences et systèmes de l'énergie électrique », Elastopole, DREAM Eaux et Milieux) et plusieurs programmes de coopération par filière ont été développés (Valbiom Centre, Shop Expert Valley, Nekoe, Gérontologie & Handicap, Aerocentre, Pharma Valley, Pôle automobile, « Pôle industriel Coeur de France », « Agrodynamique et développement durable », « Association régionale des industries alimentaires du Centre »).

Le maintien de l'industrie en région Centre passe, entre autres, par le développement des entreprises de services à haute valeur ajoutée et du secteur de la recherche.

Avec ses 5 000 chercheurs (en équivalents temps plein), la région ne se classe qu'au 9^{ème} rang français mais arrive en tête des régions du bassin parisien – hors Île-de-France – quant au nombre et à la part de chercheurs dans la population.

Dépenses intérieures de recherche et développement en 2007

	Centre	Part dans la métropole (%)	Rang
Dépenses intérieures de recherche et développement (DIRD)-en millions d'euros	948	2,5	8
des entreprises (DIRDE)	721	2,9	6
des administrations (DIRDA)	227	1,7	12
Intensité de recherche (DIRD/PIB) en %	1,4	-	10

Source : Source : MESR - DGESIP/DGRI – SIES / Insee, Comptes régionaux

Sur le plan de la dépense intérieure de recherche et développement (DIRD), le Centre occupe également un rang moyen à l'échelle nationale : 8^{ème} place avec 948 millions d'euros. Ce positionnement demeure stable depuis plusieurs années.

Le classement de la région, en termes de DIRD, est meilleur lorsqu'il s'agit du seul effort de recherche des entreprises (6^{ème} place nationale avec 747 millions d'euros). Les dépenses de ses entreprises sont plutôt orientées vers les secteurs de moyenne technologie, avec entre autres les branches « industrie automobile » et « machines, équipements ». Parmi les branches référencées haute-technologie, la « pharmacie » est la seule prépondérante en région.

Du côté de la recherche publique, la région Centre dispose d'une offre diversifiée avec ses universités et la présence de sept organismes de recherche nationaux. Cette diversité des structures se double d'une diversité des domaines scientifiques abordés. Néanmoins, quatre grands domaines d'excellence se distinguent pour structurer la recherche régionale, en cohérence avec les pôles économiques : l'énergie et les matériaux pour l'énergie ; la biologie, la santé et le bien-être dans le domaine des sciences de la vie ; Villes, territoires et civilisations dans le domaine des sciences humaines et sociales ; les géosciences.

►► Une grande région agricole aux productions diversifiées

La région Centre a toujours eu une vocation agricole forte. En 2008, l'agriculture régionale arrive au deuxième rang des régions françaises pour sa surface agricole utilisée (2,4 millions d'hectares) : elle couvre ainsi plus de 61 % du territoire régional. Environ 70 000 actifs, soit 7 % des emplois régionaux, travaillent dans la « sphère agriculture et industrie agroalimentaire ». Pour autant, cette « puissance » agricole ne s'est pas encore accompagnée de l'émergence d'une industrie agroalimentaire forte.

Le secteur des grandes cultures représente 61 % des exploitations agricoles, 73 % des surfaces et 46 % du chiffre d'affaires. La région est reconnue comme la première région céréalière d'Europe et comme une grande région productrice d'oléagineux. On peut noter que, depuis les années 2000, les professionnels portent une attention toute particulière à la valorisation non alimentaire de ces productions agricoles.

L'agriculture régionale ne se limite pas aux grandes cultures. Le territoire se compose de nombreuses petites régions agricoles aux profils très variés, qui façonnent les paysages et contribuent au maintien de la vitalité des zones rurales: plaines céréalières de la Beauce et de Champagne Berrichonne, cultures végétales spécialisées du Val de Loire (légumes, horticulture), franges régionales à vocation d'élevage, vignobles de renom qui jalonnent les coteaux et vallées de la Touraine au Sancerrois. Cette diversité risque de s'appauvrir. Les productions d'élevages sont quasiment toutes fragilisées et situées dans les zones les plus défavorisées de la région. Les productions végétales spécialisées sont également affaiblies par les difficultés du marché. Le maintien de la diversité de ces systèmes de production constitue un enjeu de première importance pour le secteur menacé par le non renouvellement voire l'abandon des chefs d'exploitation.

La région est marquée par une diminution continue du nombre des exploitations agricoles, qui se traduit par un agrandissement des structures. Ainsi, la surface agricole utilisée (SAU) par exploitation progresse plus vite que la moyenne nationale. La baisse du nombre d'exploitations s'accompagne d'une diminution de la SAU de près de 70 000 hectares depuis 2000. L'abandon de l'agriculture dans les zones défavorisées et le développement périurbain des grandes villes constituent les principaux facteurs explicatifs.

Phénomène notable, la région Centre connaît un développement important des dispositifs de circuits courts (vente directe du producteur au consommateur ou en passant par un seul et unique intermédiaire) : ils représentent de l'ordre de 10 à 15 % de la production agricole régionale. Le maillon des filières bio (abattoirs, boucheries, boulangeries, unité de transformation des produits laitiers...) reste largement à étoffer afin de répondre à la demande croissante en produits Bio et de développer la valeur ajoutée sur le territoire. Des opportunités existent plus particulièrement dans les filières pains bio, légumes ou viandes transformés.

Le territoire régional est également doté d'un potentiel forestier important (6^{ème} rang national pour sa surface boisée) qui peut être mieux valorisé.

L'avenir du secteur agricole régional dépendra fortement des futures évolutions de la Politique agricole commune (PAC). Rappelons qu'en 2008, 21 900 exploitations régionales ont bénéficié d'une aide directe de la PAC pour un montant total de 735 millions d'euros, soit 33 600 euros par exploitation en moyenne.

►► Un secteur tertiaire en forte progression

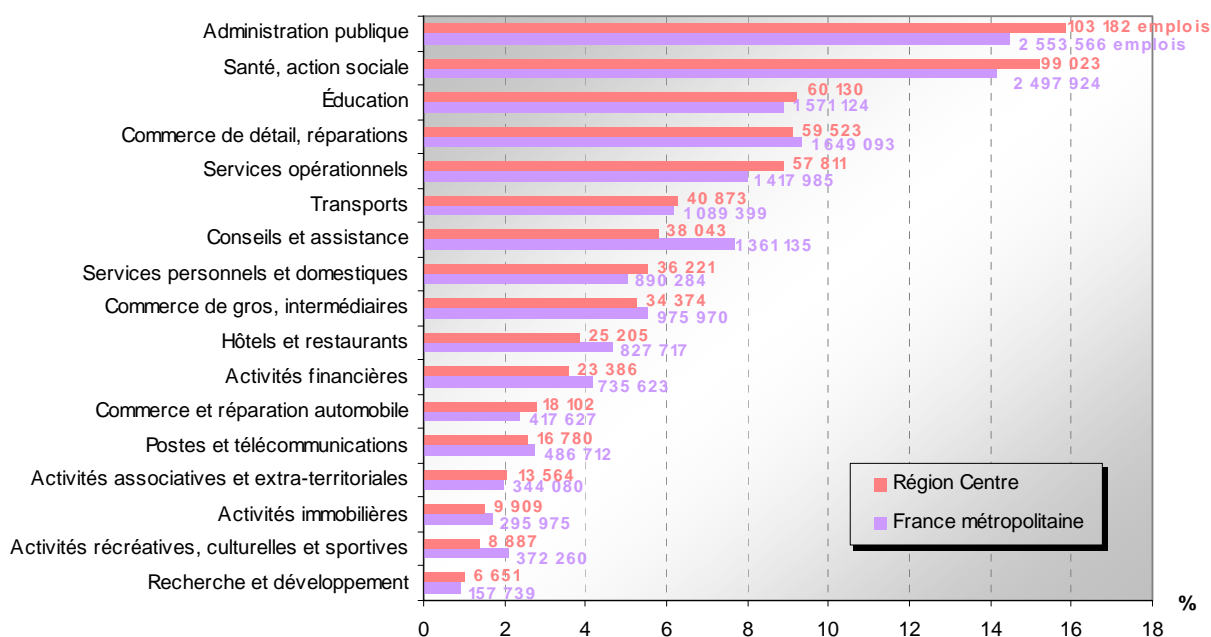
Au cours des dernières décennies, la région a connu une profonde mutation de son économie, le secteur tertiaire prenant le pas sur l'économie industrielle. Diverses fonctions, assurées auparavant au sein même de l'industrie, ont en effet été externalisées et déléguées à des prestataires de services aux entreprises, notamment la logistique. L'urbanisation a contribué à l'essor de nouvelles activités tertiaires (transports urbains, gestion des déchets et de l'eau...). L'élévation du niveau de vie et le développement de la société de loisirs ont également favorisé les créations d'emplois dans les services aux particuliers, comme dans l'hôtellerie-restauration, dans les activités culturelles ou sportives, ou encore la santé et l'éducation.

En 2007, le secteur tertiaire regroupe 672 500 emplois salariés, soit 62 000 de plus qu'en 1999. Cette croissance a été néanmoins plus faible qu'au niveau national (respectivement + 10,1 % et + 12,5 %). Représentant 72,6 % des emplois en 2007, le secteur tertiaire constitue la première source d'emplois et de

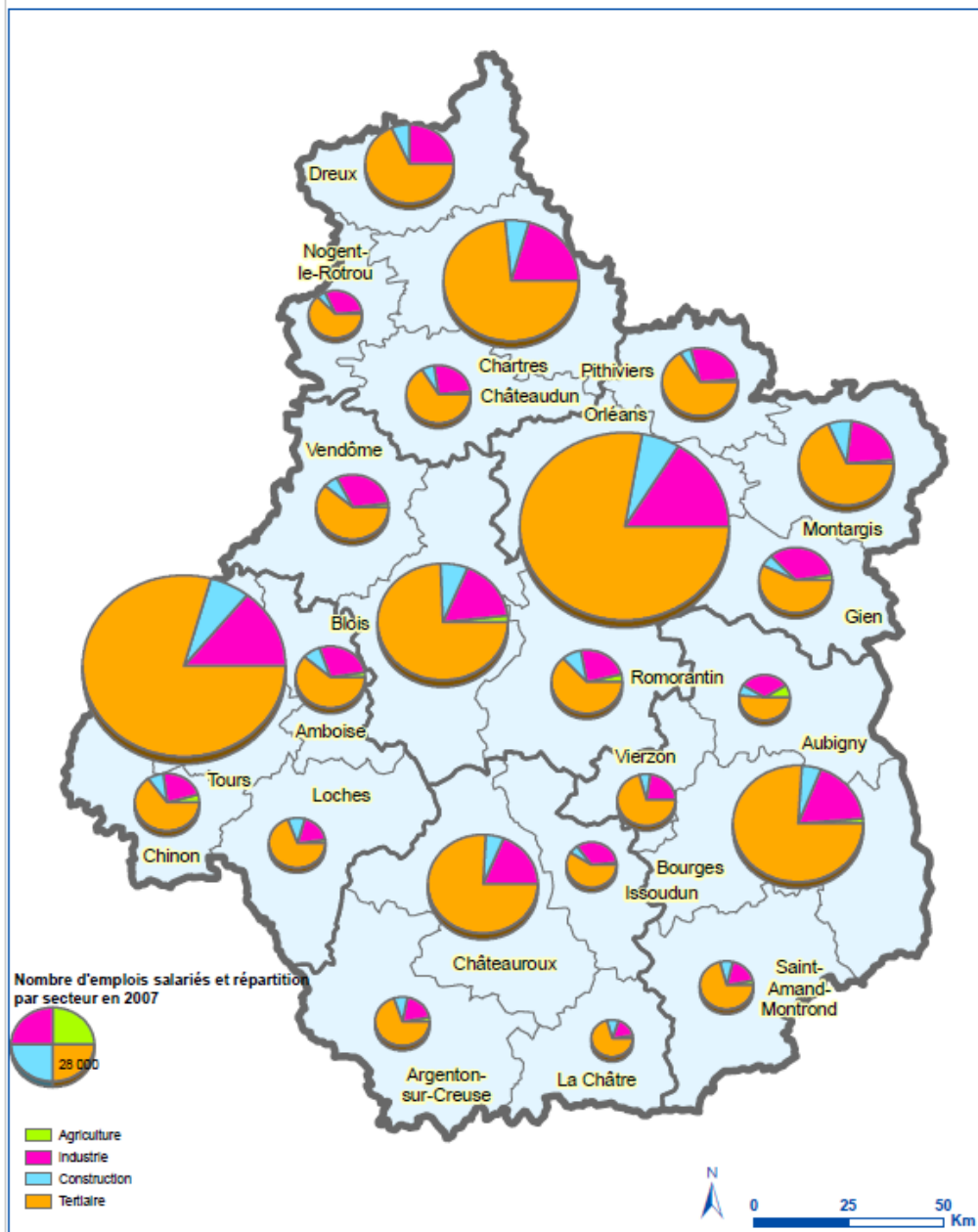
richesse de la région (70,5 % de la valeur ajoutée régionale). Il accuse cependant un différentiel important avec le niveau national où il capte 78 % des emplois.

Part de l'emploi salarié dans les activités du secteur tertiaire en 2007

(Source : Insee, estimations d'emploi)

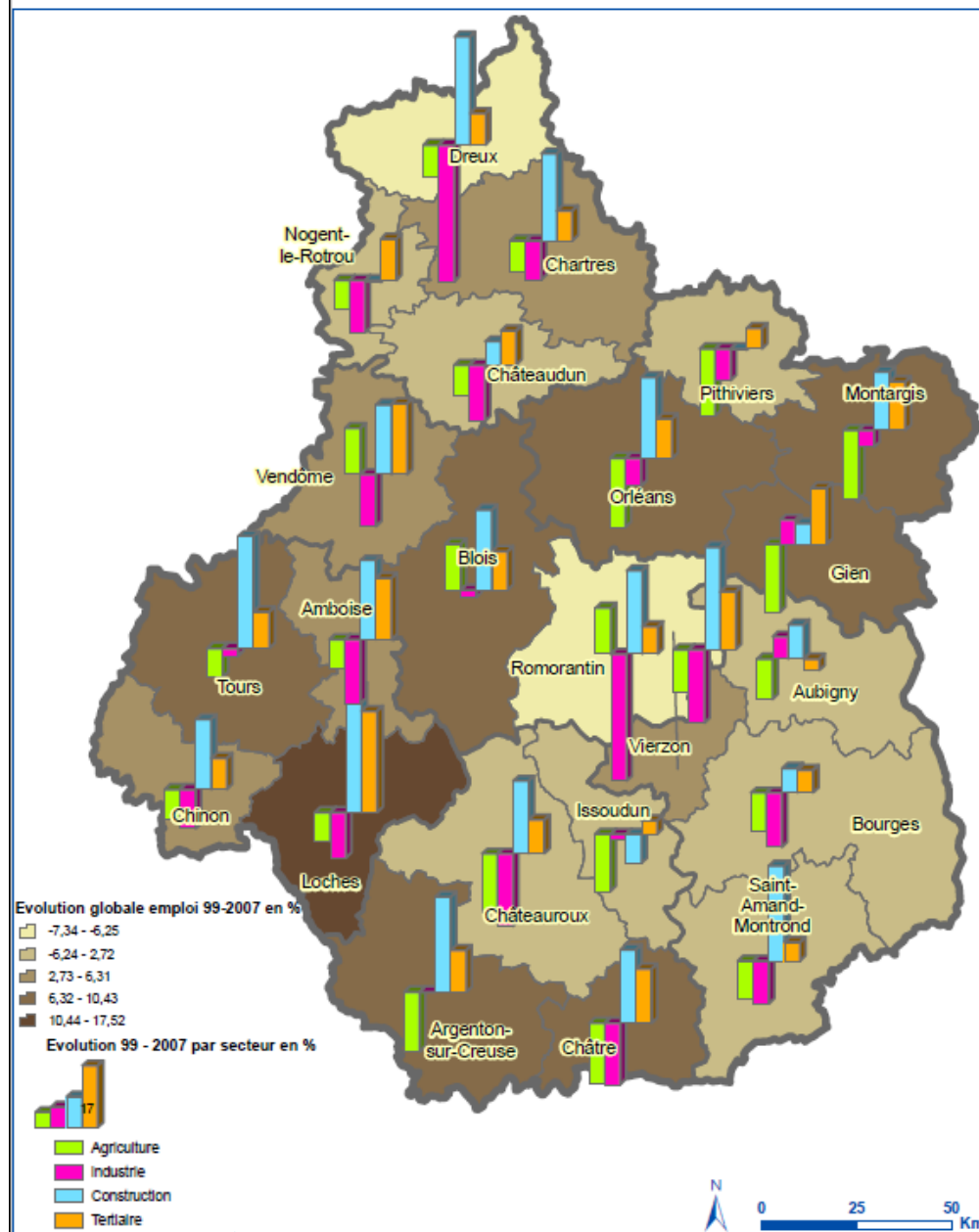


Emploi salarié en 2007 et répartition par secteur par zone d'emploi dans la région Centre



Source : INSEE - Fond de carte sous licence IGN
Réalisation : Conseil régional du Centre 2011

Evolution de l'emploi salarié entre 1999 et 2007 par zone d'emploi dans la région Centre



Source : INSEE - Fond de carte sous licence IGN
Réalisation : Conseil régional du Centre 2011

► Consommation d'énergie, émission de Gaz à Effet de Serre : la situation actuelle en région Centre

La consommation d'énergie finale en région Centre s'élevait à **6,9 millions de tonnes équivalent pétrole (tep)** en 2006, soit environ 3,9% de la consommation nationale.

Un habitant de la région Centre avait une consommation annuelle moyenne de 2,7 tep à comparer avec la consommation annuelle moyenne française de 2,6 tep/habitant.

Le secteur du bâtiment (résidentiel et tertiaire) est le secteur le plus consommateur avec 46,7 % des consommations d'énergie de la région. Vient ensuite le secteur des transports avec 30,9% des consommations d'énergie.

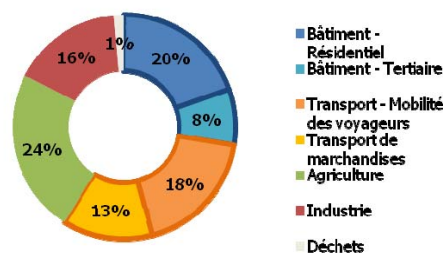
Les émissions annuelles de Gaz à Effet de Serre (hors bois) sont évaluées à **19 979 kteq CO2 (kilotonnes équivalent gaz carbonique)** sur l'ensemble de la région, ce qui représente 7,9 teq CO2 par an et par habitant. Les émissions sont relativement équilibrées entre les secteurs à l'image des tendances observées au niveau national :

- 31% pour le secteur du transport,
- 28% pour le secteur bâtiment,
- 24% pour le secteur agriculture, part plus importante que la moyenne nationale due à l'importance de cette activité dans la région.

Toutefois, il existe de fortes disparités entre les différentes zones d'emplois de la région : dans un espace à dominance rurale, soit 36,3% des communes de la région Centre, la part des émissions du secteur agricole peut monter jusqu'à 38% alors que pour un pôle urbain (39,1% des communes), c'est le secteur du bâtiment qui génère 41% des émissions.

	Emissions de GES (teqCO ₂ /an)	Consommations d'énergie finale (tep / an)
Bâtiment - Résidentiel	3 890 000	1 940 000
Bâtiment - Tertiaire	1 600 000	780 000
Transport - Mobilité des voyageurs	3 620 000	1 200 000
Transport de marchandises	2 590 000	820 000
Agriculture	4 720 000	150 000
Industrie	3 180 000	1 040 000
Déchets	280 000	10 000
Total	19 880 000	

Source : Energies Demain



Répartition des émissions de GES de la Région Centre par secteur (hors UTFC)

Source : Energies Demain

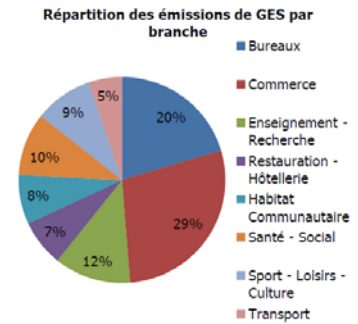
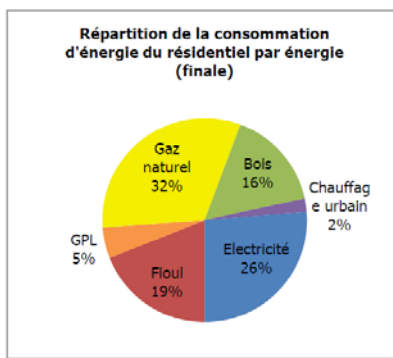
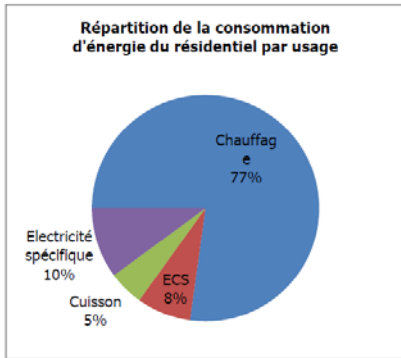
►► Bâtiment

Le secteur du bâtiment représente 28% des émissions de GES dont 20% pour le résidentiel composé de 1 217 728 logements dont 73% de maisons individuelles et 27% d'immeuble collectif.

Le chauffage est responsable de 77% des consommations d'énergie et le gaz naturel est l'énergie la plus consommée.

Les consommations d'énergie du résidentiel dépendent des caractéristiques des logements. La compacité et la période de construction sont 2 paramètres importants :

- 64% du parc de logement a été construit avant 1975 (date de la 1^{ère} réglementation thermique) ;
- 73% du parc est composé de maisons individuelles.



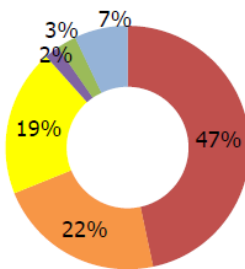
Source : INSEE RGP99 et SITADEL
 Traitement : Energies Demain, ENERTER® 2006

Les bâtiments tertiaires consomment principalement de l'électricité (42%) et du gaz naturel (36%) et ce sont les commerces et bureaux qui représentent les 2 branches les plus importantes en termes d'émissions de GES.

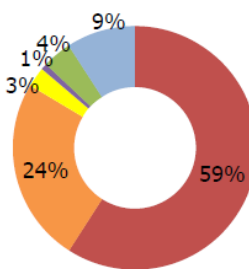
►► Transport

18% des émissions de GES de la région Centre sont dues à la mobilité des voyageurs. Après les déplacements « occasionnels » (pour raisons de santé, administratives,...), les trajets domicile-travail constituent la première cause de déplacement : ces trajets sont effectués à 92% avec des véhicules particuliers avec seulement 8% de co-voiturage. Plus les distances parcourues sont longues et plus la voiture individuelle est utilisée générant d'importantes émissions de GES puisque le pétrole reste le carburant majoritairement utilisé.

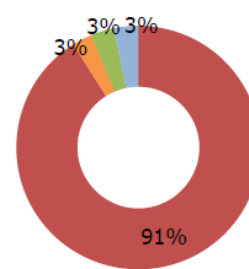
Nombre de déplacements



Distance parcourue

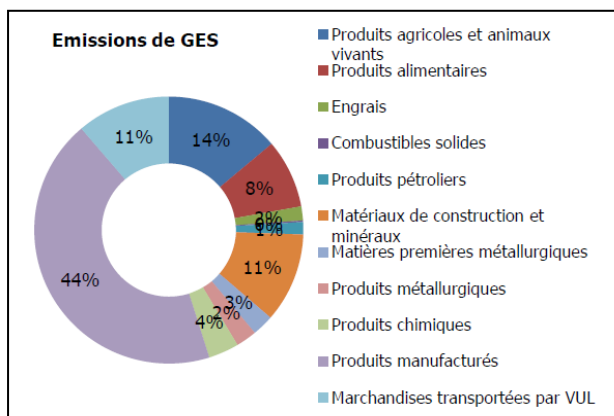


Emissions de GES



■ Véhicule particulier - Conducteur ■ Véhicule particulier - Passager ■ Marche à pied
 ■ Vélo ■ Deux-roues motorisés ■ Transports collectifs

Source : INSEE RGP & Energies Demain, MOBITER 2006



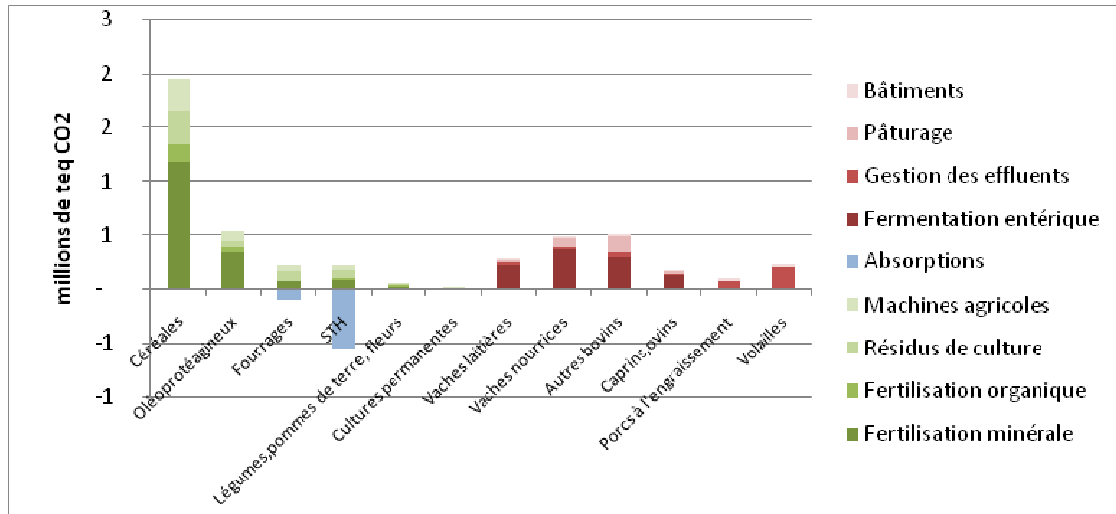
Le transport de marchandises représente 13% des émissions de GES de la région Centre ; parmi ces émissions, 44% sont liées au transport de produits manufacturés, principalement dues aux échanges nationaux par voie routière.

Sources : SITRAM et Eurostat, Traitement : Energies Demain

►► Agriculture

Avec 2 128 304 ha de surface cultivée et un cheptel équivalent à 603 000 unités de gros bétail, l'agriculture représente 24% des émissions de GES : 57% proviennent des cultures et 43% de l'élevage. Dans ce secteur les émissions de GES sont majoritairement non énergétiques :

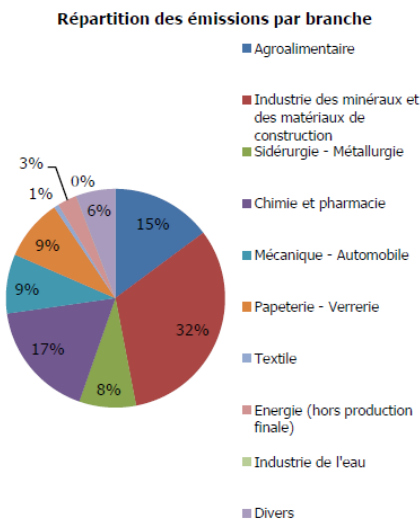
- pour les cultures, 65% des émissions sont dues au relargage de protoxyde d'azote par les fertilisants, 18% proviennent des résidus de cultures et 17% des engins agricoles ;
- pour l'élevage, 56% des émissions sont liées à la fermentation entérique (rejet de méthane par les animaux, majoritairement les vaches laitières et les bovins et dans une moindre mesure ovins et porcins), 21% aux effluents d'élevage, 16% au pâturage et 6% aux consommations énergétiques des bâtiments.



Avec une surface boisée de 934 000 ha, les forêts mais également les sols (prairies) dans une moindre mesure, constituent des puits d'absorption de carbone qui permettent d'absorber 18,6% des émissions de GES régionales.

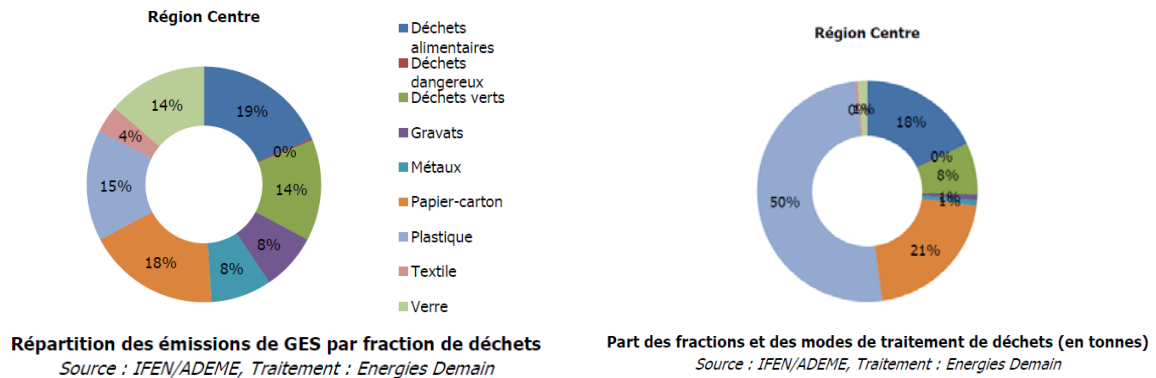
►► Industrie

Avec plus de 17 000 établissements industriels et près de 190 000 emplois, l'industrie émet 16% des GES de la région Centre. 65% de ces émissions sont énergétiques et 25% non énergétiques. L'industrie des matériaux de construction ne représente que 3% des emplois mais 32% des émissions de GES car le procédé de fabrication du ciment ou d'autres matériaux dégage du CO2. L'industrie régionale utilise majoritairement l'électricité comme source d'énergie (58%) devant le gaz naturel (30%).

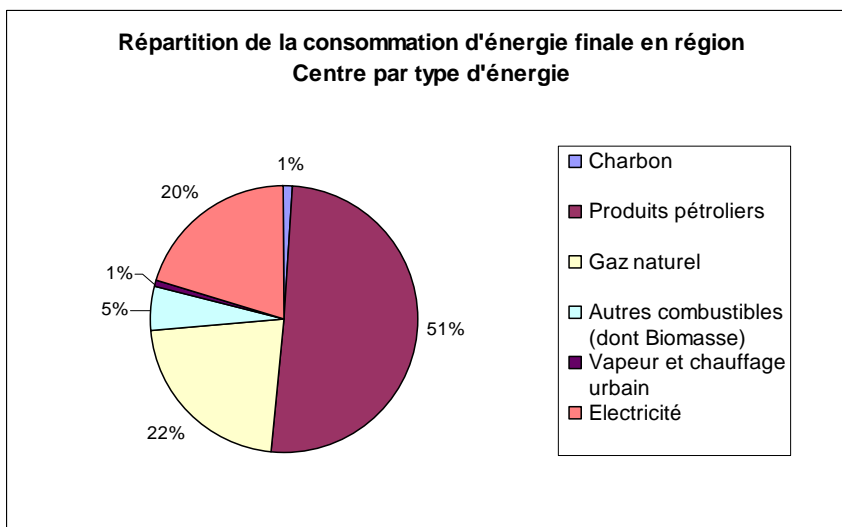
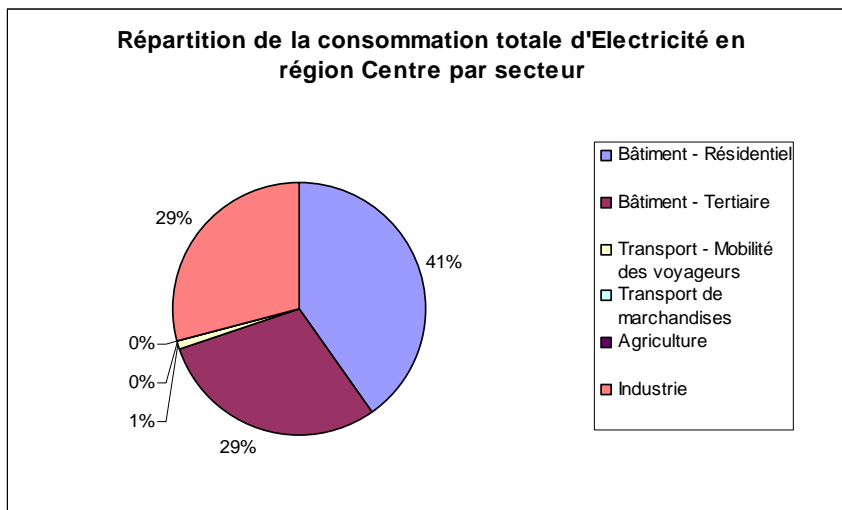


►► Déchets

Avec un tonnage de 1 400 000 de déchets ménagers, les déchets représentent 1% des émissions de GES de la région. Le procédé d'incinération est le mode de traitement le plus émetteur de GES, devant l'enfouissement et le compostage. C'est ainsi le plastique qui compte pour 50% des émissions de GES.



On a la répartition suivante de consommation d'électricité par secteur et par type d'énergie :



Les projections

► Projections climatiques et écologiques

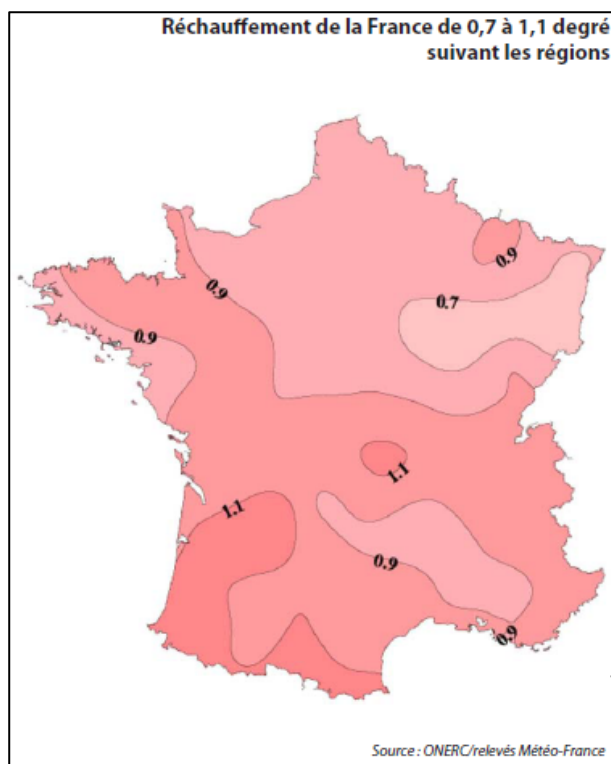
►► Changement climatique et nouvelles perspectives énergétiques

Le changement climatique et ses impacts en région Centre

Dans son dernier rapport publié en 2007, le Groupe d'Experts Intergouvernemental sur l'Évolution du Climat (GIEC) dresse un état des lieux inquiétant des changements climatiques déjà à l'œuvre et de leurs effets. Sur la période allant de 1850 à 2006, onze des douze dernières années figurent parmi les douze années les plus chaudes.

En France, les températures ont cru d'environ 1 °C au cours du 20^e siècle selon Météo France³. Le réchauffement est un peu plus marqué au sud qu'au nord de la métropole.

**Augmentation de la température annuelle
en France métropolitaine entre 1901 et 2000**



En s'appuyant sur les simulations climatiques de Météo France, réalisées sur la base du scénario A2 (hausse des émissions de gaz à effet de serre à un rythme proche de celui d'aujourd'hui) et du scénario B2 (augmentation des émissions de gaz à effet de serre moins rapide qu'actuellement) du GIEC, il est possible de dégager les **principales évolutions futures du climat en région Centre** :

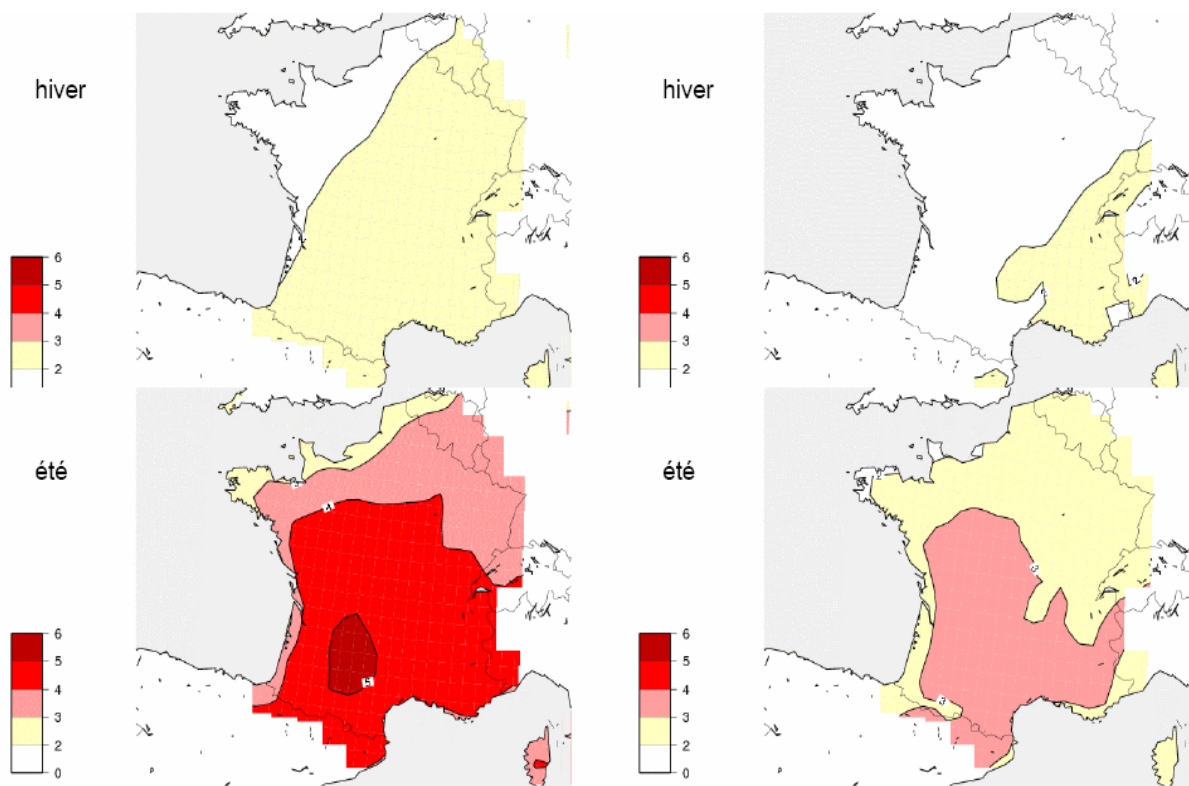
- Une augmentation des températures moyennes dans les deux scénarios, avec un maximum de +6°C dans le scénario A2 en été à l'horizon 2100 ;
- Une hausse considérable des jours de canicules dans la région Centre ; à l'horizon 2100, on aura 50 jours de plus de canicules par an ;
- Une diminution du nombre de jours de gel dans les deux scénarios à l'horizon 2100 ;
- Une diminution des précipitations moyennes dans les deux scénarios à l'horizon 2100.

³ Le réchauffement climatique sur la France est un peu supérieur à celui observé à l'échelle de la planète (environ 0,7°C). Cet écart s'explique par le fait que les océans qui couvrent 70 % de la terre se réchauffent moins vite que les continents.

Prévisions d'écart de température en France Métropolitaine entre la fin du 21^è et la fin du 20^è siècle, en été et en hiver, selon les scénarios A2 et B2 du GIEC (Écart entre la période 2070-2099 et la période de référence 1960-1989).

Scénario A2

Scénario B2



Note : Le "scénario hétérogène" (ou **A2**) se fonde sur l'hypothèse d'un renforcement des identités et des traditions locales, s'accompagnant d'une démographie plus élevée, ainsi que d'une évolution technologique et d'une croissance économique plus faible. Dans ce scénario, l'augmentation des émissions de gaz à effet croît à un rythme proche de celui d'aujourd'hui.

Le scénario "régional" (ou **B2**) décrit un monde recherchant des solutions à l'échelle régionale aux problèmes économiques et environnementaux, misant ainsi sur un développement durable local. Dans ce scénario, les émissions de gaz à effet de serre augmentent moins rapidement qu'actuellement.

Copyright Météo France

L'agriculture est un secteur particulièrement impacté par le changement climatique. Parmi les éléments majeurs à retenir, le déplacement des zones de cultures pourrait conduire à des modifications profondes du tissu agricole. L'adaptation du monde agricole est d'autant plus délicate que le secteur est confronté à un vieillissement de ses actifs et à une difficulté à attirer de jeunes actifs.

Le changement climatique pourrait avoir des effets bénéfiques sur le rendement du maïs et du blé –point fort de l'agriculture en région Centre-, mais cette situation se traduirait par d'une augmentation du besoin en eau. Or, les ressources en eau sont déjà fragiles et le seront d'autant plus dans un contexte de changement climatique (passage d'une moyenne de 20j de sécheresse par an sur la période 1961-2009 à 36 à 42j par an pendant le 21^{ème} siècle selon le scénario GIEC retenu).

Plus particulièrement sur la viticulture, on pourrait constater une évolution des pratiques culturales et œnologiques, ainsi que l'évolution du goût et de la qualité des vins. La bonne structuration de la filière peut permettre de diminuer le risque, mais des moyens d'accompagnement peuvent être envisagés plus spécifiquement sur ce type de culture.

S'agissant de **la ressource en eau** déjà fragile tant du point qualitatif que quantitatif, les impacts du changement climatique sont de plusieurs ordres : baisse de la ressource en eau disponible, variations des débits des cours d'eau, incidences sur la qualité de l'eau et la fiabilité des sources d'eau, dégradations de la qualité des plans d'eau douce, risques d'inondations accrus.

Le changement climatique a également un rôle important dans la perte de biodiversité. L'impact du changement climatique sur les ressources en eau a une conséquence directe sur les milieux naturels et leur biodiversité. Les travaux de l'INRA montrent ainsi que l'aire potentielle du hêtre est susceptible de se déplacer fortement vers l'Est, avec un risque de disparition presque totale du hêtre en région Centre à la fin du 21ème siècle. A contrario, l'aire potentielle du chêne vert se déplacerait vers le Nord et pourrait faire son apparition en région Centre.

Le changement climatique risque également d'augmenter les **risques pour la santé**. Par exemple, l'augmentation de la fréquence des canicules pourrait accroître le risque de surmortalité des populations sensibles (personnes âgées et en bas âges). Ce risque est accentué en milieu urbain par les îlots de chaleur, ce phénomène pouvant être compensé par une plus grande présence de la nature en ville

Le changement climatique peut avoir des effets à la fois positifs et négatifs sur l'activité touristiques régionale. En effet, du fait de l'augmentation des températures nationales, il a été établi que les flux touristiques allaient s'orienter plutôt vers le Nord, ce qui pourrait bénéficier à la région.

Face au changement climatique, les moyens d'agir sont de deux ordres : l'atténuation et l'adaptation.

- **l'atténuation** : il s'agit limiter considérablement les émissions de gaz à effet de serre (GES) liées à l'activité humaine, émissions qui contribuent à l'élévation de la température moyenne du globe terrestre. Le graphique ci-après décrit l'évolution des émissions de gaz à effet de serre selon un scénario volontariste. Ce scénario vise l'atteinte du facteur 4 (objectif de division par 4 des émissions de GES à horizon 2050 avec un point de passage à - 38 % en 2020 (par rapport à la situation de 2005). L'Etat s'est engagé dans une réduction de -20% des émissions de GES à horizon 2020. La Région a souhaité engager un effort plus rapidement d'où le terme de scénario volontariste.

Scénarios de réduction des émissions de GES

La France s'est engagée dans le cadre des accords de Kyoto à une réduction par 4 de ses émissions de GES d'ici à 2050 (sur la base de 1990), soit une réduction de 75%. L'exécutif régional a choisi l'objectif ambitieux d'une réduction de -40% d'ici à 2020 pour engager une démarche de changement dès maintenant sans reporter le plus gros de l'effort dans la période 2020-2050.

	Initiale	Bâtiment Résidentiel	Bâtiment Tertiaire	Mobilité	Transport Marchandises	Agriculture	Industrie	Déchets	Total hors UTCF
Emissions GES teq CO2 (en 2006)	3 890 000	1 600 000	3 620 000	2 590 000	4 720 000	3 180 000	280 000	19 981 103	
% production régionale 2006	20	8	18	13	24	16	1	100	
Réduction d'ici 2020	45%	40%	40%	40%	20%	35%	30%		
Emissions GES teq CO2 (en 2020)	2 139 500	960 000	2 172 000	1 554 000	3 776 000	2 067 000	196 000	12 864 500	
2020 : en % de la production 2006	11,0	4,8	10,8	7,8	19,2	10,4	0,7	64,7	

Compte-tenu de l'ampleur de l'effort à accomplir pour diminuer les émissions de GES (et nos consommations d'énergie), tous les secteurs émetteurs doivent être mis à contribution. Les deux secteurs les plus émetteurs de GES étant les Transports et le Bâtiment, ce sont sur ces secteurs que l'on s'attache à réduire le plus fortement les émissions en faisant les hypothèses suivantes quant aux actions à engager :

- un effort important de rénovation des bâtiments résidentiels et de construction neuve de logements à énergie positive ; l'abandon des énergies fossiles au profit des énergies renouvelables.
- un développement des modes de transport doux, le développement du covoiturage, la réduction des trajets domicile-travail ;

- un aménagement du territoire favorisant la densification et la mixité urbaine (quartiers regroupant différents types de bâtiments, logement, bureaux,...),...

Pour le secteur de l'agriculture, il ne suffit pas de réduire les émissions énergétiques de GES mais également les émissions non-énergétiques dues principalement pour les cultures au rejet de protoxyde d'azote par les engrais chimiques utilisés : il s'agit donc de s'engager dans une évolution des pratiques culturales pour réduire significativement les apports en fertilisants azotés.

Pour le secteur de l'industrie, le système d'allocation des quotas CO2 permet d'agir mais présente peu d'impact en région Centre compte-tenu de notre tissu industriel ; il faut donc également prévoir une baisse des consommations d'énergie (par optimisation des process notamment) et le développement du recours aux énergies renouvelables pour tous les secteurs de l'industrie.

- **l'adaptation** : le changement climatique étant pour une part inéluctable, les sociétés doivent anticiper les évolutions de leur territoire et s'organiser pour y faire face.

Vulnérabilité énergétique du Territoire

Pour effectuer l'analyse de la vulnérabilité énergétique du territoire, les hypothèses sur le prix des énergies dans le futur sont issues d'un document commun de l'AIE (Agence Internationale de l'Energie) et de l'ADEME publié en 2010 qui s'intitule « Hypothèses d'évolution des prix de l'énergie ».

Le fioul est l'énergie qui augmente le plus entre 2010 et 2030 : +46% en raison d'une forte augmentation du prix du pétrole. Viennent ensuite l'électricité : +35%, le gazole : +32%, le gaz : +28% et le super : +18%.

L'augmentation du prix de l'énergie va impacter plus fortement les secteurs du fret et de l'agriculture. Leurs factures énergétiques vont augmenter de respectivement 47% et de 45%. Ce constat s'explique par le mix énergétique utilisé actuellement dans ces secteurs qui est très orienté vers le fioul.

En 2007, les dépenses énergétiques des logements s'élèvent à 1 196 € dans les logements sociaux et à 1 808 € dans les autres.

On constate une évolution de l'ordre d'un tiers des dépenses énergétiques des logements. L'accroissement est plus important dans les « Non HLM » en raison des énergies utilisées pour le chauffage et l'Eau Chaude Sanitaire (part plus importante du fioul dans les énergies de chauffage pour les « non HLM »).

En 2030, les consommations énergétiques liées au chauffage et usages domestiques sont estimées à 1 567 € pour les HLM et à 2 408 € pour les autres.

Selon les données de l'INSEE⁴, le revenu médian annuel par logement est de 27 100€ par an et par ménage. Les dépenses énergétiques du bâtiment et des transports représentent, en moyenne, 10% du revenu médian (8% minimum pour la banlieue et 13% maximum pour les zones rurales), réparties respectivement en 4% et 6%. On constate que les zones les plus riches sont les banlieues extérieures et que les plus pauvres sont les centres-villes. Cette dernière catégorie, en raison d'un faible coût de transport, présente en cumul les plus faibles dépenses énergétiques.

Les zones rurales présentent des revenus inférieurs à la moyenne régionale et des coûts agrégés de transport et de bâtiment élevés. Cette partie de la population est donc la plus sensible aux évolutions du prix de l'énergie.

Vers un épuisement des combustibles fossiles

Une autre dynamique accompagne le changement climatique : la fin des énergies fossiles (charbon, pétrole et gaz). Les réserves fossiles étant limitées et déjà largement entamées en un siècle et leur consommation en

⁴ Enquêtes revenus fiscaux, 2008

constante augmentation, leur épuisement est déjà inscrit dans le temps (2020 pour le pic pétrolier notamment).

Le contexte énergétique et climatique allant fortement changer, il est urgent de modifier les habitudes de consommation d'énergies (l'efficacité énergétique) et de privilégier des solutions alternatives au recours aux énergies fossiles, émettrices de gaz à effet de serre. D'où l'enjeu du développement des énergies renouvelables pour lesquelles il existe des marges de progression importantes.

	Installées au 1/01/2009
Eolien	400 MW environ
Photovoltaïque	10,4 MW
Chaufferie bois collective	202 000 kW
Bois individuel* (1)	323 000 logements équipés
PAC Géothermiques* (2)	2 800 logements équipés
Solaire thermique*	2 000 logements équipés

►► Une accélération de l'érosion de la biodiversité

Depuis les dix dernières années, des progrès ont été réalisés dans la compréhension des tendances affectant la biodiversité. Néanmoins, ces tendances sont mieux connues et modélisées à l'échelle globale (Planète, macro-écosystèmes...) qu'au niveau des territoires nationaux ou régionaux.

En l'espace de trois siècles et demi, l'abondance des espèces a diminué de 30 % à l'échelle planétaire. L'érosion de la biodiversité n'a jamais été aussi rapide que lors de ses cinquante dernières années. A l'horizon 2050, l'évolution la plus probable de la biodiversité serait celle d'une baisse de 7 % à 10 % au minimum⁵. Dans le rapport sur *l'Evaluation des écosystèmes pour le millénaire* conduite entre 2001 et 2005 par plus de 1 300 experts, ces derniers prévoient que d'ici à 2 100, 12 % des oiseaux, 25 % des mammifères et 32 % des amphibiens auront disparu.






Les facteurs d'érosion de la biodiversité reconnus sont multiples : changements dans l'utilisation des sols (déforestation, urbanisation, infrastructures), la surexploitation des ressources, les pollutions locales et diffuses, l'introduction d'espèces exotiques envahissantes, le changement climatique.

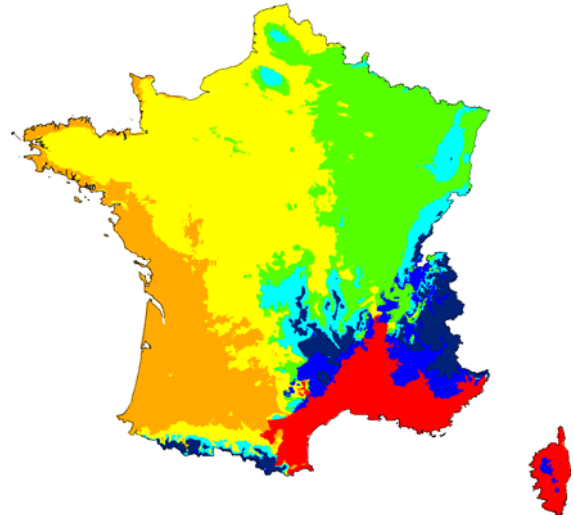
En France, comme en Europe et dans le monde, la tendance lourde est celle d'une érosion réelle de la biodiversité et à un rythme jamais atteint par le passé. La France dispose d'une biodiversité importante. Elle héberge 40 % des espèces de plantes européennes et 80 % des espèces d'oiseaux. Dans le même temps, la France figure dans les dix Etats du monde qui abritent le plus d'espèces menacées.

⁵ Commissariat général au développement durable, « Quels scénarios réalistes pour préserver la biodiversité d'ici à 2030 », Collection « Horizons 2030-2050 », publié en 2010

RÉPARTITION GÉOGRAPHIQUE DE 7 GROUPES CHOROLOGIQUES ESTIMÉE PAR ANALYSE DISCRIMINANTE EN FONCTION DU CLIMAT ACTUEL

CLIMAT ACTUEL

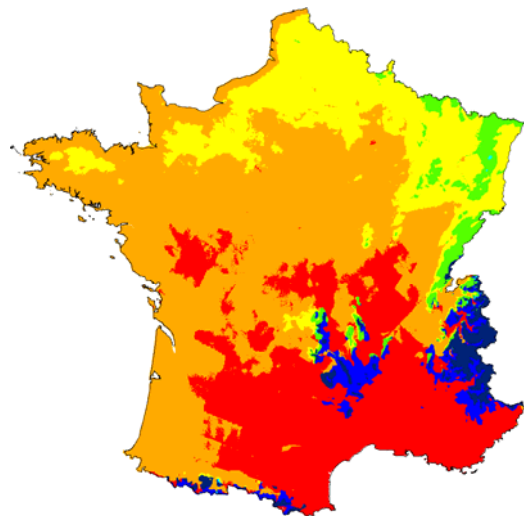
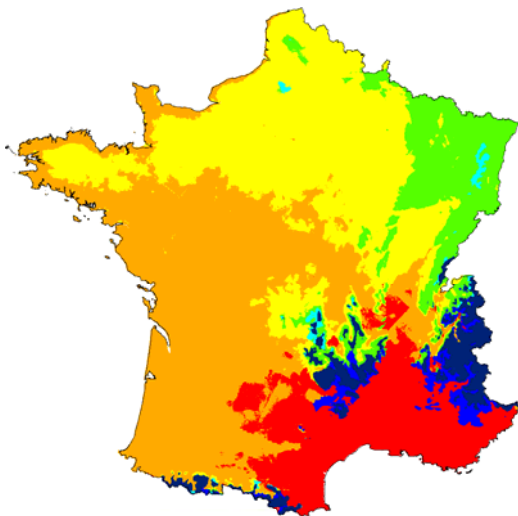
-  Montagnard (pin, aulne, sapin, sureau, orme,...)
-  Continental (érable, hêtre, pin sylvestre)
-  Atlantique (châtaignier, néflier,...)
-  Aquitain (pin, maritime, bruyères,...)
-  Méditerranéen (chêne vert, chêne liège, olivier,...)



RÉPARTITION GÉOGRAPHIQUE DE 7 GROUPES CHOROLOGIQUES ESTIMÉE PAR ANALYSE DISCRIMINANTE EN FONCTION DU CLIMAT FUTUR

CLIMAT EN 2050

CLIMAT EN 2100



Source : INRA Centre de Nancy

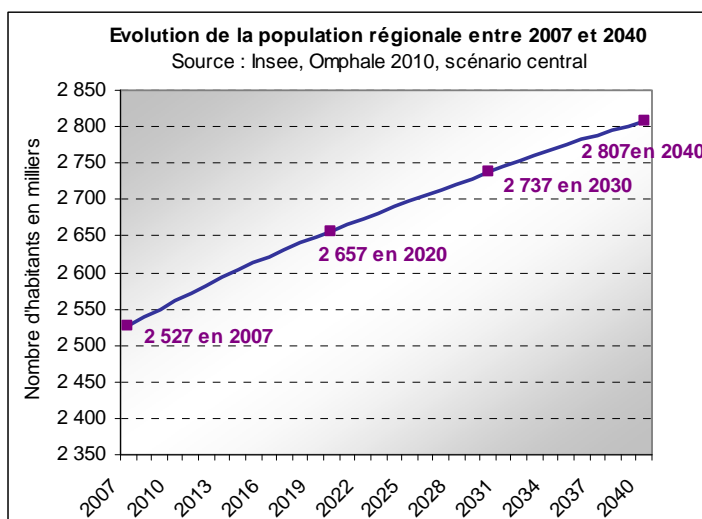
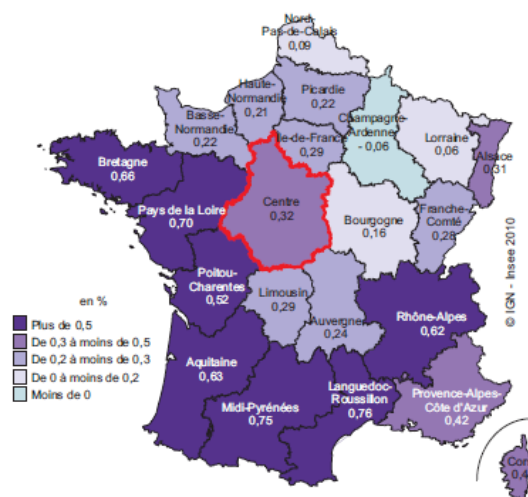
► Projections démographiques

►► Le taux de croissance démographique moyen le plus élevé du grand bassin parisien

Les tendances démographiques actuelles se situent dans le contexte particulier des départs en retraite des générations du baby boom, entrées dans la vie active à la fin des trente glorieuses. L'arrivée aux grands âges de ces générations atteindrait son apogée vers 2035-2040.

Si les évolutions démographiques actuelles se poursuivaient, la région Centre verrait sa population augmenter de 8 500 habitants par an entre 2007 et 2040, soit une évolution de +0,32 % par an en moyenne. Elle atteindrait alors 2,8 millions de personnes en 2040. La région deviendrait **la plus dynamique du grand bassin parisien**, devant l'Ile-de-France (+0,29 % par an). Elle se placerait au 10^{ème} rang des régions métropolitaines les plus dynamiques, derrière les régions du Sud et de l'arc atlantique

Taux de croissance annuel moyen de la population par région entre 2007 et 2040



Source : Insee, Omphale 2010, scénario central

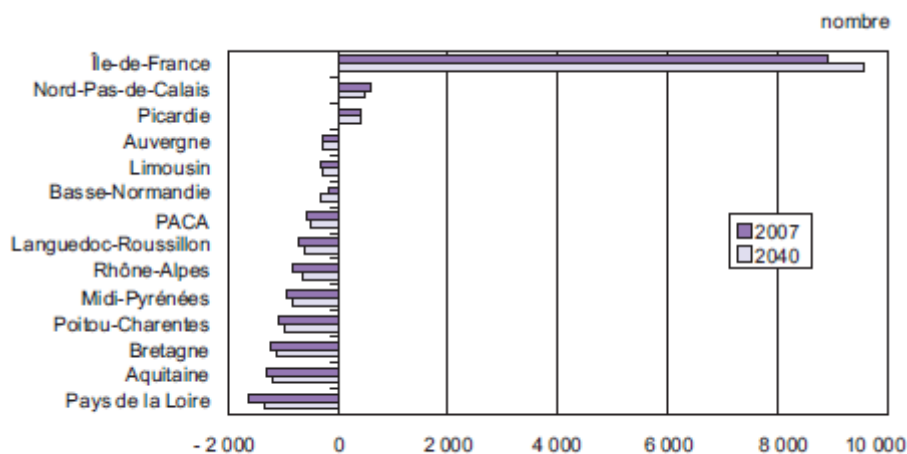
Le rythme de la croissance démographique devrait toutefois se réduire progressivement, mais moins qu'en métropole. En 2020, le nombre d'habitants en région Centre s'élèverait à 2 657 000 (soit + 96 000 personnes par rapport à 2010). La population augmenterait ensuite de 80 000 personnes entre 2020 et 2030 puis de 70 000 personnes entre 2030 et 2040.

►► Le solde migratoire deviendrait le facteur principal de la croissance démographique

Le solde naturel devrait se dégrader progressivement entre 2007 et 2040, jusqu'à devenir négatif en fin de période, et freinerait ainsi la croissance démographique. Cette évolution s'expliquerait par le vieillissement de la population dû à l'arrivée aux grands âges des « baby boomers ». Les décès deviendraient alors supérieurs aux naissances qui auraient pourtant tendance à se stabiliser.

Les migrations seraient le principal facteur de la croissance démographique du territoire. L'excédent migratoire régional se renforcerait, faisant augmenter la population de 0,23 % par an en moyenne sur la période de projection 2007-2040, contre 0,17 % entre 1990 et 2007. La région Ile-de-France resterait la principale source de migrants (excédent migratoire de près de 10 000 personnes par an), loin devant le Nord-Pas-de-Calais et la Picardie. A l'inverse, le Centre serait déficitaire vis-à-vis des régions du littoral atlantique et du Sud de la France.

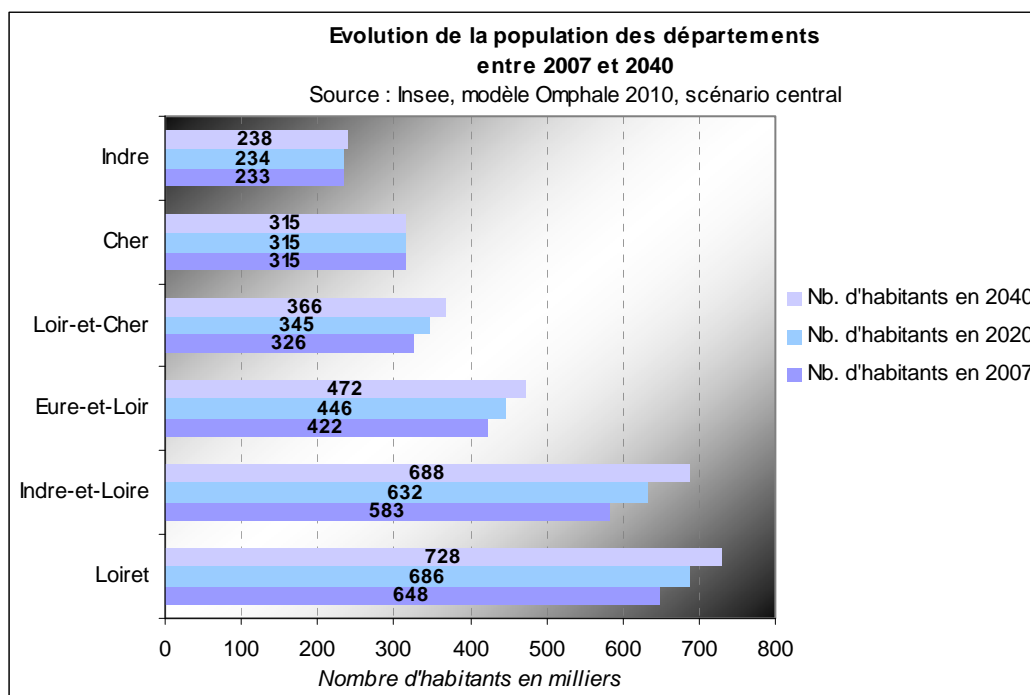
Principaux soldes migratoires annuels avec les autres régions



Source : Insee, Omphale 2010, scénario central

►► Une croissance de population pour la plupart des départements de la région Centre entre 2007 et 2040

L'évolution démographique n'est pas homogène sur le territoire régional. La structure par âge et le profil des migrants expliquent en partie les différences entre départements.



L'Indre-et-Loire connaîtrait la plus forte progression de la population de la région (+0,5 %) entre 2007 et 2040. Elle serait toutefois légèrement en baisse par rapport à la période 1990-2007.

L'évolution démographique des départements de l'Eure-et-Loir, du Loir-et-Cher et du Loiret serait équivalente à celle de la région (0,35 %). La croissance serait également moins élevée que sur la période 1990-2007 (avec en particulier une baisse de plus de 2 points pour le Loiret).

Les départements de l'Indre et du Cher seraient les seuls à voir leur taux de croissance démographique annuel moyen augmenter entre les périodes 1990-2007 et 2007-2040. La croissance de population de l'Indre serait toutefois inférieure à la moyenne régionale (0,1 %) mais elle représenterait une rupture avec la décennie précédente marquée par une évolution démographique négative. Le département du Cher verrait sa population stagner entre 2007 et 2040, alors qu'elle diminuait au cours de la période 1990-2007.

►► Une forte augmentation des plus de 60 ans et particulièrement des plus de 80 ans

La croissance démographique proviendrait principalement des seniors (+320 000 personnes âgées d'au moins 65 ans). **La part des personnes ayant plus de 80 ans devrait même doubler.** Au contraire, Le nombre d'individus âgés de 20 à 59 ans diminuerait de 1 320 000 en 2007 à 1 240 000 en 2040 (soit une perte d'environ 80 000 personnes). La part des 20-59 ans dans la population totale reculerait de plus de 8 points pour atteindre 44,3 % contre 46,6% en métropole.

Les migrations contribueraient au vieillissement puisque la région serait attractive à l'âge de la retraite, notamment pour les personnes vivant en Ile-de-France. Même si la région attirerait alors des adultes de 25 à 40 ans, elle perdrait des jeunes de 18 à 25 ans, âge des études et du premier emploi. L'arrivée aux grands âges des baby boomers s'achevant vers 2035-2040, le vieillissement de la population devrait s'infléchir à cette période.

Répartition de la population de la Région Centre par tranche d'âge			
	2007	2040	Evolution 2007-2040
- de 20 ans	24,3%	22,3%	- 2 points
20-29 ans	11,3%	10,6%	- 0,7 point
30-59 ans	40,9%	33,7%	- 7,2 points
60-79 ans	17,9%	22,5%	+ 4,6 points
+ de 80 ans	5,6%	11%	+ 5,4 points

Source : Insee, Omphale 2010, scénario central

►► Les enjeux liés à l'évolution de la population et au vieillissement

L'évolution de la population, et plus particulièrement l'augmentation du nombre de seniors, porteurs de nouveaux besoins, demandera un développement et une adaptation de l'offre de services. En effet, il conviendra à la fois de répondre aux besoins des personnes âgées dépendantes (prise en charge de la perte d'autonomie ; services à la personne et de proximité : santé, soins, tâches ménagères, repas ; services facilitant au quotidien le lien social et médical...) et des seniors autonomes, acteurs économiques du territoire à part entière (loisirs, bien-être, tourisme ...). Il serait alors nécessaire d'adapter l'ensemble du territoire, rural comme urbain, afin de faire face aux risques liés au vieillissement tel que l'isolement des personnes âgées, en développant les services à la personne mais aussi les commerces de proximité, davantage fréquentés par les seniors que le reste de la population.

La problématique du logement se posera également. La question prioritaire concernera l'adaptation des logements occupés par les personnes âgées. Si certaines font le choix de rester vivre dans leur domicile en l'adaptant, d'autres, principalement installées en zones rurales, préfèrent se rapprocher des commerces et services de proximité. Ainsi, le vieillissement de la population a tendance à induire des migrations résidentielles des zones rurales vers les centres urbains.

En lien avec la localisation du logement et la forte croissance de la part des plus de 80 ans induisant une hausse du nombre de personnes en perte d'autonomie, la question du transport semble essentielle. Si des dispositifs existent déjà pour les personnes âgées (tarifs réduits des transports en commun, transport à la demande...), les besoins seraient certainement multipliés. Là encore, les services de transport devraient s'adapter aux besoins grandissants des seniors.

► Projections économiques

►► Les grandes tendances à moyen et long terme

La région Centre devra tenir compte de plusieurs tendances lourdes qui vont impacter à moyen ou à long terme son système productif régional.

Les nouvelles interfaces industrie-services et l'essor de l'économie de l'usage

Un des moteurs de l'économie pourrait résider dans les années à venir dans de nouvelles articulations entre les produits manufacturés et les services, autorisant un développement inégalé de ces derniers. Depuis plusieurs années, on observe un renforcement du phénomène de « servicisation » des produits avec le déploiement de bouquets de services associés aux produits manufacturiers vendus (on vend la voiture, le contrat d'entretien, voire le téléphone) ou bien la vente de produits qui ont besoin pour fonctionner de services (téléphonie mobile, accès à internet...). Dans ce modèle économique, la valeur ne réside plus exclusivement dans le produit lui-même mais dans la capacité à répondre à un besoin plus vaste que le produit lui-même. On pourrait, par exemple, imaginer qu'un fournisseur d'électricité ne vende plus seulement des kW/h mais une température optimum dans un logement, ce qui nécessiterait la mise en place d'une chaîne de compétences à forte valeur ajoutée.

Cette « servicisation » de l'économie s'accompagne d'un essor de l'économie de l'usage. Dans ce nouveau système de consommation, l'entreprise reste propriétaire des biens qu'elle met à disposition de ses clients et vend ses services. Cette économie est déjà très présente dans le marché interentreprises à haute valeur ajoutée (imagerie médicale, photocopieurs, informatique) et se développe sur le marché des particuliers (voitures en libre service...). L'économie de l'usage occupe aujourd'hui encore une place faible mais son développement peut fortement s'accélérer sous l'effet de la prise en compte des contraintes environnementales, du vieillissement de la population, et de la demande de services aux personnes.

Cette économie, nécessitant une proximité géographique des entreprises avec les clients, serait plutôt favorable à l'emploi local. La maintenance requiert en effet davantage d'emplois que la production très souvent automatisée et éloignée des lieux d'usage.

Ce nouveau modèle économique pourrait générer de nouvelles opportunités pour la région Centre, région industrielle et située à proximité du marché francilien.

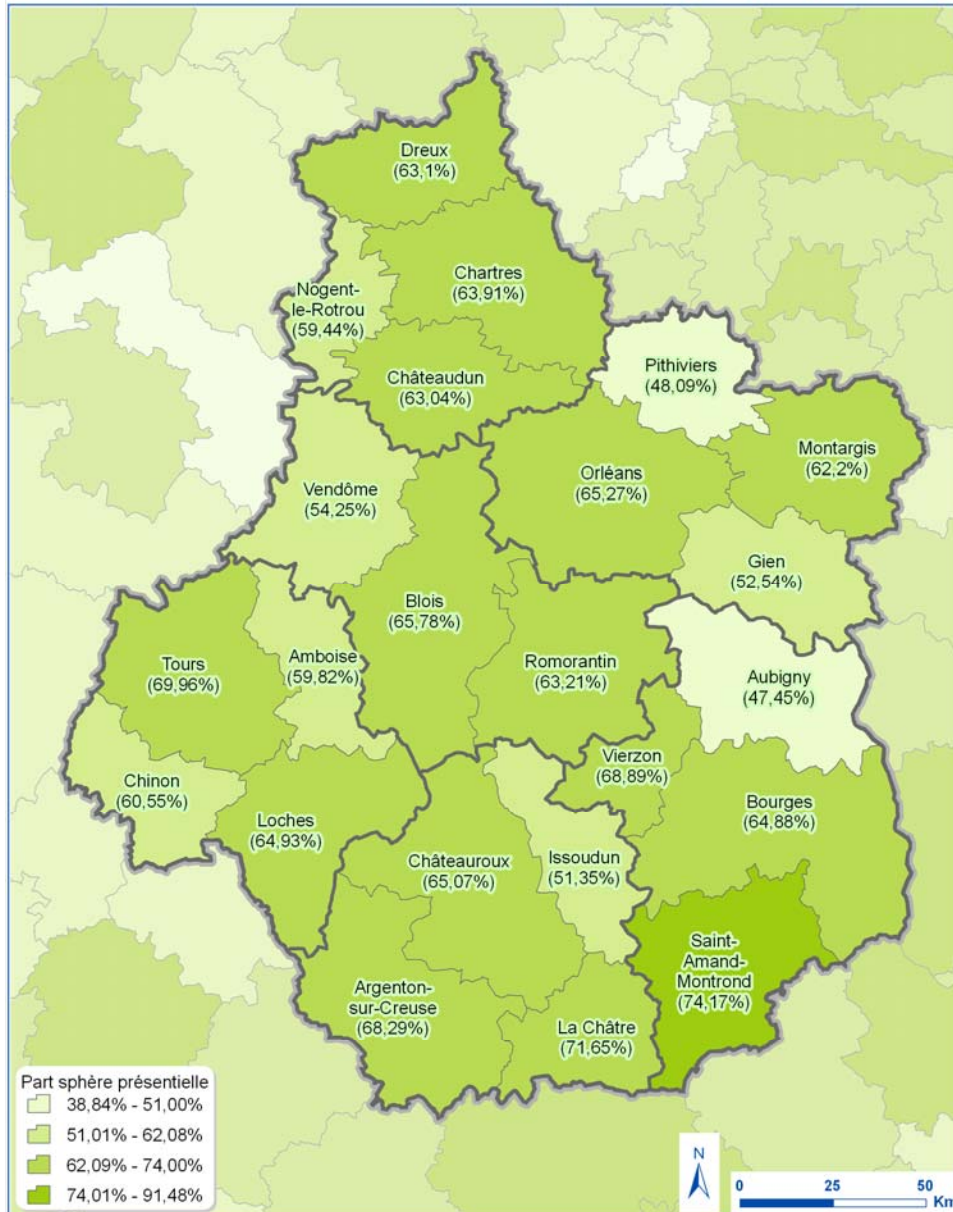
L'économie créative et les Technologies numériques

L'innovation est le moteur de nos économies, et la créativité, nourrie de la culture, des savoirs-faires, de la maîtrise scientifique et des technologies numériques, irrigue sans cesse les activités humaines. Dans ce cadre, on voit que la fluidité des organisations, les effets réseau, les systèmes d'échange et de co-construction des savoirs et des idées, ont une importance primordiale. En région Centre, nous devons animer un « écosystème » de l'innovation qui mobilise les communautés créatives. Dans ce cadre, le numérique est à la fois un support, un processus et un secteur d'activité. Les possibilités d'échange, d'interconnexion, de co-création ouvrent des opportunités très importantes de création d'activités nouvelles.

L'économie présentielle : les potentialités des services à la personne et du tourisme

L'économie présentielle correspond à la part de l'appareil productif destinée à répondre à la demande de la population présente sur le territoire (résidents permanents ou touristes). Avec 537 400 salariés en 2008, elle affiche en région un poids légèrement inférieur à la moyenne nationale (respectivement 64 % et 66 % de l'effectif salarié). Les secteurs de la santé et action sociale, de l'administration publique et du commerce de détail y concentrent près de la moitié des salariés.

Part de la sphère présenteielle dans le nombre de postes salariés des établissements (31/12/2008)



Source : INSEE - Fond de carte sous licence IGN
Réalisation : Conseil régional du Centre 2011

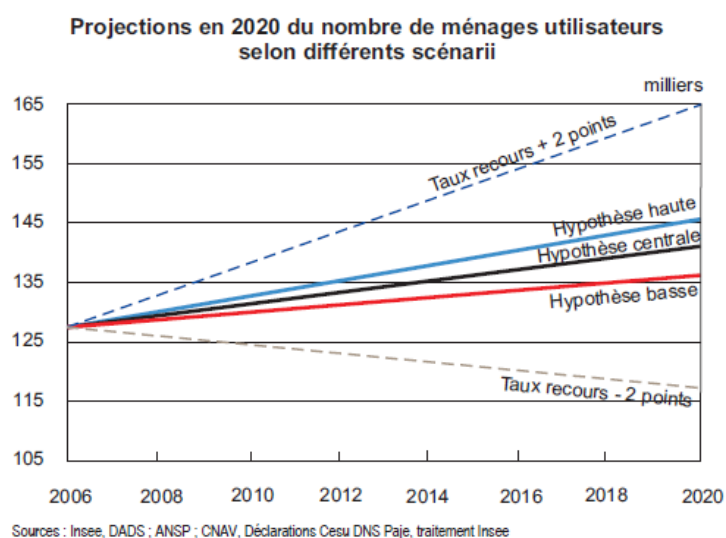
Au sein de la sphère présenteielle, le **secteur des services à la personne**⁶ constitue un important gisement d'emplois. Ces derniers sont susceptibles d'apporter une réponse aux enjeux du vieillissement de la population et de son corollaire, le problème croissant de la dépendance des personnes âgées. Ces emplois peuvent aussi répondre à la demande accrue de solutions de garde, liée à la hausse du taux d'activité féminin et à la proportion croissante de familles monoparentales. Dans le Centre, ce secteur comprend environ 44 000 emplois, soit 5 % des emplois salariés régionaux. Cette part est légèrement supérieure à la référence nationale

⁶ Analyse extraite de l'Insee Centre Info n°165, « les services à la personne : un fort potentiel d'emploi, des conditions à améliorer », publié par l'INSEE Centre en partenariat avec la DIRECCTE Centre et la Région Centre.

(4,6 %). Le nombre de salariés est néanmoins à relativiser puisqu'en équivalent temps plein, il équivaut seulement à 14 500 emplois.

Si les tendances démographiques actuelles se poursuivent, le nombre de ménages utilisant les services à la personne (127 500 en 2006) augmenterait de 11 % pour s'établir à environ 141 000 en 2020. En faisant varier les hypothèses démographiques, le nombre de ménages utilisateurs serait compris entre 136 000 (scénario de population basse) et 146 000 (scénario de population haute).

Mais, ce taux de recours des services à la personne pourrait également varier sensiblement sous l'influence de dispositions législatives, d'actions publiques locales ou de changements de comportement de la population. En gardant l'hypothèse d'une évolution démographique stable et en faisant varier le taux de recours de plus ou moins deux points par rapport au taux actuel (ce qui reste dans une fourchette réaliste par rapport aux niveaux constatés dans les autres régions), le nombre de ménages concernés pourrait baisser de 8% (117 300 ménages) ou augmenter de 29 % (165 000).



En 2020, selon le scénario central, les recours aux services liés à la vie quotidienne (tâches domestiques, repas, bricolage...) seraient en augmentation de près de 13 % et resteraient majoritaires. En raison du vieillissement de la population, l'évolution la plus marquée (+ 15 %) concernerait les services aux personnes âgées, dépendantes ou handicapées.

L'augmentation d'ici 2020 de 11% des ménages utilisateurs, voire plus si l'action publique l'encourage, pourrait se traduire par une hausse significative du nombre d'emplois. Celle-ci devrait cependant être plus faible que celle des ménages utilisateurs car les emplois du secteur sont rarement des temps pleins. Un surcroît de travail serait en partie absorbé par les salariés déjà en place.

Les services à la personne offrent un réel potentiel de création d'emplois de proximité. Mais l'enjeu prioritaire est de renforcer l'attractivité de ce secteur, particulièrement aux yeux des jeunes. Cela implique notamment d'améliorer la professionnalisation de ces emplois, ce qui passe avant tout par la solvabilité des besoins et par le développement de la formation. Il est également indispensable d'assurer aux salariés de ce secteur une rémunération garantie par des conventions collectives reconnaissant les qualifications, à plein temps ou à temps choisi.

Le tourisme constitue un autre moteur de l'économie présente. Située à proximité de la région parisienne premier pôle touristique national et premier pôle bassin émetteur, bien placée sur la route des grands départs estivaux, la région Centre est souvent qualifiée de région de passage. D'abord connue pour ses châteaux, la région bénéficie d'un potentiel touristique diversifié : le tourisme de nature autour de la Brenne, la Loire, la forêt d'Orléans et du Perche ; le tourisme itinérant avec "La Loire à Vélo" ; le tourisme d'affaire ; le tourisme gastronomique ; le tourisme fluvial avec le Canal de Briare et le Canal latéral à la Loire...

Malgré ce potentiel, la région Centre se situe en France à une place intermédiaire sur le plan de l'économie touristique. En 2009, le tourisme représente en région près de 26 000 emplois salariés, soit 3 % de l'emploi

salarié régional et 2,7 % de l'emploi touristique national. Ce dernier chiffre place le Centre au 11^{ème} rang des régions françaises.

Le développement des métiers « verts »

Le renforcement des préoccupations environnementales ouvrent de larges perspectives aux métiers dits « verts », dont la finalité porte sur la réduction de l'empreinte écologique, et la protection de l'environnement et des personnes. Toutefois, l'évolution de la réglementation nationale ou européenne constitue le principal moteur de développement de ces métiers tant en termes quantitatifs que qualitatifs pour les années à venir. A titre d'exemple, des métiers sont récemment apparus pour accompagner la maîtrise des flux (économe des flux, contrôleur/diagnostiqueur en assainissement non collectif...). D'autres métiers plus traditionnels sont également impactés et nécessitent une adaptation.

D'après le Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE), avec les scénarii d'investissements dans les secteurs « verts », les secteurs de l'agriculture, du bâtiment, de la forêt et des transports verraient leur nombre d'emplois croître à court et moyen terme dans des proportions supérieures aux prévisions des scénarios de statu quo⁷.

Les évolutions technologiques ainsi que le développement du management de qualité (normes ISO 9000) et du management environnemental (norme ISO 14001) constituent également des facteurs de transformation pour les métiers verts.

Le développement des métiers « verts » s'accompagnera de besoins importants en termes de formation. Le processus de professionnalisation, engagé depuis quelques années, devraient se poursuivre sous la pression des facteurs réglementaires, technologiques et organisationnels. Par ailleurs, une ambivalence de représentations coexiste sur ces métiers : image positive pour les métiers visant la protection de l'environnement, déficit ou absence d'image pour les métiers de la gestion des déchets, du recyclage... Ce manque d'attractivité peut générer des tensions sur les recrutements. Il est donc nécessaire de travailler à la valorisation de ces métiers.

►► Prospective de l'emploi et des besoins de recrutements en région Centre à horizon 2020⁸

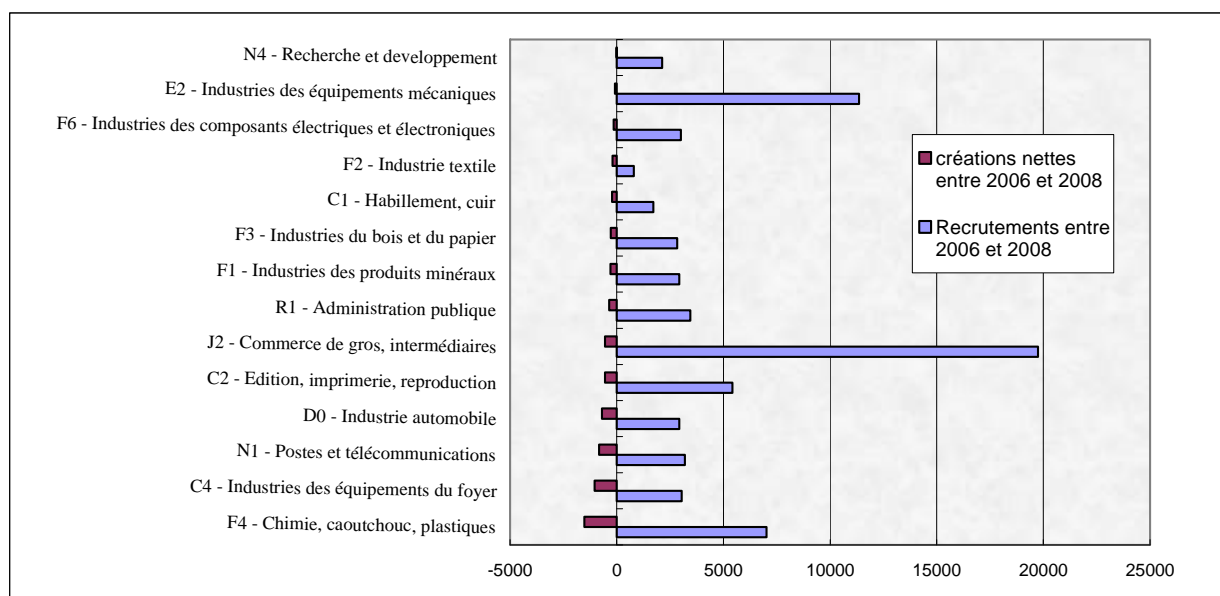
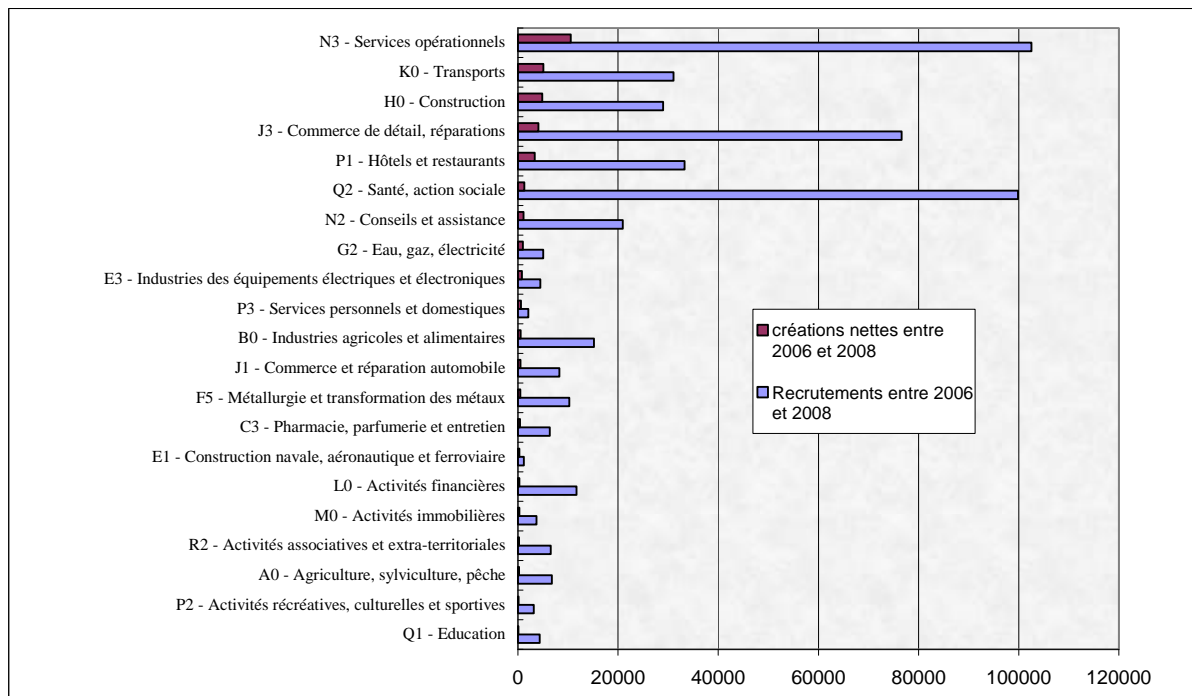
Les bouleversements conjoncturels sont de plus en plus rapprochés et brutaux. Après chaque période de crise, la région Centre ne retrouve plus son niveau d'emploi précédent. Ainsi observe-t-on un décrochage du rythme de croissance de l'emploi par rapport à la moyenne nationale, qui s'accroît depuis 2000. Longtemps épargnée, la région se rapproche progressivement du taux de chômage national. Pourtant dans certains territoires et secteurs d'activité, l'emploi diminue globalement alors que le nombre de recrutements reste élevé. Les pénuries de main d'œuvre de plus en plus prégnantes pour certains métiers interpellent à la fois sur les besoins en formation tout au long de la vie et sur la gestion prévisionnelle des emplois et des compétences (GPEC) territoriale et sectorielle.

⁷ « Au cours de la décennie à venir, les emplois agricoles pourraient augmenter de 4 % dans le monde. Investir dans la protection des forêts et le reboisement pourrait accroître de 20 % les emplois formels dans ce secteur d'ici 2050. Dans le transport, l'amélioration du rendement énergétique de tous les modes de transport et le passage du transport privé au transport public ou non motorisé entraîneraient une hausse supplémentaire de l'emploi environ 10 % supérieure à celle du maintien du statu quo. Enfin, les investissements dans l'amélioration énergétique des bâtiments pourraient créer 2 à 3,5 millions d'emplois supplémentaires rien qu'en Europe et aux États-Unis. Si l'on tient compte de la demande de nouveaux bâtiments (logement social, hôpitaux, écoles, etc.) dans les pays en développement, le potentiel est encore supérieur. » - Extrait du rapport du PNUE, « Vers une économie verte », 2011.

⁸ Contribution de l'ORFE – Gip Afla Centre

Comparaison entre créations nettes d'emplois et recrutements

Source : DMMO EMMO, DIRECCTE



Note de lecture : dans les services opérationnels, on recense 10 570 créations d'emplois entre 2006 et 2008, alors que 102 500 recrutements ont été effectués.

Les créations nettes sont égales à la différence entre les entrées et les sorties des établissements de plus de 10 salariés.

Le modèle de projections d'emplois construit par l'Observatoire Régional Formation-Emploi (ORFE)⁹ du Gip Alfa Centre permet d'envisager les conséquences de scénarios tendanciels, positifs ou négatifs sur les besoins en recrutement à l'échelle de la région.

Résoudre les difficultés de recrutement sur des emplois de base : un enjeu pour l'industrie

Bien que le Centre reste une région industrielle (6^{ème} rang des régions françaises), l'industrie en région représente moins d'un emploi sur cinq, et ce niveau d'emploi varie assez fortement selon la conjoncture.

L'industrie, très représentée dans la région Centre, est particulièrement exposée aux chocs conjoncturels. Les créations nettes d'emplois dans les périodes de croissance atteignent des niveaux aussi importants que les suppressions dans les périodes de crise. Les compétences perdues lors des départs en retraite, associées aux besoins de nouvelles qualifications liés aux évolutions technologiques, induisent des écarts qui peuvent être importants entre les offres d'emploi à pourvoir et les personnes disponibles. Ce désajustement est particulièrement fort lors des reprises. Si ces offres ne peuvent être satisfaites, elles engendrent progressivement des tensions permanentes sur certains métiers, provoquant *alors* des désajustements structurels.

Le « modèle de projections à horizon 2020 » montre que les plus fortes variations toucheront les secteurs des Industries agro-alimentaires, de la Parfumerie-pharmacie, des Industries des équipements mécaniques, de la Métallurgie-travail des métaux et, dans une moindre mesure, les secteurs de la Chimie-caoutchouc-plastique. Ce sont les secteurs qui offrent un volume d'emplois important dans l'hypothèse d'une conjoncture favorable semblable à la période 2005 – 2007 (autour de 20 000). Ils seront les plus sensibles à l'avenir et confrontés à des pertes de compétences liées aux départs en retraite.

La difficulté pour la région sera de s'adapter rapidement aux variations d'activités. L'enjeu sera de maintenir les capacités de travail (qualifications, compétences). En effet la diminution relative des emplois industriels, incite certains demandeurs d'emploi à se réorienter vers d'autres secteurs. Et les jeunes, comme leurs parents et les enseignants, ont tendance à considérer que l'industrie représente un manque de débouchés, donc que les formations industrielles laissent envisager une insertion difficile. Ces choix d'orientation vers d'autres métiers ou d'autres formations contribueront à terme à accentuer les difficultés de recrutement.

D'ores et déjà, la région se trouve inscrite dans un paradoxe : les tensions¹⁰ sur certains métiers s'accroissent et les offres d'emplois non satisfaites pourraient à terme compromettre les reprises d'activités.

Les métiers qui rencontrent des difficultés de recrutement structurelles¹¹ sont les métiers de la maintenance, et les techniciens des industries de process. Ce sont des métiers qui traditionnellement étaient accessibles à la fois par l'insertion des jeunes et souvent par promotion interne. Les variations observées depuis plusieurs années ne permettent plus ces promotions organisées, et sur ces métiers les départs en retraite vont poser problème.

⁹ Ce modèle s'inscrit dans une démarche d'anticipation des mutations économiques. Il ne propose pas de scénarios économiques pour la région. Il faudrait pour cela un modèle macro économique avec des hypothèses de production régionale, comme il en existe au niveau national et européen

¹⁰ L'importance des tensions est mesurée par le rapport entre les offres d'emploi déposées par les entreprises et le nombre de demandeurs d'emploi.

¹¹ Les métiers qui sont confrontés à des tensions à la fois dans les périodes de croissance et de crise relèvent de difficultés qui peuvent être qualifiées de structurelles ; ceux qui ne sont concernés que dans les périodes de croissance mais qui sont les premiers concernés par les suppressions en temps de crise relèvent de difficultés plutôt conjoncturelles

Les principaux métiers industriels rencontrant des difficultés de recrutement « structurelles »

Source : Pôle emploi

	2007			2009		
	Taux de tension	Offres d'emploi	Demandes d'emploi	Taux de tension	Offres d'emploi	Demandes d'emploi
52332-Maintenicien des systèmes thermiques, climatiques et frigorifiques	160,8	328	204	80,9	266	329
44313-Ajusteur	145,2	228	157	73,4	105	143
44341-Poly maintenicien	128,6	562	437	70,2	394	561
52333-Maintenicien en électronique	121,2	292	241	70,7	200	283
52231- Technicien de production des industries de process	102,4	126	123	73,6	106	144
51211-Agent d'encadrement de maintenance	95,7	89	93	87,3	96	110

Note de lecture : sur le métier de maintenicien des systèmes thermiques, climatiques et frigorifiques 328 offres d'emplois étaient déposées en 2007, pour 204 demandes. Le taux de tension (offres / demandes) est de 160,8%.

D'autres métiers, très sensibles aux variations conjoncturelles, sont pour la plupart des métiers de base. Ceux qui offrent une première insertion aux jeunes. Les suppressions d'emplois ont donc souvent pour effet direct d'inciter les jeunes à se réorienter vers des secteurs tertiaires, et pour effet indirect de ne plus offrir une évolution de carrière programmée. L'image de ces métiers se dégrade donc progressivement, ce qui risque à terme d'engendrer des difficultés de recrutement structurelles.

Les principaux métiers industriels rencontrant des difficultés de recrutement « conjoncturelles »

Source : Pôle emploi

	2007			2009		
	Taux de tension	Offre d'emploi	Demande d'emploi	Taux de tension	Offre d'emploi	Demande d'emploi
44211-Opérateur sur machines électroniques en production électrique et électronique	157,5	230	146	36,6	64	175
45113-Opérateur sur machine de formage des matières plastique et du caoutchouc	144,2	274	190	42,3	82	194
44121-Opérateur-régulateur sur machine-outil	126,5	1056	835	22,5	261	1162
45212-Opérateur de production des métaux	125,8	83	66	10,3	8	78
44311-Mécanicien de maintenance	105,2	365	347	39,7	149	375
44132-Soudeur	105	953	908	34,6	406	1172

Note de lecture : sur le métier Opérateur-de production des métaux 83 offres d'emplois étaient déposées en 2007, pour 66 demandes. Le taux de tension (offres / demandes) est de 125,8%.

S'adapter aux chocs conjoncturels de plus en plus rapprochés : un défi futur pour le secteur tertiaire

L'impact des variations conjoncturelles fortement ressenties surtout dans l'industrie s'amplifie aujourd'hui dans le tertiaire, avec la tertiarisation de l'économie notamment dans les services opérationnels (dont l'intérim) et dans les services aux entreprises. Les variations prévisibles des besoins en recrutement seront de très forte amplitude.

Rappelons que les secteurs de l'Administration publique et de la Santé-services sociaux sont les plus gros employeurs régionaux, suivis de la Construction, des Transports, du Commerce et des Services opérationnels (intérim).

Pour l'administration publique, on peut craindre des diminutions globales de l'emploi, liées à des départs en retraite des fonctionnaires qui ne seraient pas remplacés. Cependant, les estimations d'emplois varient selon les hypothèses conjoncturelles, l'ajustement se faisant par le recours à des non titulaires.

Les services opérationnels et les services aux entreprises sont, par nature, très sensibles à la conjoncture car très liés à l'activité industrielle. L'intérim assure la flexibilité lors des variations de l'activité. Le secteur du transport est aussi dépendant de l'industrie par la production en flux tendus, et de l'activité commerciale liée aux variations du pouvoir d'achat. Se succèderont alors à horizon 2020 des périodes de difficultés de recrutement et des périodes de licenciements importants où les suppressions d'emplois dépasseront le niveau des départs en retraite.

Enfin le secteur de la construction sera lui aussi plus fortement impacté par les bouleversements conjoncturels, à la hausse comme à la baisse.

En conclusion, l'industrie voit ses emplois diminuer depuis plusieurs années. Si les pénuries de main d'œuvre restent en l'état, elles risquent d'accentuer cette tendance. Les secteurs tertiaires seront eux aussi confrontés à des périodes de forts besoins de recrutements et des périodes de licenciements.

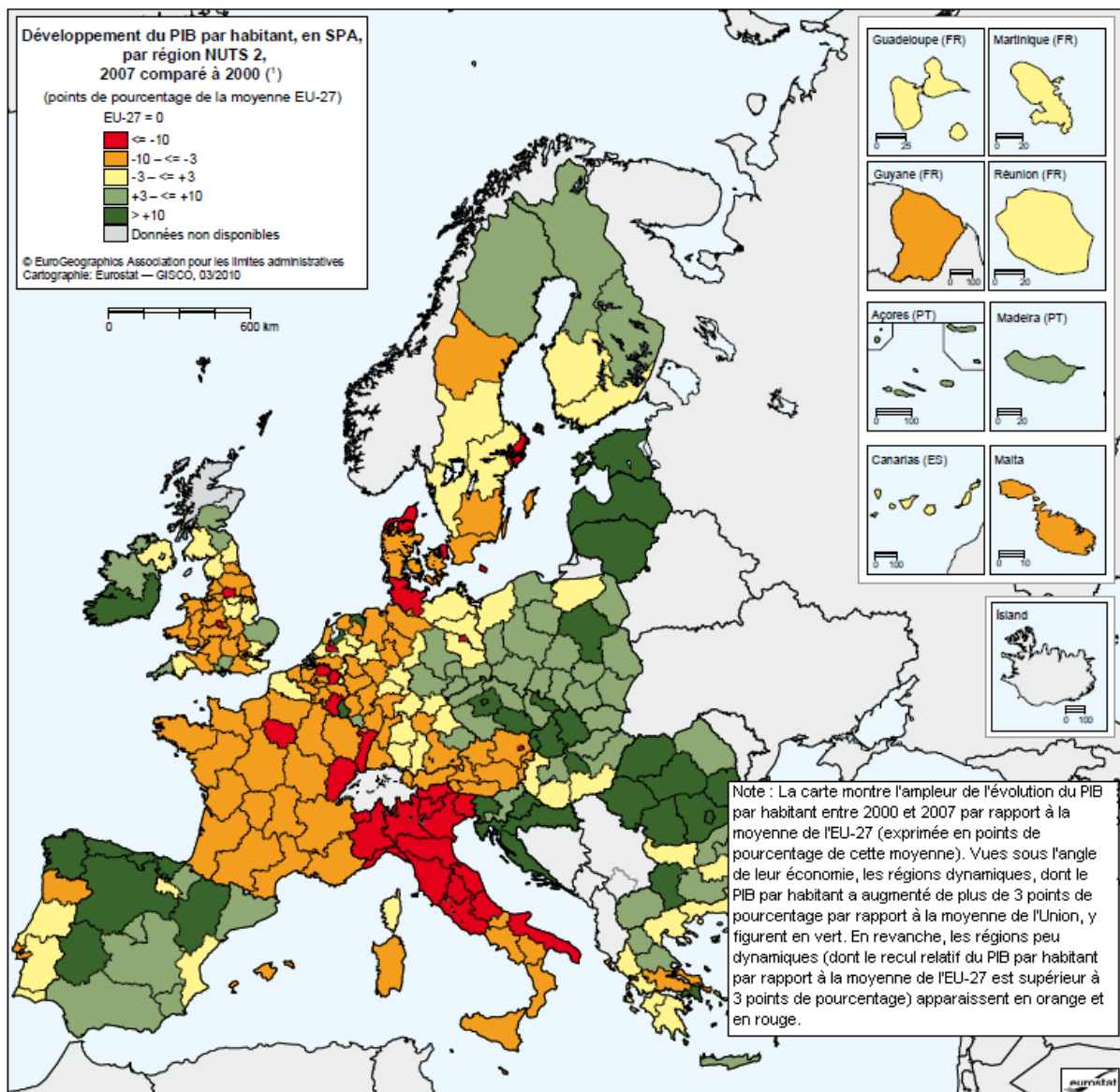
L'enjeu pour l'ensemble des acteurs régionaux, dans un climat d'incertitude croissant, sera d'éviter que les pénuries de main d'œuvre empêchent les entreprises de saisir les opportunités d'une reprise. Pour maintenir le niveau d'emploi, ils devront s'assurer d'un maintien des compétences et qualifications.

II – 3 : Les évolutions de contexte à l'œuvre dans le développement et l'aménagement de notre territoire

► La construction européenne et la décentralisation française.

►► Une Europe qui redéfinit ses politiques majeures.

L'effort de mutualisation et de solidarité lié à la construction européenne des 50 dernières années a eu des impacts très forts dans l'évolution économique et sociale de notre sous-continent. On a vu par exemple certaines régions espagnoles rejoindre très rapidement, puis dépasser notre propre niveau de richesses et renforcer leur accessibilité. Les flux de marchandises et de services s'en trouvent modifiés et notre positionnement aussi. De même, les impacts de la Politique Agricole Commune ont été et seront très importants sur notre agriculture, sur nos paysages et notre environnement.



(*) Danemark, estimation d'Eurostat; Turquie, 2006 comparé à 2000; Croatie, 2007 comparé à 2001.

Or, l'Europe qui, à travers le traité de Lisbonne affirmait sa volonté devenir la région du monde la plus compétitive, a dû modifier ses priorités et va réorienter fortement certaines de ses politiques dans les années à venir en cohérence avec la « Stratégie pour une croissance intelligente, durable et inclusive- Europe 2020 ».

Il n'est pas certain par exemple, que la région Centre puisse fortement bénéficier des fonds structurels FEDER, FSE. La nouvelle Politique Agricole Commune pourrait entraîner une diminution des aides européennes aux agriculteurs de la région Centre.

Pour mémoire, l'Europe 2020 présente trois priorités :

- une croissance intelligente : développer une économie fondée sur la connaissance et l'innovation.
- Une croissance durable : promouvoir une économie plus efficace dans l'utilisation des ressources, plus verte et plus compétitive.
- Une croissance inclusive : encourager une économie à fort taux d'emploi favorisant la cohésion sociale et territoriale

Dans cette optique, l'Union Européenne se fixe les grands objectifs suivants pour 2020:

- 75% de la population âgée de 20 à 64 ans devrait avoir un emploi
- 3% du PIB de l'UE devrait être investi dans la R&D
- Les objectifs « 20/20/20 » en matière de climat et d'énergie devraient être atteints (y compris le fait de porter à 30% la réduction des émissions si les conditions adéquates sont remplies) ;
- Le taux d'abandon scolaire devrait être ramené à moins de 10% et au moins 40% des jeunes générations devraient obtenir un diplôme de l'enseignement supérieur
- Il conviendrait de réduire de 20 millions le nombre de personnes menacées de la pauvreté.

Différents projets du Réseaux de Transports Européen peuvent aussi avoir un impact important sur notre économie régionale, telle l'autoroute ferroviaire, la transversale Centre Europe Atlantique, la LGV Sud Europe Atlantique.

Il est significatif de constater que du point de vue de l'Europe, la région Centre appartient à la zone « Nord-Ouest » et a été exclue de l'Espace Atlantique. Elle ne fait pas partie des régions qui bénéficieront fortement des fonds structurels parce qu'elle affiche un PIB supérieur à 90% de la moyenne européenne, contrairement à ses voisines de Poitou-Charentes, Basse-Normandie, Auvergne et Limousin. Il y aura, dans ce classement, des effets de voisinage à observer, puisque c'est désormais l'échelle régionale qui détermine l'affectation des fonds structurels (dans la période 2000-2006, l'échelle infra-régionale était prise en compte ce qui avait permis de distinguer et d'accompagner le Sud de la région Centre et la zone de Dreux).

Un processus de décentralisation inachevé, un Etat fortement endetté

Depuis Louis XI, la nation française a fortement centralisé le pouvoir, puis elle a suscité une très forte concentration de populations, de centres de décision et d'infrastructures sur Paris. Après la seconde guerre mondiale, un mouvement d'aménagement du territoire a tenté de rééquilibrer le territoire français au profit des « métropoles d'équilibre », en créant notamment un maillage ferroviaire et autoroutier. Depuis les années 1980, les lois de décentralisation ont situé l'échelle régionale comme celle qui convient à l'aménagement du territoire, au développement économique, et à un certain nombre de services dans le domaine du transport, du développement culturel ou de la formation. Néanmoins, ce mouvement est inachevé, et la répartition des compétences et des responsabilités entre l'Etat et les Collectivités locales n'a pas été menée jusqu'au bout. Il subsiste ainsi de nombreux domaines où l'Etat et la Région par exemple, partagent des outils d'intervention, au profit du développement économique ou de la formation notamment. Le Contrat de Projets Etat-Région tente de définir une allocation coordonnée des moyens financiers sur ces thèmes partagés. Les ressources des collectivités locales, en particulier la Région, mais aussi les Départements et les communes, viennent directement de l'Etat, et ne laissent aucune autonomie fiscale aux élus.

Or l'Etat est fortement endetté (1600 milliards d'euros de dettes – environ 20 000 euros par habitant- soit plus de 80% du PIB annuel, le remboursement de cette dette mobilisant chaque année autour de 20% du budget de l'Etat). Il s'ensuit que les financements affectés aux collectivités locales sont plafonnés, que l'Etat investit lui-même de moins en moins sur les territoires. Il sollicite les Collectivités locales sur le champ de responsabilité qui lui incombe, particulièrement pour financer les infrastructures de transport et les bâtiments universitaires. Cette raréfaction budgétaire l'amène aussi à concentrer les financements à travers des appels d'offre nationaux (Appels à projet du Grand Emprunt).

Il est certain que la région Centre n'est pas la mieux placée dans ce jeu extrêmement concurrentiel, qui profite essentiellement à l'Ile-de-France, à Rhône-Alpes et PACA. La vertu de ce système est de susciter des mobilisations et une organisation de niveau régional ou interrégional qui motive les structures universitaires, scientifiques et parfois économiques.

Il devient indispensable, dans ce cadre, d'écrire l'acte III de la décentralisation en précisant la répartition des compétences entre l'Etat et les Collectivités, et en responsabilisant les élus à travers une fiscalité autonome.

►► Co-construction de référentiels, de schémas et de plans entre l'Etat et la Région

Les lois consécutives au Grenelle de l'environnement prévoient que soient co-élaborés un certain nombre de schémas par les services de l'Etat et du Conseil régional.

Ainsi, les travaux suivants sont-ils en cours au printemps 2011 :

- Le Schéma Régional du Climat de l'Air et de l'Energie (SRCAE), qui inclut notamment le schéma régional éolien.
- Le Schéma de Cohérence Ecologique

Par ailleurs, en cohérence avec les grands accords internationaux (protocole de Kyoto...), la France promeut la mise en place des Agendas 21, et dans le cadre des lois Grenelle, impose aux collectivités de plus de 50 000 habitants, et par conséquent aux Régions, aux Départements, aux Agglomérations et aux grandes villes de réaliser un Plan Climat Energie. Pour une grande partie de son contenu, le Plan Climat Energie de la région est fortement articulé avec le SRADDT.

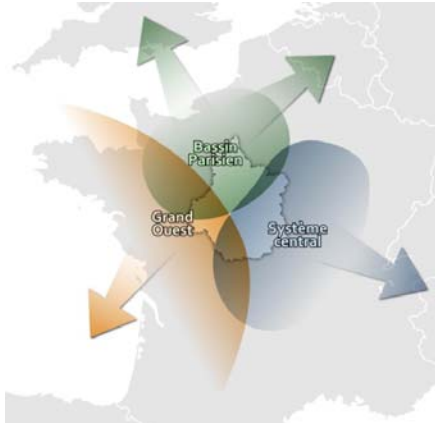
L'Etat a la responsabilité du label accordé par l'Unesco pour la Loire moyenne au titre des paysages culturels vivants. Dans ce cadre, il a élaboré un « plan de gestion du site Unesco », sous la forme d'un référentiel auquel la Région Centre et le syndicat mixte « Mission Val de Loire » ont contribué.

S'agissant du risque d'inondation, la responsabilité de la sécurité civile est à l'Etat, tandis que l'entretien du lit et des levées du grand fleuve lui incombent. A l'échelle du bassin de la Loire, le Préfet coordonnateur de la Loire, qui est le Préfet de la région Centre, est responsable du Contrat de Projet Interrégional Loire qui associe l'Etablissement Public Loire, l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne, et 8 régions riveraines dont le Centre.

A travers l'ensemble de ces travaux de réflexion, d'élaboration de référentiels ou de prescriptions, puis de programmation, l'Etat est directement responsable d'un grand nombre de décisions d'aménagement du territoire régional, et y associe de plus en plus fréquemment les collectivités locales, en premier lieu la Région.

► Les dynamiques interrégionales, le Grand bassin Parisien et la structuration régionale

►► Les enjeux de l'interrégionalité...



La région Centre se situe à la charnière de grands systèmes territoriaux qui sont affectés par des dynamiques très contrastées : le **système du Bassin parisien** (Ile-de-France, Haute et Basse Normandie, Picardie), le **système « grand ouest »** (Pays de la Loire, Poitou-Charentes) et le **système central** (Auvergne, Limousin voire la Bourgogne). Si cette situation de carrefour a parfois pu paraître comme un frein à la constitution d'une identité forte et cohérente, elle n'en constitue pas moins une opportunité. C'est tout l'enjeu de l'interrégionalité pour la région Centre : dépasser le cadre strict des frontières administratives pour tirer parti de dynamiques plus larges, s'associer pour ne pas devenir périphérique.

A la lecture des documents stratégiques des autres régions, il apparaît globalement que la région Centre est davantage perçue par ses voisins comme un espace périphérique que comme un nœud ou un carrefour stratégique qu'il convient d'investir. Pour éviter tout risque d'isolement, la région Centre doit renforcer sa centralité en s'appuyant sur son réseau de villes. En effet, les principales agglomérations de la région (Orléans, Tours, Bourges) ont un rôle particulier à jouer dans ses grandes dynamiques. Les autres villes charnières avec une capacité d'organisation avec les territoires voisins, comme Montargis (Sens), Dreux (Evreux), Nogent-le-Rotrou..., peuvent également contribuer à l'ouverture de la région.

L'enjeu pour la région Centre est de jouer sur la complémentarité de ces trois grands espaces de proximité :

- Le Bassin parisien autour du partage des ressources métropolitaines (pôles de compétitivité, nouveaux arrivants, activités logistiques, etc.) ;
- L'Arc Atlantique autour du dynamisme démographique et économique du Grand Ouest ;
- Le Système central autour du défi du vieillissement, de la qualité de vie et de l'innovation dans les secteurs traditionnels (agroalimentaire, bois...).

...Avec le Bassin parisien

● Diagnostic prospectif

Le développement de la métropole parisienne a changé d'échelle et dépasse aujourd'hui largement les limites administratives de la région Ile-de-France, comme en témoigne le phénomène déjà ancien des franges franciliennes, alimentées par le desserrement résidentiel de la région capitale. Cependant, le Bassin Parisien n'est pas encore parvenu à un fonctionnement réellement polycentrique : les complémentarités ou les concurrences ne sont pas clairement établies entre les différents pôles urbains qui maillent le Bassin Parisien ; les réseaux de transports demeurent largement calés sur un schéma en étoile —permettant certes l'accès au centre, mais multipliant aussi les goulets d'étranglement en mettant les relations extérieures des régions périphériques sous la dépendance de la région Ile-de-France ; les mutations économiques (passage à une économie de la connaissance) ont largement tari le desserrement économique francilien (lorsqu'il existe, il tend à « sauter » par dessus les régions limitrophes pour aller s'établir vers des territoires plus lointains, réputés plus accueillants).

● Enjeux et accroches pour la région Centre

Au sein de cet espace, quatre enjeux principaux peuvent être identifiés pour la région Centre :

> La garantie de l'accès aux infrastructures métropolitaines : cela concerne notamment l'accès aux aéroports franciliens et en particulier aux hubs d'Orly et de Roissy.

> L'optimisation du potentiel de développement du secteur logistique

> **Le développement de mutualisations et de processus d'innovation entre laboratoires de recherche et universités.** Située dans la continuité du cône Sud de l'innovation, la région doit anticiper le développement du campus de Saclay pour bénéficier des retombées possibles.

> **L'accueil maîtrisé des nouvelles populations et activités** suite au desserrement résidentiel et économique de l'Île-de-France vers le Nord du territoire régional (et en particulier vers les villes d'Orléans, Chartres, Montargis, Dreux et Pithiviers).

A ces enjeux correspondent des types d'accroches spécifiques :

- la logique de faisceaux : les infrastructures de transports avec notamment la ligne POCL qui mettrait Orléans à près de 30 minutes de Paris, l'interconnexion Sud qui accélérera considérablement la liaison avec Roissy-CDG et l'autoroute ferroviaire Sud-Europe faisant de la région Centre un corridor logistique de première importance.
- La logique tangentielle : le réseau de villes avant-postes de la région Centre (Orléans, Chartres, Montargis, Dreux et Pithiviers) et des régions voisines (Evreux pour la Haute-Normandie et Sens pour la Bourgogne) ainsi que le projet de ligne ferroviaire Orléans-Rouen.

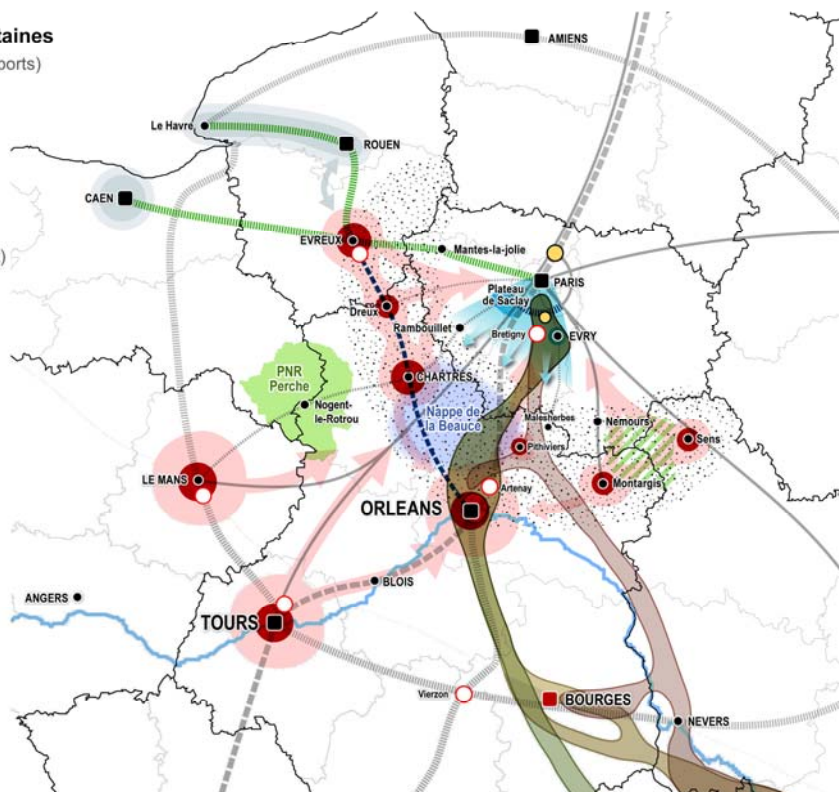
Au sein du Bassin parisien : le partage des ressources métropolitaines

1. L'accès aux ressources métropolitaines

- Hubs Orly - Roissy (gares TGV & aéroports)
- Le Cône Sud de l'innovation et l'enjeu de son extension
- Projet interconnexion Sud IDF
- Projet POCL (scénario Ouest)
- Projet POCL (scénario Ouest - Sud)
- Projet POCL (scénario Est)
- Contournement Fret IDF (Maillon Ouest)
- Autoroute Ecofret Atlantique
- Plateformes logistiques (concurrences possibles)
- Gestion de l'eau en lien avec l'Île-de-France (nappe de Beauce)
- LGV existantes

2. La structuration des franges

- Maîtrise du desserrement résidentiel
- Polarisation autour des villes
- Amélioration des liaisons quotidiennes
- Aménagement de la ligne Orléans - Rouen
- Ligne nouvelle Paris - Normandie avec tronçon Evreux - Rouen
- Valorisation du patrimoine naturel du bocage Gatinais (PNR ?)



...Avec l'espace Grand Ouest (ou Arc atlantique)

● Diagnostic prospectif

Le Grand Ouest de la France est un espace en forte croissance sur le plan démographique comme sur le plan économique. Globalement, cet espace fait face à deux questions principales :

- comment maintenir une attractivité raisonnable qui ne grève pas la qualité de vie, à la base des atouts du grand territoire ? Autrement dit, comment éviter un retournement et une obsolescence qui menacent des régions comme la Côte d'Azur et le Languedoc-Roussillon, débordés par une pression démographique qui oblige à une course permanente pour ajuster les infrastructures (infrastructures de mobilité, mais aussi logement, éducation, santé, environnement) ?

- comment parvenir à transformer durablement l'attractivité résidentielle en développement économique et social, non seulement en « captant » les revenus mobiles engendrés par la croissance démographique, mais aussi en constituant un tissu économique dense à partir des talents et des qualifications présentes sur le territoire ? L'une des réponses réside dans le renforcement de la masse critique des métropoles du Grand Ouest par leur mise en réseau, particulièrement sur le champ de l'économie de la connaissance.

- **Enjeux et accroches pour la région Centre**

Au sein de cet espace, l'agglomération de Tours a un rôle particulier à jouer, en matière d'enseignement supérieur, de recherche et de santé notamment. De nombreuses accroches existent, dont certaines servent déjà de base à des coopérations existantes :

> La Loire structure le développement urbain des Pays de la Loire (Nantes, Angers, Saumur) comme de la région Centre (Tours, Blois, Orléans). Le plan Val de Loire Patrimoine Mondial constitue un exemple de coopération interrégionale qui pourrait être approfondi et complété sur des problématiques métropolitaines.

> La relation Tours-Le Mans est aussi une accroche à travailler.



> Les projets de lignes ferroviaires revêtent enfin une importance particulière dans la stratégie interrégionale : le tronçon LGV Tours-Bordeaux et l'électrification complète de la ligne Nantes-Lyon permettront d'améliorer les liaisons entre les villes de la région Centre et les deux métropoles motrices de l'Arc Atlantique (Nantes et Bordeaux). Une étude pourrait être menée pour la création d'une gare LGV desservant le Nord de la région.

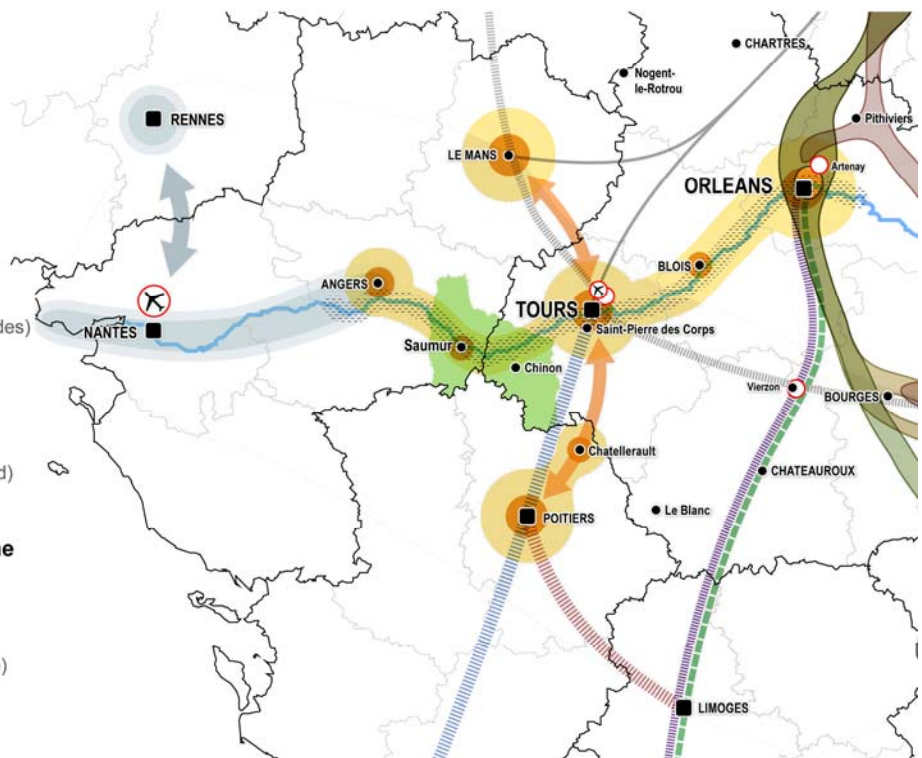
Au sein du Grand Ouest : la dynamique Atlantique et le réseau ligérien

1. Le renforcement des fonctions métropolitaines

-  Synergies possibles (enseignement supérieur, R&D et innovation)
-  LGV existantes
-  LGV Tours - Bordeaux
-  Ligne POLT à renforcer
-  Maillon Ouest
-  Ecofret Atlantique
-  Aéroports existant (Tours) et en projet (Notre-Dame des Landes)
-  Rapprochement Nantes - Rennes
-  Plateformes logistiques
-  Projet POCL (scénario Ouest)
-  Projet POCL (scénario Ouest - Sud)
-  Projet POCL (scénario Est)

2. La mise en valeur du patrimoine de l'axe ligérien

-  PNR Loire - Anjou - Touraine
-  Site classé UNESCO (Val de Loire)



...Avec le système Central

- **Diagnostic prospectif**

La cohérence du système Central se fait à partir de deux dimensions. D'un point de vue géographique, le système Central désigne les territoires du Massif Central, caractérisés par un relatif isolement. D'un point de vue sociodémographique, cet ensemble est marqué par un faible dynamisme démographique et un vieillissement prononcé de sa population. Il doit par ailleurs faire face à la mutation du système productif :

- d'une part, les activités industrielles ont souffert de la crise économique et ne parviennent pas, ou difficilement à s'extraire d'un rôle de sous-traitants (malgré quelques réussites exemplaires et quelques fleurons de l'industrie nationale),
- d'autre part, les activités agricoles (particulièrement l'élevage et la filière bois) doivent réinventer leur modèle économique et prendre le virage (notamment pour le bois) de la croissance verte.

Contrairement aux deux autres grands ensembles, le système Central n'a pas de centre de gravité bien identifié. On remarque néanmoins que tant pour l'Auvergne que pour la Bourgogne, c'est la métropole lyonnaise qui joue cette fonction.

Face aux défis du démographiques, l'enjeu est double : maintenir le niveau de l'emploi avec notamment le développement du tourisme et des services à la personne et attirer de jeunes actifs séduits par un nouveau mode de vie.

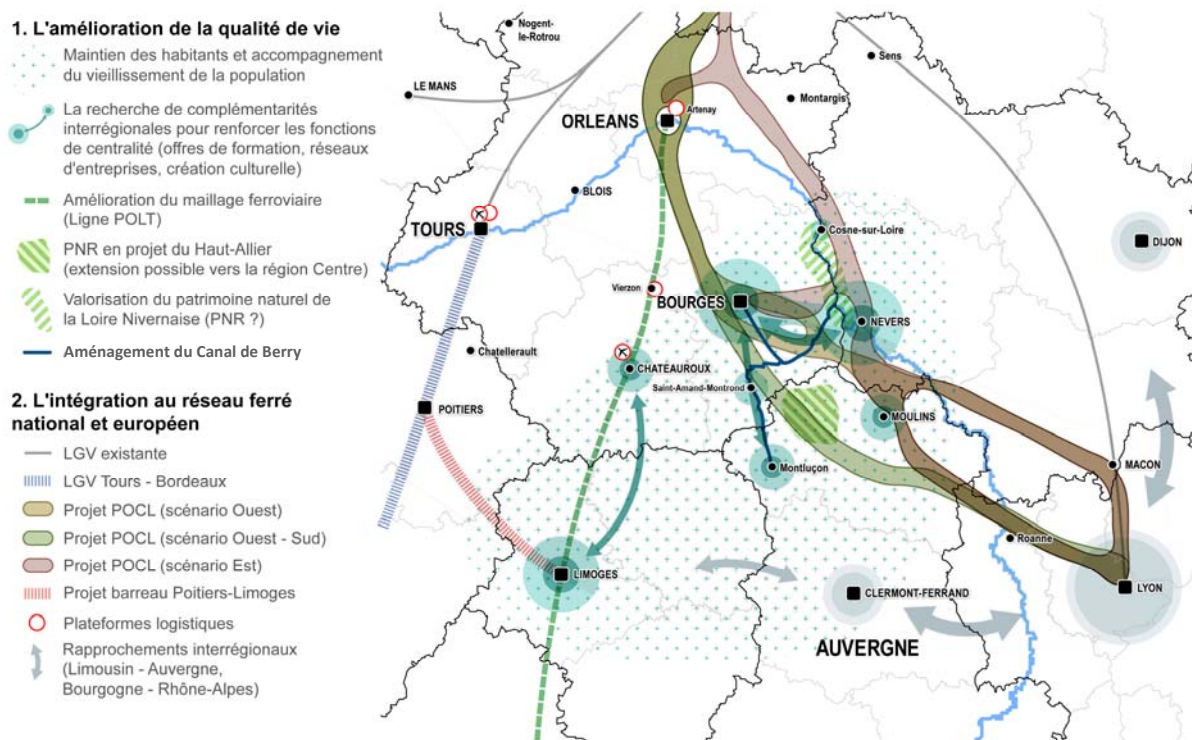
● Enjeux et accroches pour la région Centre

Si elle ne fait pas partie du Massif Central à proprement parler, la région Centre en partage les défis notamment dans les territoires du Berry. Elle aurait donc des avantages à tirer des actions menées par les régions du système Central pour renforcer leur économie résidentielle et favoriser leur attractivité.

Plusieurs accroches sont à approfondir :

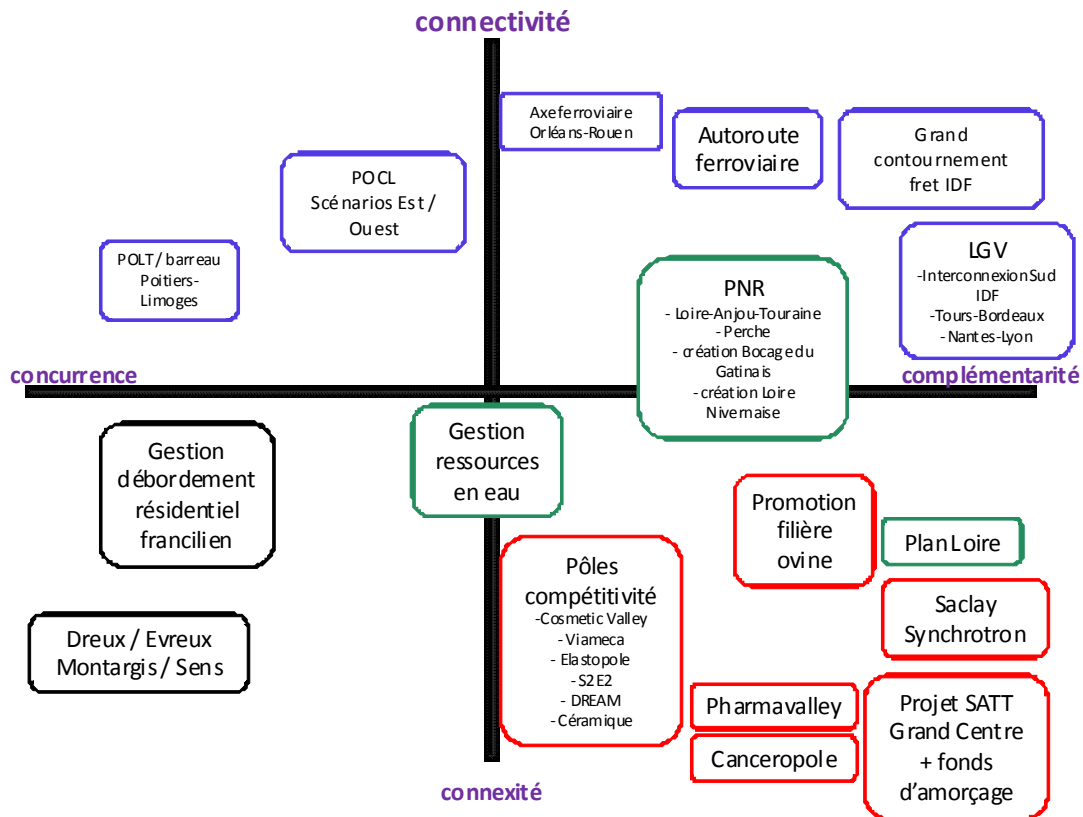
- > La ville de Bourges, dont le rayonnement résidentiel, supérieur et culturel pourrait être élargi à l'Auvergne et la Bourgogne, notamment par des coopérations plus poussées avec Nevers et Montluçon.
- > La Loire entre la région Centre et la Bourgogne, avec le projet de PNR Loire Nivernaise entre Nevers et Cosne-sur-Loire mais surtout par la mutualisation d'outils économique et touristique déjà existants côté Nièvre.
- > Les liens avec l'Allier (Montluçon en particulier), qui reste relativement en marge du Massif Central et dont le regard pourrait se tourner davantage vers le Berry.
- > L'appui aux PME industrielles.
- > L'appui à la mutation des économies agricoles et forestières.
- > Le projet POCL qui permettra de faire de ce grand territoire une interface entre le bassin parisien et la métropole lyonnaise.

Au sein du système central : le défi de l'attractivité du territoire



En synthèse : la matrice des enjeux interrégionaux

L'interrégionalité peut être appréhendée à deux niveaux, selon l'échelle prise en compte et l'angle d'approche (territorial ou sectoriel). Chacun de ces deux niveaux impliquent des enjeux spécifiques et suscitent des réponses différenciées.



Les enjeux interrégionaux peuvent être classés en deux catégories : la connexité d'une part et la connectivité d'autre part. Les enjeux de connexité supposent une coopération de projets sur des politiques sectorielles (économie, enseignement supérieur, santé, culture, ...). Davantage territorialisés, les enjeux de connectivité désignent la gestion des interfaces et des continuités territoriales. Ils peuvent être soit à l'échelle locale (PNR, contrats territoriaux, etc.) soit à l'échelle macro-régionale (grands projets d'infrastructures et de transport). Le diagnostic des enjeux interrégionaux permet d'ajouter une seconde grille de lecture à ces deux catégories. En effet, on observe que si certaines complémentarités entre régions sont identifiées, une situation de concurrence persiste pour plusieurs enjeux. C'est notamment le cas des projets d'infrastructures et des stratégies de captation des ressources franciliennes. L'objectif de l'interrégionalité doit donc être de réguler cette concurrence voire de la transformer en complémentarité.

►► Une organisation structurante de la région Centre

Le danger pour la région Centre serait d'être périphérique aux trois dynamiques dont elle est partie prenante, et de constituer un « trou noir », emportant ses trois pôles principaux dans des enjeux extérieurs qui exploseraient sa cohésion. La Loire, en concentrant la moitié des habitants de la région à 25 km de ses berges, joue un rôle structurant.

Il est indispensable d'appuyer le développement de la région Centre sur un réseau coordonné et hiérarchisé de villes partageant des flux, des partenariats, des coordinations et des projets, irriguant nos bassins de vie.

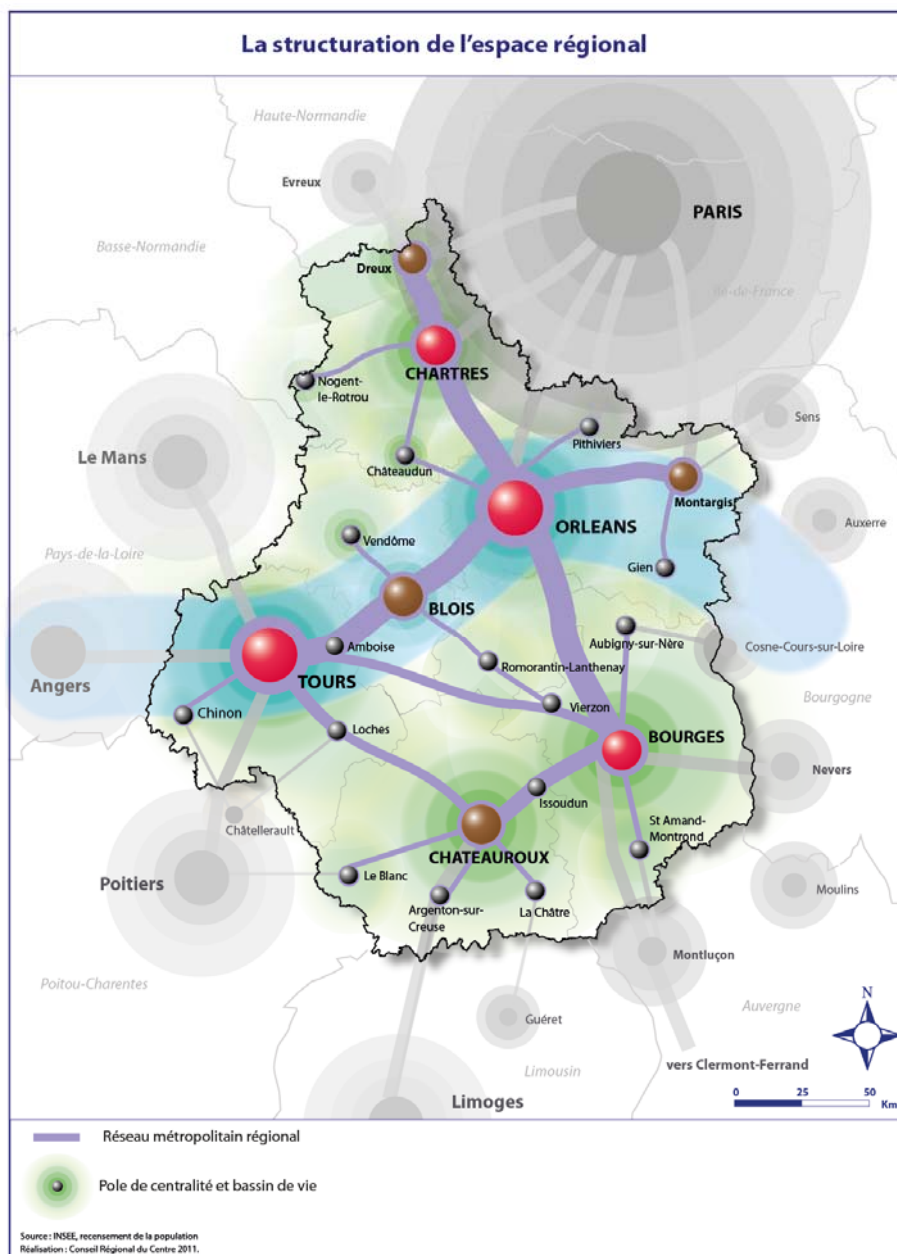
Notre réseau métropolitain régional est structuré autour de 8 agglomérations régionales, en distinguant le rôle moteur de Tours et Orléans, puis la situation particulière de Bourges puis de Chartres et ensuite le polycentrisme hiérarchisé autour des préfectures de département, des agglomérations puis des 16 pôles qui font référence pour nos 24 bassins de vie.

On a donc une organisation régionale en « 8 + 16 », avec la hiérarchisation suivante :

- Tours et Orléans qui jouent dans la cour des 140 premières agglomérations européennes, en population, en force économique et en rayonnement scientifique et culturel ;
- Bourges qui complète ce tri-pôles historique qui réunit les 3 capitales des trois provinces constitutives de l'actuelle région Centre (Berry, Orléanais, Touraine), et Chartres qui est une porte d'entrée sur la région parisienne très importante alors que s'organise le « Grand Paris »
- Les 4 autres agglomérations, et en premier lieu les villes préfectorales de départements, qui sont liées au tri-pôle et organisent elles-mêmes le polycentrisme régional dans lequel se distinguent en particulier les bi ou trinômes Chartres-Dreux, Montargis-Gien, Vendôme-Blois-Romorantin (Blois étant elle-même un fort trait d'union entre Tours et Orléans au sein de l'axe ligérien), Châteauroux-Issoudun.

Il est évident que les huit agglomérations jouent un rôle majeur dans ce schéma, complété par un réseau maillé de 16 villes « pôles de centralité ».

C'est en affirmant la primauté de cette forte structuration régionale que les 3 « sommets » du tri-pôles pourront assumer et valoriser leur rôle dans les trois dynamiques majeures que constituent le Grand Ouest, le Grand Bassin Parisien, et l'Espace Central.



►► Occuper le territoire dans la sobriété et offrir une excellente qualité de vie

Pendant trop longtemps sans doute, nous avons considéré qu'il n'y avait pas d'inconvénients majeurs à une urbanisation anarchique, éloignant l'habitat des centres bourgs, étalant les villages, ne corrélant pas la construction de logements à la proximité des services publics, en particulier des services de transport.

L'urbanité n'a pas été suffisamment pensée, la mixité sociale n'a pas été favorisée, certains quartiers ont cumulé les handicaps du manque d'équipements, de la fermeture des services publics, de la difficulté sociale, de l'insalubrité des logements. Recherchant des terrains à construire bon marché, des ménages aux revenus moyens se sont installés dans le péri-urbain éloigné des pôles d'emploi, et se retrouvent aujourd'hui en grande difficulté face au renchérissement des prix des carburants.

La situation présente suppose deux orientations pour les années à venir :

- densifier la ville, réinvestir les quartiers de centre ville et de centre bourg, ce qui implique de déterminer des stratégies foncières permettant de construire du logement social ou du logement abordable dans la centralité ou dans la proximité des réseaux de transports publics, et de limiter l'étalement urbain en créant un cadre de vie agréable.
- Organiser la vie quotidienne des espaces périurbains, dans une articulation de pôles de services reliés entre eux et reliés au centre ville. Il apparaît dans ce cadre que les agglomérations, tout en mutualisant les fonctions à leur échelle, doivent organiser la présence des services au public dans la proximité, sans doute à partir de la structure des anciens bourgs périphériques de la ville centre dès que les connexions et les pôles d'échanges structurants sont présents (agglomération polycentrique). La situation des « deuxièmes couronnes » parfois absentes de la structuration administrative des agglomérations, mais dont la vie des habitants est rythmée par les trajets vers les pôles d'emplois, est à considérer. Les Schémas de Cohérence Territoriale élaborés à l'échelle des aires urbaines peuvent répondre à cette nécessité d'aborder les questions d'urbanisme, de transport, de présence des services publics, d'urbanité, à une échelle pertinente.

Les territoires ruraux ont désormais jugulé la fuite de population qui les avait caractérisés dans les dernières décennies du 20^{ième} siècle. Ils constituent la majorité de l'espace régional même si leur poids économique et démographique n'est pas proportionné à la surface qu'ils occupent.

Leur avenir, en tant qu'espace de vie, de production agricole, mais aussi de loisir doit s'appuyer sur une solidarité régionale, seule garantie par exemple de la présence des services publics ou d'un socle minimal de commerces qui ne seront pas « rentables » autrement. Il paraît indispensable de favoriser le maintien d'un lien social face à l'isolement, de privilégier l'émergence d'initiatives fédérées, liées à des savoir-faire, un patrimoine, des productions agricoles de qualité, des initiatives culturelles ou des opportunités touristiques.

Il est ainsi proposé de regarder le développement et l'aménagement régional à différentes échelles, prenant en compte les enjeux des grandes dynamiques supra-régionales pour lesquelles Tours, Orléans, Bourges et Chartres font référence, s'appuyant sur le réseau métropolitain régional et organisant autour des 8 agglomérations et de 16 « pôles de centralité » autant de « bassins de vie » pourvus d'un socle de services, d'équipement et de l'accessibilité optimale qui garantiront aux habitants de la région Centre une très bonne qualité de vie.

►► L'articulation du SRADDT avec les autres documents stratégiques du territoire

L'élaboration du Schéma Régional d'Aménagement et de Développement Durable du Territoire s'inscrit en cohérence avec un ensemble de démarches stratégiques élaborées ces dernières années ou en cours d'élaboration à différentes échelles territoriales. Ces travaux sont appuyés sur la concertation avec de nombreux partenaires régionaux ou locaux et il est évident que le SRADDT les intègre, les complète et surtout

les articule à partir d'un effort majeur de concertation avec les habitants, les élus, les organisations représentatives.

En particulier, l'Etat, les Départements, les Agglomérations, les Communautés de Communes, les Pays nous ont transmis de nombreux documents prospectifs. Le Plan d'Action Stratégique de l'Etat en région Centre, les Agendas 21, les Plans Locaux d'Urbanisme, les Plans de Déplacements Urbains, les Plans Locaux de l'Habitat, ont été pris en compte, de même que les stratégies des transports, les stratégies touristiques notamment. Les SCOT, et l'articulation de ceux-ci en lien avec le SRADDT, sont des exercices particulièrement importants pour approfondir les grands enjeux d'aménagement du territoire.

L'Agenda 21 régional, voté en 2008 par les élus régionaux avait en particulier permis d'inaugurer une démarche participative innovante qui a été mise à profit pour l'organisation des forums. Démarche globale de développement durable, prenant en compte simultanément et transversalement les enjeux économiques, sociaux et environnementaux, l'Agenda 21 régional a aussi été l'occasion de faire calculer un certain nombre d'indicateurs, qui sont des repères dans une démarche prospective :

L'indice de développement humain (IDH) de la région Centre est de 0,673. Il positionne la région Centre à la 6^{ième} place des régions métropolitaines, ex-æquo avec la Bretagne. Il rend compte d'une capacité à bénéficier d'une vie longue et saine, d'un bon accès à la connaissance et aux savoirs, d'un niveau de vie décent.

En complément, l'Indice de pauvreté humaine (IPH), est de 11,6 ce qui nous met au même niveau que l'Ile-de-France, et en meilleure situation que le Nord-Pas-de-Calais par exemple. Il traduit la difficulté à bénéficier de conditions satisfaisantes d'accès à la santé, au savoir et à un niveau de vie décent et prend en compte l'exclusion sociale.

L'agenda 21 régional avait aussi pour objectif de diffuser une culture partagée du développement durable et il s'est notamment prolongé dans le soutien à une centaine de collectivités qui ont inauguré ou approfondi ces démarches.

La politique d'aménagement et de développement durable du territoire vise à permettre, un développement intégrant le progrès social, la protection de l'environnement et l'efficacité économique en créant des conditions favorables à l'emploi, en accroissant la justice sociale, en réduisant les inégalités territoriales, en préservant les ressources et les milieux.

Face à la mondialisation et au sentiment d'une certaine impuissance, elle doit au contraire proposer une cohérence et un impact de l'action publique régionale qui influe réellement sur la vie quotidienne et sur le devenir des territoires et de leurs habitants.

L'aménagement doit s'appuyer sur la diversité économique, sociale et naturelle des territoires. Il doit promouvoir les coopérations et favoriser la reconnaissance de la place de chacun dans la construction collective de notre avenir à partir de territoires de proximité.

Choisir c'est hiérarchiser les priorités, même lorsqu'il y a une difficulté quand l'objectif principal de l'exercice est bien de donner à chacun (décideur, habitant et par extension à chaque territoire) la direction puis les moyens concrets d'une capacité à agir et à forger un avenir motivant, voire enthousiasmant.

Ces choix s'inscrivent nécessairement dans une vision prospective qui prendra pleinement en compte les évolutions de notre société.

Chapitre III

Notre vision prospective pour la région Centre en 2020-2030

Les chapitres suivants constituent la Charte du Schéma Régional de Développement Durable du Territoire, présentant les orientations fondamentales, à dix ans et plus, pour préparer l'avenir de notre région.

Penser et orienter le devenir de notre région et de nos territoires à partir des attentes des habitants, c'est d'abord faire le choix de la confiance d'un avenir meilleur et le pari que la volonté individuelle et collective peut relever les défis qui pèsent sur notre société. Il n'y a là aucune fatalité, l'action est plus que jamais le ressort nécessaire pour faire face à ces défis. La force de nos valeurs collectives et la cohésion des décideurs nourries d'un débat démocratique soutenu doivent nous aider à préparer cet avenir.

Nous vivons un paradoxe violent. D'une part le sentiment est aujourd'hui largement répandu d'un avenir qui se dérobe, qui est en panne. Les repères et les règles du monde d'avant semblent avoir volé en éclats. L'inquiétude économique et la souffrance sociale sont au plus haut. Le chômage, les inégalités, la relégation sociale dont sont victimes les jeunes notamment constituent des préoccupations omniprésentes. D'autre part les progrès scientifiques et technologiques coïncident avec une aspiration croissante pour une vie individuelle et sociale plus harmonieuse dans un environnement préservé.

Dans ce chapitre, nous proposons donc une vision de l'avenir de la région Centre, tel qu'il nous paraît souhaitable à 10 et 20 ans, tenant compte des préoccupations et des avis exprimés par plus de 4 000 participants aux forums de la démarche « Ambitions 2020 ».

► Un nouveau modèle de développement en cohérence avec la stratégie de développement régional

Un nouveau modèle fondé sur la justice sociale, le progrès économique et la valorisation de notre environnement s'impose pour lutter contre le chômage, pour valoriser le travail, pour promouvoir la bonne performance, pour créer de nouveaux emplois et combattre la précarité. Les salariés et les entrepreneurs sont concernés pour porter ce nouveau modèle de développement qui prend en compte l'urgence écologique et la transition énergétique. L'économie, le social et l'écologie sont indissociables. Sans reconnaissance de la nécessité d'une croissance nécessairement sélective et au contenu profondément transformé, aucune protection de la planète ne sera possible.

Ce nouveau modèle passe par le soutien à l'activité des PME et la promotion d'une agriculture durable, par la valorisation des savoir-faire, une main d'œuvre qualifiée et motivée, des conditions de travail améliorées et un soutien massif à l'innovation et à la recherche. Autant de chantiers qui exigent une implication réaffirmée et confortée des collectivités publiques pour anticiper, coordonner, impulser.

Ces multiples dimensions ouvrent à chacun des possibilités de s'inscrire dans une dynamique de réseau à plusieurs niveaux, du voisinage à la communauté globale du Net, en passant par la famille, l'association, le club, la communauté qu'elle soit villageoise, politique, sociale, commerciale, artistique, spirituelle ou philosophique. Les nouvelles technologies de l'information viennent modifier très profondément la capacité concrète de mobilisation et d'action de ces réseaux, dans un rapport inédit au temps, à l'espace, et aux organisations sociales. Ces réalités, constitutives de la « mondialisation » impactent l'avenir de tous les territoires et très directement celui de notre région Centre.

La production de biens et les réseaux d'échange caractérisent les sociétés humaines. Mais la maîtrise des énergies et des matériaux résultant des progrès scientifiques, nous ont fait croire, en particulier depuis deux siècles, que la Nature pourvoirait indéfiniment une création sans limite de produits, attisée par la promotion des modèles de consommation et de compétition. Or, nous prenons conscience chaque jour davantage des limites de la Nature, de la fragilité du climat, de la perte de la biodiversité, de la rareté des ressources naturelles, des dégâts de nos pollutions.

Alors que l'idée de progrès nous a conduits toujours plus loin dans la maîtrise des technologies, nous constatons que si l'espérance de vie a rapidement crû dans les pays développés, et si les maladies reculent, elles touchent encore des millions de personnes pauvres, que la famine n'a pas disparu et que la misère reste endémique. Parallèlement le chômage, la précarité mettent à mal notre pacte social et menacent notre jeunesse comme nos anciens.

Comme le déclare le philosophe Paul Virilio faisant référence à Winston Churchill « nous sommes entrés dans l'ère des conséquences », et il ajoute « notre puissance se retourne contre nous, la réussite devient

catastrophique ». Dans un tel contexte, ce schéma d'aménagement durable du territoire doit participer ici en région Centre, en déclinaison et en complément des politiques attendues au niveau global et national, d'un nouveau modèle de développement associant progrès scientifique et progrès social, réponse aux besoins essentiels de nos concitoyens et prise en compte des enjeux environnementaux. Cela suppose de faire une place prépondérante à l'innovation, tant dans les contenus que dans la manière d'envisager les modes de production et d'échanges. C'est en effet dans les régions, au plus près des territoires, que se créent de nouveaux produits et services, en réponse aux besoins de la population, et que s'inventent des synergies nouvelles entre les acteurs, les outils de production et les ressources matérielles et intellectuelles.

►► Les crises aux multiples visages appellent un nouveau modèle de développement

La crise n'est pas seulement économique au sens classique, elle est civilisationnelle, rendant nécessaire des évolutions profondes et durables. C'est bien de la construction d'un nouveau modèle dont il s'agit. Ce qu'Edgar Morin décrit ainsi dans son dernier ouvrage s'agissant de nos sociétés : « La civilisation occidentale, qui produit les crises de la globalisation, est elle-même en crise. Les effets égoïstes de l'individualisme détruisent les anciennes solidarités. Un mal-être psychique et moral s'installe au cœur du bien-être matériel... La crise de la modernité occidentale rend dérisoires les solutions modernisatrices aux crises »

Le progrès n'est plus ressenti systématiquement comme une réponse. A la peur de la mort des siècles précédents, a succédé une peur de la vie. La financiarisation de l'économie, en tournant le dos aux compromis de l'économie sociale de marché, a débouché sur une crise sans précédent qui signe l'essoufflement d'un modèle essentiellement consumériste, créateur d'inégalités. La dérégulation et la marchandisation, le risque écologique, les injustices et les tensions s'accroissent. Un autre philosophe, Bernard Stiegler parle « d'économie pulsionnelle, de destruction du désir et de l'estime de soi » par ce cycle production-consommation d'un marché livré à lui-même. Il importe absolument de créer les conditions d'un retour de la confiance dans l'avenir, de permettre à nos concitoyens de s'inscrire dans une perspective d'espoir et de projet portée par une nouvelle conception du progrès et du développement.

Le changement climatique, l'explosion démographique et la fièvre énergétique mettent en jeu l'avenir de la planète. Les crises économiques et sociales se cumulent. Or, l'enjeu majeur est bien celui du progrès social qui permet de satisfaire les besoins vitaux (se nourrir, se loger, se soigner, se protéger) et d'accompagner chacun dans l'épanouissement personnel et collectif par un accès au savoir et à la connaissance de plus en plus marqué dans le respect de la Nature. Nous devons impérativement prendre en compte ces constats dans notre vision régionale pour les 10 et 20 années à venir. Ce nouveau modèle économique passe par la conversion écologique de l'activité et la mise en œuvre, à chaque fois que cela est possible, de circuits de proximité dans la création et la destination des biens. L'accès de tous aux services qui assurent une bonne qualité de vie dans cette proximité est aussi un puissant levier de développement économique.

►► Une nouvelle relation à la valeur, une croissance des échanges immatériels : agir autrement au plan global comme au plan régional

Il nous faut distinguer les productions vitales pour lesquelles la question des masses de production constituent effectivement un enjeu qui doit désormais prendre en compte leur impact écologique et les productions spécifiques à notre organisation en société (se déplacer, communiquer) qui doivent être adaptées afin de réduire notre empreinte écologique, pour enfin les productions qui résultent de la satisfaction de besoins personnels (se cultiver, rencontrer, échanger). Dans cette économie de production, qui consomme de l'énergie, des matériaux et des ressources naturelles, la compétitivité résulte de la mécanisation, de l'automatisation, de la pertinence des organisations, de la diffusion du savoir.... Mais elle est souvent aussi indifférente aux écarts sociaux et aux impacts environnementaux qu'elle génère.

En Région Centre, 65% des emplois s'inscrivent dans une économie de production et de consommation liée à la population, s'appuyant sur un secteur marchand local, qui crée de la valeur ajoutée directe à travers l'activité des PME, des artisans, des commerçants, des professions libérales, et d'autre part sur un secteur non-marchand de services publics et d'actions de solidarité (éducation, santé, justice et sécurité), qui crée de la valeur ajoutée indirecte. Imagine-t-on qu'il soit possible de créer de la valeur sans éducation, sans justice

sociale ? Ceci suppose un service public de qualité dans la proximité pour accompagner les élèves vers la réussite, pour garantir des protections collectives et des aides pour étudier, se loger, se déplacer et se soigner, pour assurer aux aînés leur place dans la société.

Si l'économie productive constitue le socle du développement économique mondialisé, il est indispensable que la valeur des productions prenne en compte leur impact social et écologique. C'est bien en posant des exigences normatives sur nos achats de biens, induisant des niveaux de salaires et de protection sociale, garantissant la neutralité écologique, que nous pourrions resituer l'apport du progrès scientifique et technologique. C'est dans ces équilibres que se trouvent les clefs de l'avenir et la qualité de vie que nous souhaitons pour les habitants de notre région. La région harmonieuse vers laquelle tendent nos efforts est à la convergence de ces exigences économiques, sociales et écologiques.

La question complémentaire est celle de la valeur qu'il convient de donner au travail par rapport à la rente et à la spéculation, puis au sein de cette valeur travail, à ce qui fait sens dans notre modèle de société à travers l'éducation, le soin, le lien social, la culture. Le choix d'une activité économique limitant la production de biens non-durables, non-équitables, épuisant les ressources de la planète mérite d'être considéré. Cette croissance s'inscrit dans une pensée nouvelle sur la valeur, en « biens », en « liens », en « énergie consommée », en « ressources naturelles soustraites ». Cette croissance est en elle-même un projet de société. Elle est porteuse d'activités, d'emplois et de mieux-être individuel et collectif.

Le cap pour agir n'est-il pas dans cette analyse du philosophe Edgar Morin, dans son dernier ouvrage, *La Voie* :

« Il faut à la fois mondialiser et démondialiser, croître et décroître, conserver et transformer...il faut aussi promouvoir le développement du local dans le global. La démondialisation donnerait une nouvelle viabilité à l'économie locale et régionale. (La délocalisation économique provoque, par multiplication des transports par camions, navires, avions, des gaspillages d'énergie et une grande production de gaz à effet de serre). Elle renouvelerait l'alimentation de proximité, le maraîchage périurbain, les communautés locales et régionales. La restauration de services sanitaires, scolaires et postaux de proximité, la revitalisation des villages par réinstallation de bistrot, boulangeries, épicerie devraient constituer des processus de ré-humanisation des campagnes.

Dans le même temps, les relocalisations et les reterritorialisations des activités devraient aller de pair avec la démocratie participative locale et régionale, ainsi qu'avec la mise en œuvre d'une politique de civilisation qui revitaliserait la convivialité et régénérerait les solidarités. L'orientation croissance/décroissance signifie qu'il faut faire croître les services, les énergies vertes, les transports publics, l'économie plurielle, dont l'économie sociale et solidaire, les aménagements visant à l'humanisation des mégapoles, les agricultures et élevages fermiers et biologiques, mais faire aussi décroître les intoxications consommationnistes, la production d'objets jetables et non réparables, la domination des intermédiaires...

L'orientation développement/enveloppement signifie que l'objectif n'est plus fondamentalement le développement des biens matériels, de l'efficacité, de la rentabilité, du calculable ; il est aussi le retour de chacun sur ses besoins intérieurs, la stimulation des aptitudes à comprendre autrui, prochain et lointain, le retour au temps long de son rythme intérieur, non haché et non strictement chronométré. »

Ces considérations ont d'ores et déjà fait l'objet de nombreuses expérimentations concrètes afin de « faire société autrement ». Il s'agit de placer l'humain avant les biens, les fins avant les moyens. Il convient d'imaginer de nouvelles façons de produire, de travailler, de consommer, de réguler. Des réponses inédites doivent être inventées pour anticiper, se projeter et protéger. C'est un formidable gisement de richesse et d'emploi autant qu'une source d'accomplissement individuel et collectif.

a. Un nouveau regard sur la production

Les entreprises sont appelées aujourd'hui à évaluer leur activité, non seulement en termes de chiffre d'affaires, donc de rentabilité financière, mais aussi en termes de « rentabilité sociale et environnementale ». Autour de la notion de « responsabilité sociale d'entreprise » (RSE) se développe toute une réflexion sur le lien entre l'entreprise et la société et l'impact de son activité sur l'environnement naturel et social, ainsi que sur ses pratiques internes de gouvernance. Les pratiques et les représentations de la RSE sont très diverses et souvent

contestées. Mais la notion s'est aujourd'hui imposée sur la place publique, et invite à penser la finalité de l'entreprise autrement qu'à travers le seul bénéfice des actionnaires. La part très importante des PME dans l'économie régionale et leur fréquent positionnement dans la sous-traitance et la dépendance à l'égard de 10 grands groupes industriels renforcent les difficultés d'une évolution rapide dans ce domaine. Il convient de prendre toute la mesure de la réponse locale aux besoins locaux.

b. Une vision rénovée du travail

Le travail rémunéré constitue dans nos sociétés l'un des principaux facteurs d'identité collective. Il est mis à mal par une série de reculs : la précarité des emplois, le temps partiel subi, la multiplication des travailleurs pauvres, une plus grande précarité des jeunes. Dès qu'on quitte le monde du travail, pour cause de chômage ou de retraite, on entre dans l'insécurité sociale. Par ailleurs, le travail bénévole et le travail domestique, dès lors qu'ils n'ont pas de contrepartie monétaire, ne sont pas reconnus comme un travail au sens de la création de richesse. Il n'y aura pas de nouveau départ sans réévaluation des valeurs collectives, de l'intérêt général et du service public. Il s'agit de penser le travail, non seulement comme une source de revenu, mais surtout comme un moyen d'épanouissement personnel et de contribution à un projet collectif. Il s'agit d'inventer de nouvelles formes de reconnaissance de la contribution de chacun à la vie en société, autant pour ceux qui sont en dehors du marché du travail que pour ceux qui sont à l'intérieur.

Parallèlement, le développement de la place faite à l'économie sociale et solidaire, la part des initiatives portées par les associations et les entreprises coopératives en région Centre sont à considérer comme des voies à part entière du développement de l'emploi.

c. Reconsidérer la consommation, l'échange et les déplacements

On peut penser la consommation selon de nouveaux critères. L'acte de consommation peut devenir un acte éthique et un acte politique. On peut choisir un bien en fonction de son besoin et de sa disponibilité monétaire, mais également en fonction des besoins du producteur. Par exemple, avec les circuits courts, le commerce équitable ou les AMAP (Associations pour le Maintien de l'Agriculture Paysanne), la consommation passe bien par un échange marchand qui prend en compte les besoins des producteurs et la relation tissée dans cet échange. L'épargne solidaire permet de placer son argent au service des initiatives économiques contribuant à la lutte contre l'exclusion, à la cohésion sociale et au développement durable. Il ne s'agit pas de sortir de l'échange marchand, mais d'introduire d'autres critères d'évaluation que la seule utilité financière et individuelle dans le choix de son placement.

On est aujourd'hui bien conscient que la voiture a des effets très nocifs sur l'environnement, à cause de la pollution et de l'épuisement des réserves de pétrole. La part qu'elle occupe dans les déplacements doit donc être redéfinie. Des systèmes alternatifs de déplacement se développent partout : les transports collectifs, le covoiturage, les vélos publics, l'auto-partage, le pédibus, les plans de déplacement d'entreprise... Ces différents modes de déplacement ne sont pas seulement une manière de prendre en compte dans nos modes de vie l'effet sur l'environnement. Ils préfigurent la possibilité d'un nouveau « style de vie » qui met l'accent sur moins de mobilité mais plus d'enracinement, moins de vitesse mais plus de qualité de présence, moins de productivité mais plus de relations.

Les politiques publiques comme les choix des acteurs économiques et des particuliers peuvent accélérer l'émergence de nouveaux rapports producteurs-consommateurs (l'exemple de la SCIC alimentation bio dans les lycées en est une bonne illustration). De même les choix en matière d'urbanisation et d'infrastructures de transport orientent vers un modèle de déplacements respectueux de l'environnement.

d. Une régulation selon les différents échelons de responsabilité

Les déséquilibres sociaux, économiques, financiers, écologiques du " tout marché " nécessitent une intervention plus régulatrice de l'Etat. Cette régulation devrait permettre de mieux affronter les défis de la pauvreté, de la dégradation de l'environnement, du chômage, et les risques collectifs tels que la sécurité alimentaire, les inégalités, le développement maîtrisé des nouvelles technologies et de la science. A cela, il convient d'ajouter les défis de la régulation globale, notamment la réforme de l'architecture financière

internationale, le rééquilibrage du système commercial multilatéral en le rendant plus équitable ainsi que le devoir de solidarité Nord-Sud.

En complément des responsabilités de l'Etat, les politiques publiques portées à l'échelle des compétences décentralisées, communes et intercommunalités, départements et régions s'organisent progressivement autour d'Agendas 21 locaux conciliant dans une élaboration participative le développement économique social et environnemental. Nos soutiens à l'activité doivent plus que jamais soumis à des conditions sociales et environnementales qui garantissent les droits des salariés et la nécessaire conversion écologique. L'éducation, la formation, la culture, conditions de l'égalité des chances, de l'intégration et de l'émancipation, sont au cœur d'une démarche d'aménagement durable. L'accès au logement et à la santé pour tous, la présence de services publics de qualité dans la proximité constituent de même des priorités.

Le rôle de nouveaux acteurs non étatiques (multinationales, ONG, etc.) s'est accru, en raison de leur poids économique ou de leur autorité morale. Par ailleurs, l'interdépendance des problèmes relativise le poids des Etats. Le défi est celui de l'établissement d'espaces publics de délibération et d'instances à différents niveaux, du local au planétaire, dans une logique de subsidiarité permettant de rééquilibrer les rapports de force dans les négociations, pour les redistributions. La citoyenneté n'est pas seulement l'engagement civique et politique, elle doit être tout autant une responsabilité économique, sociale et environnementale. Il s'agit là d'objectifs éducatifs essentiels pour les jeunes et pour l'avenir de notre région.

►► Un développement soutenable, une société décarbonée, une économie du recyclage

La prise de conscience de la fragilité des équilibres naturels, de la perte de biodiversité, des limites des ressources naturelles exigent une conversion écologique de notre économie. Comme on l'a vu plus haut, le développement vise le bien être au-delà de la consommation de produits. Cette évolution doit marquer dès maintenant et durablement l'ambition que nous portons pour la région Centre.

Un développement soutenable prend en compte l'altération des ressources naturelles et vise un impact moindre, des protections, des réparations. Cette démarche implique une meilleure connaissance des milieux naturels, et l'anticipation des conséquences de l'activité humaine.

Parmi les thèmes et les points de vigilance, on peut citer :

- La gestion qualitative et quantitative de la ressource en eau (niveau des nappes d'eau, taux de pollution, rejets) ;
- Le respect des espaces naturels sensibles, en particulier lorsque ces espaces renferment une biodiversité remarquable ou sont des lieux de reproduction ou de migration ;
- Les trames verte et bleue qui permettent à la fois de protéger des sites et de les relier en assurant la continuité et la mobilité des espèces.

Nous allons vers une raréfaction des ressources fossiles (gaz, charbon, pétrole) et nous savons que ces énergies créent des Gaz à Effets de Serre qui accélèrent le réchauffement climatique. Il nous faut donc à la fois diminuer de manière spécifique notre consommation d'énergie et y substituer des énergies sans carbone pour atteindre, à l'horizon 2050, une réduction importante de nos émissions de gaz à effet de serre.

Cette sobriété dans l'utilisation des ressources de la Nature implique aussi que nous sachions recycler, réutiliser les matériaux en considérant le « cycle de vie » des produits, depuis leur éco-conception jusqu'à leur recyclage. Au delà du gaspillage, il y a d'ailleurs des enjeux très forts d'indépendance économique sur ce thème s'agissant des matières indispensables à certaines industries comme les métaux nobles ou les terres rares.

►► Une région innovante, entreprenante et solidaire.

L'innovation est un élément clé de la performance économique et du bien-être social ; elle est un moteur du développement durable et un puissant levier pour améliorer les pratiques et performances environnementales des entreprises. L'innovation est indissociablement économique, sociale et environnementale. Cette

conception de l'innovation élargie au champ de l'économie sociale et solidaire s'inscrit dans une vision moderne de l'économie. De même, des salariés revalorisés dans leur travail, sécurisés dans leur parcours professionnel et bénéficiant d'une véritable progression tout au long de la vie sont une source de richesse – à tous les sens du mot – pour l'entreprise : ceux qui créent, produisent, consomment, ont besoin de stabilité, d'encouragement, de reconnaissance pour accéder à une égalité réelle et à un épanouissement individuel.

a. L'innovation dans la production et la création de nouveaux biens

L'éco-innovation est porteuse d'innovations techniques et sociales centrées sur l'environnement et l'humain. Elle débouche sur la mise en œuvre de biens ou services nouveaux et de procédés innovants, de nouvelles méthodes organisationnelles dans les pratiques de l'entreprise, dans l'organisation du lieu de travail, dans la commercialisation des biens. La création de nouveaux produits va concerner aussi bien l'agriculture, le réseau de nos PME dans la recherche de solutions nouvelles. Les nouveaux produits concerneront le développement des énergies renouvelables, l'économie verte dans les différents secteurs de son développement, la construction, les transports, les TIC et la satisfaction des besoins alimentaires, vestimentaires et de bien être.

b. L'innovation par des services nouveaux

Le développement durable exige que nous mettions en œuvre un meilleur équilibre sur notre territoire dans les services rendus aux habitants, où qu'ils se trouvent. De nouveaux services peuvent concerner dans cette perspective aussi bien les services aux personnes âgées, la garde des enfants, l'assistance maternelle, l'organisation des déplacements, le transport à la demande, l'accès à de nouveaux équipements de santé dans les zones défavorisées, l'accès aux technologies de l'information et à leurs usages, l'accès à la culture, à la connaissance du patrimoine et aux loisirs. A travers cette série ouverte d'exemples, il s'agit d'harmoniser mieux encore ces services sur le territoire, mais aussi de créer une offre la mieux adaptée à la réalité des besoins tels qu'ils ont pu apparaître à travers le processus de consultation que nous avons mené.

c. L'innovation par un nouveau rapport à l'énergie

Un nouveau rapport à l'énergie apparaît clairement comme une nécessité et comme un bien. Le réchauffement climatique, le déclin des réserves fossiles, le développement des nouveaux géants économiques dans un monde dont la consommation d'énergie explose, questionnent très profondément notre modèle énergétique. Il nous faut faire du défi énergétique une préoccupation positive et partagée. Tandis que certains subissent une réelle précarité énergétique liée à son renchérissement, beaucoup la consomment au-delà de la réponse à leurs besoins élémentaires ou de loisirs. Cette situation doit conduire à la recherche d'une prise de conscience effective et à un effort collectif d'économie des énergies disponibles qui ne soit pas vécu comme une régression ni une sanction, mais comme un challenge dont dépend l'avenir de la planète et celui des générations futures.

Cela conduira à mieux isoler les habitations et l'ensemble des bâtiments, être sobres dans l'usage des énergies domestiques, diminuer fortement l'impact des carburants de nos véhicules et si possible y substituer d'autres procédés de propulsion, réduire tous les rejets ou processus chimiques générateurs de gaz à effet de serre dans l'industrie et l'agriculture. Dans nos déplacements, les transports en commun et les modes doux doivent être privilégiés, ce qui implique une nouvelle organisation de nos réseaux et de tous les lieux et dispositifs qui facilitent les intermodalités, le passage d'un mode de transport à un autre. L'urbanisation de notre territoire doit tenir compte de tous ces coûts énergétiques et favoriser l'habitat à proximité des réseaux de transports publics afin d'atteindre facilement les lieux de service public, de commerce et d'échange.

d. L'innovation par une nouvelle prise en compte de la connaissance et de la création

La promotion de l'innovation, le renforcement de la cohésion sociale et territoriale, l'accès aux connaissances et à l'information, la promotion de l'insertion professionnelle et sociale sont des réponses nécessaires pour affronter des défis de l'avenir avec succès. L'accès à la formation tout au long de la vie contribue au développement et à l'épanouissement individuel, à la promotion de l'égalité des chances, à l'exercice de la citoyenneté, à la promotion d'une plus grande cohésion et intégration sociale ainsi qu'au développement économique. C'est cette région de la connaissance que nous voulons bâtir. Il s'agit d'élever le niveau d'éducation, de formation et de qualification pour accompagner chacun vers l'emploi et la sécurité

professionnelle, et de conforter dans le même temps la place de notre région dans la recherche en lien étroit avec le besoin d'innovation dans tous les secteurs de son activité.

Faciliter la continuité professionnelle dans les trajectoires individuelles, aborder la formation comme un droit se traduisant par une offre concrète tout au long de la vie, accompagner les jeunes comme les personnes rencontrant des difficultés particulières dans la construction d'un itinéraire professionnel, constituent un enjeu essentiel d'un nouveau modèle de développement social que les acteurs régionaux doivent inscrire dans leurs priorités.

Il convient en particulier de bien prendre en compte les mutations très profondes qui sont à l'œuvre concernant les moyens actuels d'accès à la connaissance. Le philosophe Bernard STIEGLER note que « Toutes les technologies monopolisées par l'industrie de la culture, au sens large du terme, pendant un siècle, sont en train de passer entre les mains des citoyens. C'est un événement d'une ampleur comparable à l'apparition de l'alphabet, tout comme à ce qui s'est déroulé après Gutenberg et la Réforme, généralisant l'accès à l'écriture imprimée et au savoir. Cette appropriation marque une évolution majeure de la circulation des savoirs et donc de la citoyenneté dont témoignent les réseaux sociaux, et le développement des ressources collaboratives. » Le développement dans notre région de ces ressources, de l'accès à la culture numérique, à ses pratiques et à ce qu'elle apporte d'innovation dans le partage des informations, des savoirs, des modes de création et de production est une perspective essentielle.

e. L'innovation à l'échelle de la Région Centre

C'est à partir de cette créativité, nourrie des acquis scientifique, technique, manuel, mais aussi artistique et philosophique, que peuvent naître des activités nouvelles et que la capacité et l'envie d'entreprendre peuvent s'épanouir. L'activité économique et les emplois résulteront très concrètement de cette envie d'entreprendre, dans la diversité des formes de l'entrepreneuriat.

La démarche de l'entrepreneur doit être valorisée. Il est très important que les créateurs d'entreprises trouvent un environnement favorable, des informations, des soutiens, des conseils, des réseaux. La forme que peut prendre ces entreprises doit aussi être diversifiée, en soulignant que le modèle coopératif offre un cadre très favorable à l'engagement collectif.

Cette créativité, cette capacité à entreprendre dans une économie complexe et concurrentielle, nécessitent à la fois la spécialisation et le réseau. L'innovation est devenue le moteur de notre économie, et elle exige des capacités très pointues, d'où la nécessité d'une forte connexion au monde de la recherche scientifique, et des alliances avec d'autres entreprises. La création d'emploi sur les territoires suppose des organisations innovantes basées sur des interactions rapides dans un système d'acteurs qui partagent une confiance les uns avec les autres.

Nos bases sont solides et reposent sur la présence de domaines d'excellence et d'un tissu de PME très performant dans une grande diversité d'activités. Il convient de s'y appuyer en concentrant notre effort avec détermination sur le développement de l'accès à la connaissance et la promotion de la recherche, garantes de l'activité de demain. Cela suppose de renforcer encore l'interaction entre les acteurs et les territoires.

►► Une région identifiée et attractive, fierté de ses habitants

Avec le vieillissement lié à l'allongement de la durée de la vie de nos populations, le risque de déprise économique et sociale s'accroît s'il n'est pas contrecarré par une croissance démographique liée aux naissances ou aux migrations.

On sait que dans les sociétés développées les naissances sont corrélées à une représentation de la famille, à la confiance en l'avenir et aux politiques familiales. Dégager et faire partager à l'échelle de notre région Centre une vision « une ambition 2020 » est un des leviers nécessaires à l'implantation durable des jeunes et des jeunes couples sur le territoire régional.

On observe actuellement que la région Centre a un solde migratoire légèrement positif, qu'elle laisse partir ses jeunes, retient peu de temps les actifs qui viennent assez nombreux de l'Ile-de-France, et attire les personnes âgées. Le maintien ou l'accueil des plus jeunes est dans ces conditions un objectif majeur.

Tout en considérant qu'il est souhaitable que les jeunes aient la possibilité de découvrir le monde, nous devons donc avoir pour objectif de leur offrir un cadre d'études motivant en région Centre et de rendre les établissements d'enseignement supérieur plus attractifs pour les jeunes issus d'autres régions.

Il y a là un enjeu primordial pour notre tissu économique qui risque de ne plus trouver les compétences indispensables à sa performance et donc à sa pérennité. De fait, les actifs sont logiquement attirés par les régions côtières et ensoleillées de l'Ouest et du Sud de la France. Très régulièrement, les entreprises et les administrations font connaître leurs difficultés pour attirer des cadres, des professionnels de santé, des ouvriers et des employés qualifiés en région Centre.

Pour être plus attractive, notre région doit compléter et parfaire son accessibilité, en particulier à travers la connexion de ses grandes villes au réseau national et européen TGV, et développer à bon rythme des équipements TIC en Très Haut Débit. Elle doit proposer une grande qualité de vie et communiquer plus et mieux sur les possibilités existantes, qu'il s'agisse de l'offre de services, de formation, de loisirs. Nous devons en particulier nous mobiliser pour améliorer notre démographie médicale et lutter contre ses disparités sur le territoire régional : si nous ne savons pas attirer suffisamment de professionnels de la santé, en particulier les médecins généralistes, cela constituera un obstacle important à notre attractivité, et un problème majeur pour les habitants.

Mais pour être plus attractive, notre région Centre doit aussi et avant tout améliorer sa visibilité et ce qui constitue son image, être identifiée par les français et les européens notamment, comme un territoire où la qualité de vie s'attache à une harmonie exceptionnelle entre la culture et la nature, entre le patrimoine et la création. Dans cette perspective, les habitants de la région Centre, doivent être des ambassadeurs de leur territoire, affirmer une fierté accueillante. Il est certain qu'un effort d'identification, de description, de valorisation et de scénarisation des atouts les plus identifiants du territoire doit être effectué. Autour des thèmes « Nature et culture », « Patrimoine et création », « innovation ». En portant une telle identité, qui s'appuiera d'ailleurs sur la diversité des ressources qui font la qualité de vie de ce territoire, et en la projetant au niveau national et européen, on créera un sentiment de fierté chez les habitants, préalable à une attractivité renforcée.

►► Une cohésion régionale forgée dans la diversité de nos atouts

L'échelle régionale s'affirme de plus en plus comme une échelle adaptée aux défis actuels. Qu'il s'agisse de développer l'offre de formation professionnelle d'enseignement supérieur ou de recherche, de porter les mutations économiques, de répondre aux enjeux du réchauffement climatique, ou de penser des solidarités territoriales, la région se situe à mi-chemin de la nation et de l'Europe d'une part, de la proximité quotidienne du bassin de vie, de l'agglomération ou de la commune d'autre part. L'Etat vient de s'organiser à l'échelle régionale, les Universités se sont fédérées dans un PRES régional, les chambres consulaires font de même. Ce mouvement, cette prise en compte de l'échelle régionale se confirmeront dans les prochaines décennies.

Le Schéma régional d'Aménagement et de Développement Durable du territoire sera donc l'occasion d'arrêter des orientations et de proposer un plan d'action partagé et hiérarchisé. Pour le mettre en œuvre, l'ensemble des décideurs, publics et privés, doivent organiser leurs dialogues et leurs partenariats afin de créer l'indispensable cohésion régionale.

- Les bassins de vie s'attachant à nos 8 agglomérations et à nos 16 pôles de services régionaux forment le maillage territorial pertinent ; au sein duquel Tours et Orléans ont un rayonnement indispensable lié à des équipements métropolitains attractifs et structurants ;
- Des outils, des démarches régionales et parfois interrégionales doivent être initiés ou confortés dans la concertation la plus grande comme un outil foncier régional, des observatoires, le GIP « Région Centre Interactive » ; les outils de financement pour la croissance de nos PME...

- Les dynamiques et les équilibres entre les six départements composant notre Région doivent être systématiquement recherchés, afin de fédérer les potentiels économiques et sociaux entre les territoires ;
- Le partage des responsabilités entre l'Etat et les différents acteurs régionaux doit être précisé et assumé, en donnant tout son sens à une véritable clarification des compétences.

La région Centre est diverse dans ses terroirs, ses espaces urbains et ruraux, les habitants n'y perçoivent pas la même réalité quotidienne. Il est d'autant plus important de faire vivre ce SRADDT, de créer les conditions d'un dialogue régulier aux différentes échelles et sur différentes thématiques, de partager entre collectivités la nécessité d'une structuration et d'une cohérence de l'action publique.

► Une ambition, mais d'abord des valeurs

Dans ce nouveau modèle de société innovant et volontaire, globalisé et local, décarboné et sobre, agile et créatif, il nous faut affirmer des ambitions pour la région Centre et ses habitants. Mais ces ambitions n'auront de sens que si nous savons les attacher à des valeurs très fortes de justice et de solidarité.

A 10 ou 20 ans, l'enjeu est bien de donner à tous les habitants de cette région la possibilité de vivre dans un environnement de qualité, de bénéficier d'un logement sobre en énergie, et d'accéder facilement à des ressources qui leur permettent de se former, de se cultiver, de s'épanouir. Dans la société de la connaissance, c'est la possibilité d'avoir un emploi qui fonde l'inclusion sociale. L'égalité d'accès à l'ensemble de ces possibilités constitue la pierre d'angle de notre projet pour les 10 ans à venir, en particulier à travers la promotion de l'égalité entre les femmes et les hommes. Pour cela, il est indispensable de situer la région Centre dans la dynamique européenne, en reliant son territoire au réseau des voies de communication, en favorisant la création d'activités pourvoyeuses d'emplois pérennes, en suscitant la croissance de nos PME à travers l'innovation. Au cœur du continent, comme au centre du pays, la région Centre est naturellement une terre de croisement qui la situe au cœur d'un maillage interrégional et dans la proximité de l'Île de France. Il conviendra de la même manière de renforcer dans ce sens les accords et partenariats existants avec les régions voisines en favorisant une réelle transversalité.

Nous savons aussi qu'il sera indispensable d'affirmer concrètement une grande solidarité entre les habitants et entre les territoires. La solidarité entre les habitants s'exercera d'abord entre les générations, afin d'inclure les jeunes dans le monde du travail et dans la citoyenneté, mais aussi de procurer aux personnes âgées le soutien, l'attention, les soins dont ils ont besoin. La solidarité sera aussi le motif de nos engagements pour aider la mobilité et l'inclusion des handicapés ou faciliter le retour rapide à l'emploi des personnes au chômage. L'explosion du chômage de longue durée des jeunes et des seniors génère le risque d'une mise en cause dramatique de notre pacte républicain, car l'insécurité sociale grandit.

La diversité des territoires est un formidable atout pour la région Centre, à condition néanmoins que les voies de communication permettent de les rendre accessible, que les services publics restent présents, et que les atouts spécifiques soient valorisés, dans le périurbain, dans les quartiers mal équipés, dans les espaces ruraux. La présence de réseaux de télécommunication performants, ainsi que des services médicaux, sont par exemple des éléments décisifs pour que le maintien des habitants soit garanti sur tous les territoires.

Face à la difficulté de disposer des financements publics à hauteur du coût des projets attendus et à la nécessité d'organiser la cohérence des investissements et des initiatives aux échelles les plus adaptées, une action cohérente des décideurs publics, représentants de l'Etat en région, élus régionaux, départementaux, communaux, est primordiale. La Conférence des Exécutifs, qui réunit les Présidents de la Région, des Départements et des Agglomérations constitue d'ores et déjà un lieu de concertation adapté. Dans le même esprit, les réseaux qui mobilisent les entreprises à travers les pôles de compétitivité ou les clusters permettent d'importantes initiatives, porteuses de développement économique et d'innovation, en associant les centres de recherche et les institutions d'enseignement. Face aux multiples enjeux, nationaux ou européens dans lesquels s'inscrit notre région, la cohésion de l'ensemble de ces décideurs peut permettre de mobiliser et de développer des projets. Le monde associatif, les responsables syndicaux, les artistes, et tous ceux qui participent à la construction de notre région devront pouvoir être associés à ces démarches et consultés afin de nourrir de leur expérience et de leur présence de terrain, la créativité et l'initiative locale et régionale.

► 3 priorités :

Cette vision prospective de la région Centre doit donner à chaque habitant et à chaque territoire, les éléments réalistes d'une analyse de ses difficultés et de ses atouts, pour aller ensuite, très résolument vers l'action et l'initiative, en ayant repéré les points d'appui et les orientations majeures de son environnement régional. Dans une région Centre attractive, il nous faut, individuellement et collectivement, déployer en tous domaines une égale exigence de créativité et d'innovation.

Dans le prolongement de cette vision prospective, les chapitres suivants proposent un ensemble d'objectifs et de modes d'action sur les principaux thèmes du développement et d'aménagement du territoire. Ce travail est organisé autour de trois grandes thématiques :

- une société de la connaissance porteuse d'emplois
- des territoires attractifs organisés en réseau
- une mobilité et une accessibilité favorisées

Les démarches et propositions qui concourent aux objectifs du Plan Climat Energie régional sont signalées par un logo. A la fin du document, ce Plan est présenté et met aussi en exergue les leviers concrets qui permettront la réduction des émissions de Gaz à Effet de Serre et des consommations d'énergie.



Le Schéma Régional d'Aménagement et de Développement Durable du Territoire doit ainsi permettre à l'ensemble des acteurs régionaux de s'inscrire dans une véritable stratégie régionale incarnant une vision ambitieuse pour la région Centre comme pour chacun des territoires qui la constituent.

Chapitre IV

3 priorités, 20 Ambitions 2020

1/ Une société de la connaissance porteuse d'emplois

- ✓ Passer de 58 000 à 70 000 étudiants
- ✓ Doubler l'effort d'innovation dans nos entreprises
- ✓ Des services publics sur tous les territoires et la création de 20 000 emplois
- ✓ Promouvoir une production agricole respectueuse de la nature et créatrice de valeur ajoutée
- ✓ Favoriser la culture pour tous : patrimoine et création, la nouvelle donne
- ✓ Devenir la première région de tourisme à vélo
- ✓ Donner à chacun la chance de se former

2/ Des territoires attractifs organisés en réseau

- ✓ Porter nos grandes agglomérations à l'échelle de l'Europe
- ✓ Proposer l'essentiel à moins de 20 minutes
- ✓ Conforter les services et les emplois en milieu rural
- ✓ Construire 130 000 logements d'ici 2020
- ✓ 1 médecin pour 1000 habitants
- ✓ Faire partager les richesses du territoire
- ✓ Devenir la première région à biodiversité positive

3/ Une mobilité et une accessibilité favorisées

- ✓ Intégrer la région au réseau grande vitesse
- ✓ Soutenir le choix des mobilités douces et économes d'énergies
- ✓ Augmenter de 50% l'usage du TER
- ✓ Améliorer la sécurité routière et diminuer les nuisances
- ✓ Le THD pour 70% de la population et l'internet rapide pour tous

Pour une cohésion régionale

Renforcer la cohésion régionale pour réussir ensemble la transition vers un nouveau modèle de développement

IV-1- Une société de la connaissance porteuse d'emplois

Dans les sociétés occidentales, avoir un emploi est une nécessité impérieuse, la base indispensable à un accomplissement personnel et familial. Le pacte social s'élabore à partir de ce droit et de ce devoir de contribuer à la création de valeurs et de richesses. La solidarité sociale n'est possible que si l'immense majorité de ceux qui y sont aptes exercent un emploi rémunéré. Le travail est la condition de l'intégration sociale : il est source de revenus, de réalisations personnelles et d'intégration dans la société. Depuis 30 ans, 8 à 10% de la population active sont au chômage ; ce n'est donc plus un problème conjoncturel mais un enjeu de société avec une tendance, dans nos territoires, à la distinction entre ceux qui vivent dans la précarité et ceux qui bénéficient d'un emploi stable.

Or l'économie mondialisée met en concurrence des pays très différents. Les normes sociales et environnementales ne sont pas les mêmes en France et en Chine, tandis que pour de nombreux produits et services, le marché est mondialisé, presque unique. Sur les 20 dernières années, dans un cadre marqué par une très forte expansion démographique des pays émergents et un vieillissement de l'Europe, les taux de chômage ont très fortement augmenté, les jeunes ont de grandes difficultés à entrer sur le marché du travail, tandis que les seniors en sont éjectés. Nous perdons notre avance technologique, et nous ne cessons de reculer dans les classements internationaux qui rendent compte de la performance des différents systèmes éducatifs.

L'énergie chère et le réchauffement climatique vont avoir un fort impact sur notre économie, notamment parce qu'ils induisent une transition écologique et ouvrent la possibilité de voir se créer des emplois nouveaux, que notre Plan Climat Energie viendra conforter.

Devant ces enjeux, et alors qu'il nous faut toujours mieux anticiper les évolutions pour les 10 ou 20 ans à venir, il nous apparaît d'autant plus indispensable de faire le pari de l'éducation, de la formation, de l'initiative porteuse d'activités, de l'innovation et de la recherche.

Nous croyons tout d'abord essentiel de mener un travail systématique, généralisé, opiniâtre pour développer notre offre de formation, en particulier à travers une Université fédérée dans le Pôle de Recherche et d'Enseignement Supérieur Centre Val de Loire. Nous voulons soutenir et accompagner notre tissu économique en faisant le pari de l'industrie et de l'innovation associée à des services performants, en saisissant les opportunités nouvelles de l'économie de proximité. Notre agriculture est un formidable atout, dont les productions, respectueuses de l'environnement, doivent être mieux valorisées à travers l'agro-alimentaire. Ce travail sera le socle d'une croissance soutenable permettant la création d'emplois.

Mais nous voulons aussi distinguer et promouvoir les atouts spécifiques à la région Centre, qui la caractérisent et devront, beaucoup plus que par le passé, en construire l'image et en susciter le dynamisme. Ces « majeures » portent des espoirs et des volontés de développement, et sont susceptibles, si nous y mettons de la constance, de constituer une forte identité pour la région Centre. Ce sont, d'une part, nos 4 pôles de compétitivité (Cosmetic Valley, Sciences et Systèmes de l'énergie électrique, Eaux et Milieux naturels, Elastopôle), puis le Val de Loire patrimoine mondial de l'Unesco et enfin notre projet de faire de notre belle région de Nature et de Culture, la première région française de tourisme à vélo. Autour de ces 6 atouts, spécifiques, identitaires, porteurs d'image et de dynamisme, nous souhaitons affirmer une ambition forte.

« Le travail est la condition de l'intégration sociale »

«Devant ces enjeux, il nous apparaît d'autant plus indispensable de faire le pari de l'éducation, de la formation, de l'initiative porteuse d'activités, de l'innovation et de la recherche »

« Mais nous voulons aussi distinguer et promouvoir les atouts spécifiques à la région Centre, qui la caractérisent et devront, beaucoup plus que par le passé, en construire l'image et en susciter le dynamisme. »

IV-1-1 : Une Université fédérale forte de sa cohésion et ouverte sur l'extérieur

Ambition 2020 :

Passer de 58 000 à 70 000 étudiants

Contexte :

Le renforcement des qualifications et des compétences est la clé du développement économique pour demain. Il constitue à ce titre un des trois axes de la Stratégie Régionale de l'Innovation adoptée en 2009. Dans ce contexte, ce sont dans les établissements d'enseignement supérieur que seront formés les ingénieurs, les chercheurs, les cadres de demain.

La situation régionale dans ce domaine apparaît comme à la fois paradoxale et préoccupante. Malgré des atouts quantitatifs (8^{ème} rang pour la dépense intérieure de recherche et de développement) et qualitatifs (présence de quatre pôles de compétitivité, diversité du tissu de recherche, excellentes conditions de vie et d'étude, etc.), la région Centre n'apparaît en effet qu'au 18^{ème} rang national pour la part des étudiants dans la population régionale totale. La géographie et les transports, mais aussi le profil socioculturel de la région Centre, figurent incontestablement parmi les éléments d'explication de ce paradoxe.

Il est bien difficile, comme cela se fait dans d'autres pays d'Europe, de concrétiser le principe de formation tout au long de la vie qui signifie clairement que parcours professionnel et parcours de formation constituent une alternance tout au long d'une existence. Pensons simplement que les jeunes bacheliers de 2011 termineront leur vie active vers 2060 : les mutations techniques, économiques, technologiques, individuelles et collectives conditionneront leur avenir comme celui de nos territoires.

Les établissements d'enseignement supérieur localisés en région Centre opèrent dans un environnement très concurrentiel, caractérisé par une forte mobilité des étudiants, des enseignants et même des formations. L'approfondissement des synergies régionales doit permettre tout à la fois de faciliter leur positionnement dans cette concurrence, et de renforcer le rôle de l'enseignement supérieur comme pilier du développement socio-économique régional. Une étape importante a été franchie en 2010 avec la création du Pôle de Recherche et d'Enseignement Supérieur (PRES) « Centre Val-de-Loire Université », rassemblant universités, grandes écoles d'ingénieurs et de management et centres hospitaliers régionaux. Le renforcement des compétences du PRES, le développement des coopérations en son sein, préfigurent une véritable « université fédérale » visible et attractive bien au-delà des frontières régionales, qui constituera la meilleure base pour établir des partenariats plus larges, à l'échelle interrégionale.

Choix stratégiques et leviers d'action :

Nous voulons établir, dans la coopération et des ambitions partagées par tous les établissements régionaux de l'enseignement supérieur, une véritable « Université Fédérale » dont le Pôle de Recherche et d'Enseignement Supérieur Centre-Val de Loire constitue la préfiguration.

« Le renforcement des qualifications et des compétences est la clé du développement économique pour demain. »

« Une étape importante a été franchie en 2010 avec la création du Pôle de Recherche et d'Enseignement Supérieur (PRES) « Centre Val-de-Loire Université », rassemblant universités, grandes écoles d'ingénieurs et de management et centres hospitaliers régionaux. Le renforcement des compétences du PRES, le développement des coopérations en son sein, préfigurent une véritable « université fédérale » »

Il nous faut faciliter l'accès à l'enseignement supérieur pour les différents publics, développer l'attractivité des établissements et faire de l'enseignement supérieur un moteur du dynamisme du territoire.

Nous devons mieux former et mieux répondre aux besoins en qualification des acteurs sociaux et économiques. Il nous faut organiser une répartition de l'offre d'enseignement supérieur sur le territoire pour une meilleure attractivité/

Ces choix stratégiques exigent la mise en œuvre des leviers d'action suivants :

1/ Une Stratégie Régionale de l'Enseignement Supérieur pour renforcer la coordination régionale, porteuse d'une ambition partagée, ouverte sur l'extérieur

Une prospective définie autour d'objectifs et de modalités d'actions partagés par l'ensemble des acteurs (établissements, acteurs socio-économiques, villes, agglomérations, départements, Région et Etat) apparaît nécessaire pour renforcer le rôle de l'enseignement supérieur comme pilier du développement socio-économique régional. Les actions à mener ainsi en réseau viseront notamment à :

- Mettre en place un système d'observation de l'enseignement supérieur
- Harmoniser et structurer l'offre de formation selon les dimensions thématique et territoriale
- Promouvoir les différents modes de qualification et faciliter l'accès à la formation tout au long de la vie (VAE, alternance, formations en ligne)
- Mieux accompagner les choix et faciliter la réussite des étudiants (développement des passerelles entre formations)
- Communiquer auprès des différents publics et agir sur les représentations qui constituent un frein à la poursuite d'études supérieures
- Faciliter et améliorer la vie étudiante (conditions d'étude, moyens financiers, transports, santé, etc.)

L'approfondissement des missions et le renforcement des compétences du **Pôle de Recherche et d'Enseignement Supérieur** facilitera la réalisation de ces actions, en offrant un cadre naturel pour le renforcement des coopérations entre établissements. Le PRES a la responsabilité de nourrir une réflexion globale sur l'offre régionale de formations supérieures et son développement. En particulier, le rapprochement entre les différentes formations d'ingénieur régionales apparaît comme une nécessité dans le contexte du mouvement de concentration en grands réseaux au niveau national. La création envisagée, à l'initiative de plusieurs membres du PRES, d'une implantation de l'INSA (Institut National des Sciences Appliquées) en région Centre, entrerait dans cette logique.

Un observatoire de l'enseignement supérieur : L'évolution de la carte des formations devra être fondée sur une connaissance fine de l'offre et des besoins de formation. Une priorité d'action consistera à doter les acteurs régionaux de l'enseignement supérieur d'un système d'observation capable de quantifier de manière systématique et pérenne les flux d'étudiants entre établissements, entre formations et entre territoires. Les informations ainsi obtenues devront pouvoir être reliées aux données déjà existantes sur les formations jusqu'au baccalauréat, ainsi que sur les filières économiques les plus porteuses en termes d'emploi.

La carte des formations : elle doit être élaborée dans le cadre d'une concertation étroite au sein du PRES ainsi qu'avec les autres établissements de formation, mais aussi construite en cohérence avec les possibilités de mobilité des enseignants et des étudiants. Le renforcement des infrastructures et un accès facilité aux offres de transport et d'hébergement seront nécessaires. Enfin, l'offre de formation devra s'appuyer sur l'innovation pédagogique et en particulier recourir aux technologies de la communication et à la formation à distance. Une approche cohérente de l'ensemble de ces dimensions sera nécessaire pour concilier la concentration des pôles de compétences et l'accès pour tous aux formations).

« Une prospective définie autour d'objectifs et de modalités d'actions partagés par l'ensemble des acteurs apparaît nécessaire pour renforcer le rôle de l'enseignement supérieur comme pilier du développement socio-économique régional. »

2/ Affirmer une répartition de l'offre d'enseignement supérieur sur le territoire pour une meilleure attractivité et accessibilité

La répartition des formations supérieures est soumise à deux contraintes opposées :

- La concentration des moyens humains et matériels autour de pôles de compétences visibles et attractifs,
- L'accès aux formations jusqu'aux plus hauts niveaux, pour tous les publics (jeunes, actifs, demandeurs d'emploi) et depuis l'ensemble du territoire régional.

Pour répondre à ces deux contraintes en tenant compte des ressources financières forcément limitées, il est proposé de fonder le développement de l'enseignement supérieur sur un cadre stable et partagé, basé sur les deux principes suivants :

- Concentrer l'essentiel des formations longues (L, M, D) sur les deux sites universitaires pluridisciplinaires (Orléans et Tours), dans une logique d'adossement à la recherche et en évitant les duplications
- S'appuyer sur les spécificités socio-économiques locales et sur les dynamiques complémentaires insufflées par les formations universitaires et par les grandes écoles d'ingénieurs et de management pour la spécialisation des autres sites d'enseignement supérieur : formations courtes (BTS, IUT) + formations longues « ciblées » L, M, D. Maintenir par ailleurs le maillage actuel des écoles d'infirmières.

La pertinence de la localisation de formations jusqu'aux plus hauts niveaux (L, M, D) sur un site Universitaire (Tours, Blois, Orléans, Chartres, Bourges, Châteauroux, Issoudun) devra être appréciée au regard de la capacité à attirer des enseignants chercheurs de haut niveau sur ce site (présence de laboratoires dynamiques et attractifs offrant des perspectives de carrière motivantes en matière de formation aussi bien que de recherche), mais aussi de l'intérêt et de l'implication des acteurs socio-économiques locaux (contribution à la formation, accueil de stagiaires, insertion professionnelle, collaborations en recherche et en transfert de technologie, etc.).

Une attention particulière devra être accordée aux formations courtes (IUT, STS), particulièrement développées dans notre région. La demande croissante de leurs étudiants de poursuivre ensuite leurs études, notamment pour bénéficier de diplômes reconnus au niveau international, impliquera une évolution cohérente de ces formations et de l'offre de licences professionnelles proposée par les universités.

3/ Favoriser un rayonnement scientifique national et international

La présence et l'excellence des laboratoires de recherche : Nous avons la chance, en région Centre, d'accueillir des compétences dans toutes les disciplines scientifiques grâce à des laboratoires de recherche abrités par les campus du CNRS, du CEA, de l'INRA, du BRGM, du CEMAGREF, ainsi que sur les sites de nos universités et de nos grandes écoles. L'INSERM est présente dans nos hôpitaux. Cette présence de la Recherche est indispensable à l'excellence de nos formations et peut nourrir notre développement économique, en particulier celui de nos pôles de compétitivité.

La région Centre doit affirmer sa volonté de conforter ce potentiel de recherche scientifique, en particulier face au remplacement des générations de chercheurs qui vont partir à la retraite, et en réaction à la tendance nationale à la concentration des laboratoires sur une dizaine de campus en France. Elle doit aussi s'engager pour renforcer les coopérations entre laboratoires et acteurs socio-économiques afin de répondre aux grands enjeux de son développement (habitat de demain, déplacements et gestion des flux des personnes et des biens, nutrition santé bien-être, tourisme et loisirs).

« Il est proposé de fonder le développement de l'enseignement supérieur sur un cadre stable et partagé »

« La région Centre a la chance, d'accueillir des compétences dans toutes les disciplines scientifiques »

« La région Centre doit affirmer sa volonté de conforter ce potentiel de recherche scientifique »

L'équipement des laboratoires, l'accompagnement des projets de recherche, la formation des doctorants, le soutien aux équipes sont des priorités.

Le rayonnement scientifique suppose la capacité d'accueillir des réunions scientifiques internationales importantes, mais aussi des chercheurs étrangers qui contribuent à des recherches menées en région Centre, et forment un réseau international attaché à notre territoire.

Les citoyens doivent être informés sur les résultats, sur les enjeux et sur les questions de société associés aux avancées scientifiques et techniques. Le tissu associatif qui contribue à cette information doit être soutenu.

« Un dialogue fréquent et approfondi permet de prendre en considération l'évolution des métiers, les besoins des entreprises et de la société »

4/ Prendre en compte la demande économique et sociale de la région Centre

Un dialogue avec les entreprises et les responsables régionaux : il ne serait pas pertinent que les formations supérieures prennent uniquement en compte la demande des acteurs économiques et sociaux de la région pour déterminer leur offre de formation supérieure. Par contre, un dialogue fréquent et approfondi permet de prendre en considération l'évolution des métiers, les besoins des entreprises et de la société. Pour certaines filières (pôles de compétitivité en particulier), la localisation en région Centre des formations stratégiques pour leur développement est un enjeu fondamental en termes d'autonomie et de capacité de décision.

Les organismes de formation, les écoles et les Universités doivent accueillir tous les publics, et augmenter leur contribution à l'ambition d'une formation tout au long de la vie, en particulier vers les actifs.

Les obstacles à la formation, en termes de logement, de transport, de vie étudiante doivent être pris en considération.

La désertification médicale, qui situe la région Centre en très mauvaise position à l'échelle nationale, et constitue un enjeu de qualité de vie et d'attractivité important, doit trouver des solutions coordonnées à l'échelle régionale (voir chapitre sur la santé).

« La désertification médicale doit trouver des solutions coordonnées à l'échelle régionale »

Responsabilité des acteurs

	Faible	Fort
Secteur privé	●	
Etat		●
Collectivités locales		●

Approche budgétaire : entre 80 et 120 millions d'euros d'ici 2020.

IV-1-2. Une économie industrielle innovante et fédérée qui attire les compétences

Ambition 2020 :

Doubler l'effort d'innovation dans nos entreprises

Contexte :

En région Centre, la part du secteur industriel dans l'emploi salarié est notablement plus importante qu'au niveau national. Avec 179 000 salariés en 2007, ce secteur emploie 19 % de l'ensemble des effectifs, contre 15 % en métropole. L'industrie perd chaque année des emplois : ses effectifs ont été réduits de 11,6 % entre 1999 et 2007, soit 23 300 salariés.

Par ailleurs, la place de l'industrie ne se mesure pas seulement par son poids en termes d'emplois ou de valeur ajoutée. Son effet d'entraînement doit également être apprécié à partir des consommations intermédiaires. Ainsi, pour une production industrielle de 100 €, 70€ sont dépensés en achats de biens et services. Ces phénomènes d'entraînement sur le reste du tissu économique amplifient, notamment au niveau local, les évolutions constatées de l'appareil industriel.

A l'instar de l'ensemble des autres régions françaises, l'économie de la région Centre se tertiarise. Le secteur des services qui emploie environ 290 000 salariés est le premier employeur régional. Il convient toutefois de relativiser le recul de l'emploi industriel en région Centre :

- ✓ non seulement, les entreprises industrielles ont transféré vers le tertiaire des fonctions qu'elles assuraient : services généraux, comptabilité, entretien, maintenance, logistique, etc.
- ✓ mais de plus, elles ont un recours massif à l'intérim. dont les activités sont comptabilisées dans le secteur tertiaire.

Choix stratégiques et leviers d'action :

Nous prolongeons le pari historique de la région Centre d'être une région industrielle, en s'appuyant sur des démarches qui fédèrent les réseaux d'entreprises et les associent aux établissements d'enseignement supérieur et de recherche pour déployer des innovations scientifiques et techniques, mais aussi des innovations de services et d'organisation. La nouvelle industrie s'appuie sur l'innovation en réseau, bénéficie d'une ingénierie financière diversifiée pour accompagner la croissance des PME, et propose des produits et des services économes en énergie et en matériaux. Les mutations technologiques et économiques doivent être accompagnées, afin que les hommes et les femmes de notre région puissent se former et adapter leurs compétences aux opportunités de création de nouveaux emplois.

Ce choix stratégique exige la mise en œuvre des leviers d'action suivants :

« En région Centre, la part du secteur industriel dans l'emploi salarié est notablement plus importante qu'au niveau national. »

« Nous prolongeons le pari historique de la région Centre d'être une région industrielle »

« Soutenir les démarches d'innovation des entreprises organisées en réseaux »



1/ Soutenir les démarches d'innovation des entreprises organisées en réseaux, fédérées à travers les pôles de compétitivité et les grappes d'entreprises pour réindustrialiser nos territoires

Les réseaux d'entreprises forment un tissu essentiel pour la création de valeur et d'emplois sur le territoire régional. Ils mobilisent de fortes capacités créatives, utilisent les technologies et les modes de faire du secteur numérique, portent l'excellence régionale dans des démarches fédérées.

Les 4 pôles de compétitivité : L'ensemble des acteurs régionaux soutient les pôles de compétitivités dont le siège est en région Centre, et incite les entreprises à s'inscrire dans ces démarches fédératrices, porteuses d'innovation, et qui doivent avoir un impact positif sur l'emploi local :

- Cosmetic Valley, sciences de la beauté et du bien-être.
- Sciences et Systèmes de l'énergie électrique (S2E2)
- Elastopole
- DREAM, Eaux et Milieux

La Région invitera également les entreprises intéressées à participer aux pôles de compétitivité couvrant partiellement son territoire (Viaméca Céramique) et encouragera des coopérations avec des pôles limitrophes porteurs d'innovation pour nos entreprises (EMC2, Végépolys).

Bien que la région Centre soit la sixième région industrielle française, son potentiel est encore aujourd'hui concentré autour d'un trop petit nombre de pôles de rayonnement international. La politique industrielle régionale doit y remédier en impulsant et en accompagnant une stratégie offensive. Les structurations en réseau peuvent se réaliser autour des notions de filières, mais peuvent aussi émerger dans d'autres dimensions plus transversales, par exemple en fédérant des entreprises complémentaires du domaine de la sous-traitance et des savoir-faire spécifiques.

10 « grappes d'entreprises » : Outre les pôles de compétitivité, les acteurs régionaux encouragent le développement des « grappes d'entreprises », structures de coopérations entre les acteurs locaux autour de projets structurants à l'échelle régionale voire interrégionale lorsque des alliances stratégiques sont créées comme c'est le cas pour PharmaValley qui réunit trois entités dont une se situant en Haute-Normandie. Les actions de ces clusters sont principalement orientées vers la performance des entreprises (appareil productif, développement commercial), les ressources humaines, l'innovation et le développement durable.

10 programmes de coopération par filière ont ainsi été mis en œuvre et associent les potentiels de recherche publics et privés tels :

- l'industrie pharmaceutique « Pharma Valley » ;
- les équipements automobiles « Pôle automobile » ;
- le pôle de sous-traitance aéronautique « Aérocentre » ;
- l'aménagement de magasins « Shop expert Valley » ;
- l'innovation dans et par les services « Nekoé » ;
- la valorisation des productions agricoles « agrodynamic »
- la sous-traitance et la mécanique de précision « Pôle industriel Cœur de France » (PICF) ;
- les agro-produits (valorisation des ressources agricoles dans l'industrie) « VALBIOM Centre » ;
- l'agro-alimentaire « Association régionale des industries alimentaires du Centre » (ARIAC) ;
- Technologies et systèmes liés aux problématiques du handicap et de la gérontologie

Plus largement des démarches d'accompagnement à l'innovation seront conduites par le Réseau Centre Innovation animé par l'ARITT et dans le cadre d'opérations associant tous les acteurs départementaux de l'innovation. Enfin les entreprises innovantes seront plus particulièrement

« Les réseaux d'entreprises forment un tissu essentiel pour la création de valeur et d'emplois sur le territoire régional »

encouragées à se tourner vers l'exportation avec le soutien de Centréco et des réseaux consulaires.

Des emplois qualifiés, des évolutions de compétences anticipées: les pôles et les grappes d'entreprises acquièrent une lisibilité à l'échelle nationale qui renforce leur attractivité, en particulier pour attirer des compétences rares. La capacité d'anticipation qui résulte de ce travail en réseau, à travers une veille et la contribution aux travaux d'innovation, doit aussi permettre une gestion prévisionnelle des emplois et des compétences, afin de proposer des formations, d'adapter le travail aux évolutions technologiques.

Plus globalement, face aux évolutions toujours plus rapides des processus et des technologies mises en œuvre par l'industrie, il est indispensable que les mutations soient préparées, et que les personnels des entreprises puissent se former à des changements et des évolutions de leurs métiers.

2/ Soutenir les projets de recherche et d'innovation qui sont susceptibles d'avoir des retombées reconnues et quantifiées sur le territoire régional

Soutenir la recherche : à partir des points forts de la recherche et des compétences économiques régionales, il est proposé de privilégier les recherches autour de quatre orientations majeures, identifiées dans la Stratégie régionale de la recherche et répondant aux besoins futurs des habitants de notre région :

- L'habitat de demain,
- Les déplacements et la gestion des flux des personnes et des biens,
- La nutrition, la santé, le bien-être,
- Le tourisme et les loisirs.

Les recherches liées aux deux premières orientations intégreront de manière transversale les questions liées à l'efficacité énergétique.

Conforter le pôle d'efficacité énergétique et affirmer une ambition nationale et européenne dans le domaine des énergies : Alors que s'engage au plan national un grand débat sur l'avenir du nucléaire dont une des hypothèses concerne une sortie progressive de ce mode de production énergétique, la Région centre s'engage à promouvoir tous les dispositifs de transition énergétique et en particulier à amplifier les programmes d'économie d'énergie et de développement des énergies renouvelables qui sont fortement créateurs d'emplois.

C'est dans le domaine de l'énergie que la région Centre compte le plus fort potentiel de recherche et de nombreuses entreprises se sont fédérées dans le pôle de compétitivité S2E2. En cohérence avec le Plan Climat Energie, les acteurs de la région Centre se proposent d'être très actifs et innovants dans le domaine de l'efficacité énergétique (consommer le moins possible d'énergie), de la maîtrise des moyens de production d'énergie dans la perspective de leur diversification, laissant la plus grande place possible aux énergies renouvelables en substitution à l'énergie nucléaire. Cela passe par un immense effort de formation auprès des artisans, des bureaux d'études, des architectes et de tous ceux qui conçoivent, construisent et gèrent des bâtiments ou des moyens de transport. De nouveaux matériaux isolants, notamment des éco-matériaux doivent être inventés et mis en œuvre. La gestion des énergies doit être optimisée.

La région Centre accueille différentes générations de réacteurs nucléaires, et leur maintenance, leur sécurisation et leur démantèlement requiert des compétences spécialisées. Ce potentiel d'activités et d'emplois doit être investi, notamment en termes de formation initiale et continue.

A partir de ce potentiel de connaissances et de savoir-faire, la région Centre, en densifiant son offre de formation, à tous niveaux, et en s'appuyant sur son potentiel d'innovation, doit être fortement présente dans la maîtrise des énergies de demain.

Le challenge d'une production d'énergies décentralisées et renouvelables doit dans ce sens être relevé, par exemple dans le domaine de la géothermie.

« Les pôles et les grappes d'entreprises acquièrent une lisibilité à l'échelle nationale qui renforce leur attractivité, en particulier pour attirer des compétences rares »

« Il est proposé de privilégier les recherches autour de quatre orientations majeures »

« La région Centre, en densifiant son offre de formation, à tous niveaux, et en s'appuyant sur son potentiel d'innovation, doit être fortement présente dans la maîtrise des énergies »

Demain, il est certain que le coût des énergies est susceptible de créer des fractures sociales et territoriales très importantes. Il est indispensable de modifier l'usage des énergies pour les consommer à minima, puis de les produire à un prix acceptable, sans risque et sans altération de la nature.

3/ Utiliser l'ingénierie financière comme levier d'action prioritaire

Pour construire son avenir économique, la région a besoin d'un entrepreneuriat puissant, expert et confiant. L'entrepreneuriat doit pouvoir s'appuyer sur la Région et ses partenaires économiques, publics et privés pour faciliter la création et le développement d'entreprises, futurs championnes de leur secteur, innovantes et pourvoyeuses d'emploi.

Pourtant, le contexte économique et financier mutant, caractérisé par l'incertitude et l'intensification de la concurrence amène les entreprises à trouver des solutions de financement spécialisées et taillées sur mesure permettant de faire face à des prises de décisions de plus en plus difficiles et complexes.

Cela conduit à faire émerger une nouvelle forme d'appui, davantage orientée vers le conseil et les services et vers un nouveau métier, celui de l'ingénierie financière déjà mis en œuvre à travers Centre Capital Développement, la société régionale de capital développement/transmission. Cette dernière a pour vocation d'entrer au capital de sociétés en développement afin de les aider à franchir un seuil par l'apport de fonds propres et viabiliser financièrement l'entreprise au-delà de ses mutations, en préservant la solidité de son bilan et la cohésion de son actionnariat.

« Faire émerger une nouvelle forme d'appui, davantage orientée vers le conseil et les services et vers un nouveau métier, celui de l'ingénierie financière »

Un Fonds d'investissement pour le développement de l'économie verte : La région Centre bénéficie d'un fort potentiel dans le secteur des énergies renouvelables. Elle affiche également l'ambition de devenir le pôle d'excellence européen en matière d'efficacité énergétique et un engagement de réduire de 40% les émissions de gaz à effet de serre de son territoire.



La traduction concrète de cette ambition passe impérativement par l'intervention d'un fonds d'investissement pour le développement de l'économie verte.

« Un fonds d'amorçage »

Cet outil d'ingénierie financière, alimenté par des crédits régionaux comme privés, a pour objectif de faciliter et d'encourager l'investissement des collectivités et des entreprises dans les projets d'économie verte. Ce fonds d'investissement en faveur de l'économie verte doit permettre de rechercher un effet levier en mobilisant le financement de partenaires.

Il sera constitué d'un panel d'outils d'intervention adaptés aux besoins des acteurs économiques et à leurs projets :

- un fonds commun de placement, pour les PME de croissance ;
- un fonds de garantie pour faciliter l'accès à l'emprunt bancaire des entreprises ;
- une participation dans des SEM pour intervenir sur le patrimoine public, et encourager les projets immobiliers particulièrement sobres en énergie et respectueux de l'environnement ;
- un appel aux fonds de la Banque Européenne d'Investissement.

Un fonds d'amorçage : la dynamique attendue en matière de valorisation technologique devrait s'accompagner d'une augmentation des capacités d'intervention des opérateurs de financement de l'amorçage des projets innovants. Il est souhaitable d'amplifier ce type d'investissement sur ce segment du capital amorçage et démarrage pour en faire bénéficier davantage d'entreprises en créant un fonds d'amorçage régional voire inter-régional. La création de ce nouvel outil permettra également d'obtenir un effet de levier positif auprès de fonds de capital-risque nationaux intervenant plutôt en deuxième tour de financement.

« Une offre foncière et immobilière riche, de qualité et diversifiée »

4/ Attirer les entreprises et accompagner leur développement par une offre immobilière et foncière adaptée

La région Centre doit constituer un territoire d'ancrage durable pour les entreprises et les investissements. Il est impératif qu'elle puisse bénéficier d'une offre foncière et immobilière riche, de qualité et diversifiée afin d'être en capacité à la fois de consolider et développer les activités économiques qui font aujourd'hui sa force, et d'attirer et implanter les activités innovantes et émergentes, qui feront son dynamisme, demain.

Une "chaîne immobilière" : de la jeune start-up en phase d'incubation, à la PME à la recherche de locaux pour son expansion, les opérateurs régionaux publics et privés doivent accompagner la création et le développement des entreprises dans un environnement favorable, avec des solutions de location ou d'achat de locaux adaptées, en particulier des pépinières d'entreprises qui offrent des services communs, du conseil et des mises en relation.



Des sociétés d'économie mixte de portage immobilier économique : Les opérateurs des secteurs public et privé doivent accompagner l'accueil de nouvelles entreprises et l'évolution des entreprises locales en proposant également un immobilier d'entreprises répondant aux meilleures normes en matière d'efficacité énergétique. La création de sociétés d'économie mixte de portage immobilier économique dont la vocation est de compléter les offres du marché dans un souci de renforcer l'attractivité peut constituer une réponse intéressante à cet enjeu.

Des zones d'activités et de services : Une part significative de l'activité économique de la région s'exerce au sein des zones d'activité. Elles constituent une offre visible pour l'accueil des entreprises sur notre territoire et permettent de réduire les délais administratifs pour leur implantation. Toutefois, face au vieillissement d'une partie du parc d'activités (notamment les zones d'activités à vocation industrielles plutôt en milieu urbain et les zones artisanales plutôt en milieu périurbain ou rural), l'un des principaux enjeux est leur requalification et leur densification voire leur reconversion si leur insertion dans le tissu urbain n'est plus fonctionnelle. Plus largement, donner la priorité au renouvellement urbain répond à la nécessité de limiter l'artificialisation des sols et le mitage de l'espace, de préserver les ressources naturelles (valeur agronomique des sols, biodiversité) et du patrimoine (intérêt touristique des sites, valeur paysagère).

Par ailleurs, si les aménagements de zone d'activités les plus récents intègrent désormais mieux les problématiques environnementales, la montée en gamme de la qualité globale des zones d'activités, qualité environnementale mais également sociale intégrant le développement de l'offre de services aux entreprises et aux salariés, représente l'un des éléments clefs de l'adaptation des infrastructures d'accueil des entreprises.

Les Zones d'activités constituent des outils d'aménagement du territoire.

La définition d'un projet de développement économique local pour appréhender l'ensemble des enjeux de développement et définir les leviers d'actions du territoire est un préalable nécessaire à la réalisation d'infrastructures économiques (immobilier d'entreprises et zones d'activités). Elaboré à une échelle pertinente, il est réalisé en associant l'ensemble des acteurs économiques aux niveaux local, départemental et régional (collectivités, réseaux et club d'entreprises, organismes compétents). Il devra répondre aux principes suivants :

- Permettre le développement des entreprises existantes et en accueillir de nouvelles.
- Favoriser la densification de l'existant, la reconversion des friches et la requalification des zones existantes et ne plus financer ou limiter la création de nouvelles surfaces d'activités (extension / création de zone).
- Assurer une amélioration qualitative des zones d'activités : atteindre un niveau minimum de qualité des aménagements et des équipements et services offerts aux entreprises et aux salariés de la zone.
- Garantir une commercialisation et une animation optimale et limiter les risques de concurrence entre les territoires (mise en place d'une animation dédiée).

Enfin, notre offre de zones d'activités doit être étoffée lorsqu'il peut apparaître un manque sur une gamme précise, ou qu'une infrastructure majeure fait naître de nouvelles opportunités. On peut évoquer à ce titre que l'intérêt régional serait convoqué si une plate-forme de ferroutage

« Les Zones d'activités constituent des outils d'aménagement du territoire. »

était créée en région Centre en lien avec l'autoroute ferroviaire Hendaye-Lille, ou que des gares TGV étaient construites sur notre territoire, par exemple sur la ligne POCL.

Focus sur nos atouts majeurs :

4 pôles de compétitivité :

- Cosmétique Valley
- Sciences et systèmes de l'énergie électrique
- Pôle Eau et Milieux naturels
- Elastopole

Cosmetic Valley

Créé à Chartres en 1994, labellisé pôle de compétitivité en 2005, La Cosmetic Valley rassemble 550 entreprises de la filière beauté dont 80% de PME et une trentaine de grandes marques du luxe et de la beauté telles que Guerlain, Dior, Shiseido, Hermès, Nina Ricci, Caudalie, Chanel, etc. Le pôle de compétitivité s'étend sur 3 régions (Centre, Haute-Normandie et Ile de France) compte 6 universités (Orléans, Tours, Versailles-Saint-Quentin-en Yvelines, Le Havre et Cergy Pontoise) et 200 laboratoires publics de recherche.

A l'horizon 2020, la Cosmetic Valley doit conforter sa place de premier centre de ressources mondial de la parfumerie-cosmétique à travers un investissement fort dans des projets de recherche à moyen ou long terme. Les grandes thématiques de recherche portent sur les soins anti-âge, les amincissants, les anti-acnéiques. La cosmétique de demain sera basée sur des produits de plus en plus sophistiqués demandant de plus en plus de recherche : substances naturelles végétales, marines ou minérales, nouvelles méthodes d'extraction et de purification, chimie verte, l'aromathérapie, l'imagerie médicale et l'informatique appliquée...

C'est l'interaction entre différents partenaires orientés vers la recherche qui rend possible le développement de nouveaux produits. Les laboratoires de recherche publique et privée s'ouvriront davantage aux entreprises extérieures pour mettre une mutualisation des coûts mais surtout une fertilisation croisée par l'échange de matériels, de technologies et d'idées. C'est ainsi par exemple qu'Helios le futur centre de recherche et développement de LVMH Recherche basé dans le Loiret accueillera une plate-forme technologique dédiée aux sciences du vivant et des matériaux ouverte à de jeunes chercheurs ou à des start-up désirant valider des concepts en utilisant des technologies de pointe. Véritable outil de démonstration et de visibilité internationale, la multiplication de ces plate-formes technologiques dans les domaines du sensoriel ou encore du développement du végétal est totalement fondamentale et les bénéfices attendus nombreux :

- accroître le nombre de projets innovants ;
 - faire émerger des outils de pointe ;
 - favoriser l'accès des PME à des infrastructures habituellement réservées aux grandes entreprises en raison du coût important qu'elles supposent et de la difficulté que ces entreprises rencontrent, à leur échelle, pour rentabiliser de tels équipements ;
 - favoriser les projets collaboratifs par la mise à disposition de locaux, d'équipements et de personnels de recherche et de techniciens dédiés aux équipes mixtes de R&D et accroître les mises en relations de personnels d'origine très diverse mais partageant des problématiques similaires ;
 - renforcer le cœur symbolique du pôle de compétitivité et contribuer à la visibilité et l'attractivité du territoire ;
- accroître l'attractivité du territoire, ces locaux pouvant, par exemple, être ouverts à titre provisoire aux sociétés étrangères souhaitant s'implanter sur place et accélérer ainsi leur implantation

▪ **Cosmétique Valley**

▪ **Sciences et systèmes de l'énergie électrique**

▪ **Pôle Eau et Milieux naturels**

▪ **Elastopole**

« A l'horizon 2020, la Cosmetic Valley doit conforter sa place de premier centre de ressources mondial de la parfumerie-cosmétique »

Un pôle de compétitivité éco-responsable exemplaire

La Cosmetic Valley se doit d'être particulièrement exemplaire en matière d'éco-responsabilité et de respect de la biodiversité. Une des réponses possibles à l'utilisation croissante des plantes du règne végétal dans la cosmétique naturelle est l'utilisation de la technologie de culture de cellules végétales. Cette technique permet l'obtention de substances végétales de haute activité cosmétique sans risquer une exploitation non maîtrisée de la biomasse. L'empreinte écologique de cette technologie est très réduite (aucun transport, aucun solvant, aucun engrais ni pesticide). Face à des ressources naturelles de plus en plus limitées, cette technologie permettra à la Cosmetic Valley de maintenir ses avantages comparatifs en termes de R&D et de respect de l'environnement, deux domaines de plus en plus interdépendants face à ses concurrents chinois, coréens ou américains.

« La Cosmetic Valley se doit d'être particulièrement exemplaire en matière d'éco-responsabilité et de respect de la biodiversité »

Particulièrement investie dans des démarches de progrès continu dans les relations sociétales avec d'autres pays partenaires, la Cosmetic Valley travaille activement à la réalisation d'une cosmétopée. En effet, si le recensement des plantes médicinales et leur transformation en médicaments sont connus depuis de nombreuses années, aucun recueil exhaustif des plantes à usage cosmétique ainsi que les savoir-faire traditionnels n'a été fait jusqu'ici. D'ici 2020, la réalisation d'une cosmétopée complète permettra une meilleure valorisation des plantes cosmétiques à travers la sauvegarde des traditions et coutumes et le commerce équitable. Cette nouvelle reconnaissance de l'intérêt pour les plantes contribuera au maintien de la biodiversité. Enfin, l'amélioration des connaissances du pouvoir cosmétique des plantes représente également une source potentielle de développement et d'innovation pour des pays en voie de développement.

« Le Pôle S2E2 se positionne sur l'optimisation et la sécurisation des réseaux, enjeux majeurs pour l'intégration des énergies renouvelables dans le réseau électrique. »

S2E2 (Sciences et Systèmes de l'Energie Electrique)



De par sa mission, le pôle S2E2 pourrait à l'avenir se voir confier de grands projets régionaux fédérateurs autour de technologies d'avenir. Le pôle est positionné sur la thématique des "Réseaux Electriques Intelligents-Smart Grids" faisant partie des 18 filières industrielles stratégiques de l'économie verte. (*Rapport MEEDM/CGDD-mars2010*)

Le Pôle S2E2 se positionne sur l'optimisation et la sécurisation des réseaux, enjeux majeurs pour l'intégration des énergies renouvelables dans le réseau électrique. Des programmes de recherche sur ce thème sont encore nécessaires ainsi que la création de démonstrateurs à échelle réduite. Les entreprises du Pôle S2E2 peuvent également se positionner sur le développement de services liés au concept de "maison communicante", les services liés à la maîtrise de la demande en énergie, notamment via les compteurs communicants qui devront couvrir 100% des foyers à horizon 2020.

En lien avec le pôle S2E2, un cluster "Eolien" pourrait se développer en région Centre qui rassemble déjà 10% de la puissance totale nationale installée ; la filière éolienne représente environ 350 emplois en région Centre et pourrait encore se développer notamment sur le secteur du grand éolien pour marchés spécifiques et dans le micro-éolien, grâce notamment à des compétences en sous-traitance mécanique et informatique industrielle. Une multiplication par 6 des emplois dans cette filière est prévue au niveau national.

Dans un registre voisin, le projet GEODENERGIES, porté par le BRGM qui concerne les technologies du sous-sol (stockage géologique du CO2 et de l'énergie, géothermie, substance minérale stratégique), a pour objectif de déployer ces nouvelles technologies sur le territoire français en développant des partenariats industriels et commerciaux, mais également de conquérir des parts de marchés internationaux. Pour engager un projet d'une telle envergure, les partenariats créés sont diversifiés et associent différents pôles tels que S2E2, DREAM, AVENIA, CAPENERGIE,... GEODENERGIES concerne par ailleurs des acteurs de dimension nationale, voire internationale, tant du domaine de la recherche publique (Université d'Orléans, CNRS, IFP, Mines Paris Tech, CSTB,...) que du développement industriel (GDF Suez, EDF, TOTAL, entreprises régionales,...). Enfin, pour que cette nouvelle approche en réseaux porte pleinement ses effets,

des liens sont prévus avec les différentes plates-formes expérimentales sur des thématiques voisines, afin de démultiplier encore les synergies en termes de recherche et d'applications industrielles (Greenerb@t, plates-formes sur la sécurité du stockage géologique du CO₂, géothermie profonde, géothermie haute enthalpie des Antilles, procédés de recyclage des métaux stratégiques,...).

C'est par de tels projets, qui s'appuient tout à la fois sur les domaines d'expertises et le tissu industriel régionaux, ainsi que sur une mise en réseau avec les initiatives complémentaires nationales et européennes, que notre territoire régional pourra se hisser au rang des régions européennes dynamiques et innovantes.

DREAM



Le pôle DREAM a été labellisé le 10 mai 2010. Centré sur les écotecnologies liées aux ressources en eau et aux milieux naturels (le sol, le sous-sol, les eaux de surfaces et souterraines, la forêt et la biodiversité), l'objectif de DREAM est de tirer avantage des atouts régionaux, de son tissu économique et de recherche pour développer de nouveaux savoir-faire, services et nouvelles technologies pour assurer la gestion durable de la ressource en eau et de ses milieux associés, en France et à l'International. Sur le territoire de la région Centre, les thématiques du pôle concernent plus de 400 établissements et 20 000 emplois dont 250 PME (Géo-Hyd, Ecologistique, Antéa, DSA, CFG Services, IDDEA, Beauce Gâtinais Céréales...) et des grands groupes industriels tels que LVMH Recherche, EDF, Lyonnaise des Eaux, GSM Granulats, un potentiel de 2 500 chercheurs mobilisables. Le pôle fournit aussi une solide offre de formation à travers les universités d'Orléans et de Tours, leurs IUT, filières LMD et écoles d'ingénieurs Polytech'Orléans et Polytech'Tours, ainsi que l'Ecole Nationale d'Application pour les Géosciences (ENAG), en partenariat avec le BRGM.

A l'horizon 2020, DREAM souhaite devenir le pôle référent sur les écotecnologies liées à l'eau et aux milieux.

La protection et la valorisation des ressources en Région Centre et en France: une priorité pour le pôle

Une des priorités de DREAM est la préservation et la valorisation des milieux naturels et de la biodiversité. Cette valorisation des milieux devra s'appuyer sur un processus de gestion de la ressource garantissant une pérennité compatible avec les besoins vitaux de la société d'aujourd'hui et de demain, et contribuer à protéger la biodiversité. D'ici à 2020, des projets seront développés pour le traitement et réhabilitation de sites industriels pollués pour permettre la croissance de biomasse et réduire le traitement des eaux de ruissellement, pour transformer des plantes invasives en bioplastiques ou encore permettre la valorisation d'effluents accélérant ou optimisant la production de biomasse sans polluer le milieu et permettant de valoriser des terres peu fertiles délaissées. Il s'agit d'aider à structurer de nouveaux métiers dans la filière génie écologique, et dans la gestion de milieux dont les impacts en termes d'emplois sont élevés (plus de 10 000 emplois estimés à l'horizon 2020). Le pôle entend faire de la région Centre une région « leader » dans le domaine du génie écologique.

Elastopôle

Unique pôle français sur la thématique du caoutchouc et des polymères, son siège est installé à Orléans et réunit une centaine d'acteurs, entreprises (principalement des PME), structures de recherche et d'enseignement supérieur.

L'objectif général visé est la pérennisation et le renforcement d'un tissu industriel performant par la recherche et la mise en œuvre d'innovations, de toute nature.

Le Pôle et son conseil scientifique ont identifié 6 axes majeurs de recherche : matières premières et formulations, procédés de fabrication, produits bio-sourcés, liaison élastomères –substrat,

« A l'horizon 2020, DREAM se devra de devenir le pôle référent sur les écotecnologies liées à l'eau et aux milieux à travers une démarche collective de l'ensemble des acteurs »

« Unique pôle français sur la thématique du caoutchouc et des polymères, ELASTOPOLE est présent sur l'ensemble du cycle de vie des produits »

applications industrielles, domaines dans lesquels des gains d'efficacité peuvent être envisagés, notamment sur le plan environnemental.

La thématique du développement durable est en effet fondamentale et consubstantielle de l'action du Pôle : ELASTOPOLE est présent sur l'ensemble du cycle de vie des produits et œuvre en conséquence au travers de ses projets pour la préservation des ressources naturelles, la limitation de l'émission de gaz à effet de serre, la réduction de la consommation de matières premières notamment énergétiques, la diminution de l'empreinte carbone des activités de la filière et des entreprises. Il favorise le recyclage et la valorisation des co-produits (rebuts de production) et œuvre dans les projets qu'il accompagne pour garantir l'élimination des produits en fin de vie dans des conditions respectueuses de l'environnement.

Il travaille ainsi sur :

- les matières premières (caoutchouc naturel, matériaux bio sourcés,...)
- les process (faire en sorte qu'ils soient plus performants, moins consommateurs d'énergie, respectueux de l'environnement,...)
- la réutilisation comme matières premières secondaires des résidus de fabrication, le recyclage des produits en fin de vie vers de nouveaux usages,...

L'action globale vise à pérenniser les 30 000 emplois présents sur le territoire du Pôle et par extension, les 45 000 que la filière compte au niveau national.

Responsabilité des acteurs :

	Faible	Forte
Secteur privé		●
Etat	●	
Collectivités locales	●	

Approche budgétaire : la contribution publique serait d'environ 400 millions d'euros d'ici 2020.

IV-1-3. Une économie de la proximité, verte, sociale et solidaire qui mobilise l'ensemble des habitants

Ambition 2020 :

Des services publics sur tous les territoires et la création de 20 000 emplois

Contexte :

L'économie présentielle, qui répond localement à la demande de biens et de services de la population présente sur le territoire régional emploie environ 540 000 salariés en région Centre.

L'EMPLOI PUBLIC EN TERRITOIRE

36% de ces emplois est liée aux services publics à travers les activités des fonctions publiques d'Etat, de la territoriale (les communes, les Départements et la Région), et des activités hospitalières. Le principe actuel du non-remplacement d'un fonctionnaire sur deux, et les multiples réformes (des tribunaux, des services des impôts, de la présence hospitalière, de l'éducation nationale), entraînent une diminution des effectifs dans les territoires, et leur concentration sur les grandes villes.

L'armée, dont les effectifs sont rarement pris en compte dans les statistiques, et dont l'activité n'est effectivement pas locale, emploie des milliers de personnes qui habitent, consomment sur place, et utilisent les services et les équipements publics. Son impact territorial peut ainsi être très important dans certains bassins de vie.

Il faut en particulier souligner la part importante de l'emploi public dans les pôles urbains (jusqu'à plus de 40% de l'emploi salarié dans certaines villes-centres), avec environ 80 000 agents publics de l'Etat (dont plus de 38 000 dans le domaine enseignement/recherche, et plus de 22 000 dans le secteur de la défense), environ 75 000 agents des collectivités territoriales, et plus de 37 000 agents de la fonction publique hospitalière (soit au total près de 200 000 salariés du secteur public).

Sur les territoires, les activités des entreprises dont l'actionnaire principal est l'Etat, comme la Poste, la SNCF, EDF, et France Telecom, mobilisent des milliers de salariés. La perspective d'une mise en concurrence de ses activités qui appartenaient auparavant à un service public pose de grandes questions. En effet, les seules logiques économiques, et au-delà la logique du profit maximum, risquent de faire disparaître le réseau commercial et de distribution de ces entreprises.

LE TISSU ARTISANAL ET COMMERCIAL, LES SERVICES A LA PERSONNE

Les territoires de notre région bénéficient du dynamisme de ses artisans, de ses commerçants, de ses professions libérales et de ses associations. Les agriculteurs, dont une grande partie des productions sort du territoire, induisent toute une économie rurale, et trouvent de nouveaux

« L'économie présentielle, emploie environ 540 000 personnes en région Centre »

« Environ la moitié de ces emplois est liée aux services public »

débouchés, à travers la vente directe des fruits, des légumes, du vin, de la viande et d'un ensemble de produits transformés.

En lien avec les agriculteurs et les artisans, un riche tissu d'entreprises des domaines de la construction, de la réparation, de la mécanique notamment, est en interface avec l'économie productive et les grandes entreprises.

A lui seul l'artisanat compte près de 35 000 entreprises et plus de 90 000 salariés répartis sur l'ensemble du territoire régional.

Les préoccupations écologiques sont pourvoyeuses d'activités nouvelles, dont les artisans et les agriculteurs notamment se saisissent afin de réorienter leurs activités et parfois créer de nouveaux métiers et de nouveaux emplois. La nécessité de mieux isoler les bâtiments, de mettre en œuvre des systèmes de chauffage et d'aération plus pertinents, d'utiliser les énergies renouvelables, de recycler les déchets, ouvre des débouchés importants et impliquent aussi des dispositifs de formation adaptés.

Au-delà de ces activités qui constituent l'armature du développement des services à la population et dont il convient d'affirmer la nécessité de leur maintien sur tout le territoire, les attentes de la population recouvrent de larges domaines : les commerces de proximité, l'aide à la personne, la garde d'enfants, les loisirs, la culture, la santé, la communication, les transports etc.

Les évolutions sociétales (organisation du temps de travail, péri-urbanisation, accroissement des mobilités domicile / travail...), démographiques et socio-culturelles (vieillesse démographique et perte d'autonomie, familles mono-parentales, couples bi-actifs, augmentations du temps libre...) créent de nouveaux besoins et nécessitent le développement de nouveaux services, ou une organisation différente de ces services, notamment en matière de santé.

L'ECONOMIE SOCIALE ET SOLIDAIRE

L'économie sociale et solidaire qui représente 10% des emplois salariés de la région, s'exprime au travers de ses trois composantes historiques que sont les associations, les coopératives, les mutuelles et contribue notamment :

- à l'amélioration de la qualité de la vie et de la cohésion sociale par la construction d'une nouvelle offre de services diversifiée : personnes âgées, petite enfance, cadre de vie, santé, environnement, culture, loisirs...et par la promotion de l'entrepreneuriat collectif,
- au développement local et au renforcement de relations de proximité,
- à la réalisation d'actions dans le domaine de l'environnement : réponses alternatives dans les domaines des transports, des énergies renouvelables, de l'agriculture, de la gestion des déchets...,
- à plus de solidarité en proposant des solutions sociales innovantes au bénéfice de tous,
- à favoriser l'accès à l'emploi de personnes en difficulté d'insertion.

Elle apporte alors des réponses efficaces et pragmatiques aux besoins des territoires, et à l'évolution de leurs besoins.

Choix stratégiques et leviers d'action :

Nous voulons garantir une grande qualité de vie sur tous les territoires de la région Centre, premier atout de son attractivité. Il nous faut donc agir sur le développement et la **pérennité de l'emploi** sur les territoires. Il faut garantir la présence des services publics et des entreprises nationales de service au public comme la poste. Il faut veiller au **maintien et au développement des entreprises de proximité** voire de première nécessité (artisanat, commerces,...), **appuyer le développement économique d'activités en prise directe avec l'environnement** et le développement durable et affirmer le **rôle majeur de l'artisanat sur ces nouveaux enjeux de**

« A lui seul l'artisanat compte près de 35 000 entreprises et plus de 90 000 salariés répartis sur l'ensemble du territoire régional. »

« L'économie sociale et solidaire qui représente 10% des emplois salariés de la région »

« Garantir une grande qualité de vie sur tous les territoires de la région Centre, premier atout de son attractivité »

« Veiller au maintien et au développement des entreprises de proximité voire de première nécessité »

société (éco-construction, rénovation énergétique du bâti, maîtrise de l'énergie, éco-conception), **répondre aux besoins non satisfaits de qualité de vie, de santé et de lien social** par l'accroissement et la promotion d'une offre de service adaptée, poursuivre **l'accompagnement à la structuration et à la professionnalisation des secteurs d'activité** afin de donner aux entreprises et aux associations les moyens d'un développement pérenne et personnalisé aux besoins des territoires **et enfin promouvoir une culture et des comportements qui visent le développement de la solidarité, de la démocratie, du droit à l'initiative et de l'entrepreneuriat collectif.**

« Garantir la présence des services publics et des services d'intérêt général »

Ces choix stratégiques exigent la mise en œuvre des leviers d'action suivants :

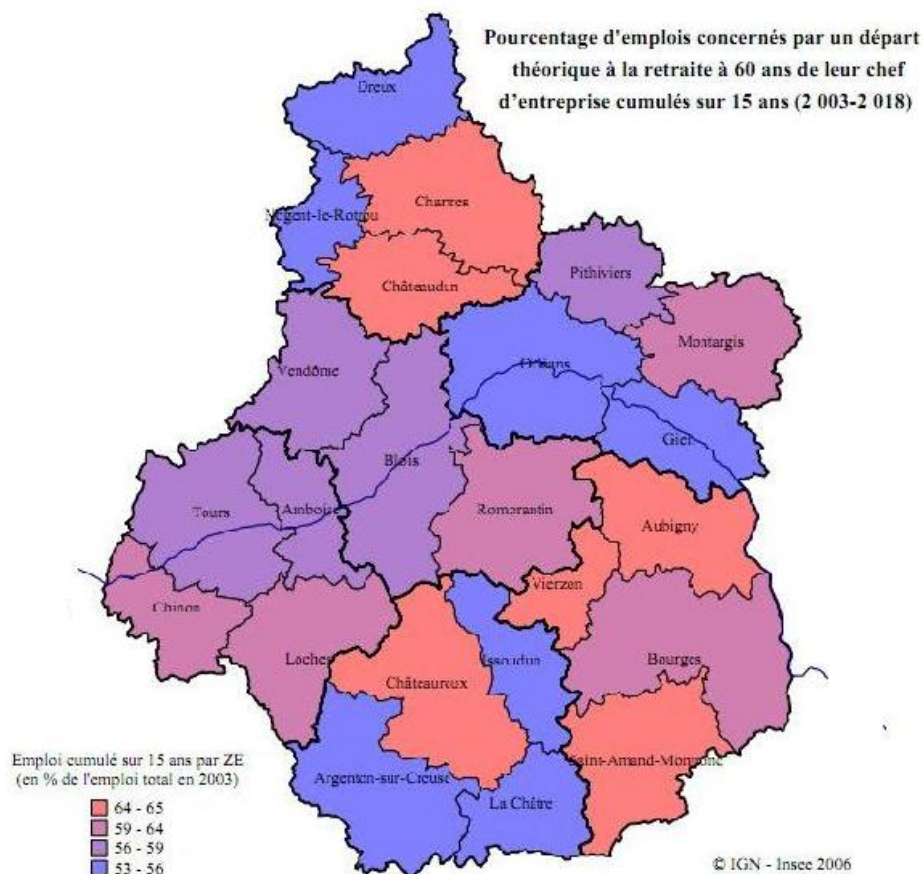
1/ Garantir la présence des services publics et des services d'intérêt général :

Face à la remise en cause actuelle des services publics et leur contribution essentielle à la qualité de vie sur tous les territoires de la région Centre, les acteurs locaux expriment leur opposition à une concentration toujours plus grande sur quelques pôles urbains. Un socle de services publics doit être accessible à différentes échelles (voir chapitre sur le réseau de villes), depuis les services des Mairies et des écoles dans les villages, en passant par les fonctions régaliennes de sécurité et de police à l'échelle des cantons, jusqu'à l'ensemble des services d'administration, d'éducation, de santé, qui doivent être accessibles à moins de 20mn pour les plus courantes.

« Consolider le maillage des activités artisanales et commerciales »

2/ Consolider le maillage des activités artisanales et commerciales et leur adaptation aux évolutions démographiques et sociétales :

Favoriser la création et la transmission d'entreprises, notamment par les salariés, avec un soutien renforcé aux dispositifs et réseaux d'accompagnement et par la promotion et l'encouragement au développement de la forme coopérative encore insuffisamment connue et pratiquée.



Consolider et développer les entreprises existantes pour gagner en professionnalisme, crédibilité et conditions de pérennité économique, en favorisant notamment la qualification de l'offre de services (formation des salariés, dirigeants et bénévoles) et la promotion des métiers (notamment la promotion des nouveaux métiers porteurs : éco - construction, énergies renouvelables...)

Inciter à l'intégration du commerce et de l'artisanat dans les documents d'urbanisme et les stratégies de développement des territoires, ainsi que le renforcement des opérations collectives rurales et urbaines en faveur de ces petites entreprises notamment dans les actions territoriales de type ORAC (Opérations de restructuration du commerce et de l'artisanat) ou Centre 2000.

Développer les collectifs visant à mutualiser et pérenniser des emplois et la création d'activité, notamment dans les territoires ruraux : favoriser le développement du temps partagé par les entreprises mais aussi par les associations, par un soutien renforcé à la création de groupements d'employeurs, aux couveuses d'entreprises et le développement des coopératives d'activités et d'emplois spécialisées dans un secteur d'activité (artistique, services aux personnes, éco construction...).

Soutenir l'émergence des filières porteuses et génératrices d'emplois, il s'agira d'accompagner les artisans à travers des actions d'information/formation, de soutenir les groupements d'entreprises du bâtiment pour construire mieux et moins chers des solutions d'amélioration de la performance énergétique ; d'animer des actions collectives réunissant les professionnels de ces filières pour organiser le partage d'expérience et créer des « standards de rénovation » ; de mettre en avant des matériaux locaux produits dans la région qui soutiennent le développement de l'économie locale (filières et circuits courts). D'autre part, on pourra favoriser l'essaimage d'initiatives réussies, notamment par des structures de l'économie sociale et solidaire, dans le domaine de l'environnement (gestion des déchets, éco-construction,...) mettre en place une ingénierie d'accompagnement des projets ; favoriser l'émergence d'une nouvelle profession « d'intégrateurs de services à la performance énergétique ».

« Encourager l'économie sociale et solidaire »

3/ Encourager l'économie sociale et solidaire :

Aider à la création de nouvelles activités, notamment dans le domaine de l'économie sociale et solidaire par la mise à disposition du porteur de projet d'un service complet et simplifié, comprenant conseils et expertises, formations, financement. L'accompagnement à l'émergence, la création, la transmission, la pérennisation des entreprises notamment de l'économie sociale et solidaire, demande des compétences spécifiques. Il s'agira par conséquent de favoriser la coordination de l'intervention des acteurs présents sur le territoire et d'accompagner leur montée en compétence. Les parcours et projets expérimentaux et innovants seront encouragés.

Stimuler l'innovation sociale et le droit à l'expérimentation, à même d'apporter des réponses nouvelles à des besoins encore peu ou mal satisfaits par l'encouragement à la mise en place de mesures de type "appel à projets" portées par les collectivités. Il s'agit également de favoriser la mise en place de structures ou réseaux qui serviront de support à l'innovation.

Développer les Sociétés Coopératives d'Intérêt Collectif : Il apparaît essentiel de réfléchir sur les outils qui doivent permettre d'assurer la sécurisation des marchés et innovations de l'ESS. Nombres d'initiatives locales d'économie sociale et solidaire, sont le fruit de partenariats locaux dans lesquels les collectivités territoriales peuvent jouer un rôle important, tels que les SCIC (Société Coopérative d'Intérêt Collectif), qui permettent d'associer de multiples parties prenantes (salariés, usagers, collectivités...) autour de la production de biens ou de services marchands, en garantissant une gestion collective et désintéressée

« Encourager la coopération territoriale entre acteurs et territoires »



4/ Encourager la coopération territoriale entre acteurs et territoires, mobiliser les habitants :

Impulser des démarches coopératives en territoires : Co élaborer des projets lors de leur mise en œuvre, mutualiser des moyens, renforcer la représentation des acteurs dans les instances de décision, susciter de nouveaux projets en lien avec les problématiques du territoire, autant de fonctions qu'il est nécessaire de structurer à l'échelle des territoires pour rendre visible les acteurs d'un territoire et construire de nouvelles dynamiques, une identité partagée. Dans ce cadre il sera utile de recenser, modéliser et favoriser l'essaimage des bonnes pratiques



Accompagner les artisans, les agriculteurs et les petits commerçants dans des démarches innovantes : La Région veillera à favoriser le développement des circuits courts d'achat – production – vente, et les incitera à utiliser dans leur fabrication et leur vente, des produits locaux.

Encourager le regroupement d'acteurs qui se reconnaissent dans les principes et valeurs de l'économie sociale et solidaire avec la volonté commune de développer des outils et activités nouvelles, créatrices d'emplois. Les projets artistiques et culturels locaux (programmations artistiques, festivals...), les résidences d'artistes à l'échelon intercommunal dans l'objectif d'animer les territoires et de fédérer les acteurs associatifs locaux et la population autour de projets communs qui pourront s'appuyer sur les identités des territoires, doivent être soutenus.

Susciter la mobilisation des habitants : la solidarité peut s'exprimer de manière très diverse, et le lien social de proximité donne l'occasion de créer une relation différente aux producteurs locaux (AMAP, marchés locaux...), aux acteurs prenant des initiatives innovantes, à ceux qui sont en difficulté sociale. Nous pouvons quitter une relation uniquement financière à la consommation et considérer que l'entraide n'a pas uniquement des solutions nationales. Des actions d'information sur les initiatives locales peuvent être menées. La pression sociale peut aussi éviter la disparition des services publics.

Responsabilité des acteurs :

	Faible	Forte
Secteur privé		●
Etat		●
Collectivités locales		●

IV-1-4. Une grande région agricole productrice de valeurs

Ambition 2020 :

Promouvoir une production agricole respectueuse de la nature et créatrice de valeur ajoutée

Contexte :

Riche d'une grande variété de productions végétales et animales, l'agriculture régionale se distingue par ses grandes cultures et sa production céréalière qui la situent au premier rang européen et lui donnent un rôle significatif dans l'alimentation nationale et européenne.

Mais bien qu'une des premières régions agricoles de France, elle n'en est pas moins soumise à des pressions fortes :

- ✓ Concurrence économique au sein de l'union européenne ou au niveau mondial, dans un contexte de politique de dérégulation des échanges et de baisse des soutiens européens.
- ✓ Evolution de la taille des structures économiques et des exploitations souvent perçue comme la seule possibilité d'adaptation à ce contexte économique de concurrence forte. Mais dans le même temps une demande sociétale de plus de proximité, de lien entre producteur et consommateur...
- ✓ Situation critique du point de vue de la qualité de l'eau dans certains secteurs, perte de biodiversité, contribution importante de l'agriculture à l'émission de certains gaz à effet de serre. Mais dans le même temps, artificialisation accrue des meilleures terres agricoles et concurrence forte dans ce secteur, difficulté à valoriser économiquement les efforts réalisés dans le domaine environnemental,...

« Une des premières régions agricoles de France soumise à des pressions fortes »

A l'horizon 2020, ce sont donc de profondes mutations de l'agriculture régionale qui sont encore nécessaires. Elles sont à la portée de ce secteur parce qu'il a toujours montré qu'il savait relever les défis qui lui étaient imposés.

« La région Centre souhaite rester une grande région agricole »

La région Centre, dominée notamment par les grandes cultures a plutôt une vocation exportatrice de matières premières. Favoriser la recherche de valeur ajoutée sur le territoire c'est travailler à une meilleure rentabilité de l'investissement dans le domaine agricole, c'est aussi favoriser la relocalisation de l'alimentation, et c'est agir sur l'environnement.

Choix stratégiques et leviers d'action :

La région Centre souhaite rester une grande région agricole. Elle veut stabiliser le nombre d'agriculteurs, produire mieux en préservant la nature, et apporter une meilleure valeur ajoutée agro-alimentaire. Elle doit favoriser des productions porteuses d'avenir, qui seront donc les plus à même de procurer des revenus aux producteurs, et soutenir les productions attachées aux divers terroirs qui contribuent à l'image et à l'attractivité de la région. Cette ambition doit être atteinte dans le plus grand respect de l'environnement, en particulier dans une gestion respectueuse de la qualité et de la quantité des masses d'eau.

Ces choix stratégiques exigent la mise en œuvre des leviers d'action suivants :

1/ Développer un secteur agro-alimentaire plus conforme au potentiel de matière première

« Développer un secteur agro-alimentaire »

La part du chiffre d'affaire du secteur agro-alimentaire régional est aujourd'hui de 2,5% du chiffre d'affaire national alors que le chiffre d'affaires de la production représente 7,5%. Dans le même temps la région bénéficie d'atouts liés à la proximité de l'île de France : premier bassin de consommation mais dont la saturation peut nécessiter pour les entreprises d'envisager une délocalisation de proximité. Pour atteindre cet objectif, considérant notamment l'importance de la filière céréalière et grandes cultures en général, il convient de renforcer la transformation dans ce secteur sur le territoire régional, notamment sur les productions à forte valeur ajoutée et les niches (blé améliorant, blé dur, orge brassicole,...). Par ailleurs, ce secteur a besoin que l'on puisse conserver et améliorer sa desserte ferroviaire pour permettre un écoulement optimisé et économe en énergie vers les sites de transformation et les grands ports maritimes.

2/ Tendre vers une meilleure transformation du bois en région :

« Une meilleure transformation du bois en région »



La transformation ne représente que 54 % de l'abattage du bois de la région, alors que dans le même temps les besoins dans le domaine de construction se développent et favorisent l'importation de produits transformés sur le territoire. Transformer au minimum 70% du bois localement est un objectif qui devrait permettre de mieux approvisionner la seconde transformation.

3/ Devenir une des cinq premières régions en Agriculture Biologique et doubler la surface en céréales bio

« Devenir une des cinq premières régions en Agriculture Biologique »



Aujourd'hui la Surface Agricole Utile de la région consacrée à l'Agriculture Biologique est d'un peu plus de 21 000 ha ce qui la situe au 12^{ème} rang alors que la région occupe le 2^{ème} rang en termes de surface agricole utile. La diversité des productions régionales mais également la structure des entreprises de transformations actuelles en capacité de collecte des grains, les organisations de producteurs dans les fruits et légumes, la complémentarité des outils d'abattage des animaux sont des atouts pour une montée en puissance de la production en Agriculture Biologique et la transformation. Le secteur des grandes cultures doit pouvoir contribuer très largement à cet objectif parce que, amplifier la production en agriculture biologique des céréales et des grandes cultures c'est en partie répondre aux problématiques relatives à la qualité de l'eau. Or c'est bien dans les secteurs de grandes cultures que la situation est la plus préoccupante. Avec seulement 7600 ha de céréales bio, la région Centre est loin derrière les Pays de Loire (plus de 14 000 ha). Aussi à l'horizon 2020, cet objectif de 14 000 ha est possible compte tenu de la demande dans le domaine alimentaire (pain, semoulerie,...) comme dans celui de l'alimentation animale (filiale porc bio,...). Ce soutien très volontaire aux productions BIO, qui doit notamment permettre de répondre à la demande locale, doit aussi être complété par de la formation, à la fois initiale (il est indispensable que l'agriculture biologique soit introduite dans tous les cursus, des lycées agricoles aux CFA) et continue.

« Une région autonome en protéagineux »

4/ Etre une région autonome en protéagineux pour l'alimentation des animaux et pour la valorisation de l'azote atmosphérique.

La région importe massivement le soja nécessaire à l'alimentation des animaux et particulièrement des porcs et des volailles. Dans le même temps les cultivateurs doivent diversifier leur assolement pour favoriser la biodiversité mais aussi pour diminuer le recours aux engrais de synthèse. L'abandon du recours au soja importé passe par des solutions diverses d'une part parce que seul le soja apportait l'ensemble des composants intéressants et donc que son remplacement nécessitera un mélange plus complexe, d'autre part parce que les besoins des différentes espèces sont différents. Ainsi mettre en place un plan de substitution, c'est favoriser une diversité de cultures sur le territoire. Devenir autonome en protéagineux, c'est passer de 20 800 ha à 80 000 ha la surface consacrée à ces espèces et c'est économiser 20% d'apport d'azote sur la culture suivante.



Pour diminuer significativement les émissions de GES liées au protoxyde d'azote, il faut réduire les apports azotés par fertilisants minéraux d'ici à 2020 ; pour cela il est nécessaire d'encourager de nouvelles pratiques agricoles et de veiller à ce que ces pratiques soient présentées dans le programme de formation initiale et continue. Par ailleurs, il faut aussi faire évoluer les modes d'élevage en augmentant le taux de prairies permanentes.

5/ Avoir une agriculture et une forêt sources d'énergies, d'éco matériaux et de molécules naturelles pour le territoire



Depuis longtemps les déchets de la première transformation agro-alimentaire sont valorisés dans l'alimentation animale. Le renforcement du secteur agro-alimentaire passera nécessairement par une meilleure valorisation de ses sous-produits. Parallèlement sous réserve d'un développement maîtrisé dans le temps et dans l'espace (terre de plus faible potentiel, faibles recours aux intrants et donc possibilité d'implantation autour des bassins de captage,...) la production de biomasse doit pouvoir apporter des solutions à la demande du territoire dans le domaine de l'énergie, de la production d'éco-matériaux ou de molécules et de produits recyclables et neutres pour la cosmétique, l'industrie chimique, en substitution aux produits issus de la pétrochimie.

Ainsi, la région produit aujourd'hui 200 000 tonnes de plaquettes forestières, 17 projets de méthanisation sont en cours de développement, 1 000 tonnes de paille sont destinées à la construction. A l'horizon 2020, la région peut envisager la production de 500 000 tonnes de plaquettes, passer à 30 projets de méthanisation et utiliser 15 000 tonnes de paille par an pour la construction (soit 0,17% de la production annuelle).



Actions :

- Accompagner la structuration des filières d'agro-matériaux (paille, lin, chanvre) : constitution de structures de négoce, standardisation et analyse du cycle de vie des agro-matériaux,...
- Encourager le développement d'unités de méthanisation de taille optimale
- Développer les réseaux de chaleur biomasse pour l'habitat collectif et tertiaire, notamment en favorisant la structuration de plateformes d'approvisionnement en bois-énergie de qualité
- Valoriser le bois d'œuvre, en particulier pour les bâtiments à structure bois.

6/ Créer une nouvelle dynamique locale entre agriculture et terroirs

Parce que les produits agricoles sont l'âme d'un terroir, valoriser les produits c'est valoriser tout autant les paysages, les hommes et les productions. Renforcer la cohérence entre l'image du territoire et la qualité des produits locaux, entre la qualité des produits et celle des paysages sera de nature à rendre plus fier les habitants de ces territoires et les aidera à construire ensemble l'attractivité de leur territoire et le maintien d'un dynamisme. A ce titre les dynamiques qui se constituent autour du concept d'agritourisme sont exemplaires et remplissent bien les fonctions d'animation et de valorisation du patrimoine local tout en facilitant la création de liens sociaux.

Dans le même temps le lien au territoire se fait également à travers l'emploi. Certaines filières telles que le maraichage, l'horticulture, l'arboriculture et bien sûr la viticulture sont à ce titre tout à fait emblématiques, à la fois associées à l'image du jardin de la France mais aussi fortement impliquées dans le développement local à travers l'emploi d'une main d'œuvre importante dans un milieu rural qui peine parfois à en offrir ou en zone péri-urbaine avec une demande d'emplois peu qualifiés significative.

Des leviers communs pour les atteindre

Une plus forte articulation des politiques agricoles sur le territoire

800 millions d'euros d'aide de la Politique Agricole Communes arrivent sur le territoire régional chaque année, alors que le budget d'orientation, de structuration et d'investissement disponible à travers essentiellement les crédits du Contrat de Projets Etat Région et du Fond Européen Agricole pour le Développement Rural sont d'environ 40 millions d'euros par an. Dans un

« Une agriculture et une forêt sources d'énergies, d'éco matériaux et de molécules naturelles pour le territoire »

« Une nouvelle dynamique locale entre agriculture et terroirs »

contexte de réforme de la politique agricole commune, si les ambitions d'une réelle politique alimentaire prônée par la Commission sont partagées, les moyens pour y parvenir ne le sont pas complètement. Parce que l'échelon régional est un échelon de structuration pertinent, reconnu dans le cadre des autres politiques économiques, il doit également l'être dans le domaine agricole. Ainsi la nouvelle PAC devrait être en mesure de confier un pouvoir de décision plus grand au niveau régional, d'assurer le financement d'un revenu minimum à tous les agriculteurs et d'orienter des fonds significatifs pour cofinancer des stratégies de filières en lien avec les problématiques des territoires.

Cette politique doit permettre de mobiliser tous les outils financiers, identiques à ceux qui existent dans d'autres secteurs :

- plus forte implication des sociétés de capital risque dans des projets agroalimentaires et de seconde transformation du bois dans le cadre de projets d'intégration de la première transformation ;
- mise en place d'une contractualisation locale entre les filières végétales et animales pour éviter la volatilité des prix des céréales et leur impact sur les filières animales locales considérant que c'est un atout pour le territoire d'avoir à la fois des productions animales et végétales tant du point de vue économique que du point de vue agronomique (valorisation des effluents sur des terres qui peuvent les absorber) ;
- mise en place de fonds d'investissements multi partenariaux agricoles et forestiers (filières agricoles, partenaires bancaires, fonds publics), dans le même esprit de maintien d'activités d'élevage et de transformation des débouchés sur le territoire ;
- amplification des dispositifs de garantie bancaires.

Un encouragement à la logique de réseau et de partenariat dans le domaine de l'innovation

Les années 2000 ont été les années de la mise en place de pôles et de réseaux sectoriels et leur implantation sur le territoire régional (Cosmétique Valley, DREAM, Valbiom, Végépolys, ARIAC et l'ensemble des filières de productions agricoles avec leur station d'expérimentation), les années 2010 doivent être celles d'un travail en réseau entre ces pôles et l'émergence de projets collaboratifs connectés avec le monde de la recherche. Ces partenariats doivent permettre d'appréhender l'ensemble des dimensions : techniques, marketing, logistique et managériales.

A ce titre doivent contribuer à cet encouragement :

- la poursuite de la politique menée par la Région en faveur d'une recherche toujours plus connectée au développement économique régional,
- la mise en place d'un pôle viticole sur Amboise orienté sur l'agronomie viticole et connecté avec des formations d'enseignement supérieur,
- la relation plus forte entre les soutiens publics régionaux à la production et à la transformation dans le cadre des CAP Filières,
- le financement des actions de structuration des filières (éco-construction, filière alimentaire, Valbiom....).

Un encouragement au modèle collectif de type coopératif

L'activité agricole a besoin de stabilité et de visibilité à long terme. C'est partant de ce constat qu'ont été créées les structures coopératives. S'il a perdu pendant un temps de son influence aux profits d'initiatives individuelles, dans un contexte de crise il est aujourd'hui nécessaire de lui redonner toute sa place et de l'encourager notamment quand il se base sur une volonté d'être au plus proche des adhérents. En effet, il permet d'assurer d'une part une démocratie dans les décisions et une plus forte responsabilisation des acteurs et partenaires tant dans la gestion économique avec un partage du risque que dans la relation au territoire. Le modèle collectif peut prendre différentes formes : de la coopérative agricole dont l'objet est la production et la transformation des productions, à la société coopérative d'intérêt collectif qui peut permettre l'intégration de partenaires extérieurs ayant un intérêt au projet (collectivités locales, consommateurs) en passant par les Coopératives d'utilisation de matériel agricole (CUMA). Mais

« Un encouragement au modèle collectif de type coopératif »

au-delà du statut coopératif, les projets qui permettent une mise en commun de moyens sans diluer la responsabilité des acteurs doivent être encouragés.

Il convient notamment d'encourager dans ce cadre les projets :

- de coopération entre fournisseurs d'aliment du bétail et éleveurs
- de coopération entre la production, la transformation et la distribution notamment dans le cadre de circuits de proximité (projets d'abattage, d'ateliers de découpe avec des agriculteurs des artisans,...) ;
- de coopération entre producteurs pour mettre en place une offre différenciée en vue de l'export ;
- d'intégration des activités de seconde transformation (meunerie,...) sur le territoire régional ;
- d'intégration des activités de première transformation dans le domaine du bois et de l'énergie.

Un encouragement à la gestion foncière du territoire comme moteur de la dynamique locale

Afin de maintenir une agriculture de proximité dans des zones urbanisées, de faciliter l'installation de nouveaux agriculteurs en résistant à l'expansion démesurée des exploitations, d'avoir une gestion qualitative du foncier permettant de réserver les terres à fort potentiel agronomique à l'activité agricole, de préserver des espaces cultivés dans des secteurs en déprise, de faire émerger des projets plus respectueux de l'environnement dans des zones sensibles (périmètre de captage,..). Il convient :

- De créer un Etablissement Public Foncier Régional permettant en particulier un pilotage prospectif du foncier afin de répondre aux enjeux de préservation des espaces naturels, de pressions liées à l'étalement urbain, de maintien ou de développement du maraîchage, d'installation de jeunes agriculteurs...;
- d'encourager les collectivités à se doter d'outils opposables dans ce domaine (Zones Agricoles Protégées,...).

Un encouragement à travers la commande publique

La commande publique est un formidable moyen d'orientation et d'émergence d'activités, voire de filières sur le territoire. Ainsi il convient de faire en sorte que l'ensemble de la commande publique du territoire veille à développer :

- la construction et la réhabilitation de logements individuels ou collectifs utilisant des éco-matériaux ;
- l'achat de produits agricoles et alimentaires issus de la production locale tant dans le domaine de l'agriculture biologique à travers la SCIC Self BioCentre que dans le domaine des autres productions.

Un encouragement à la maîtrise et à la production d'énergies renouvelables

L'utilisation importante d'énergie fossile dans l'agriculture devient aujourd'hui problématique pour la compétitivité de certaines filières. En parallèle, la valorisation de déchets agricoles ou forestiers peut s'avérer tout à fait pertinente à l'échelle des territoires. C'est pourquoi il convient :

- de renforcer les programmes de sensibilisation et d'appui à la maîtrise de l'énergie dans les serres et dans les bâtiments d'élevage notamment
- de faciliter l'émergence des projets de production d'énergie renouvelable tel la méthanisation en produisant un atlas de la ressource et en soutenant les phases d'étude
- de favoriser et de fiabiliser la production de bois énergie à partir de l'utilisation des connexes de scieries, de coupes de taillis, de tailles de haies bocagères, de taillis à courtes rotation à travers des aides à l'investissement, à la mise en place et à l'évaluation de chartes qualité.

« La gestion foncière du territoire comme moteur de la dynamique locale »

« Encouragement à la maîtrise et à la production d'énergies renouvelables »



Le programme alimentaire régional

Le programme a l'ambition de mieux faire connaître les produits de la région aux consommateurs locaux pour qu'ils puissent être les véritables ambassadeurs. Il s'agit bien de faciliter la relation producteurs/consommateurs dans une logique de circuits courts et de circuits de proximité pour que le citoyen identifie aussi toute la légitimité et l'intérêt qu'il y a à maintenir des productions agricoles de qualité sur le territoire. Ce programme pourrait s'appuyer sur des valeurs communes autour des hommes de leur savoir faire et de leurs terroirs. Il prendra appui sur les 106 produits classés dans l'inventaire du patrimoine culinaire de la région terminé en 2011, sur le travail de préservation et de valorisation de la biodiversité domestique qui doit permettre dans certains cas de recréer des petites filières locales. Enfin il s'appuiera également sur l'ensemble des réflexions conduites par les acteurs dans les différentes filières de production et de transformation associant ainsi les partenaires consulaires, l'ARIAC, Centréco et le CRT.

« Mieux faire connaître les produits de la région aux consommateurs locaux »

Plusieurs cibles sont clairement identifiées pour atteindre cet objectif :

- la restauration collective et notamment scolaire à travers la commande publique, mais il conviendra si on agit sur la demande de mettre en réseau l'offre afin d'être en capacité de satisfaire les besoins particuliers relatifs à ce type de restauration (développement d'ateliers industriels ou artisanaux capables d'apporter un service nécessaire)
- la restauration de terroir et gastronomique et les artisans avec la mise en place d'une charte sur l'utilisation de produits de la région en partenariat avec les producteurs et des outils de valorisation des produits de l'inventaire du patrimoine alimentaire
- la sensibilisation du grand public à travers :
 - des évènements de la gastronomie qui pourraient servir de vitrine à la valorisation des produits locaux et à la sensibilisation du consommateur à travers des rencontres, des démonstrations, la mise en avant des producteurs et des produits avec la possibilité d'un évènement rassemblant l'ensemble de la filière alimentaire et de l'art de la table.
 - le lien direct au producteur dans le cadre des marchés locaux, des AMAP,...

Responsabilité des acteurs :

	Faible	Forte
Secteur privé		●
Etat - Europe		●
Collectivités locales	●	

IV-1-5. Le jardin de la France, l'alliance de la nature et de la culture

Ambition 2020 pour la Culture :

Favoriser la culture pour tous : patrimoine et création, la nouvelle donne

Ambition 2020 pour le Tourisme :

Devenir la première région de tourisme à vélo

Contexte :

La région Centre, à travers ses paysages équilibrés et doux, est souvent désignée comme le jardin de la France. L'attachement des rois à ces contrées, à la fois giboyeuses et protectrices, riches d'un art de vivre et d'une certaine quiétude, a fondé cette image tout en y ajoutant le prestige des châteaux et des belles demeures. C'est à la Renaissance que l'art des jardins s'y est révélé, d'abord en imitation de l'Italie, mais aussi en déployant les charmes d'un ordre géométrique nouveau, bientôt adouci dans sa confrontation harmonieuse avec les paysages,

« La région Centre est souvent désignée comme le jardin de la France »

La région Centre demeure ce jardin de la France. Son agriculture nourrit l'Europe, ses productions pharmaceutiques guérissent et ses onguents ou ses parfums sont réclamés dans le monde entier.

Le jardin est une rencontre toujours féconde entre Nature et Culture.

La qualité de vie qui est attachée à cette image de jardin est bien réelle, et elle doit être d'autant plus valorisée qu'elle doit pouvoir attirer de nouveaux habitants et de nombreux touristes. Les habitants de la région doivent mieux connaître ces atouts, afin de les valoriser, de les protéger, de les faire fructifier et de les enrichir de la créativité contemporaine. Au-delà, ils doivent prendre conscience de l'importance des pratiques culturelles et artistiques (avec leurs corollaires : esprit critique, tolérance, respect de l'Autre, de sa richesse, de sa diversité...) garantes d'une citoyenneté éclairée, de l'émancipation, de l'épanouissement de chacun et d'un territoire en respiration.

L'inscription du Val de Loire au patrimoine mondial de l'humanité au titre des « paysages culturels vivants » par l'UNESCO en l'an 2000, lui a donné un prestige et une notoriété encore plus importante. Elle identifie la région Centre comme un espace de vie exceptionnel dans son alliance entre Nature et Culture.

Cette distinction doit être le ferment d'une prise de conscience partagée de la Valeur Universelle Exceptionnelle du site inscrit, le point d'appui à un renforcement de l'identité et de l'attractivité régionale, l'argument d'une créativité qui allie le patrimoine et la création contemporaine, le support d'une économie touristique.

Cet atout ne vaut pas uniquement pour l'étroit territoire sélectionné par l'UNESCO, mais pour l'ensemble de la région qui doit s'inspirer de cette reconnaissance emblématique, étendre et dupliquer les ingrédients qui font son succès, y adjoindre les talents particuliers de ses terroirs pour se retrouver dans une culture commune, un projet commun, et une indispensable cohésion.

S'agissant du tourisme en particulier, la reconnaissance UNESCO détermine un niveau d'exigence élevé qui doit se traduire par un modèle exemplaire de développement, déclinable sur l'ensemble des territoires touristiques régionaux. L'attractivité des grands sites doit avoir un effet levier qui participe au développement harmonieux et durable du tourisme dans l'espace régional. Même si la région Centre réunit des atouts touristiques d'exception (des espaces naturels majeurs, un patrimoine à vocation touristique riche, un art de vivre à la française et un potentiel œnotouristique avéré), elle présente un développement touristique peu homogène en termes de répartition géographique mais aussi thématique.

En effet, on constate aujourd'hui une forte concentration de la fréquentation touristique sur le Val de Loire (73% des nuitées) et sur les grands sites (5 millions de visiteurs/an). Ce phénomène risque de créer un double déséquilibre sur le territoire régional : d'une part entre le Val de Loire et les autres territoires et d'autre part entre les grands sites et les autres lieux de visite. Aujourd'hui, 7 sites patrimoniaux concentrent 70% de la fréquentation régionale.

Concernant les thématiques, le poids du patrimoine dans les motivations et pratiques de visites reste écrasant même si on constate une diversification des offres consommées par les touristes (dégustation, vélo, randonnée...).

En revanche, il faut souligner que la saisonnalité constitue un facteur positif pour l'étalement de la fréquentation grâce à une saison touristique particulièrement étendue. Le printemps représente en région Centre une période touristique presque aussi importante que l'été.

Choix stratégiques et leviers d'action :

Face à un nouveau mode de développement de notre société, la Culture doit être convoquée pour nourrir, individuellement et collectivement, à la fois la conscience de l'être et le sens du vivre ensemble, dans un rapport inédit à la connaissance, aux possibilités des réseaux numériques, aux mille connections permises par la mondialisation. Par ailleurs, la région Centre s'affirme comme « le jardin de la France », une alliance exceptionnelle de la Nature et de la Culture, qui fait son identité et son attractivité. L'inscription du Val de Loire au titre des paysages culturels vivants par l'UNESCO, lui inspire une démarche complète, valable pour l'ensemble de son territoire, qui concerne au premier chef ses habitants (en souhaitant en attirer de nouveaux) et leur qualité de vie, mais aussi les touristes qui viendront de plus en plus nombreux pour y chercher la découverte d'un patrimoine exceptionnel, une grande créativité culturelle, l'agrément respectueux d'une nature préservée. La région Centre veut ainsi devenir la première destination française de tourisme à vélo.

« Accompagner les activités culturelles sur tous les territoires »

Ces choix stratégiques exigent la mise en place des leviers d'action suivants :

1/ Susciter et accompagner les activités culturelles sur tous les territoires et favoriser le rayonnement spécifique de grandes manifestations

Les projets culturels de territoire : A l'échelle des bassins de vie, puis dans la proximité, une concertation des acteurs locaux doit faire émerger des projets culturels qui articulent les initiatives, en mobilisant les professionnels de la culture et les habitants, à l'instar de ce que pratique Excentrique, et en faisant du patrimoine le terreau d'une création foisonnante.

Les manifestations et les équipements culturels de rayonnement national : La région Centre doit être positionnée à l'échelle nationale et européenne, comme une terre de créativité, en particulier dans l'alliance de la nature et de la culture. Les jardins de Chaumont, Archilab, les Rendez-vous de l'Histoire sont emblématiques de cette orientation. On peut aussi faire référence au FRAC (qui organise Archilab), aux musées des beaux-arts, au Printemps de Bourges, au festival Darc ou à BD Boum. Il serait important de créer des événements culturels autour des grands sites, de s'appuyer sur notre formidable patrimoine, monumental, paysager, artistique, mais aussi sur l'apport de nos peintres, écrivains, sculpteurs, pour faire éclore de nouvelles renaissances contemporaines.

« Une terre de créativité, dans l'alliance de la nature et de la culture »

2/ Garantir la qualité des paysages et la préservation d'un patrimoine naturel et culturel vivant

L'inscription du Val de Loire au patrimoine mondial de l'humanité a suscité une prise de conscience des atouts culturels et naturels de notre région. Cette évolution des esprits va bien au-delà du site inscrit et peut susciter l'émergence de démarches de valorisation et d'appropriation sur l'ensemble de la région Centre.

Le plan de gestion du val de Loire patrimoine mondial : ce référentiel permet de repérer la valeur de nos sites, et de préconiser des éléments concrets afin de garantir une cohérence et une qualité dans les initiatives nouvelles d'équipement, d'urbanisation, d'affectation des espaces à de nouveaux usages. Le plan de gestion est un complément aux démarches de planification territoriale comme les SCOT. Il les nourrit, de même que les PLU et les différents documents d'urbanisme.

La mise en œuvre du plan de gestion pourrait être complétée par des actions de sensibilisation et d'éducation à l'environnement, en direction de la population locale et des visiteurs. L'objectif est de recréer le lien avec la nature et d'encourager des comportements respectueux de cet environnement exceptionnel.

La Région Centre souhaite aussi soutenir le développement du tourisme de nature pour en faire un véritable vecteur de préservation du patrimoine naturel.

3/ Structurer l'offre touristique de la région Centre en s'appuyant sur une destination visible à l'international, le Val de Loire, et sur des destinations touristiques pertinentes :

Le Val de Loire : sa notoriété internationale lui confère le rôle de locomotive et de vitrine du tourisme régional. Synthèse du positionnement nature et culture, il a pour vocation à devenir une destination touristique française majeure et à porter un modèle exemplaire et durable de développement touristique.

Les autres destinations touristiques pertinentes se caractérisent par :

- des hébergements variés et de qualité
- des sites touristiques ouverts au public (culturels, patrimoniaux, naturels, ludiques, savoir-faire ou dégustation), et bénéficiant d'une notoriété ou d'une fréquentation mesurée
- des entités paysagères bénéficiant d'un cadre naturel attractif et/ou identitaire,
- une organisation des circulations douces et des services connexes
- une accessibilité autoroutière, ferroviaire ou aérienne et l'intermodalité
- un nom ou une marque territoriale porteuse de sens et d'identité

Le déploiement d'une offre touristique doit s'inscrire dans les principes suivants :

Durabilité : le développement touristique de la région Centre doit se concevoir dans le respect d'une démarche de développement durable. Ce modèle suppose une préservation du patrimoine naturel et culturel mais doit participer également à l'enrichissement économique et culturel des habitants. L'objectif est de limiter l'impact écologique lié aux activités touristiques notamment en développant l'écomobilité, soutenant le tourisme de nature, valorisant les offres écolabellisées et les acteurs s'engageant dans des démarches durables.

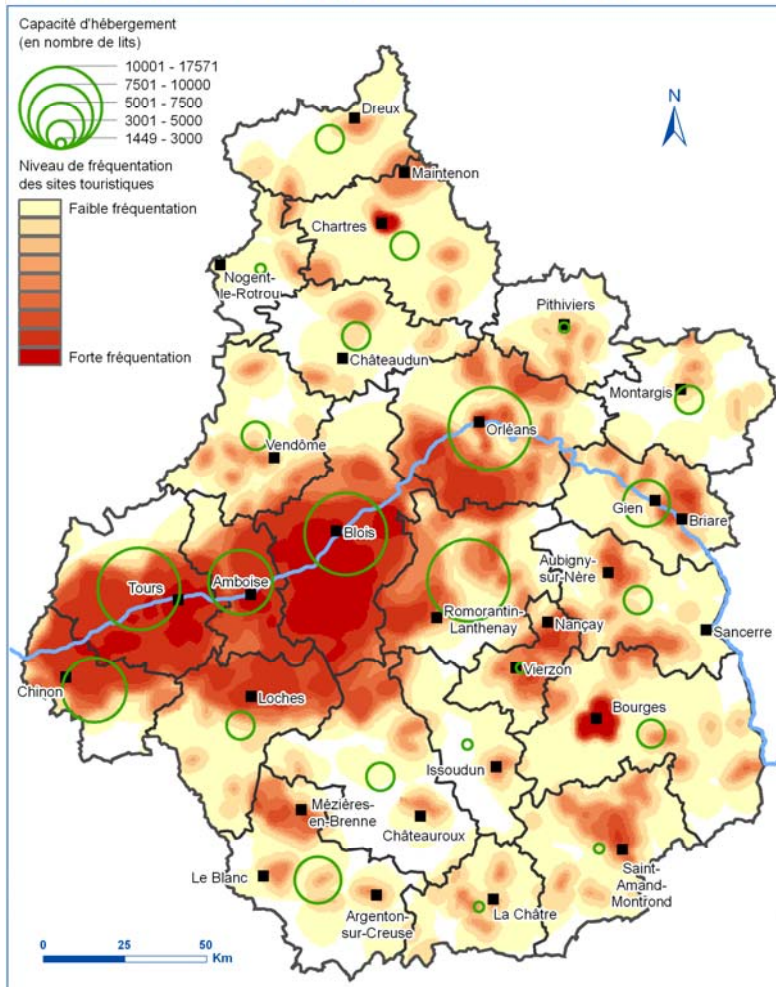
Capillarité : Le principe consiste à s'appuyer sur le Val de Loire pour irriguer les autres destinations majeures et s'appuyer sur l'attractivité des grands sites patrimoniaux pour encourager un développement plus harmonieux des destinations. Sur le même principe que la stratégie de marques touristiques régionales, l'objectif final consiste à valoriser l'ensemble de l'offre du territoire régional auprès des différentes clientèles qui auront été séduites grâce au pouvoir d'attraction des sites majeurs.

Exemplarité : l'inscription au patrimoine mondial de l'UNESCO exige un niveau élevé en termes de qualité et une extrême vigilance par rapport aux projets de développement touristique. La démarche d'excellence mise en place au niveau des grands sites participe à l'amélioration qualitative et constitue un modèle qui pourrait être décliné plus largement auprès des autres sites du Val de Loire et des autres destinations touristiques.

« Qualité des paysages et la préservation d'un patrimoine naturel et culturel vivant »

« Structurer l'offre touristique de la région Centre »

Fréquentations touristiques et capacités d'hébergement en région Centre en 2010



4/ Faire du tourisme une filière économique majeure en Région Centre

Créer un fonds dédié à l'innovation touristique, et/ou soutenir la constitution d'un cluster tourisme/patrimoine : Ce cluster serait un centre de ressources pour la valorisation touristique innovante du patrimoine et un champ d'expérimentation publique. Il permettrait de mutualiser et de valoriser les savoir-faire des universitaires, professionnels, institutionnels.

Professionaliser les acteurs du tourisme : Nous aurions deux objectifs majeurs. Le premier serait de former les acteurs au E tourisme et au développement durable pour renforcer leur compétitivité face à d'autres destinations touristiques internationales. Le deuxième serait de favoriser une montée en compétences pour sécuriser les emplois et professionnaliser certaines filières touristiques, notamment à travers la maîtrise des langues étrangères.

Soutenir et promouvoir les filières touristiques prioritaires (patrimoine, tourisme de nature, itinérances douces, oenotourisme) et réduire les déséquilibres de fréquentation : un développement touristique plus harmonieux suppose notamment une plus grande capillarité entre les sites, les destinations et entre les différentes offres thématiques. Un élément de réponse au problème de concentration de la fréquentation consiste à élargir l'offre thématique touristique et promouvoir l'ensemble des filières (parcs, nature, vélo, oenotourisme...).

« Faire du tourisme une filière économique majeure en Région Centre »

Afin de conforter l'identité nature et culture, il faut encourager les acteurs des différentes filières à mieux travailler ensemble pour développer des offres et packages touristiques combinant ces deux thématiques.

5/ Devenir la première région de tourisme à vélo en France

Il s'agit d'inscrire le territoire régional comme une destination majeure du tourisme à vélo en France et en Europe en s'appuyant sur le capital de notoriété et de fréquentation de « La Loire à Vélo » et la qualité reconnue de son aménagement et de son organisation touristique.

La qualité de l'itinéraire et des services de la Loire à Vélo doit servir de référence pour le déploiement des autres vélouroutes en région.

« Devenir la première région de tourisme à vélo en France »

Les vélouroutes et territoires cyclables touristiques en région Centre



Source : Fond de carte sous licence IGN - CR Centre
Réalisation : Conseil régional du Centre 2011

Focus sur nos atouts majeurs :

Val de Loire, Patrimoine mondial

« Val de Loire, Patrimoine mondial »

L'inscription en 2000 du Val de Loire au patrimoine mondial de l'UNESCO a marqué le démarrage d'une démarche exemplaire de valorisation. Depuis plus de 10 ans, des initiatives et projets majeurs contribuent à l'essor touristique du Val de Loire, dans le respect des valeurs de l'inscription :

- La démarche d'excellence des grands sites : autour de la mobilisation de 19 châteaux de la Loire, l'ambition est de faire du Val de Loire une destination d'excellence à la hauteur

de la reconnaissance internationale de l'UNESCO. (Près de 5 millions de visiteurs fréquentent chaque année ces 19 sites)

- La Loire à Vélo : cet itinéraire unique permettant d'offrir une découverte renouvelée et respectueuse du Val de Loire constitue un projet structurant et offrant un des plus importants potentiels de fréquentation de véloroutes en France. En 2010, on a comptabilisé 466 800 cyclistes sur la Loire à Vélo.

La stratégie de développement touristique du Val de Loire s'appuie sur 3 objectifs :

- **viser l'excellence pour le Val de Loire**

Le Val de Loire représente la vitrine du tourisme régional. Son modèle de développement doit être exemplaire ; il convient de viser l'excellence, tant en matière de valorisation touristique des sites et espaces que de préservation du patrimoine naturel et culturel. La démarche d'excellence engagée au niveau des grands sites peut être un modèle à décliner plus largement sur le Val de Loire

- **une destination touristique majeure en France**

La qualité, la diversité de l'offre touristique et la notoriété internationale du Val de Loire constituent de précieux atouts pour asseoir la place du Val de Loire parmi les destinations françaises majeures. L'objectif est de figurer parmi les 5 premières destinations de courts séjours en France (hors littoral et montagne).

- **Construire une marque forte qui a du sens pour le Val de Loire**

Il est important de se doter d'un code de marque pour toute la promotion touristique du Val de Loire. Ce code doit intégrer l'expression des valeurs identitaires et servira de support pour les démarches de promotion collectives. Ce code de marque doit également prévoir l'articulation avec le label « Patrimoine mondial » qui ne concerne qu'une partie du Val de Loire. Il servira de fondation à la création d'un site internet dédié à la promotion touristique nationale et internationale.

« La démarche d'excellence engagée au niveau des grands sites peut être un modèle à décliner plus largement sur le Val de Loire »

La première région de tourisme à vélo en France



Relier l'ensemble des destinations touristiques de la région Centre à la France et à l'Europe à vélo, telle est l'ambition de la région Centre. Ce réseau cyclable permettra la découverte, à son rythme des richesses de 6 départements. L'objectif est de construire un produit et un concept de mobilité et de tourisme durable à l'échelle régionale en partenariat avec les départements et les agglomérations.

Le projet consiste à développer et valoriser un réseau cyclable qualifié et jalonné à vocation touristique, de plus de 3 000 Km en 10 ans. Il s'organisera autour de **6 véloroutes** structurantes confluentes de « La Loire à Vélo » et de **quinze territoires cyclables** identifiés par le schéma régional véloroutes et voies vertes adopté en 2007 par l'Etat et le Conseil régional. Le réseau cyclotouristique assurera des liens fonctionnels entre les différents bassins de vie régionaux en reliant agglomérations et campagnes par des corridors touristiques d'intérêt paysager et patrimonial.

L'ambition régionale de devenir la première région française de tourisme à vélo s'appuiera sur la qualité de conception des infrastructures cyclables, la signalisation homogène des itinéraires, le développement du réseau des prestataires spécialisés « Accueil Vélo », la conception d'outils de communication spécialisés et les retombées économiques d'un réseau cyclable aux standards internationaux.

Le projet cyclable régional s'organisera autour de 2 volets complémentaires et indissociables :

« Relier l'ensemble des destinations touristiques de la région Centre à la France et à l'Europe à vélo »

- le développement du socle de l'offre touristique : un réseau cyclable homogène (sécurisé, jalonné, entretenu), et un réseau des prestataires touristiques spécialisé "Accueil Vélo"
- la promotion et la communication avec la création d'un site web dédié au vélo voire à l'ensemble des itinérances douces en région Centre et basé sur un Système d'Information Géographique et Touristique,

Modalité de l'action :

La construction du réseau s'appuie sur le principe de progressivité. Il s'agit de produire à court terme une offre d'attente riche et diversifiée, mais qualifiée. L'objectif est de positionner la région Centre comme une destination cyclable touristique d'envergure nationale d'ici 2015 avec un niveau de service irréprochable (sécurité, signalisation, hébergeurs, information). Les travaux d'aménagement lourds sont programmés sur les 10 ans à venir en partenariat avec les maîtres d'ouvrage départementaux, d'agglomération et des communautés communes volontaires et en fonction des capacités financières publiques mobilisables. Il est important de privilégier les itinéraires à fort potentiel, de partir des agglomérations, d'ouvrir des tronçons touristiquement fonctionnels et vitrines, envisager la réalisation d'itinéraires provisoires sur petite route pour aboutir à des continuités suffisantes.

<p>"6 nouvelles véloroutes de classe européenne ou nationale": Paris/Chartres/le Mont St Michel, Saint Jacques à Vélo par les vallées de l'Eure et du Loir Tours et le Sud Touraine, Vallée du Cher/Canal de Berry à Vélo, Les canaux du Loing et de Briare, Saint à Jacques Vélo en Berry et L'Indre à Vélo.</p> <p>15 pays à vélo: le Pays des Châteaux (41), Touraine côté Sud (37) ; Loire Nature (37), Loire Touraine (37), Indre et Cher (37), Chinonais (37), Chartrain (28), Grande Sologne (41), Boischaud Nord (41), Sancerre Sologne (18), Vallée du Cher Romorantinais (36), Castelroussin (36), Brenne (36) ; Forêt d'Orléans (45), Perche (28).</p>	<p><u>En France:</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - le touriste à vélo est plus dépensier que la moyenne. - le vélo est la seconde activité sportive des français. - vélo+train, la part modale du train est de 40% pour le séjour du cycliste itinérant, soit 3 fois plus que la moyenne <p><u>sur "La Loire à Vélo" en 2010</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - 21.5 millions de km parcourus - 15,3 millions d'euros de retombées sur l'économie locale, soit 23 000 €/an/Km (24.4 M€ de retombées si on intègre les boucles) - pour plus de 3/4 des touristes, la pratique du vélo a été un facteur déterminant dans le choix de la destination - une durée de séjour plus élevée, 8 jours pour le cycliste contre 5 jours en moyenne sur la région Centre
---	---

Responsabilité des acteurs :

	Faible	Forte
Secteur privé		●
Etat		●
Collectivités locales		●

IV-1-6. Une région apprenante qui donne à chacun les moyens de se former tout au long de sa vie

Ambition 2020 :

Donner à chacun la chance de se former

Contexte :

Notre système régional éducation-formation a connu, au cours des 10 dernières années, une évolution significative. Des progrès ont été accomplis pour l'accès à la qualification et la structuration de la formation tout au long de la vie. Sont-ils suffisants pour répondre aux enjeux économiques décrits dans les pages qui précèdent ? On n'apprend plus en 2010 comme à l'époque de Jules Ferry : les changements sont réels mais les fondamentaux ont-ils commencé à évoluer ?

Notre région reste marquée par trois caractéristiques qui sont autant de défis à relever à l'horizon 2020.

- Le niveau de qualification des habitants demeure inférieur à la moyenne nationale puisque la population régionale est faiblement diplômée. Près de 33 % de la population en région Centre¹², âgée de 15 ans ou plus et ayant terminé ses études, détient un diplôme au moins égal au baccalauréat, contre 38,2 % en France¹³. Or, la formation générale initiale est la base fondamentale de l'orientation et de la formation tout au long de la vie. L'accompagnement adapté de chaque jeune, dès le plus jeune âge, représente un enjeu majeur pour l'acquisition des compétences transversales et transférables nécessaires à l'exercice de la citoyenneté et une formation réussie. Cet accompagnement revêt des formes diverses et doit s'affirmer comme un moyen privilégié pour éviter les décrochages, élever le niveau de qualification et sécuriser les parcours professionnels.
- L'étendue de la région et le caractère rural ou semi-rural de certains territoires rendent difficile l'accès à la formation. Parler d'un service public de formation, d'un service aux publics, signifie améliorer les conditions d'une égalité d'accès à ce service. Ainsi, pour se maintenir et se développer, les services publics d'éducation, de formation, d'orientation et d'accompagnement doivent répondre au critère d'accessibilité, au critère de proximité. Cela suppose à la fois de prévoir ces services au plus près des habitants et de lever les principaux freins rencontrés par ces femmes et ces hommes, en termes de mobilité, de financement, de logement, de garde d'enfants, etc.
- Les formations disponibles et leur implantation dans les bassins de vie sont liées à l'histoire sociale et économique des territoires. Durant un siècle, dans le cadre des lois nationales, l'enseignement s'est développé avec des progrès importants et divers pour la formation initiale, en lien avec les besoins locaux et les emplois de notre région (des lycées d'excellence dans les préfectures, des lycées professionnels collant aux logiques industrielles des bassins...). Les missions de service public de l'éducation, de la formation et de l'orientation,

« Le niveau de qualification des habitants demeure inférieur à la moyenne nationale »

« Parler d'un service public de formation, d'un service aux publics, signifie améliorer les conditions d'une égalité d'accès à ce service. »

¹² INSEE, Diplôme le plus élevé de la population non scolarisée de 15 ans ou plus selon le sexe en 2007 (recensement de la population 2007)

¹³ Id.

sont assurées par des établissements publics et diverses structures privées auxquelles sont confiées une délégation (associations, organismes de formation, structures d'économie sociale et solidaire...). A l'heure où interviennent de fortes mutations socio-économiques, il arrive que les formations proposées sur les territoires ne soient plus en phase avec les besoins des bassins de vie et la demande sociale des jeunes et des parents. Il convient donc de ré-interroger l'offre de formation existante aux regards des besoins actuels et à venir en termes de ressources humaines, et d'encourager les acteurs économiques (branches, entreprises) à anticiper en ce sens. Les moyens pour mettre en œuvre les missions de service public doivent être garantis ; notamment au sein de l'éducation nationale durement atteinte par la baisse des effectifs et les nouvelles modalités pour la formation des enseignants. Les structures doivent également être accompagnées pour relever des défis d'évolution qu'elles rencontrent, en vue de mieux répondre aux attentes des habitants.

« Le Plan Régional de Développement des Formations (PRDF) 2003-2010 est à l'origine d'avancées réelles »

L'éducation et la formation, un atout qui doit se développer et se renforcer au profit des habitants

Cadre stratégique permettant à l'ensemble des acteurs de l'éducation et de la formation d'articuler leurs interventions de manière cohérente, le Plan Régional de Développement des Formations (PRDF) 2003-2010 est à l'origine d'avancées réelles et « palpables » pour les habitants : en termes de lutte contre le décrochage scolaire, d'accès aux savoirs de base, d'information des adultes sur leurs droits et les dispositifs de formation... des interventions ont vu le jour ou ont été renforcées.

L'élargissement volontariste à l'ensemble des voies de formation, la co-construction avec tous les acteurs régionaux, le décroisement et l'articulation de toutes ces interventions, ont permis des avancées vers la réalisation concrète du droit à la formation tout au long de la vie.

« Un Contrat de plan régional pour le développement des formations professionnelles (CPRDF) 2011-2014 »

La loi du 24 novembre 2009 a instauré un Contrat de plan régional pour le développement des formations professionnelles (CPRDF) 2011-2014, à signer entre l'Etat et la Région, à la place d'un plan.

A contrario d'une vision étroite sur les seules formations professionnelles, cet outil stratégique doit faciliter les parcours de formation (quelles passerelles pour changer d'orientation ? Comment permettre les poursuites ou les reprises d'étude ? Comment retourner en formation après la formation initiale ?), la mise en mouvement des acteurs de la formation, accroître la coopération quotidienne des acteurs au profit de l'orientation et de la formation tout au long de la vie.

Cela passe par l'équilibre et un décroisement accru entre les filières et l'ensemble des voies de formation, entre les publics et les lieux de formation sur les territoires, et suppose le maintien et le développement des conditions du service public. Les différentes familles d'établissement de formation évoluent, s'adaptent et fonctionnent selon leurs logiques statutaires propres. De nombreuses coopérations doivent se construire dans les territoires pour définir conjointement des orientations prioritaires et limiter des concurrences nuisibles aux intérêts des jeunes et des adultes qui veulent se former.

« Cela passe par l'équilibre et un décroisement entre les filières et l'ensemble des voies de formation »

Des enjeux majeurs particulièrement pertinents pour notre territoire régional :

- L'ouverture des perspectives pour les adultes comme pour les jeunes, dans une vision à long terme de leur parcours, et qui s'enracine nécessairement sur une culture générale transmise à chacun dès le plus jeune âge. Aujourd'hui, le premier diplôme obtenu structure excessivement l'avenir de chacun. Il s'agit de donner à tous les moyens et l'envie d'apprendre tout au long de sa vie en entretenant ses connaissances, notamment en prolongeant l'ambition des *Visas libres savoirs* (242 834 réalisés à ce jour depuis 2004) qui contribuent fortement à prévenir l'illettrisme.
- Une évolution des formations pour accompagner au mieux les habitants, pour répondre aux besoins d'emploi actuels et susciter ceux de demain.
- Le développement des réseaux articulant recherche, innovation, formation professionnelle et développement des activités. Le rôle de la formation est particulièrement important en liaison avec les pôles de compétitivité et les grappes

d'entreprises, mais également pour soutenir les évolutions incontournables des secteurs industriels et agricoles.

- La réponse aux besoins de proximité qui nécessite l'existence des formations adaptées aux emplois des bassins de vie, notamment dans le champ des services aux personnes et, d'une manière générale, de l'économie de la proximité.
- L'égalité des chances selon que l'on vit, jeune ou adulte, en zone rurale ou en zone urbaine.

Choix stratégiques et leviers d'action :

Afin de contribuer activement à la construction d'une société de la connaissance, **nous voulons faire de la région Centre une REGION APPRENANTE, c'est-à-dire une région où la formation s'adapte aux besoins de chacun. La formation doit devenir un réflexe pour le plus grand nombre et tous doivent avoir les moyens de se former tout au long de leur vie.**

**« La région
Centre une
REGION
APPRENANTE »**

Parce que cette connaissance partagée est la condition de l'émancipation de chacun, mais aussi parce qu'elle est la garantie, dans une société, de la capacité à relever des défis dont peut-être nous ne soupçonnons pas encore la nature ou l'ampleur, la région Centre doit affirmer son ambition dans la participation à ces progrès de l'intelligence de notre monde, en s'appuyant sur ses atouts et en développant des pôles d'excellence.

**« La formation
doit devenir un
réflexe pour le
plus grand
nombre »**

L'éducation et la formation sont, plus que jamais, des clés privilégiées pour l'épanouissement personnel et citoyen dans notre société, pour le développement des qualifications et compétences de chacun, pour la construction de son parcours social et professionnel. Dans un contexte de mutations socio-économiques, miser sur les ressources humaines est une condition indispensable du développement économique et de l'attractivité régionale : cet investissement stratégique détermine la capacité du territoire à créer et mener des projets lui permettant de se positionner au niveau national et international, tout en valorisant des richesses variées et une identité propre.

Ce choix stratégique exige la mise en place des leviers d'action suivants :

1/ Former plus pour l'avenir

Renforcer la formation initiale. Le niveau de qualification et de compétences du plus grand nombre doit être élevé de manière volontariste pour répondre aux enjeux de notre société de la connaissance. Cela suppose de garantir, au service public de l'éducation, les moyens d'assurer sa mission, de garantir la transmission d'une culture générale dès le plus jeune âge, en formation initiale et à tous les niveaux d'enseignement. Si, entre 2004 et 2009, la proportion de bacheliers sur une classe d'âge a augmenté de 2.4 points, le taux de poursuite des bacheliers dans l'enseignement supérieur est nettement inférieur à la moyenne nationale (pour les bacheliers généraux, ce taux est de 5 points inférieur au taux national à la rentrée 2009)¹⁴.

**« Le niveau de
qualification et
de
compétences
du plus grand
nombre doit
être élevé de
manière
volontariste »**

Cet objectif de renforcement du niveau des formations initiales doit être poursuivi en diversifiant les voies d'accès à la qualification (notamment au travers de l'alternance) et en développant les passerelles effectives entre les différents dispositifs de formation. Le soutien aux élèves en difficulté doit permettre à chacun d'aller le plus loin possible dans ses études. En parallèle de l'offre en baccalauréat professionnel trois ans, une attention particulière doit être apportée au maintien d'une offre en certificat d'aptitude professionnelle (CAP), notamment pour les publics pour lesquels ce certificat constitue une réelle opportunité de qualification.

Les ambitions pour l'action :

- **Construire sur les territoires une offre de formation tout au long de la vie, pluriannuelle, de proximité, selon une logique de parcours et par filière professionnelle, en développant les passerelles pour les nécessaires réorientations au**

¹⁴ INSEE

fil de l'eau. Modalités : organiser la concertation entre les acteurs concernés (collectivité, rectorat, établissements et organismes de formation, branches, organismes consulaires...);

- **Conforter l'accessibilité des formations professionnelles sur l'ensemble du territoire régional, à tous les niveaux, et en concertation avec les branches professionnelles pour répondre aux besoins des secteurs socio économiques ;**
- **Soutenir la formation en alternance auprès des entreprises du secteur privé** en les encourageant à transmettre leurs compétences par cette voie de formation des jeunes ; **soutenir la formation en alternance chez les employeurs du secteur public** en partenariat avec les CFA et les collectivités locales, notamment pour les jeunes les plus défavorisés.

« Il est primordial que les salariés et demandeurs d'emploi mobilisent beaucoup plus les possibilités existantes de formation. »

Former les actifs. Pour sécuriser leurs parcours professionnels dans un contexte de mutations, il est primordial que les salariés et demandeurs d'emploi mobilisent beaucoup plus les possibilités existantes de formation. Ils doivent pouvoir développer un réflexe dans ce sens avec le soutien et l'information permanente des syndicats. Les entreprises doivent elles aussi acquérir un « réflexe formation » pour trouver les réponses adéquates à leurs besoins en qualification et en compétences. Cette question des ressources humaines se pose de façon spécifique pour les PME et TPE, une attention particulière doit leur être apportée. Une telle culture régionale de la formation suppose de resserrer le partenariat entre les décideurs et les financeurs de la formation (avec les partenaires sociaux, les branches et les OPCA).

Les ambitions pour l'action :

- **Développer la réponse « formation » qualifiante comme un moyen d'anticiper et de réagir face aux crises et aux mutations,** et mobiliser les outils existants (CIF, DIF, VAE, bilan, période de professionnalisation, passeport compétences, ...), en priorisant sur les actifs les plus fragiles :
 - Accroître la reconnaissance des compétences par l'accès à des qualifications reconnues dans les grilles de convention collective ;
 - Développer le lien avec les branches professionnelles dont les métiers connaissent de fortes mutations techniques et technologiques ;
 - Apporter une aide particulière aux TPE PME et aux entreprises artisanales, faciliter l'accès à la formation des salariés et des artisans et les reprise d'activité en priorisant les aides et interventions des acteurs vers ces entreprises.
- **Amplifier un droit à la formation « seconde chance » pour les publics dont le niveau de qualification initial est faible, notamment en assurant un service public régional de formation tout au long de la vie.** A ce titre, la Région accompagne la sécurisation des parcours de vie avec des solutions innovantes comme les CREQ (Contrat régional pour l'emploi et la qualification), le PACTE, le « visa compétences jeunes », les Ecoles de la deuxième chance.
- **Soutenir et accompagner les acteurs locaux pour développer l'information, l'envie de (se) former des actifs. Développer des réponses collectives en soutenant des initiatives locales qui se construisent sur mesure pour répondre aux besoins en qualification et compétences identifiés. Mettre en œuvre la Gestion prévisionnelle des emplois et des compétences (GPEC) territoriale,** en associant tout particulièrement les TPE PME et entreprises artisanales, en veillant à en définir de manière partenariale les contenus, la gouvernance et les modalités de financement et en s'appuyant sur les dynamiques locales de dialogue social.
- **Innover dans le dialogue social pour accroître la compétence des syndicats qui agissent auprès des salariés :** accompagner et professionnaliser les Institutions Représentatives du Personnel (IRP) pour appuyer leur rôle moteur en faveur de l'accès à la formation et à l'information des actifs.

Lutter contre tous les décrochages, et mieux qualifier les publics les plus fragiles pour les conduire vers l'emploi. Certains publics sont fragilisés : ils sont sortis de formation initiale sans qualification, sont éloignés de l'emploi sans expérience reconnue, se retrouvent brutalement au chômage, etc. Des interventions régionales ont déjà permis de progresser dans la lutte contre le

décrochage. Grâce à elles, entre 2004 et 2009, le flux annuel de sortants du système éducatif sans qualification a été divisé par deux ; mais de nombreux jeunes sortent chaque année du système sans qualification. Il faut aller plus loin pour ne laisser personne sans solution de qualification et de (ré)insertion. Le repérage et la coordination des acteurs doivent s'améliorer en permanence pour lutter contre ce « décrochage » – à tout âge, quel que soit le statut et le niveau : pour les élèves, les apprentis, les étudiants, les élèves infirmiers, les jeunes en contrat de professionnalisation, les apprenants en formation continue... Hors même de la perspective d'un emploi, la Région Centre affirme son ambition de fournir à tous ses habitants la maîtrise des compétences nécessaires indispensables à leur autonomie, et parfois à un engagement au service des autres (associatif par exemple). C'est dans cette perspective qu'ont été lancés les visas libres savoirs. Permettre à chacun l'accès et l'entretien des savoirs de base contribuant ainsi à lutter contre l'illettrisme, et facilitant l'engagement social est un impératif de la solidarité et de la cohésion sociale.

« La Région Centre affirme son ambition de fournir à tous ses habitants la maîtrise des compétences nécessaires indispensables à leur autonomie »

Les ambitions pour l'action :

- **Prévenir le décrochage et améliorer le repérage des jeunes sortis prématurément du système de formation initiale, toutes voies de qualification confondues** (enseignement général, technologique et professionnel, enseignement agricole, apprentissage) et ce jusqu'à l'enseignement supérieur. **Proposer de manière partenariale des solutions « sur-mesure »** pour un retour en formation qualifiante et en systématisant l'accompagnement individuel dans la durée.
- **Identifier les adultes « décrocheurs » de leur parcours de formation continue, les accompagner pour définir et réaliser la formation choisie** en apportant des solutions individualisées vers la qualification.
- **Soutenir les associations et tout particulièrement les structures d'insertion par l'activité économique**, qui permettent aux publics très éloignés de l'emploi de s'épanouir, de retrouver une dynamique d'apprentissage, de valoriser et d'acquérir des compétences.
- **Encourager tous les habitants, et tout particulièrement les publics les plus fragiles, à acquérir ou entretenir leurs connaissances en développant sur les territoires une offre de formation aux savoirs de base, gratuite et adaptable aux besoins individuels.** Depuis 2005, 242 834 Visas libres savoirs ont été réalisés par les habitants. Cette offre doit se pérenniser et toujours évoluer, pour lutter contre l'illettrisme et acquérir les premiers gestes professionnels dans des secteurs porteurs d'emploi, etc. Sensibiliser les entreprises pour identifier les salarié(e)s en difficulté sur ce point et mobiliser l'offre existante.

« Les bases d'un service public d'information, d'orientation et d'accompagnement tout au long de la vie »

2/ Favoriser l'égalité d'accès à la formation

Poser les bases d'un service public d'information, d'orientation et d'accompagnement tout au long de la vie. Chacun doit pouvoir être accompagné dans son projet de formation à tout âge et quel que soit son statut, sur les démarches à suivre et sur les possibilités de financement. Si les interventions à mener sont de nature différente pour des jeunes en orientation en formation initiale et pour des adultes, il n'en reste pas moins que ce service public doit permettre de progresser vers une information globale visible, lisible et précise. Cet objectif doit se réaliser en offrant des services de proximité organisés en réseau et professionnalisés sur chaque bassin de vie, autant pour l'orientation que pour l'accompagnement.

Les ambitions pour l'action :

- **Fonder un service public de l'orientation tout au long de la vie en jouant des complémentarités entre les réseaux pour un meilleur service rendu sur les territoires** selon quelques principes fondamentaux : rendre plus lisible les services d'information et d'orientation en proximité ; garantir à toutes et à tous, dans le cadre d'un service public gratuit, un égal accès à une information exhaustive et un droit au conseil personnalisé, en promouvant la double mixité des métiers ; accroître la coopération et l'échanges de pratiques entre les réseaux.

- **Construire la démarche d'orientation tout au long de la vie, en prenant en compte les spécificités des publics accueillis :**
 - Garantir à tous les jeunes un égal accès à l'information et au conseil personnalisé : développer la dimension éducative de l'orientation en associant les familles au processus d'orientation ; développer l'information sur les perspectives de métiers, les conditions de travail et les conventions collectives applicables, en collaboration accrue avec les acteurs économiques et notamment les branches; diffuser l'information en direction des familles au travers des premiers relais de proximité comme les mairies et les associations.
 - Garantir à tous les adultes l'accès à l'information et au conseil personnalisé : veiller tout particulièrement à articuler les réponses apportées par le service régional téléphonique d'information sur la formation avec des services d'orientation et d'accompagnement rendus aux usagers au niveau des territoires ;

« Soutenir les habitants, et tout particulièrement les femmes, dans leurs projets individuels de formation par une région solidaire »

Soutenir les habitants, et tout particulièrement les femmes, dans leurs projets individuels de formation par une région solidaire. Parfois seule une passerelle ou un levier manquent pour « remettre le pied à l'étrier », pour réaliser dans les faits un projet individuel de formation. Un enjeu particulier réside dans l'accès des femmes à la formation (qui y recourent moins, sur des formations moins qualifiantes, dans un nombre de secteurs très restreints). Les candidats à une formation se heurtent très souvent à la problématique de la mobilité - et ce d'autant plus lorsqu'ils habitent dans les territoires ruraux. Si des interventions existent, de nombreux freins restent à lever pour l'accès effectif à la formation (aides au déplacement, aide à la garde d'enfants, bourses sur les formations sanitaires et sociales...).

Les ambitions pour l'action :

- **Soutenir plus particulièrement les projets de formation qualifiante des femmes**, en prenant en compte l'ensemble des freins auxquels elles sont plus susceptibles de se heurter sociologiquement ;
- **Développer avec les partenaires concernés des solutions innovantes pour le déplacement** (auto-école sociale, co-voiturage, etc.) **et des solutions de logements** notamment au bénéfice des apprenants en alternance : construire un inventaire des places disponibles pour élaborer une plateforme de réservation à disposition des organismes de formation, encourager la création de maisons de l'alternance ;
- A partir d'un inventaire des **modes de gardes** disponibles sur le territoire (qui distinguerait zones rurales et urbaines, et modes de gardes différenciés selon l'âge des enfants), **informer les acteurs de l'orientation et de la formation, et soutenir en partenariat avec les collectivités concernées, les modes de garde d'enfants innovants là où une carence patente est repérée** – ex : en crèche ou à domicile pour les salarié(e)s travaillant en horaires décalés dans les territoires ruraux.



Lutter contre les discriminations en prenant des initiatives concrètes, notamment dans l'accès aux stages, aux contrats en alternance et à l'emploi. Cela suppose d'appréhender concrètement sur le territoire régional la réalité des discriminations ressenties et dénoncées, en premier lieu les discriminations liées à l'origine (52% des dossiers traités par le correspondant local de la HALDE). Cet engagement coordonné se réalisera dans la mobilisation des acteurs, leur sensibilisation et leur professionnalisation.

Les ambitions pour l'action :

- **Développer la connaissance** des discriminations en région, leur ampleur et leurs mécanismes, pour les prévenir et mieux agir contre ces inégalités de traitement ;
- **Promouvoir le développement de la professionnalisation des acteurs sur ce sujet, notamment via les plans de formation des entreprises.** Conditionner le versement ou le maintien des aides financières de la Région à cette professionnalisation.
- **Agir contre les discriminations dans l'accès à la formation (notamment aux stages et aux contrats en alternance)** en mobilisant les établissements et structures de formation,

en les outillant pour repérer les pratiques discriminatoires, les retourner et les dénoncer lorsqu'elles perdurent.

- **Promouvoir de manière volontariste l'intégration des publics porteurs de handicaps sur les différentes offres de formations existantes.**

« Innover dans la formation »

3/ Innover au sein de la formation

Innover dans la formation, pour améliorer l'accès à l'offre sur les territoires tout en répondant aux besoins des filières socio-économiques, et pour sécuriser les 50 000 emplois dans ce secteur d'activité divers. Il s'agit d'impulser une meilleure rencontre entre offre de formation et besoins actuels et à venir de formation. Un accès plus large et plus régulier des habitants à la formation sera favorisé par la capacité du secteur de la formation à se moderniser, à innover en capitalisant sur les expériences menées ici ou ailleurs, à partager ces évolutions et à se concerter sur les bassins de vie. Il s'agit d'innover à tous les points de vue pour rapprocher l'offre de formation des habitants et des territoires. C'est aussi un moyen de sécuriser les parcours des professionnels de ce secteur, qui sont trop souvent positionnés sur des emplois précaires alors que leurs savoirs sont une véritable ressource pour tous les habitants. L'innovation se joue donc à plusieurs niveaux complémentaires, elle doit être encouragée comme énergie créative, mobilisatrice et porteuse d'avenir.

Les ambitions pour l'action :

- **Mettre en réseau les observatoires existants** (ORFE, observatoires départementaux, observatoires de branches...) **pour développer la connaissance prospective emploi / formation** et aider à la décision sur la définition de l'offre de formation.
- **Accompagner les structures du secteur de la formation au repérage et au développement de formations à haute valeur ajoutée**, lorsque les habitants partent se former à Paris parce que l'offre est inexistante en région Centre.
- **Faire évoluer les contenus pour accompagner par la formation :**
 - **les transformations sociétales** comme le « verdissement » des emplois et des compétences, le développement des énergies renouvelables, l'usage généralisé des technologies de l'information et de la communication... ;
 - **le développement de la qualification et des compétences dans des secteurs socio économiques structurants pour la région :** l'industrie, le sanitaire et social, le tourisme, la culture, le BTP...
- **Créer et généraliser des parcours de formation individualisés grâce à des ingénieries innovantes.** Ce type d'innovation fait appel à des pédagogies et outils spécifiques, notamment technologiques, auxquels les équipes éducatives et les formateurs doivent être professionnalisés : modularisation, positionnement et mélange de présentiel et de Formation Ouverte et A Distance (FOAD), e-Learning, visioconférences...).
- **Organiser une concertation des acteurs de la formation sur chaque bassin de vie** pour renforcer le maillage territorial de la formation en utilisant les ressources des établissements de proximité (les lycées, CFA et sites décentralisés de l'université doivent être investis pour assurer la formation continue des salarié(e)s, et plus généralement mixer les publics accueillis en formation). A cet égard, des initiatives innovantes de concertation entre employeurs et dispositifs de formation d'une part, entre établissements de formation relevant de statuts différents d'autre part, sont incontournables, en préservant une logique de service public.

« Organiser une concertation des acteurs de la formation sur chaque bassin de vie »



Responsabilité des acteurs :

	Faible	Fort
Secteur privé		●
Etat		●
Collectivités locales		●

IV-2- Des territoires attractifs organisés en réseau

L'harmonie territoriale et la qualité de la vie de la région Centre reposent notamment sur le maillage équilibré de ses agglomérations, villes moyennes et nombreux bourgs autour desquels s'organisent les espaces péri-urbains et ruraux.

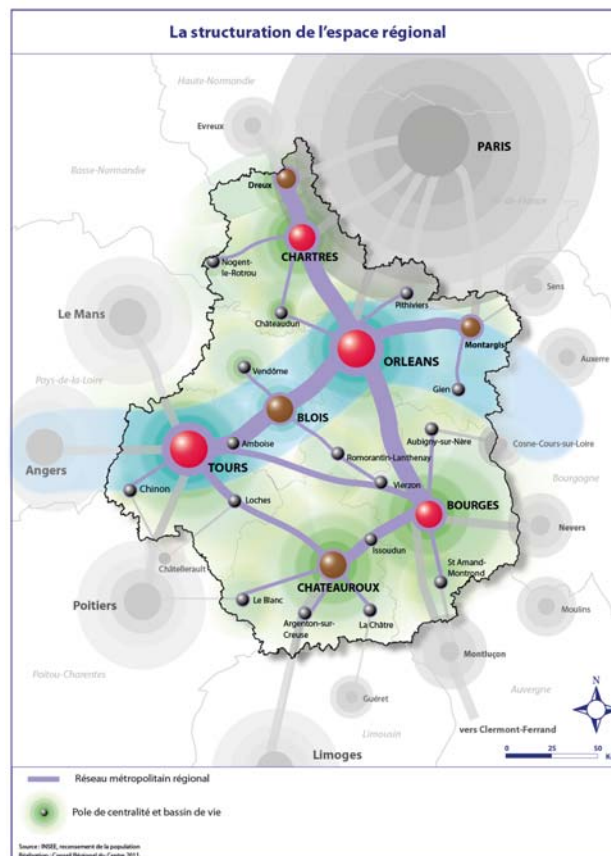
Il s'agit de consolider ce maillage, en lui donnant suffisamment de force et de lisibilité pour qu'il s'inscrive et pèse dans les grandes dynamiques auxquelles il est confronté (Grand Bassin Parisien, Grand Ouest, Espace Central), et dans le même temps de conforter la possibilité de vivre en tout lieu du territoire en bénéficiant de services et d'agrèments de vie dans la proximité.

Il faut s'éloigner de l'illusion qui voudrait que tous les équipements, tous les services, tous les commerces peuvent être présents partout. Le réalisme et l'ambition, autour d'un nouveau modèle de société, induisent des choix et une organisation du territoire régional. Le principe en est d'articuler des réseaux et des centralités de nature différente.

Nous proposons de distinguer et de coordonner :

- **le réseau métropolitain régional :**
 - o associant les 8 agglomérations et faisant le lien avec les 16 pôles de centralité
 - o ouvert sur les dynamiques du Grand Bassin Parisien, du Grand Ouest et de l'Espace Central
- **les 24 bassins de vie**
 - o polarisés par les pôles de centralité qui maillent l'espace régional et irriguent les espaces périurbains et ruraux qui les environnent
 - o proposant un socle d'équipements et de services accessibles dans un temps raisonnable
 - o articulant et organisant les services et les équipements selon leur niveau de rareté

« L'harmonie territoriale et la qualité de la vie de la région Centre reposent notamment sur le maillage équilibré de ses agglomérations villes moyennes et nombreux bourgs »



IV-2-1 : Tours et Orléans, des agglomérations rayonnantes au sein du réseau métropolitain régional

Ambition 2020 :

Porter nos grandes agglomérations à l'échelle de l'Europe

Contexte :

Les agglomérations de Tours et d'Orléans constituent les pôles majeurs du développement régional.

Leurs dynamiques métropolitaines (seules Tours et d'Orléans ont été classées dans l'analyse comparative des agglomérations européennes réalisée par la DATAR) sont à même de structurer une armature urbaine régionale hiérarchisée et d'irriguer le territoire régional.

A une échelle interrégionale, ces deux agglomérations sont impliquées dans les aires d'influence de deux espaces majeurs de développement : le Bassin parisien pour Orléans et Tours (dont les temps d'accès à la capitale sont similaires) et le Grand Ouest pour Tours.

Des coopérations structurantes sont à l'œuvre avec d'autres agglomérations que ce soit au travers du Plan Val de Loire Patrimoine Mondial (Orléans, Blois, Tours, Saumur et Angers) ou de partenariats entre les universités (Tours, Orléans, Poitiers...).

Les agglomérations de Tours et d'Orléans, par leurs relations formelles ou informelles dans d'autres réseaux de développement, permettent ainsi à la région Centre de se positionner sur les grands axes stratégiques européens tant Nord-Sud qu'Est-Ouest.

Pour autant, la région Centre, est perçue par les régions voisines comme une périphérie de leurs propres territoires et non comme un espace polarisant stratégique, la situation géographique de ses deux agglomérations amplifiant cette perception.

Choix stratégiques et leviers d'action :

Dans le cadre d'un réseau métropolitain régional, un objectif majeur consiste à accompagner, amplifier les grandes fonctions métropolitaines des agglomérations de Tours et d'Orléans pour :

- Offrir les équipements et les ressources métropolitaines supérieures qui sont indispensables à une attractivité et un rayonnement à l'échelle nationale et européenne, en particulier à travers la présence de l'enseignement supérieur, de la recherche, de la santé, des grandes fonctions administratives, des centres de décisions économiques.
- Disposer, à travers ces deux agglomérations, de pôles d'appuis suffisamment lisibles permettant, à défaut d'influer substantiellement les dynamiques du Bassin parisien et du Grand Ouest, de les organiser et d'en tirer le meilleur parti.

« Les agglomérations de Tours et d'Orléans constituent les pôles majeurs du développement régional. »

« Accompagner, amplifier les grandes fonctions métropolitaines des agglomérations de Tours et d'Orléans »

Les trois finalités opérationnelles, qui découlent des objectifs précédents nécessitent d'appréhender différentes échelles d'intervention, impliquant des partenariats divers et adaptés à chacune

- Identifier et affirmer le rôle des agglomérations de Tours et d'Orléans au sein des espaces de développement constitués par le Grand Ouest et le Bassin parisien
- Intensifier les synergies de développement au sein de l'espace régional à partir des dynamiques métropolitaines de Tours et d'Orléans en les intégrant dans la dynamique d'un véritable réseau métropolitain régional associant les autres agglomérations et les villes-préfectures.
- Promouvoir un modèle d'organisation urbaine attractive et durable

« Renforcer la visibilité et l'attractivité de Tours et d'Orléans »

Ces choix stratégiques exigent la mise en œuvre des leviers d'action suivants :

1/ Renforcer la visibilité et l'attractivité de Tours et d'Orléans.

- **Connecter Tours et Orléans** : La connexion aux réseaux nationaux et internationaux conditionne le développement métropolitain de nos agglomérations pour leur permettre d'atteindre des avantages concurrentiels significatifs vis-à-vis des agglomérations impliquées dans les autres espaces de développement : transport de passager (Liaisons ferroviaires Nantes Tours Bourges Lyon et Paris Orléans Châteauroux Limoges Toulouse, interconnexion sud TGV, LGV SEA, aéroport de Tours, traitement du nœud ferroviaire de St Pierre des Corps pour développer les dessertes Tours-Nantes et Tours-Orléans) ou de fret (Maillon Ouest, Autoroute ferroviaire).
- **S'inscrire dans les grandes dynamiques du Grand Bassin Parisien et du Grand Ouest** : il est indispensable de ne pas subir les grands mouvements d'aménagement du territoire, et d'en devenir des pôles de référence et non pas des partenaires périphériques. Il est donc nécessaire de devenir des pôles de proposition dans ces grandes démarches.
- **Doter Tours et Orléans d'équipements structurants** : Le développement de quartiers d'affaires riches en services et de haute qualité environnementale, de plateformes de recherche lisibles à l'échelle nationale et en lien avec les pôles de compétitivité est une priorité pour accueillir des emplois métropolitains. Il faut aussi que nos grandes villes proposent de grands équipements dans le domaine de la culture, du sport et des loisirs, capables d'accueillir ou de générer des événements de niveau national et européen.
- **Renforcer des synergies stratégiques entre les acteurs de nos agglomérations** : La concurrence entre les territoires métropolitains impose la mise en réseau et le développement des pôles d'excellence et d'activités à forte valeur ajoutée, et la promotion d'une offre commune en matière d'enseignement supérieur construite à partir du PRES Centre val de Loire Université...
- **Promouvoir une offre touristique commune notamment autour de la marque Val de Loire** est un levier de développement complémentaire qu'il convient d'amplifier, tant pour ses retombées économiques potentielles que pour sa participation au développement d'une identité commune forgée par un patrimoine architectural et urbain lié à la Loire.

« Doter Tours et Orléans d'équipements structurants »

« Une offre touristique autour de la marque Val de Loire »

« Renforcer l'urbanité des agglomérations »

2/ Renforcer l'urbanité des agglomérations.

Pour garantir une cohésion sociale et urbaine au sein de ces espaces métropolitains, le développement urbain des agglomérations de Tours et d'Orléans intégrera les considérations suivantes :





- **Densifier pour tendre vers des villes compactes**, villes de proximité aux services et à l'emploi. Les Agglomérations doivent déterminer un niveau d'équilibre entre espaces agricoles, espaces naturels, espaces urbains en s'appuyant sur des stratégies foncières affirmées. La préservation de la biodiversité doit constituer un prisme incontournable dans les différentes politiques publiques locales, formalisé notamment dans une trame verte et bleue.

« Développer de nouvelles dessertes à partir des étoiles ferroviaires »



- **Proposer des logements sobres et abordables** : Les Agglomérations doivent fournir à la population des logements performants du point de vue énergétique, chauffés grâce aux énergies renouvelables, notamment en créant ou développant des réseaux de chaleur, s'inscrivant dans des quartiers favorables au développement de la mixité sociale avec des programmes de renouvellement urbains diversifiés, intégrant des reconquêtes de centralité et de friches ZAC Dessaux à Orléans, Magasins Généraux et caserne à Tours). .



- **Constituer des pôles d'échange majeurs** : La question des transports urbains sera abordée dans une logique d'interconnexion modale permettant de développer de nouvelles dessertes à partir des étoiles ferroviaires de Tours et d'Orléans, de constituer de nouveaux pôles d'échanges facteur de densification urbaine. De nouveaux modes de transport seront développés (2^{ème} ligne de tram à Tours, tram-train, réseaux cyclables sécurisés).

L'articulation avec l'espace périurbain autour de ces questionnements doit être garantie pour assurer un développement durable et harmonieux sur l'ensemble de l'aire urbaine de ces agglomérations. L'espace périurbain des grandes agglomérations mérite en effet le développement de politiques spécifiques dans une logique d'aires urbaines multipolarisées, autour de pôles d'équilibre présentant des niveaux d'urbanité, d'équipements et de services capables de fonctionner en réseau et en complémentarité avec le cœur d'agglomération.

Responsabilité des acteurs :

	Faible	Forte
Secteur privé		●
Etat		●
Collectivités locales		●

IV-2-2 : Renforcer notre réseau de villes pour garantir une qualité de vie dans la proximité

Ambition 2020 :

Proposer l'essentiel à moins de 20 minutes

Contexte :

La région Centre est riche d'une armature urbaine hiérarchisée qui constitue une chance pour un aménagement harmonieux et équilibré permettant d'offrir aux habitants des logements, des emplois et des services sur l'ensemble des territoires.

Cette armature urbaine du territoire régional s'appuie principalement sur 3 niveaux de villes, **points d'ancrage** du développement économique et social de l'espace régional, et rayonnant sur l'espace qu'elles irriguent, complétés par un maillage de pôles de proximité :

- les **deux agglomérations régionales de Tours et Orléans** qui par leurs fonctions métropolitaines (économiques, culturelles, universitaires...) polarisent l'espace régional et jouent un rôle majeur en termes d'attractivité territoriale ;
- les **6 autres agglomérations**, que sont Bourges, Chartres, Blois, Châteauroux, Montargis et Dreux offrent une gamme de services complète aux habitants. A noter la place particulière de Bourges en qualité de 3^{ème} pôle régional qui rayonne sur une partie du sud régional, et de Chartres qui a un rôle particulièrement important en interface et porte d'entrée sur l'Île-de-France, notamment au regard de la dynamique du Grand Paris.
- **16 « pôles de centralité »** qui remplissent des fonctions urbaines dans un espace plus rural. Ils peuvent être définis sur la base des villes-centres de plus de 5 000 habitants, soit assurant les fonctions de pôle supérieur de services (nomenclature INSEE), soit distantes d'au moins 30 km d'un pôle de services. Il s'agit d'Aubigny-sur-Nère, Vierzon, Saint Amand-Montrond, Châteaudun, Nogent le Rotrou, Issoudun, La Châtre, Argenton-sur-Creuse, Le Blanc, Amboise, Chinon, Loches, Vendôme, Romorantin-Lanthenay, Pithiviers et Gien.

Enfin, un **maillage dense composé de « pôles de proximité »** (380 communes comptent entre 1000 et 5000 habitants hors agglomérations représentant 28,1 % de la population régionale), complète cette armature urbaine en offrant aux habitants les services « de base » davantage liés à la quotidienneté (écoles, collège, Poste, commerces de proximité, crèches, garderies, services bancaires, petits équipements sportifs et culturels, dont les bibliothèques, permanences de services publics ...) quand ceux-ci ne sont pas ou plus présents à l'échelle communale.

Ils constituent des points d'appui essentiels de l'espace rural, le Centre étant caractérisé par son espace rural, avec près de 10% de la population vivant dans des communes de moins de 500 habitants, qui constituent près de la moitié du nombre total de communes.

« La région Centre est riche d'une armature urbaine hiérarchisée »

« Deux agglomérations régionales de Tours et Orléans »

« 6 autres agglomérations que sont Bourges, Chartres, Blois, Châteauroux, Montargis et Dreux »

16 « pôles de centralité »

Un maillage dense composé de « pôles de proximité »

Les 16 pôles de centralité et 6 agglomérations (en dehors de Tours et Orléans) de la trame urbaine régionale sont confrontés à des enjeux majeurs :

a - Une baisse démographique, tant dans les pôles de centralité que dans les villes centre des 6 agglomérations

- ✓ Cette baisse globale (- 3 % entre 1999 et 2008 dans les villes centres des 16 pôles de centralité, -4,2 % dans celles des 6 agglomérations) n'épargne que quelques villes : Amboise et Loches situées dans l'aire d'influence de Tours, Montargis s'inscrivant dans les franges franciliennes, et dans une moindre mesure Argenton-sur-Creuse (+0,6%). Certaines villes enregistrent des baisses très préoccupantes : Vierzon (-7,5%); Châteauroux et Chinon (-7,3%); Vendôme (-5,9%) ; Pithiviers (-5,7 %) ; Bourges, Romorantin et Blois (- 4,8%); Châteaudun (-4,4%) ; Nogent le Rotrou (-3,5%) ...
- ✓ le poids démographique de cette armature urbaine dans l'espace régional s'amenuise : les unités urbaines des 16 villes pôles concentrent 8,7% de la population régionale en 2008 contre 9,1 % en 1999, celles des 6 agglomérations 15,9% en 2008 contre 16,7% en 1999. Ce **deserrement démographique s'effectue vers le périurbain au delà de l'unité urbaine** et se traduit par un étalement urbain en décalage avec les aménités attendues. Le risque d'affaiblissement des fonctions de centralité des villes pôles de centralité est particulièrement prégnant en raison de la fragilité liée au maintien des services et commerces notamment.

« Deserrement démographique vers le périurbain au delà de l'unité urbaine »

« Un réseau qui « tire » l'emploi »

b - Un réseau qui « tire » l'emploi, accompagné d'une tertiarisation des activités

- ✓ 12 % des emplois de la région sont situés dans les 16 pôles de centralité et 22% dans les 6 agglomérations (contre 30% pour les Unités Urbaines de Tours et Orléans). Le nombre d'emplois progresse plus dans les 6 agglomérations (+6 % sur les UU entre 1999 et 2007) que dans les 16 pôles de centralité (+3,2%) mais cette croissance globale est plus faible que la moyenne régionale (+7,3 % entre 99 et 2007) et celle des pôles d'emploi d'Orléans et Tours (+11,1 % sur l'UU d'Orléans et + 14,4 % sur l'UU de Tours).
- ✓ Une décroissance touche par ailleurs les villes de tradition industrielle en reconversion (comme Vierzon, Dreux, Romorantin -20%). qui peuvent avoir été depuis 2007 rejointes par d'autres villes touchées par des fermetures d'entreprises plus récentes (Montargis, Vendôme...)

« Vieillissement accentué de population couplé à une fragilité sociale »

c -Un vieillissement accentué de population couplé à une fragilité sociale, renforcée dans les 6 agglomérations

- ✓ une population globalement plus vieillissante dans les 16 pôles : dans les villes centres, 24% a plus de 64 ans (de 25% à 32% pour Saint-Amand, Nogent le Rotrou, La Châtre, Le Blanc, Loches, Vendôme) contre 18% dans les 6 agglomérations
- ✓ une faible part de jeunes de moins de 15 ans : alors que la moyenne nationale des moins de 15 ans est de 18,3 % au plan national et 18 % en région, elle est de 16 % en moyenne dans les 16 pôles de centralité (Pithiviers et Gien se détachent toutefois avec plus de 18,5 %) et 16,9 % en moyenne pour les 6 agglomérations (Dreux se distingue avec un taux de 21,2%)
- ✓ 21% de la population des ménages des 16 pôles (sont concernées Pithiviers, Châteaudun, Nogent le Rotrou, Romorantin, Amboise, Vierzon, Gien et Vendôme) habitent dans des quartiers prioritaires bénéficiant d'un CUCS (ZUS ou NQP), et 30% de la population des 6 agglomérations (moyenne régionale : 8,4 % de la population, Orléans et Tours 10,84 et 12,64 %).

d - Une érosion des fonctions commerciales des pôles de centralité

Le départ des commerces de centre ville, au-delà de ses conséquences en termes de services à la population et de déplacements, et du décalage entre l'offre de services et le vieillissement de population, peut également affecter l'animation locale, le lien social et l'attractivité des territoires, notamment en terme d'économie résidentielle.

« Des services publics lourdement menacés dans les pôles de centralité »

e - Des services publics lourdement menacés dans les pôles de centralité alors qu'ils portent souvent l'emploi local

Les 16 unités urbaines comptent en moyenne 25 % d'emplois publics dans l'ensemble des effectifs salariés. Dans certaines villes, l'emploi public représente plus de 30 % des emplois salariés : 37,2 % pour l'unité urbaine de Le Blanc, 34 % pour La Châtre (41 % dans sa ville centre).

Or, bon nombre de villes moyennes, mais aussi de petites villes rurales voient les services publics menacés, ce qui ne manquera pas d'affecter lourdement à terme leur attractivité et l'emploi.

Concernant les pôles de centralité, il s'agit par exemple :

- **des hôpitaux** : un mouvement de concentration des moyens vers des établissements de grande taille est en marche. Les petits blocs opératoires (moins de 1 500 séjours en moyenne) et des services de maternité pourraient être menacés de fermeture.
- **des sous-préfectures** : l'arrêté du 20 mai 2008 a listé 115 sous-préfectures dont les fonctions devaient être réduites ; 11 sous-préfectures sur les 15 de la région Centre étaient visées (soit toutes sauf Dreux, Montargis, Vierzon et Loches). Si les fonctions de sous-préfet ont été finalement été maintenues dans ces sous-préfectures, force est de constater que les moyens alloués à ces administrations de proximité ont été considérablement réduits, avec des effectifs dépassant rarement 5 à 6 fonctionnaires.
- **du service public de la Justice** : ont été supprimés au 1^{er} janvier 2009 : 13 tribunaux d'instance sur 21 (Vierzon, Sancerre, Nogent-le-Rotrou, Châteaudun, Issoudun, Le Blanc, La Châtre, Chinon, Loches, Vendôme, Romorantin-Lanthenay, Pithiviers et Gien) ; 2 tribunaux de commerces sur 8 (Dreux et Montargis) ; 4 tribunaux des prud'hommes sur 13 (Vierzon, Nogent le Rotrou, Issoudun et Romorantin). En dehors des agglomérations, seul celui de Châteaudun a été préservé.

Affectant davantage les pôles de proximité :

- **les trésoreries principales** : depuis 2003, sur les 173 Trésoreries de la région Centre, **39** ont été supprimées dont : 12 dans le Cher, 11 dans l'Indre, 6 en Indre et Loire, 5 en Loir-et-Cher, 3 dans le Loiret et 2 en Eure-et-Loir.
- **le service de la Poste** : Dans la perspective de l'ouverture totale des activités postales à la concurrence au 1^{er} janvier 2011, la Poste a restructuré son réseau. L'objectif de desservir que 90% des usagers soient desservis par un point poste à moins de 5 km ou 20 mn de leur domicile, ne peut être atteint qu'en reportant vers les collectivités et des commerces de proximité une partie de ses missions.

« Un espace périurbain trop souvent relégué à des fonctions résidentielles »

Enfin, le retrait **du service des armées** : la suppression du 517^{ème} régiment du train (1044 emplois directs touchés) sur l'agglomération de Châteauroux est une véritable catastrophe économique. Les autres restructurations, moins violentes (Orléans, Chartres, Montargis) représentant par ailleurs une perte cumulée de près de 400 emplois.

f - Un espace périurbain trop souvent relégué à des fonctions résidentielles

Une part croissante de la population habite les espaces périurbains qui ne font pas l'objet d'une grande attention, tant en matière de qualité urbaine que de lien social et d'animation locale. Ces espaces périurbains doivent également faire l'objet de programmes d'aménagement, de requalification, reconversion, densification, et méritent, pour les plus significatifs aux abords des grandes agglomérations notamment Tours et Orléans, de faire l'objet de politiques spécifiques dans une logique d'aires urbaines multipolarisées. Leur expansion doit être régulée.

g - Un déficit d'ingénierie dans la plupart des pôles de centralité

Si les plus grandes agglomérations sont dotées de services performants, et d'une agence d'urbanisme pour Tours et Orléans, la plupart des villes petites et moyennes souffrent d'un manque d'ingénierie, interne ou externe, tant dans le domaine de la stratégie territoriale que du développement économique, de l'expertise juridique ou financière ... Les agents de développement des Pays et les chargés de mission des communautés de communes proposent des capacités d'ingénierie mutualisées. Les Pays, en tant que structure porteuse de projets et de démarches de développement durable du territoire, offrent un support à certaines communes.

h - Les mutations institutionnelles en cours

Les fonctions de centralité des villes petites et moyennes induisent des « charges de centralité » moins lourdes quand elles sont mutualisées au sein d'une communauté de communes, espace de solidarité devant permettre d'exprimer la réalité du rayonnement de la ville centre.

A terme, il serait judicieux que la notion de bassin de vie suscite une adaptation et une mise en cohérence des espaces de projet et des organisations de gestion et d'administration des territoires. L'évolution de l'intercommunalité devrait permettre de fédérer dans l'action des collectivités à une échelle pertinente. Cependant la question des ressources dynamiques pour assurer cette action reste posée.

Par ailleurs, la réforme de la taxe professionnelle va priver les intercommunalités de ressources dynamiques qui leur permettraient de réinvestir pour l'emploi et le développement économique.

Choix stratégiques et leviers d'action :

Nous voulons structurer l'espace régional à partir de son réseau métropolitain et de ses bassins de vie. Cela exige de :

- Renforcer les agglomérations et maintenir l'armature urbaine du territoire régional au service de l'espace périurbain et rural que ces pôles irriguent
- Assurer la complémentarité des fonctions urbaines, économiques et sociales des différents niveaux de pôles urbains
- Faciliter le maintien des habitants sur tous les territoires en leur assurant une équité de services
- Organiser les synergies et les partenariats au sein du réseau métropolitain, proposer une concertation régionale et une solidarité entre les bassins de vie.
- Contenir l'étalement urbain en renforçant la densité des espaces urbanisés.

Ces choix stratégiques exigent la mise en œuvre des leviers d'action suivants :

1/ Garantir un socle de services supérieurs adaptés aux fonctions urbaines :

- o pour l'ensemble des 16 pôles de centralité : desserte TER, très haut débit, établissements de niveau secondaire, salles de formation équipées (y compris vidéo transmission), pépinières d'entreprises, offre médicale de ville complète/plateaux techniques médicaux et paramédicaux, cinéma,

« Il serait judicieux que la notion de bassin de vie suscite une adaptation et une mise en cohérence des espaces de projet et des organisations de gestion et d'administration des territoires. »

« Structurer l'espace régional à partir de son réseau métropolitain et de ses bassins de vie »

« Garantir un socle de services supérieurs adaptés aux fonctions urbaines »

salle de spectacles ou de musiques actuelles, médiathèque, structure d'enseignement artistique, lieu d'expositions et/ou musée, bassin nautique couvert, terrains de sports avec structure d'accueil des publics ...

- s'ajoutent pour les 6 agglomérations : hôpital, transport urbain, liaisons facilitées fer et route vers Orléans et Tours, des équipements et services culturels supérieurs présentant une jauge de niveau départemental avec des structures d'animation (artistes et compagnies en résidence par exemple), montée en gamme des zones d'activités et services aux entreprises (pôles tertiaires haute technologie en lien avec la recherche, zones d'activités spécialisées...)
- en sus pour les 4 chefs-lieux de départements, à savoir Bourges, Châteauroux, Blois et Chartres : antennes universitaires, fonctions régaliennes de l'Etat (tribunaux...), théâtre, parc expo, équipements permettant l'accueil de clubs sportifs de niveau national, ...

2/ Reconnaître et renforcer les fonctions urbaines, économiques et sociales des 6 agglomérations et des 16 pôles de centralités avec, en complément du socle minimum de services :

- une reconquête des centres villes par une densification de l'habitat et des actions de renouvellement urbain (reconversion de friches, requalification des espaces publics...)
- un encouragement au retour du commerce en centre ville (droit de préemption commercial, animations commerciales ...)
- une diversification du tissu économique, souvent traditionnellement industriel, en cherchant à développer des pôles d'activités tertiaires bien situés, pour réduire la fragilité des pôles urbains face aux mutations économiques
- une politique volontariste pour la requalification des quartiers d'habitat social, en particulier dans les pôles de centralité qui ne bénéficient pas du PNRU : Nogent, Amboise, Vendôme, Gien ...

3/ Dépasser les limites territoriales et inventer des modes de coopération et d'interactions au service d'un projet partagé indispensable au développement durable de nos territoires :

- Animer le réseau métropolitain régional : Si certains flux se développent spontanément, il est aussi très important de susciter des alliances, des coordinations, des projets entre les différentes agglomérations et villes préfectorales de la région Centre. Cette animation concerne en particulier l'offre de formation, les réseaux d'entreprises, la création culturelle...
- Proposer des outils communs : qu'il s'agisse de la gestion du foncier, de l'offre en Très-Haut-Débit, de la présence médicale par exemple, des outils communs doivent être envisagés.
- Organiser la concertation à différentes échelles (interrégionale, régionale, départementale, par bassins de vie), pour optimiser l'investissement public afin qu'il serve au mieux la population, à l'instar de ce qui est pratiqué dans le domaine des équipements sportifs : un schéma directeur d'équipements a été réalisé pour une quarantaine de disciplines, en association étroite avec le mouvement sportif et les collectivités, afin de regarder les besoins

« Reconnaître et renforcer les fonctions urbaines, économiques et sociales des 6 agglomérations et des 16 pôles de centralités »

« Dépasser les limites territoriales et inventer des modes de coopération »

et les initiatives en fonction de leur pertinence, notamment en termes d'accessibilité et de complémentarité.

- favoriser la coopération et la mise en réseau dans une logique de projet, à l'échelle de SCOT et de Pays par exemple, avec l'objectif de susciter des complémentarités et d'animer les territoires :
 - entre les pôles de centralité et le territoire rural environnant, en particulier sur l'offre de services quotidiens à la population, l'habitat ou la mobilité. A cet effet, les syndicats de Pays peuvent être le support d'une ingénierie territoriale mutualisée.
 - entre les pôles urbains de la région : recherche de partenariats géographiques ou thématiques, soutien aux agences d'urbanisme dans leur rôle d'AMO, échanges d'expériences (Villes au Carré...)...
 - entre les agglomérations et le périurbain : reconnaître le périurbain comme un territoire à enjeux (habitat et densification, mobilité, foncier...), développer les échanges d'intérêt collectif dans une recherche de multipolarité et d'équilibre des différentes fonctions urbaines
 - entre les agglomérations en et hors région (comme par exemple Chartres, Dreux et Montargis inscrites dans la dynamique des franges franciliennes ou encore Châteauroux dans ses relations avec Limoges ...)
 - entre les acteurs des territoires : afin de favoriser, notamment en espace rural, l'émergence de projets innovants, à fort ancrage territorial, capables de susciter la création d'emplois non-délocalisables et du lien social.

Responsabilité des acteurs :

	Faible	Forte
Secteur privé		●
Etat		●
Collectivités locales		●

IV-2-3 : Un tissu rural équilibré et dynamisé

Ambition 2020 :

Conforter les services et les emplois en milieu rural

Contexte :

On a longtemps parlé d'exode et de déclin des territoires ruraux. Depuis la fin des années 1990, ces territoires gagnent de nouveau des habitants repoussés pour certains au-delà du monde urbain par des prix de terrains à bâtir moins chers, et pour d'autres sensibles la qualité et au style de vie qu'ils proposent. Environ 28% de la population régionale réside dans les territoires ruraux de la région Centre, laquelle est fortement caractérisée par l'étendue de ses espaces et une faible densité de population. Cette population est plus âgée que la moyenne régionale et le vieillissement induit des besoins de services spécifiques.

Il n'y a pas une réalité de l'espace rural, mais des réalités parfois très différentes si l'on distingue les territoires ruraux qui sont sous une influence urbaine forte, ceux qui s'appuient sur des pôles dynamiques (vendômois, giennois, issoldunois, lochois,...), et enfin ceux qui sont marqués par leur éloignement aux pôles d'activité (Boischaut Nord, Est du Cher) et qui contiennent des secteurs en décroissance (Ecuillé, Lignièrès,...).

Les moteurs économiques des territoires sont également divers. Certains territoires ont maintenu un profil agricole ou encore industriel marqué, hérité de leur histoire économique. Toutefois, dans la majorité des cas l'économie locale s'appuie avant tout sur la consommation présente, pouvant accroître la fragilité économique et sociale de certains territoires (taux de chômage élevé, recours à des minima sociaux, population à bas revenus, notamment la population âgée en retraite de l'agriculture). Le tourisme peut, sur certains territoires au potentiel avéré, fournir de nouvelles opportunités, pour l'heure insuffisamment exploitées.

L'agriculture tient un rôle central et spécifique dans les territoires ruraux, bien au-delà de son impact économique, puisqu'elle dessine ses paysages, sollicite ses ressources naturelles, contribue à la culture locale, suscite des aménités attractives pour y résider ou y séjourner. La forme de cette agriculture a donc un impact essentiel sur les territoires ruraux. Or, elle est souvent considérée comme un réservoir d'urbanisation et voit son espace grignoté par le développement des infrastructures, de l'habitat ou d'activités de loisirs.

Quel que soit le profil du territoire en question, il convient d'en faire un espace vécu et animé qui prenne en considération les besoins concrets des habitants, qui attire des actifs et retienne les jeunes.

Choix stratégiques et leviers d'action :

La cohésion qui caractérise la région Centre et que nous voulons sauvegarder comme un atout essentiel, implique de savoir maintenir un tissu rural équilibré et varié et de le dynamiser. Ainsi, l'objectif de la Région est bien de garantir une cohésion sociale et territoriale, en favorisant le développement de chacun des territoires, s'appuyant sur ses propres atouts et aménités.

« Il n'y a pas une réalité de l'espace rural, mais des réalités parfois très différentes »

« Les moteurs économiques des territoires sont également divers »

« L'agriculture tient un rôle central et spécifique dans les territoires ruraux »

« Maintenir un tissu rural équilibré et varié et de le dynamiser »

Pour attirer des actifs et permettre le développement d'activités, il convient de diversifier le tissu économique en privilégiant les emplois non délocalisables et la mobilisation de ressources locales. L'artisanat et le commerce constituent des pourvoyeurs d'emplois notables sur les territoires, et le tourisme, notamment l'agritourisme, offre aussi des perspectives.

Cela exige une évolution favorable du secteur agricole, en particulier à travers la future Politique Agricole Commune, avec des modes productifs qui respectent l'environnement, garantissent des revenus satisfaisants aux agriculteurs et favorisent un approvisionnement de proximité pour la population. La reconnaissance et la valorisation de la multifonctionnalité de l'agriculture permet d'ajouter les questions environnementales (mesures agro-environnementales sur les exploitations, agriculture biologique), économiques (tourisme, nouveaux matériaux, énergies renouvelables), sociales (maintien de l'emploi local, installation de nouveaux agriculteurs, nouveaux métiers) aux préoccupations classiques du secteur agricole, et d'y trouver de nouveaux atouts pour l'avenir des territoires ruraux.

Il s'agit également de garantir le maintien d'un bon niveau de services publics et de services à la personne tel que celui de la santé en répondant aux différents besoins de la population avec des formes innovantes et spécifiques.

La mobilité des personnes doit trouver des formes adaptées et les territoires ruraux doivent être desservis par des réseaux de télécommunication performants.

La dynamique culturelle est un puissant levier pour créer du lien social et rendre le territoire attractif et créatif.

Ces choix stratégiques exigent les leviers d'action suivants :

1/ Encourager les collectivités à favoriser le maintien des terres agricoles et la diversité des exploitations

Face à l'étalement des zones pavillonnaires, qui concerne aussi les espaces ruraux, les Plans Locaux d'Urbanisme doivent mieux prendre en compte la valeur complète des terres agricoles et intégrer la multifonctionnalité de l'agriculture. Les Schémas de Cohérence Territoriale définis à l'échelle des bassins de vie sont particulièrement utiles pour traiter ces questions en articulation avec les pôles urbains. Des outils de gestion du foncier doivent permettre aux communes de gérer les enjeux d'urbanisme mais aussi d'installation de nouveaux agriculteurs quand la tendance est à l'agrandissement et à l'uniformisation des formes d'agriculture (zones d'agriculture protégées par exemple). La notion de « circuits-courts », la diversification des productions, la valorisation alimentaire et non-alimentaire sur place et la maîtrise collective des filières (voir chapitre dédié à l'agriculture), constituent des pistes favorables à la dynamique agricole dans les territoires ruraux.

2/ Accompagner la mise en œuvre de schémas de services, innovants et adaptés à la forme du territoire et au plus près de la population (formes itinérantes,...)

L'équilibre économique des services implique des formes nouvelles, et doit bénéficier de la solidarité territoriale. C'est pourquoi, tout en restant dans le champ qui est le sien (le secteur privé pour les services marchands, l'économie sociale et solidaire, celui des activités libérales et de la solidarité nationale pour la santé...), chacun des services à la population essentiels qui pourrait être fragilisé à terme, doit être envisagé à l'échelle du bassin de vie, et assuré à travers des modalités adaptées et innovantes.

« Encourager les collectivités à favoriser le maintien des terres agricoles et la diversité des exploitations »

« Accompagner la mise en œuvre de schémas de services »

3/ Protéger les ressources naturelles, le maintien de la biodiversité, les continuités écologiques ainsi que la trame paysagère des territoires, afin de maintenir les vecteurs d'attractivité des territoires

« Protéger les ressources naturelles »

La nature est un atout essentiel des zones rurales, et tout ce qui peut l'altérer durablement doit être pris en compte. Le réchauffement climatique doit être anticipé, et l'adaptation du territoire requiert des évolutions dans la gestion de l'eau, dans les modes de production agricole, dans la gestion des espaces et leur affectation. Il est indispensable de repérer les enjeux liés à la biodiversité, aux écosystèmes et aux continuités écologiques. Cette matrice naturelle est le support de la vie rurale, de son économie et de sa capacité à attirer et retenir les habitants et les touristes. Dans ce cadre, il faut maintenir, voire développer, les actions « agro-environnementales ».

« Accompagner le développement, la mutation, la transmission des entreprises locales »

4/ Accompagner le développement, la mutation, la transmission des entreprises locales (commerciales, artisanales) et susciter des coopérations entre elles

L'artisanat et le commerce constituent une base économique essentielle du tissu rural. Or, de nombreux artisans et commerçants, souvent détenteur d'un savoir-faire d'excellence, vont arriver à la retraite. La question de la reprise de leur activité, ou de l'émergence de nouvelles entreprises dans le domaine, exige une démarche d'anticipation, à la fois par la mise en valeur des métiers auprès des jeunes, mais aussi dans un accompagnement à la structuration des projets d'entreprises, notamment d'un point de vue financier. Comme dans tous les secteurs, l'innovation et les démarches en réseaux doivent être privilégiées, en particulier dans le repérage d'opportunités nouvelles liées à l'éco-construction, au recyclage, au tourisme, à la valorisation alimentaire à travers des produits labellisés.

« Développer l'ingénierie de projets »

5/ Développer l'ingénierie de projets, la mise en réseau des acteurs locaux, y compris le tissu associatif pour décloisonner les approches et favoriser l'implication et la participation de la population aux projets locaux

Les bassins de vie ruraux ne bénéficient pas toujours d'une ingénierie de projets suffisante pour concrétiser des projets ou des démarches. L'ensemble des organisations locales doivent être connectées les unes aux autres, en fédérant par exemple les organisations d'élus, le monde associatif, les fédérations et organisations professionnelles et consulaires, les conseils de développement. Ce décloisonnement des approches est susceptible de recueillir l'adhésion et l'implication des habitants sur des sujets divers, s'agissant de développement économique, de solidarité, de mobilité, de culture, de tourisme....

« Encourager les coopérations entre territoires »

6/ Encourager les coopérations entre territoires, y compris avec les territoires urbains, avec des géométries variables selon les problématiques en question

S'il faut savoir créer des synergies locales, les démarches les plus efficaces sont aussi ouvertes sur l'extérieur, d'abord à travers l'échange d'expérience, puis dans la recherche de complémentarités avec les espaces voisins, et de coopérations à différentes échelles en fonction des projets menés. La Région a un rôle particulier dans l'animation d'un réseau des bassins de vie.

« Une véritable stratégie d'attractivité des bassins de vie ruraux »

7/ Avoir une véritable stratégie d'attractivité des bassins de vie ruraux et organiser l'accueil des populations nouvelles

Face au déséquilibre démographique, il est indispensable que chacun des bassins de vie ruraux déploie une stratégie s'appuyant sur un diagnostic de la réalité et des atouts territoriaux, pour valoriser ces derniers, et attirer des populations jeunes susceptibles de dynamiser le territoire et de prendre en charge la population âgée. Une telle démarche a été mise en place dans d'autres

régions à caractère rural et a donné des résultats encourageants à partir du moment où les questions d'accessibilité, de services publics, de desserte TIC, de logement et de dynamique culturelle sont traitées.

Responsabilité des acteurs :

	Faible	Forte
Secteur privé		●
Etat	●	
Collectivités locales		●

IV-2-4 : Des logements pour tous, sobres et proches des services

Ambition 2020 :

Construire 130 000 logements d'ici 2020

Contexte :

Un logement de qualité pour tous et à un prix abordable est une des principales conditions de l'attractivité et de la cohésion sociale en région Centre. L'offre de logements occupe, par sa localisation (induisant des déplacements), sa typologie (selon l'état de la demande), la mixité sociale et fonctionnelle dans laquelle elle s'insère, une place prépondérante dans l'aménagement du territoire et la gestion de l'espace.

Avec la moitié des habitants situés sur l'axe ligérien, une forte augmentation des seniors, plus particulièrement au sud de la région, la mutation économique des zones d'emplois, ou encore les évolutions sociétales telle la décohabitation des ménages, l'intervention volontaire et concertée des pouvoirs publics doit apporter une réponse différente en fonction des territoires : faciliter l'accès au logement sur les secteurs les plus tendus de la région, s'adapter à la demande dans les zones rurales ...

Selon les projections de l'INSEE, la population (aujourd'hui un peu plus de 2,5 millions d'habitants) devrait augmenter d'environ 5 % à l'horizon 2020. Le nombre de ménages évoluera de manière plus rapide que le nombre d'habitants en raison de la réduction de la taille moyenne des ménages, phénomène lié au vieillissement et à l'évolution des modes de cohabitation (hausse du nombre de familles monoparentales, moins de cohabitations entre générations différentes...). Ainsi, entre 2006 et 2020, le nombre de ménages devrait s'accroître de 12 %, soit une hausse d'environ 130 000 ménages. D'après les hypothèses d'évolution de la population et des ménages, ainsi que celles concernant les destructions dans le parc existant, le nombre de logements à construire entre 2006 et 2020 s'élèverait à 180 000, soit près de 13 000 logements par an. Près de 3 000 logements par an, dont 2 000 au sein du parc HLM, seraient nécessaires pour répondre à la demande des ménages en difficulté.

A court terme, l'Union Sociale de l'Habitat (USH) chiffre à plus de 8 700 les demandes les plus urgentes, dont 500 ménages en hébergement d'urgence ou SDF.

La diminution des crédits de l'Etat menace le niveau de production de 2 000 logements par an nécessaire au maintien d'une offre satisfaisante. Cette compétence de l'Etat est largement partagée voire déléguée aux collectivités qui s'engagent largement en faveur du logement social dans des programmes répondant à leurs priorités.

Certaines caractéristiques du territoire régional doivent guider la définition de priorités régionales :

- Le vieillissement de la population régionale avec une part de plus de 75 ans (9,6% contre 8,5% au niveau national en 2007) qui représenterait 16,3 % des habitants en 2040

« L'offre de logements occupe une place prépondérante dans l'aménagement du territoire et la gestion de l'espace. »

« L'USH chiffre à plus de 8 700 les demandes les plus urgentes »

- Les difficultés rencontrées par les jeunes : entre 15 et 30 ans, l'insertion dans la vie professionnelle passe par un parcours résidentiel sécurisé, et concerne 1/5 des habitants de la région
- Les besoins en réhabilitation thermique du parc social, avec 76 000 logements soit 44% classés E, F ou G (une consommation de 4,1 Twh ep/m2/an pour l'ensemble du Parc) et la précarité énergétique dans le parc privé (dépenses énergétiques des ménages en moyenne 51% plus élevé que dans le parc de logements sociaux)
- Un manque de stratégie foncière en région centre qui est parfois un frein à la production de logements sociaux et peut induire un étalement urbain source de déplacements et d'artificialisation des espaces agricoles ou naturels (entre 2007 et 2009, le rythme d'artificialisation des sols atteint 5 100 hectares par an tandis que le Centre perd 7 850 hectares par an – source : enquête Teruti-Lucas)
- Une population fragile concentrée dans des quartiers sensibles (8% de la population régionale habite dans un quartier en Contrat urbain de cohésion sociale) avec 12 quartiers bénéficiant du Programme National de Rénovation Urbaine dont le coût est estimé à 1,4 milliard d'euros.

Choix stratégiques et leviers d'action :

Bénéficiant d'une urbanisation équilibrée, maillée par un ensemble de villes, la région Centre doit pouvoir faciliter l'accès de tous ses habitants à un logement adapté, économe en énergie, abordable et bien situé par rapport aux services disponibles.

Pour se faire, il est nécessaire de territorialiser les politiques du logement pour prioriser les interventions publiques, en veillant à conforter les agglomérations, villes moyennes, et pôles de centralité dans leurs fonctions urbaines

- Offrir à tous les habitants la possibilité d'accéder à un logement à coût abordable à proximité des emplois et des services en :
 - o Développant une offre en direction des plus démunis
 - o Accompagnant les jeunes en insertion dans leur parcours résidentiel,
 - o Favorisant le maintien à domicile des personnes âgées
 - o Luttant contre la précarité énergétique
- Orienter les formes urbaines pour :
 - o Favoriser une réelle mixité sociale et fonctionnelle
 - o Maîtriser l'étalement urbain
 - o Mieux intégrer à la Ville les quartiers d'habitat social
 - o Tenir compte des infrastructures de transports en commun

« Orienter les aides publiques vers le logement des plus démunis »

Ces choix stratégiques exigent la mise en œuvre des leviers suivants :

1/ Orienter les aides publiques vers le logement des plus démunis

- o Maintenir à au moins 500 par an la production de logements financés en Prêts Locatifs Aidés d'Intégration, en conjuguant les moyens de l'Etat et des collectivités territoriales afin de favoriser l'équilibre financier des opérations
- o Soutenir là où cela est nécessaire les centres d'hébergement et de réinsertion sociale (CHRS) et les maisons-relais, notamment pour les femmes isolées, afin de répondre aux besoins de personnes dans l'incapacité d'accéder au logement autonome.

« Accompagner les jeunes en insertion dans leur parcours résidentiel »

2/ Accompagner les jeunes en insertion dans leur parcours résidentiel

- Participer au développement des Foyers de Jeunes Travailleurs (FJT), en complétant le maillage par des structures d'accueil dans les villes petites et moyennes
- Diversifier l'offre de logements, de façon complémentaire, en constituant un parc de logements sous-loués à destination des jeunes, pour plus de souplesse et de réactivité
- Fédérer les initiatives visant à recenser l'offre et mettre en relation les jeunes avec les bailleurs publics ou privés

3/ Favoriser le maintien à domicile des personnes âgées

- Veiller à la localisation des logements neufs adaptés pour personnes âgées, au cœur de communes disposant de services et commerces et desservies en transports en commun, et le cas échéant avec la présence de services médicaux et/ou paramédicaux
- Adapter le parc de logements HLM occupés par des personnes âgées, soit 37 000 logements à réhabiliter au fil des prochaines années.
- Accompagner les propriétaires privés, bailleurs ou occupants, dans la réalisation de travaux d'adaptation de leur logement ; favoriser le passage à l'acte en soutenant financièrement la réalisation de diagnostic thermique

« Favoriser le maintien à domicile des personnes âgées »



4/ Diminuer la consommation énergétique

- Encourager la construction neuve et la rénovation performante énergétique et intégrant des énergies renouvelables : (hypothèses du scénario d'émissions de GES -40%) Pour atteindre ces objectifs d'efficacité énergétique il faut que dès 2012 les constructions neuves soient « à énergie positive »; que le recours aux énergies renouvelables soit étendu (25% de bois-énergie et 25% de pompes à chaleur dans les maisons individuelles d'ici 2020 et 10% pour les immeubles) et qu'il y ait davantage de logements raccordés au chauffage urbain. Dans la perspective d'avoir un parc de logement totalement sobre en 2050, il faudrait rénover 25 000 logements par an.
- Eliminer du parc public social progressivement les « passoires thermiques » (parmi les étiquettes E-F et G) qui représentent 76 000 logements (soit 44 % du parc) et induisent de lourdes charges aux ménages les plus modestes, le programme global représentant a minima 1 milliard d'euros sur les 10 prochaines années
- Accompagner les programmes de réhabilitation thermique des logements privés, en direction des propriétaires bailleurs et des propriétaires occupants les plus modestes : développer un outil de financement adapté au cas des co-propriétés, renforcer l'accès au dispositif de prêt à taux 0% Isolaris Centre, développer une approche par quartier

« Diminuer la consommation énergétique »

« Orienter les formes urbaines dans une logique de développement durable »

5/ Orienter les formes urbaines dans une logique de développement durable :

- Développer des stratégies foncières privilégiant la densification des espaces déjà urbanisés et une gestion économe de l'espace
- Favoriser une réelle mixité sociale (en luttant contre les ségrégations spatiales, tant à l'échelle de la ville que du quartier) et fonctionnelle (quartiers résidentiels, commerces, entreprises, enseignement ...)
- Soutenir les opérations privilégiant le lien social (qualité des espaces publics, aires de jeux, jardins partagés ...)



- Intégrer les questions de mobilité tant en amont de la définition du programme que dans la conception de ses aménagements (transports publics, circulations douces ...)
- Généraliser les techniques de conception en matière d'habitat durable (performance énergétique, gestion des eaux, conceptions bioclimatiques, paysage et respect de la biodiversité)
- Poursuivre la requalification des quartiers sensibles bénéficiant du Plan National de Rénovation Urbaine, mais également des autres quartiers d'habitat social, notamment dans des villes petites et moyennes, qui peuvent connaître également des dysfonctionnements, mais aussi dans une logique de prévention.
- Mettre en place un pôle régional d'efficacité urbaine, afin de sensibiliser les acteurs publics, accompagner les collectivités dans leurs réflexions, former les professionnels de l'aménagement, accompagner des actions démonstratives, capitaliser sur les bonnes pratiques ... dans le domaine de l'urbanisme durable

Responsabilité des acteurs :

	Faible	Forte
Secteur privé		●
Etat	●	
Collectivités locales	●	

Le coût de construction de 130 000 logements, dont 20 000 logements sociaux est de l'ordre de 26 milliards d'euros.

IV-2-5 : Des services de santé en réseau, un vieillissement préparé

Ambition 2020 :

Disposer d'1 médecin pour 1 000 habitants, partout en région

Contexte :

La région Centre subit une grande insuffisance du nombre de professionnels de santé. Or, dans la perspective d'un accroissement et d'un vieillissement de la population, cette situation devient très préoccupante. Plusieurs facteurs se conjuguent pour expliquer cette situation :

- une **perte d'intérêt** pour l'exercice de la médecine libérale régulière (10 % seulement des jeunes médecins souhaitent s'installer en cabinet privé) en raison notamment de la crainte des jeunes médecins d'exercer de façon isolée,
- un **nombre insuffisant de médecins** formés en raison d'un numerus clausus très insuffisant au regard des besoins
- une position de **dernière région française** en matière de densité médicale, avec une densité de 0,92 médecin généraliste libéral pour 1 000 habitants (1,10 au plan national), et de 0,755 infirmier libéral pour 1 000 (1,2 au plan national).
- un **vieillissement** des professionnels de santé (plus d' 1/3 des médecins libéraux, 18 % des infirmiers et 1/4 des kinésithérapeutes de la région ont plus de 55 ans).
- une **aggravation** de la pénurie avec :
 - le vieillissement de la population encore plus prononcé en région Centre,
 - de fortes disparités infra-régionales : situation préoccupante dans le sud et le nord-est de la région pour les médecins généralistes ; situation critique chez les spécialistes dans l'Indre et en Eure et Loir,
 - et une baisse prévue dans les 5 prochaines années, de 10% des effectifs des généralistes pouvant aller en 2030 jusqu'à -18,9%

Par ailleurs, on a les éléments d'analyse suivants :

Une offre hospitalière bien répartie sur le territoire mais parfois menacée

La région Centre compte 31 établissements hospitaliers pratiquant la chirurgie (15 établissements publics) localisés dans les agglomérations, ainsi que dans les sous-préfectures (sauf Pithiviers et Issoudun), ainsi qu'à Gien et Amboise.

A noter toutefois que là où l'activité est la moins significative, ces blocs opératoires sont menacés, ce qui impacterait lourdement l'économie de ces pôles (cf partie « réseau de villes »).

Un vieillissement de la population qui nécessite des équipements et services adaptés

- Vieillissement de la population accentué (9,6 % de plus de 75 ans contre 8,3% en métropole en 2007) et accroissement de la proportion de patients atteints de la maladie d'Alzheimer (plus de 50% des populations accueillies en EHPAD).

« La région Centre subit une grande insuffisance du nombre de professionnels de santé »

« Une offre hospitalière bien répartie sur le territoire mais parfois menacée »

« Un vieillissement de la population qui nécessite des équipements et services adaptés »

- Une entrée en EHPAD de plus en plus tardive (conséquence du développement du maintien à domicile) soit un âge moyen de plus de 85 ans, avec pour corollaire une durée moyenne de séjour raccourcie à 2 ans et 6 mois
- une région globalement bien équipée : 132,16 places en structures médicalisées (EHPAD, accueil de jour et hébergement temporaire) ou en maintien à domicile (SSIAD) pour mille personnes de 75 ans et plus, avec toutefois des disparités entre territoires.
- En particulier en matière de soins à domicile, si le taux de couverture est bon (19,53 places pour 1000 habitants âgés de + de 75 ans contre 18,48 de moyenne nationale), les 4 350 places en soins à domicile sont concentrées en Indre et Loire et dans le Loiret (respectivement 26% et 20% des places), tandis que l'Eure-et-Loir ne compte que 9% des places au plan régional.
- ... mais avec un retard en accueil de jour et hébergement temporaire hors EPHAD, lié à une connaissance insuffisante des familles ou des professionnels de santé de ce dispositif et aux problèmes de prise en charge des frais de transport des personnes.
- 8 filières gériatriques labellisées à partir des établissements « supports » suivants : CHRU de Tours, CHR d'Orléans, Centres Hospitaliers (Bourges, Vierzon, Chartres, Châteauroux et Blois), d'autres pouvant à court terme venir compléter cette structuration territoriale (Saint Amand, Vendôme, Montargis).

« Disposer d'une infrastructure de santé du meilleur niveau, avec un réseau d'hôpitaux et de cliniques, et un ensemble de structures d'accueil spécialisées. »

Choix stratégiques et leviers d'action :

La région Centre souhaite garantir une grande qualité de vie à ses habitants et être attractive. C'est pourquoi, il est indispensable qu'elle puisse disposer d'une infrastructure de santé du meilleur niveau, avec un réseau d'hôpitaux et de cliniques, et un ensemble de structures d'accueil spécialisées. La présence médicale doit être maintenue, avec le remplacement des médecins qui partent à la retraite, et l'organisation la plus adaptée des professionnels sur l'ensemble des territoires. Cela suppose à la fois de former un nombre plus important de professionnels, puis de créer les conditions adaptées à leur exercice, ce qui implique des coordinations, des incitations, des moyens technologiques. Face à l'importance de cet enjeu pour la qualité de vie et l'attractivité de notre région, la cohérence de l'action publique doit être particulièrement travaillée, à différentes échelles de temps et de territoires, dans le cadre d'une stratégie régionale de santé et de couverture médicale.

« Vers la création d'une Communauté Hospitalière de Territoire à partir d'un partenariat dense entre le CHU de Tours et le CHR d'Orléans. »

Ces choix stratégiques exigent la mise en place des leviers d'action suivants :

1/ Aller vers la création d'une Communauté Hospitalière de Territoire à partir d'un partenariat dense entre le CHU de Tours et le CHR d'Orléans.

- La coordination régionale de tous les établissements de santé doit s'approfondir. Elle pourrait notamment s'appuyer sur un partenariat renforcé entre le CHU de Tours et le CHR d'Orléans. Les deux grands établissements régionaux pourraient s'entendre avec les perspectives suivantes :
 - Renforcer l'encadrement au CHRO par l'accueil de jeunes médecins en formation issus de l'Université de Tours
 - Identifier les complémentarités CHU/CHRO par filière en visant l'excellence en matière de soins et de recherche
 - Etre la tête d'un Réseau Santé Sécurisé à très haut débit à l'usage exclusif des professionnels de santé, condition indispensable pour développer à grande échelle la télémédecine.

« Développer les formations de santé, en particulier des médecins. »

2/ Développer les formations de santé, en particulier des médecins.

- Rehausser le numerus clausus de la faculté de médecine de Tours, actuellement à 233 et qui devrait être logiquement porté à 300 au regard du poids de la population régionale. Dans cette perspective, l'accueil d'internes sur l'hôpital d'Orléans serait facilité.

- Assurer Une meilleure sensibilisation aux métiers paramédicaux en amont de l'entrée en institut de formation pour réduire le nombre d'échecs.
- Rapprocher la faculté de médecine de Tours et la faculté d'activités physiques et sportives d'Orléans pour favoriser l'émergence de nouveaux métiers dans la rééducation et le maintien de la santé par l'activité physique.
- Fournir de meilleures conditions d'étude et de formation aux apprenants : locaux universitaires de la faculté de médecine de Tours, conditions d'accueil des internes à l'hôpital d'Orléans ; augmentation du nombre de professionnels paramédicaux (masseurs- kiné, infirmiers, aides soignants, aides médico psychologiques ...) et poursuite de la modernisation des écoles et instituts de formation sanitaire et sociale ;
- Mettre en place d'un plan pluri annuel d'investissement pour la modernisation des écoles et instituts de formation répartis sur le territoire régional et compléter la couverture territoriale en matière de formations sanitaires et sociales de niveau V (aides-soignants, auxiliaires de vie sociale, aides médico-psychologique...).
- Accorder des facilités pour permettre aux étudiants en médecine de découvrir l'exercice de la médecine ambulatoire notamment en zone rurale, en développant un accompagnement harmonisé à l'échelle régionale des étudiants en médecine (stages, logement, transport ...)
- Promouvoir un développement de la télémédecine : dossier médical partagé, transmission de données, échanges entre professionnels, consultations à distance
- Maintenir les hôpitaux et des plateaux techniques complets dans l'ensemble des pôles de centralité répartis sur le territoire régional

« Favoriser l'implantation et la qualité de vie des professionnels de santé dans les territoires »

3/ Favoriser l'implantation et la qualité de vie des professionnels de santé dans les territoires

- Favoriser la mise en réseau des professionnels de santé pour un meilleur suivi global du patient, doublée d'un partenariat étroit avec les collectivités, l'Etat et les autres partenaires.
- Faciliter l'exercice regroupé de la médecine, notamment dans le cadre de plateaux techniques et de maisons de Santé Pluridisciplinaires (MSP) : avec un objectif de réalisation de 50 MSP, pour un maillage cohérent du territoire régional en complétant l'offre par le soutien aux pôles paramédicaux et cabinets médicaux secondaires
- Permettre aux acteurs locaux (professionnels, collectivités territoriales, associations locales...) de définir un véritable projet territorial de santé à une échelle territoriale de proximité
- Expérimenter en région Centre, une médecine salariée sur les secteurs où il y a carence de l'initiative (création de centres de santé)

« Assurer aux aînés l'accès à des prestations diversifiées »

4/ Assurer aux aînés l'accès à des prestations diversifiées adaptées à leurs souhaits, à leurs besoins et à leurs revenus en soutenant :

- le maintien à domicile, facilité par :

- des services à domicile (portage de repas, travaux ménagers, soins médicaux, services de garde de nuit, structures d'accueil...), des logements et une offre de transport adaptés,
 - une professionnalisation des personnels et reconnaissance accrue des métiers de l'aide à domicile (personnels d'intervention, d'encadrement et de direction)
 - l'accueil de jour et l'hébergement temporaire (2 jours à 3 mois), hors hôpitaux ou EHPAD, pour les personnes atteintes de la maladie d'Alzheimer et autres types de démence, ou après un problème de santé, afin de soulager les aidants, permettre la réadaptation à la vie à domicile, héberger pendant les travaux d'adaptation du domicile, lutter contre l'isolement en favorisant le maintien d'une vie sociale (animations, participation aux repas ...)
 - des structures d'accueil pour les personnes âgées valides : MARPA, unités d'accueil familiales
- l'équité d'accès (coût accessible pour tous) aux Etablissements d'Hébergements pour Personnes Agées dépendantes (EHPAD) et structures d'accueil pour handicapés, adaptés à la grande dépendance.

Responsabilité des acteurs :

	Faible	Forte
Secteur privé		●
Etat		●
Collectivités locales		●

IV-2-6 : Des aménités à valoriser dans chaque bassin de vie

Ambition 2020 :

Faire partager les richesses des territoires

Contexte :

Le mot « aménité » n'est pas courant et sa définition semble variable et diverse, mais il permet d'évoquer cette multiplicité de circonstances où sur un territoire, un lieu précis, une œuvre, une tradition, un produit suscitent un plaisir d'être particulier qui donne envie d'y venir, d'y revenir et parfois d'y vivre. L'aménité est localisée même si elle n'est pas toujours essentiellement matérialisée. Elle appartient donc spécifiquement à un territoire, dont elle exprime, au final, l'identité accueillante.

Si les aspects de l'attractivité sont nombreux et variés, la qualité de vie, basée sur les aménités de chacun des territoires est facteur de fierté pour les habitants et vecteur d'une image positive vis-à-vis de l'extérieur.

La région Centre est une région chargée d'histoire qui se traduit par une culture riche, des patrimoines variés porteurs d'une image forte.

Le terme de patrimoine s'entend dans son acception la plus large, et concerne aussi bien les patrimoines bâtis que les patrimoines naturels, industriel, culturels, la mémoire des habitants. Il est le support d'une identité collective qui doit être préservée, transmise, modifiée car vivante.

Un patrimoine culturel dense et varié

- Le patrimoine bâti

La Région Centre présente une densité monumentale très importante avec des monuments majeurs comme les châteaux de la Loire, les édifices religieux (cathédrales de Bourges et de Chartres ...), les nombreux prieurés ou abbayes qui sont autant de sites d'exception.

Bâtie sur une mosaïque de « pays » historiques et de régions naturelles, la région ne présente pas d'unité architecturale mais des architectures multiples, complexes et riches, marquées par des codes architecturaux issus des modes de vie et des matériaux prélevés localement.

Le petit patrimoine ou patrimoine vernaculaire fait appel à l'idée d'un héritage légué par les générations et hérité de l'activité humaine. Les édifices religieux, le bâti traditionnel, les maisons paysannes, les croix rurales, les chapelles, oratoires... ponctuent les territoires de la région et son autant de témoignage du passé. L'habitat troglodytique de la vallée du Loir ou de la Touraine, les granges à auvent du Boischaud Sud, l'architecture solognote... sont des éléments identitaires des territoires.

Des villes comme Orléans, Bourges, Tours, Blois ou encore Chartres sont chargées d'histoire et présentent des centres anciens remarquables, composés d'un patrimoine historique, culturel et architectural considérable.

« Si les aspects de l'attractivité sont nombreux et variés, la qualité de vie, basée sur les aménités de chacun des territoires est facteur de fierté pour les habitants et vecteur d'une image positive vis-à-vis de l'extérieur. »

« La région Centre présente une densité monumentale très importante avec des monuments majeurs »

« Un réseau composé d'une soixantaine de musées labellisés »

294 sites classés ou inscrits présentent un intérêt artistique, historique, scientifique, légendaire ou pittoresque. Leur qualité appelle, au nom de l'intérêt général, la préservation de toute atteinte grave. Les sites sont dispersés sur le territoire régional mais on note une forte concentration sur l'axe ligérien.

8 villages labellisés « plus beaux villages de France » (Cande-Saint-Martin, Yèvre-le-Châtel, Saint-Benoît-du-Sault...) appellent une préservation et une valorisation de leur qualité patrimoniale, un développement de leur notoriété, facteurs de développement économique de ces sites.

9 villes et Pays d'Art et d'histoire/cités de caractère ont reçu ce label: des villes comme Blois, Bourges ou Chinon et des territoires de projet comme les Pays Loire Touraine ou Loire Val d'Aubois, développent des actions pour sensibiliser les habitants à l'architecture, au patrimoine, à l'urbanisme, au paysage et en faire les acteurs de leur cadre de vie.

L'UNESCO, a reconnu une valeur patrimoniale internationale à 4 sites : les cathédrales de Bourges et Chartres, la basilique de Neuvy-Saint-Sépulcre, et le Val de Loire entre Sully sur Loire et Chalonnes, reconnu au titre de son paysage culturel vivant.

Au-delà de cette nécessaire préservation, ce patrimoine doit constituer un territoire de création, ouvert aux artistes contemporains afin de perpétuer le lien – historiquement si riche -, entre notre territoire et la création.

- **Le patrimoine immatériel**

Un réseau composé d'une soixantaine de musées labellisés Musées de France, des manifestations culturelles d'envergure comme le Printemps de Bourges, les fêtes de Loire, des spectacles historiques, les fêtes de Jeanne d'Arc à Orléans, une programmation et une création culturelle active font de la région le support d'une activité culturelle dense qui traduit une mobilisation des acteurs des territoires.

Un réseau homogène de lieux de diffusion de spectacle sur l'ensemble du territoire régional garantit une offre importante et diversifiée, avec 92 salles de spectacles et petits lieux de création parmi lesquelles figurent 8 lieux majeurs du spectacle vivant.

Des grands noms de la littérature comme Chateaubriant, Balzac (né à Tours), Flaubert, Proust (Illiers Combray), Rabelais, Ronsard, George Sand et plus récemment Alain Fournier, auteur du Grand Meaulnes ou Maurice Genevoix (Saint-Denis-de-l'Hôtel) sont nés ou sont venus écrire dans une région fortement marquée par la production littéraire.

Léonard de Vinci, venu travailler sur l'invitation de François Ier au Château du Clos Lucé, près d'Amboise, a marqué l'histoire de la Touraine par sa présence.

Les terroirs de la région, porteurs d'image ont favorisé la genèse d'un patrimoine gastronomique riche, basé notamment sur les productions viticoles, les 5 AOC caprines (sur les 11 que compte la France) et sur des spécialités culinaires qui représentent des valeurs d'identité, de qualité et d'art de vivre (la poire tapée, le cidre du Gâtinais ou du Perche, les rillettes de Touraine, les lentilles vertes du Berry...).

Il y a dans la gastronomie et dans nos vins de Loire, de Bourgueil à Sancerres, un patrimoine extraordinaire, qui exige d'ailleurs un apprentissage, des maturations. C'est pourquoi le patrimoine culinaire de la région a été répertorié. On sait que l'UNESCO a classé le « repas à la française » au patrimoine de l'humanité.

Des savoir faire, métiers d'Art (luthiers, céramistes, maîtres verriers à Chartres...) doivent être conservés et transmis.

« 92 salles de spectacles et petits lieux de création parmi »

« Un patrimoine gastronomique riche »

- Le patrimoine naturel et paysager

Des facteurs géographiques, une situation de carrefour climatique, une diversité de substrats, une topographie variée concourent à l'importante richesse de la région.

La Loire constitue un couloir migratoire majeur pour de nombreuses espèces d'oiseaux qui contribuent à la biodiversité régionale. On note la présence d'espèces rares à l'échelle nationale comme la Caldésie, dont 90 % de l'effectif français se situe en Brenne, mais aussi la Cistude d'Europe, le Balbuzard pêcheur pour lequel la région Centre est la seule zone de nidification en France.

**« 3 Parcs
Naturels
Régionaux »**

3 Parcs Naturels Régionaux (Brenne, Perche et Loire Anjou Touraine), la Sologne, entité naturelle reconnue, zone nodale de milieux boisés, traduisent une richesse naturelle importante.

Les massifs forestiers, forêt d'Amboise, de Marchenoir, de Châteauroux ou d'Orléans, plus grand massif forestier de France, sont à la fois une ressource forestière de bois, des espaces naturels et des lieux de loisirs pour les habitants de la Région.

Le réseau dense de cours d'eau marque le paysage et la topographie régionale à la fois par ses larges vallées et par son chevelu de rivières et de ruisseaux qui irriguent l'ensemble du territoire. Des rivières comme La Cloche, La Sonnette, l'œuf dans le Pithiverais creusent leurs lits dans des petites vallées qui forgent la topographie des territoires.

**« Le paysage
est une
composante
essentielle de
notre cadre de
vie »**

La région Centre est caractérisée par la diversité de ses paysages qui sont le reflet d'une mosaïque de milieux basés sur une géologie variées et des activités humaines qui ont, au fil du temps, su s'adapter aux caractéristiques du milieu.

Si des entités paysagères majeures forgent l'image de la Région (la Vallée de la Loire, la Beauce, la Brenne et la Sologne), une multitude d'autres paysages, tout aussi identitaires et remarquables, construisent l'identité et la diversité des territoires : les paysages de bocage dans le Boischaud sud, le Pays Fort ou le Perche, les paysages de plaine (Champagne, Beauce), de vallée (Loire, Loir, Creuse...), paysage de relief (Sancerrois...), les paysages urbanisés. Des pays de zone humide comme les landes de Sologne, les prairies et étangs de la Brenne, les zones humides du Boischaud sud sont, par ailleurs, des foyers de biodiversité remarquables.

Le paysage est une composante essentielle de notre cadre de vie. Il est un élément constructif de l'identité territoriale, indissociable de l'image du territoire, mais aussi le support d'un développement économique basé sur le tourisme.

La région Centre compte également 27 parcs et jardins labellisés Jardins remarquables par le Ministère de la Culture qui sont vecteurs d'une image positive qui fait référence à un art de vivre et qui renvoie à l'image du Jardin de la France, rencontre entre la culture et la nature.

Les ressources génétiques animales et végétales sont un patrimoine vivant en lien avec les activités humaines et les terroirs de la région. Les races et les variétés locales sont des repères identitaires (le Berrichon de l'Indre, la géline de Touraine...) et peuvent apparaître comme des valeurs refuges pour des consommateurs en quête de sécurité alimentaire.

D'autres races portent une image identitaire d'un territoire et peuvent être valorisées sous un angle touristique comme l'âne grand noir du Berry ou le cheval Percheron.

- Culture et sport, facteurs de mise en mouvement des territoires

Le réseau des acteurs qui sur le territoire régional se mobilisent pour développer des actions d'animation, de valorisation des ressources locales, les associations qui œuvrent dans le domaine de la culture ou des activités sportives, les comités des fêtes qui développent des animations

**« Avec plus 60
saisons
culturelles, près
de 150
festivals, un
espace propice
à la création, à
l'animation des
territoires et de
leurs
patrimoines. »**

locales variées tissent un réseau riche d'animation et un lien social où la convivialité et le « vivre ensemble » sont les moteurs de leur mobilisation.

Avec plus de 60 saisons culturelles, près de 150 festivals rayonnants sur l'ensemble du territoire, la région Centre offre un espace propice à la création, à l'animation des territoires et de leurs patrimoines. C'est en plaçant l'habitant au cœur de ses préoccupations, que la Région Centre a su mettre en place un outil innovant de diffusion cinématographique en zone rurale, les cinémobiles. Acteurs de l'action culturelle, les habitants de ces territoires œuvrent pour développer des initiatives culturelles et artistiques, vecteurs de lien social et de solidarité.

La pratique artistique s'appuie sur de nombreuses structures d'apprentissage, dédiées en grande partie aux jeunes. Ainsi pour la musique, notre territoire dispose à la fois d'un réseau d'écoles municipales et associatives de qualité, et d'harmonies-fanfanes qui favorisent les liens intergénérationnels et la convivialité.

Avec plus de 600 000 personnes licenciées dans les clubs de sports de la région et près d'un million de pratiquants, notre territoire est un formidable espace de jeux et de loisirs. La présence d'un mouvement sportif militant permet d'offrir d'excellentes conditions pour l'apprentissage du sport.

« Prendre conscience et donner de la valeur à nos aménités »

Choix stratégiques et leviers d'action :

Nous souhaitons que la région Centre préserve, valorise et invente les aménités qui peuvent la rendre séduisante, à la fois à travers des éléments objectifs de qualité de vie, mais aussi à travers une multiplicité de lieux, d'atouts naturels, paysagers ou patrimoniaux, d'événements et d'initiatives inscrites dans une démarche culturelle, qui en nourrissent l'urbanité et le lien social. Cela correspond à la fois à des enjeux démographiques (ils faut attirer des populations, retenir les jeunes), économiques (ces aménités sont souvent le support du tourisme), culturel et social (le vivre-ensemble peut être favorisé à travers ces aménités qui portent des valeurs communes), et environnemental (le respect de la nature est souvent une condition de leur existence).

« Préserver et faire vivre nos aménités, avec une exigence de qualité »

Ce choix stratégique exige la mise en œuvre des leviers d'action suivants :

1 – Prendre conscience et donner de la valeur à nos aménités : pour donner de la valeur, il est d'abord nécessaire de savoir décrire, souvent en faisant appel à des connaissances et des références historiques, naturalistes, artistiques. C'est à partir de la Commune qu'il est pertinent de dresser un inventaire des aménités, pour les faire valoir ensuite à l'échelle du bassin de vie, puis au-delà.

« Informer et mobiliser les habitants »

2 – Préserver et faire vivre nos aménités, avec une exigence de qualité : Certaines aménités sont très fragiles, parce qu'elles tiennent à un équilibre naturel ou paysager, ou à une association de bénévoles. Sans figer la vie, il peut être important de « donner toute sa chance » à une aménité, par exemple à travers un aménagement lorsqu'il s'agit d'un élément patrimonial ou paysager (pensons aux quais et ports de nos fleuves et rivières), à une promotion lorsqu'il s'agit d'une fête ou d'une création culturelle. La mise en réseau permet de faire émerger des référentiels de qualité, de susciter un progrès, d'associer des compétences, d'approfondir le sens d'une tradition ou d'une initiative.

« Faire valoir et connaître nos aménités pour forger une image séduisante de la région Centre »

3 – Informer et mobiliser les habitants : l'intérêt pour les aménités locales peut être nourri et l'implication personnelle des habitants est un puissant facteur d'intégration sociale, de rencontre et de bonheur d'agir. Les territoires sont d'autant plus attractifs que ceux qui y vivent en sont fiers, savent en parler avec chaleur et enthousiasme parce qu'ils sont personnellement impliqués dans des dynamiques ouvertes à l'accueil des nouveaux arrivants.

4 – Faire valoir et connaître nos aménités pour forger une image séduisante de la région Centre : Si la Loire, les châteaux et les cathédrales déterminent l'image de la région Centre, on devine aussi que pour beaucoup de nos contemporains ces références à l'histoire ne sont pas très

séduisantes. La mer et la montagne sont des atouts beaucoup forts pour le tourisme et les migrations résidentielles. On voit donc tout l'intérêt à faire valoir la profondeur et la diversité de nos aménités, à la fois patrimoniales et vivantes. Pour ses habitants et pour ses touristes, pour ceux qui pourraient choisir de venir vivre en région Centre, il est indispensable de révéler et de créer un grand nombre d'occasions de découverte, de rencontre, d'émerveillement, de distraction et d'épanouissement.

Responsabilité des acteurs :

	Faible	Forte
Secteur privé		●
Etat	●	
Collectivités locales		●

IV-2-7 : Eau et biodiversité : garantir les continuités écologiques et la qualité des eaux, prévenir les risques

Ambition 2020 :

Devenir la première région à biodiversité positive

Contexte :

La préservation de la biodiversité est, avec la lutte contre le changement climatique, l'un des grands enjeux auxquels la région Centre, à l'instar des autres territoires, va être confrontée.

Face aux enjeux sociaux, économiques ou d'aménagements du territoire, la préservation de l'eau et de la biodiversité n'apparaissent pas toujours comme des priorités, considérant notamment que le monde du vivant a su jusqu'à maintenant faire face aux crises majeures d'extinction des espèces. Chaque espèce cependant nous est précieuse, face notamment aux « services » qu'elle nous rend aujourd'hui, ou qu'elle est susceptible de nous rendre demain dans de nombreux domaines : alimentation, santé, loisirs, industrie...

Par ailleurs, s'il ne peut y avoir de développement et d'aménagement durables sans préservation de la biodiversité, il semble également primordial d'intégrer dans nos perspectives de développement la prise en compte des risques naturels, et notamment du risque inondation : une crue comme celle survenue en 1856 constituerait sur le bassin de la Loire, et notamment en Loire moyenne où 300 000 personnes et 14 000 entreprises seraient affectées, l'une des plus importantes catastrophes naturelles susceptibles de survenir en France métropolitaine.

Choix stratégiques et leviers d'action :

Dans ce contexte, la région Centre peut se fixer, deux objectifs ambitieux :

Faire de la région Centre la première région française à biodiversité positive à l'horizon 2020. Il s'agit d'analyser la somme de nos impacts, négatifs et positifs sur la biodiversité régionale et de développer des politiques permettant une reconquête de la biodiversité, au-delà de sa simple préservation.

Anticiper les inondations et développer une véritable culture du risque avec le souci de la préservation des vies humaines et de la réduction des dommages.

Les actions prioritaires à mener dans le cadre de ce Schéma Régional d'Aménagement et de Développement Durables du Territoire s'inscrivent dans les orientations stratégiques et opérationnelles de la Stratégie Régionale pour la Biodiversité et du Plan Loire Grandeur Nature.

Ces choix stratégiques exigent la mise en œuvre des leviers d'action suivants :

1/ Impliquer tous les habitants dans la connaissance, la protection et la mise en valeur de la biodiversité locale

- **Développer la connaissance** : Il importe de renforcer la connaissance, tant des espèces et des habitats naturels, que des menaces qui pèsent sur elle. Comment valoriser pour la

« La préservation de la biodiversité est, avec la lutte contre le changement climatique, l'un des grands enjeux »

« Faire de la région Centre la première région française à biodiversité positive à l'horizon 2020 »

« Anticiper les inondations et développer une véritable culture du risque »

« Impliquer tous les habitants dans la connaissance, la protection et la mise en valeur de la biodiversité locale »

médecine ou pour l'industrie les propriétés d'une plante qui ne serait pas connue ? Dans la prise en compte du risque inondation, les modèles prévisionnels de crue sont essentiels.

- Sensibiliser le plus grand nombre : Même si l'intérêt porté aux grands enjeux environnementaux est important, la culture générale et les savoir-faire des habitants, des usagers, des professionnels et des décideurs, restent assez faibles. Il apparaît donc important de sensibiliser, informer et former les publics, préalable indispensable à une plus large appropriation et mobilisation.
- Protéger : La préservation de la biodiversité est essentielle ; espèces et écosystèmes nécessitent d'être préservés et gérés afin d'assurer leur pérennité. De même la protection est au cœur de la prise en compte du risque inondation.
- Valoriser : Dans la poursuite du développement de la connaissance, de nombreuses ressources naturelles sont peu ou ne sont pas utilisées par l'Homme. Le développement de la recherche appliquée et du transfert de technologie est essentiel, sous réserve de ne pas épuiser les ressources... Il convient de nous appuyer sur une meilleure connaissance des services rendus par les écosystèmes et de leur valeur pour garantir un usage durable de la biodiversité.
- Faire de chaque citoyen un acteur : L'action de chaque habitant est déterminante ; ainsi le développement de l'éco-citoyenneté est une nécessité pour faire évoluer nos modes de faire.

« Faire de chaque citoyen, un acteur »

« Agir pour la restauration du bon état écologique des cours d'eau »



2/ Agir pour la restauration du bon état écologique des cours d'eau

L'objectif est ambitieux : restaurer, avant 2015, le bon état écologique des deux tiers des eaux contre moins de 20% aujourd'hui en région Centre. Il s'agit cependant d'une urgence qui s'impose à tous, pour l'alimentation en eau potable. Les milieux naturels (sol, sous-sol, milieux aquatiques et rivières) et l'économie (industrie, agroalimentaire et agriculture).

Pour réussir, il faut d'abord généraliser la gestion intégrée par bassin versant. Ce principe d'action doit s'imposer à tous les acteurs de l'eau et pour toutes les actions, qu'elles soient liées aux rivières comme à l'assainissement et à l'eau potable.

Cette gestion se décline :

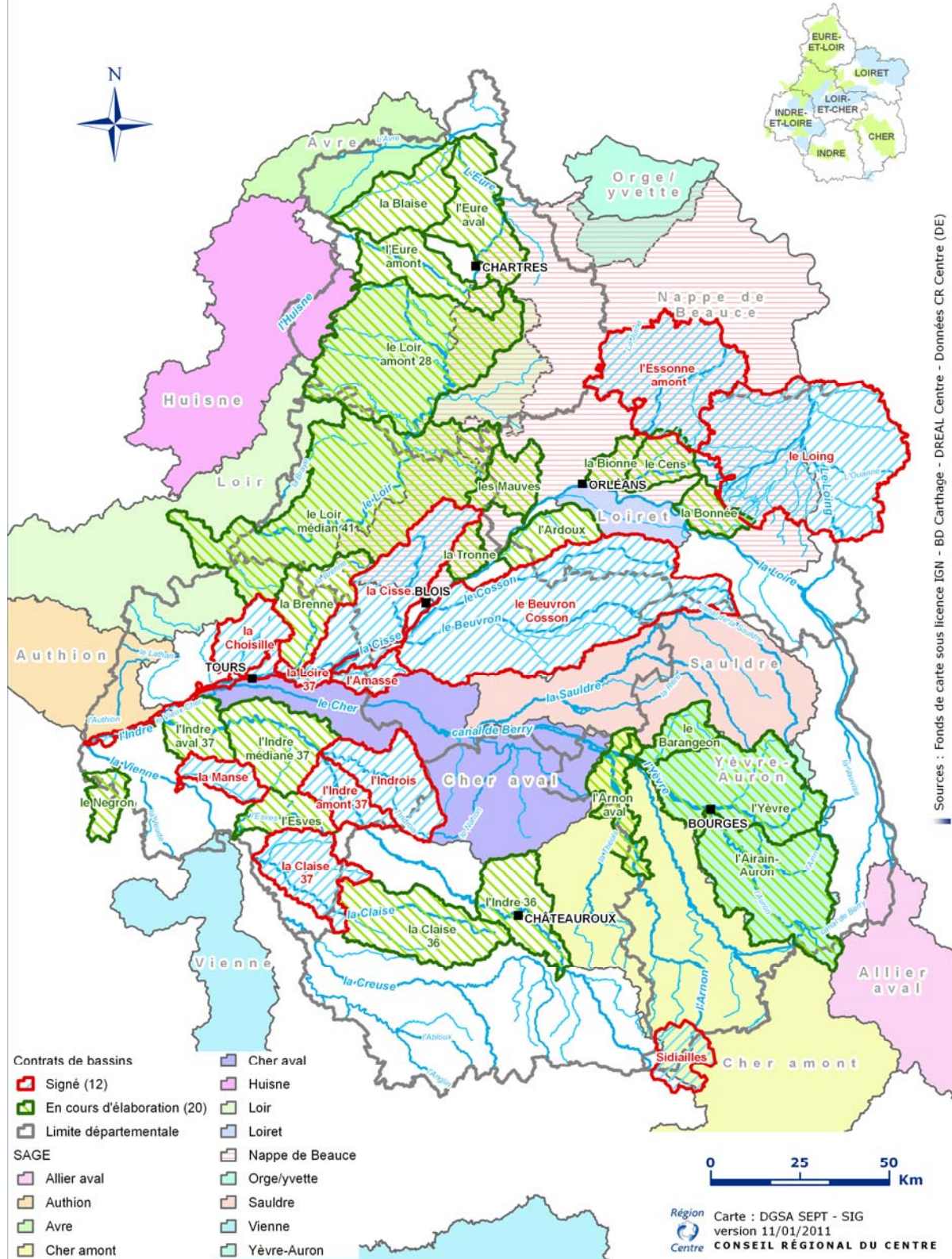
- à l'échelle des SAGE pour la planification, la définition des objectifs, les stratégies à long terme de gestion de la ressource,
- à l'échelle des contrats de bassin pour les travaux, l'action et l'animation du territoire.

Concrètement, il faut aussi s'attacher à résoudre les conflits d'usage liés à l'eau en s'appuyant sur l'outil SAGE. Les principaux bassins à enjeux de la région sont déjà couverts par un SAGE. Tous les acteurs de l'eau doivent contribuer rapidement, mais avec des objectifs ambitieux, à l'écriture de ces SAGE pour engager leur mise en œuvre. La Région pourrait impulser l'élaboration de SAGE où c'est encore nécessaire, et notamment sur les bassins de l'Eure, de l'Indre, voir de la Creuse.

Pour mettre en œuvre ces stratégies de bassin définies dans les SAGE (Schémas d'Aménagement et de Gestion des Eaux), il faut développer des contrats de bassin sur l'ensemble du territoire. Ces travaux sont en cours avec un réseau de sous-bassins : près de 50 % du territoire régional est déjà engagé dans cette démarche. Sur chaque bassin, des ingénieurs, des animateurs ou des techniciens de rivières élaborent et conduisent des programmes de travaux soutenus par la Région et les Agences de l'eau. Dans ce cadre, il faut généraliser les opérations de renaturation

des rivières : reconstitution des méandres, effacement des obstacles à la circulation des poissons et au transport des sédiments, restauration de zones inondables naturelles...

Contrats de bassin en région Centre et SAGE situation au 18 février 2011



3/ Maîtriser les prélèvements d'eau pour préserver la ressource

**« Maîtriser les
prélèvement
d'eau pour
préserver la
ressource »**

Les Schémas Directeurs d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SDAGE) des bassins Loire Bretagne et Seine Normandie, confirment que la maîtrise des prélèvements d'eau est un enjeu essentiel. Les sécheresses observées ces dernières années montrent à quel point nos activités économiques, en particulier agricoles, sont vulnérables à un déficit de précipitations hivernales. On peut par ailleurs souligner l'impact de l'irrigation en période estivale sur les écosystèmes ainsi que le risque de déficit en eau potable.

Les actions à mener dans ce cadre doivent tendre vers :

- le développement des économies d'eau : au-delà de la nécessaire recherche des sources de gaspillage, il importe notamment en période d'étiage, de réduire l'impact de l'irrigation en optimisant son efficacité. Dans certains secteurs de grande culture, les pressions sur les aquifères sont telles qu'il conviendra prioritairement de faire évoluer les systèmes de production vers des cultures pouvant s'affranchir de l'irrigation.
- le soutien à la gestion collective des prélèvements : seule une gestion volumétrique concertée des prélèvements sur la ressource en eau permet de concilier de manière pérenne, à la fois le nécessaire respect du bon état des cours d'eau (en connexion avec le système aquifère), la prévention et la gestion des conflits d'usage, et de garantir l'usage à privilégier de l'alimentation en eau potable. Dans ce cadre, les SAGE sont des outils déterminants à promouvoir.

4/ Construire une Trame Verte et Bleue régionale déclinée aux échelles infra-régionales et dans les documents d'urbanisme

- Préserver la richesse et les particularités du patrimoine naturel régional en construisant un réseau de sites protégés représentatifs faisant appel aux différents outils de protection existants. Ce réseau doit s'inscrire dans le cadre d'un partenariat entre l'Etat, la Région et les Départements, en s'appuyant sur la Stratégie de création des aires protégées (SCAP),
- Mettre en place un Observatoire Régional de la Biodiversité, outil de mutualisation des connaissances permettant la cohérence des actions en faveur de la biodiversité, et s'appuyant notamment sur le Système d'Information sur la Nature et les Paysages, afin de fédérer l'ensemble des acteurs institutionnels et associatifs,
- Conforter l'observatoire des espèces invasives, lieu de recueil des données de terrain, de veille scientifique ainsi que de ressource pour les différents publics confrontés à ces phénomènes ou souhaitant prévenir les invasions. Animé par le Conservatoire régional et le Conservatoire botanique national, cet observatoire a vocation à devenir la référence pour l'ensemble des acteurs régionaux,
- Agir pour renforcer la prise en compte de la biodiversité dans les territoires agricoles. Cet objectif vise la conservation des habitats naturels existants, la restauration de milieux naturels en cohérence avec les usages agricoles locaux, la conservation et l'utilisation des ressources variées du vivant,
- Prendre en considération la biodiversité dans les différents projets d'aménagement afin d'éviter les facteurs de banalisation, et de fragmentation des continuités écologiques. Le Schéma régional de cohérence écologique (SRCE) constituera le socle de référence pour intégrer les continuités écologiques dans les différents projets.

« Une Trame Verte et Bleue régionale déclinée aux échelles infra-régionales »

5/ Réduire la vulnérabilité des collectivités et entreprises au risque inondation et informer les habitants.

« Réduire la vulnérabilité des collectivités et entreprises au risque inondation »

La stratégie nationale inondation, qui sera définie d'ici fin 2011, comportera une évaluation préliminaire des risques d'inondation, la désignation des territoires à risques importants ainsi que des stratégies locales de prévention des risques.

Les actions menées dans ce cadre sur notre territoire doivent tendre vers :

- une **prise de conscience** du risque d'inondation par le plus grand nombre d'acteurs (habitants, collectivités, acteurs socio-économiques). Des actions de sensibilisation spécifiques doivent être menées à destination de ces divers publics, notamment les scolaires, sur la base d'un partage des connaissances et d'une représentation réaliste et pédagogique de la crue et de ses impacts.
- une **prise en compte préventive et explicite du risque** dans les schémas d'aménagement comme dans leurs gestions, avec un objectif de réduction de la vulnérabilité pour les habitants et les activités économiques ;
- une **réduction significative des impacts** directs et indirects des inondations futures (risques humains, désordres, dommages, pertes d'activité,...) en assurant prioritairement la protection des personnes et des biens. Les acteurs régionaux concernés s'engagent dans la réalisation d'un programme global de travaux ambitieux (restauration des cours d'eau, sécurisation des digues, mise en œuvre de

protections localisées, préservation et restauration de zones d'expansion de crues...);

- une planification complète de la **gestion de crise**, par la définition préalable des moyens de secours et de l'organisation à mettre en œuvre en cas de survenue d'une inondation.

Responsabilité des acteurs :

	Faible	Forte
Secteur privé	●	
Etat		●
Collectivités locales		●

IV-3- Une mobilité et une accessibilité favorisées

Depuis le 18^{ième} siècle et l'invention de la propulsion vapeur, le rythme des échanges et des déplacements n'a cessé de s'accélérer et de se mondialiser. Mais au fil des années, les questions de sécurité ont entraîné l'apparition de normes qui ont fortement renchéri le coût des infrastructures et des équipements. Dans le même temps, l'industrialisation a permis une formidable démocratisation de l'automobile et du camion au détriment des transports en commun, bloqués dans leurs sillons. Les tramways dans les villes, et tout un réseau de voies ferrées installées au début du 20^{ième} siècle ont été abandonnés. Il s'en est suivi un engorgement routier qui a suscité un plan national de construction d'autoroutes, tandis que sur les longues distances les lignes de Trains à Grande Vitesse et les aéroports gagnaient un nombre toujours plus important de voyageurs.

Nous sommes face à 3 défis :

- ✓ Inscrire nos territoires et en particulier nos grandes villes dans le réseau des grandes infrastructures de transports nationaux, européens et mondiaux (autoroutes, lignes TGV, aéroports) ;
- ✓ Densifier et adapter l'offre de transports en commun dans la proximité, en articulant la combinaison des modes de transport pour aller d'un point à un autre de notre territoire. Le transport devient un facteur d'exclusion sociale, en particulier parce que notre urbanisme et les coûts de foncier et de logement éloignent le domicile et le travail. Il nous faut absolument diminuer la distance domicile-travail. Les lieux d'activité, de loisir et de consommation sont de plus en plus concentrés tandis que les espaces résidentiels s'étalent. Le renchérissement de l'essence pèse sur le pouvoir d'achat des ménages les plus modestes ;
- ✓ diminuer l'impact écologique de nos modes de transport, qu'il s'agisse de la consommation d'énergies fossiles ou de l'impact des infrastructures ; notamment en favorisant le transfert modal, de la route vers le rail, de la voiture individuelle vers un mode de déplacement collectif et doux. Le choix des modes collectifs doit devenir évident à partir de leurs atouts d'accessibilité, de proximité, de simplicité, de complémentarité et d'intermodalité.

« Depuis le 18^{ième} siècle le rythme des échanges et des déplacements n'a cessé de s'accélérer et de se mondialiser »

« Inscrire nos territoires et en particulier nos grandes villes dans le réseau des grandes infrastructures de transport »

« Diminuer la distance domicile-travail »

« Diminuer l'impact écologique de nos modes de transport »

IV-3-1 : Inscrire le territoire régional dans les grandes liaisons d'aménagement de l'Europe

Ambition 2020 :

Intégrer la région Centre au réseau grande vitesse

Contexte :

La région Centre bénéficie d'un réseau autoroutier très dense. La nouvelle liaison Orléans-Chartres-Rouen viendra la compléter.

Par ailleurs, et malgré sa proximité à Paris, l'accès limité au réseau de lignes à grande vitesses provoque, au fur et à mesure de son extension, un éloignement relatif vis-à-vis des destinations et territoires aujourd'hui connectés.

Bien située sur les radiales ferroviaires Nord-Sud (Paris-Tours-Bordeaux, Paris-Orléans-Limoges-Toulouse), la Région Centre ne bénéficie toutefois pas de sa position de carrefour du fait d'un développement trop faible des liaisons transversales, même si Nantes-Lyon est une des rares transversales de niveau national.

Cette absence de liaisons Ouest-Est de premier plan ne permet pas de tirer véritablement profit d'une certaine proximité avec la façade maritime et ses grands ports.

Les aéroports d'Ile de France, compte tenu de leur relative proximité et surtout de leur offre inégalée de liaisons internationales, assurent l'essentiel de la desserte aérienne du territoire de la Région Centre. Aujourd'hui, et malgré sa relative complexité, l'accessibilité routière est malheureusement la plus simple.

Choix stratégiques et leviers d'action :

Nous souhaitons inscrire la région Centre dans le réseau européen des lignes ferroviaires et des aéroports.

Pour mener les différentes actions nécessaires au développement de ces grandes liaisons la coopération interrégionale est sans doute à privilégier. Le groupe des huit régions du grand Bassin Parisien en constitue notamment un cadre tout à fait pertinent.

Ce choix stratégique exige la mise en œuvre des leviers d'action suivants :

1/ Connecter la région Centre aux capitales régionales et aux euros-régions peu éloignées

Le TGV et les grandes liaisons ferroviaires : Un accès performant au réseau TGV peut permettre de relier une grande partie des **capitales régionales françaises en moins de 2H00** et les capitales de la plupart de ces **grandes régions européennes en moins de 4H00** (Londres, Bruxelles et Amsterdam, Francfort et Cologne, Turin ou encore Barcelone).

« L'accès limité au réseau de lignes à grande vitesses provoque un éloignement relatif »

« Inscrire la région Centre dans le réseau européen des lignes ferroviaires et des aéroports. »

« Connecter la région Centre aux capitales régionales et aux euros-régions peu éloignées »

La Région Centre doit voir ses liaisons d'**approche des grandes plateformes aéroportuaires intercontinentales fortement améliorées**, par l'accès en train aux plateformes parisiennes. C'est pourquoi, nous soutenons la réalisation **de la ligne à grande vitesse d'interconnexion au sud de l'Île de France**, qui permettra la création de dessertes inter-secteurs performantes, via Massy, desservant RoissyTGV et la gare à créer d'OrlyTGV.

Aujourd'hui, 4 scénarios sont étudiés pour le tracé du Paris-Orléans-Clermont-Lyon. Les tracés les plus à l'Ouest sont de nature à concilier les intérêts des habitants des régions Centre et Auvergne en privilégiant les dessertes d'Orléans, de Bourges, de Montluçon et de Clermont-Ferrand.

La Région entend soutenir les options du tracé de ces scénarios Ouest garantissant une desserte de qualité de ses territoires :

- La desserte d'Orléans et Bourges
- La desserte de gares connectées au réseau TER et intégrées au tissu urbain
- La connexion optimisée avec les lignes TER et la desserte de l'axe Paris-Orléans-Clermont-Lyon qui permettront la diffusion de l'effet TGV.

Il est prévu que la ligne POCL soit réalisée avant 2025, et il est indispensable qu'elle soit alors étroitement interconnectée avec la **ligne Paris-Orléans-Limoges-Toulouse modernisée** avant 2020. Cette ligne est primordiale pour le rayonnement de la région et l'amélioration de l'accessibilité des territoires du Sud régional. La combinaison de ces infrastructures pourrait également, dans le cas d'un tracé Ouest, permettre une bonne connexion au Limousin. Sans attendre la création de la LGV, une forte amélioration des conditions de circulation et des dessertes de l'axe Paris-Orléans-Limoges-Toulouse sont indispensables.

Le prolongement de la **ligne à grande vitesse Atlantique de Tours à Bordeaux (LGV SEA)** est prévu fin 2017.

A travers les liaisons ferrées, nous pouvons placer la Région Centre en position de carrefour en favorisant les liaisons Ouest-Est, en poursuivant la **modernisation et l'électrification de la transversale Nantes-Lyon** garantissant **l'efficacité de la liaison voyageur et une liaison fret performante** entre Nantes-St Nazaire et vers le sillon rhodanien et l'Italie.

« Développer l'activité liée au fret »

Les grandes liaisons routières : la liaison routière sécurisée et aménagée **Orléans-Chartres-Rouen** a été décidée.

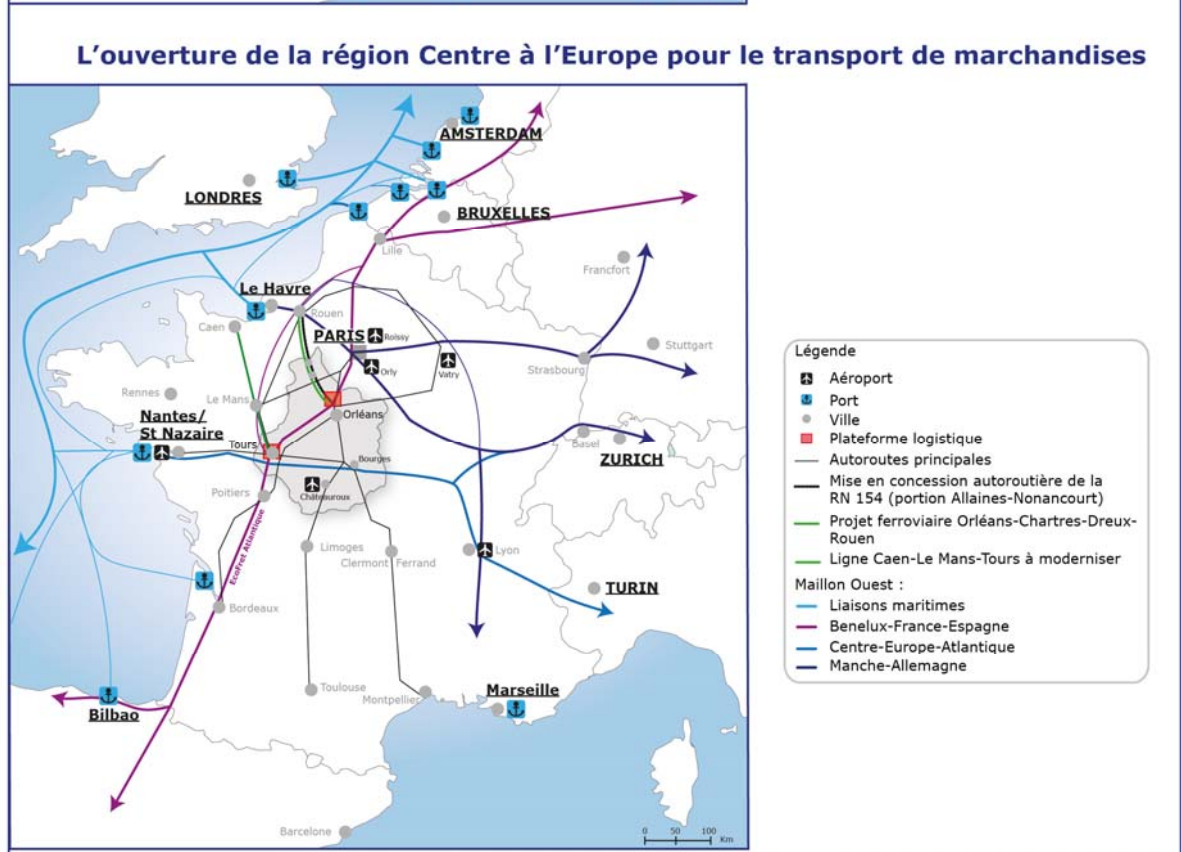
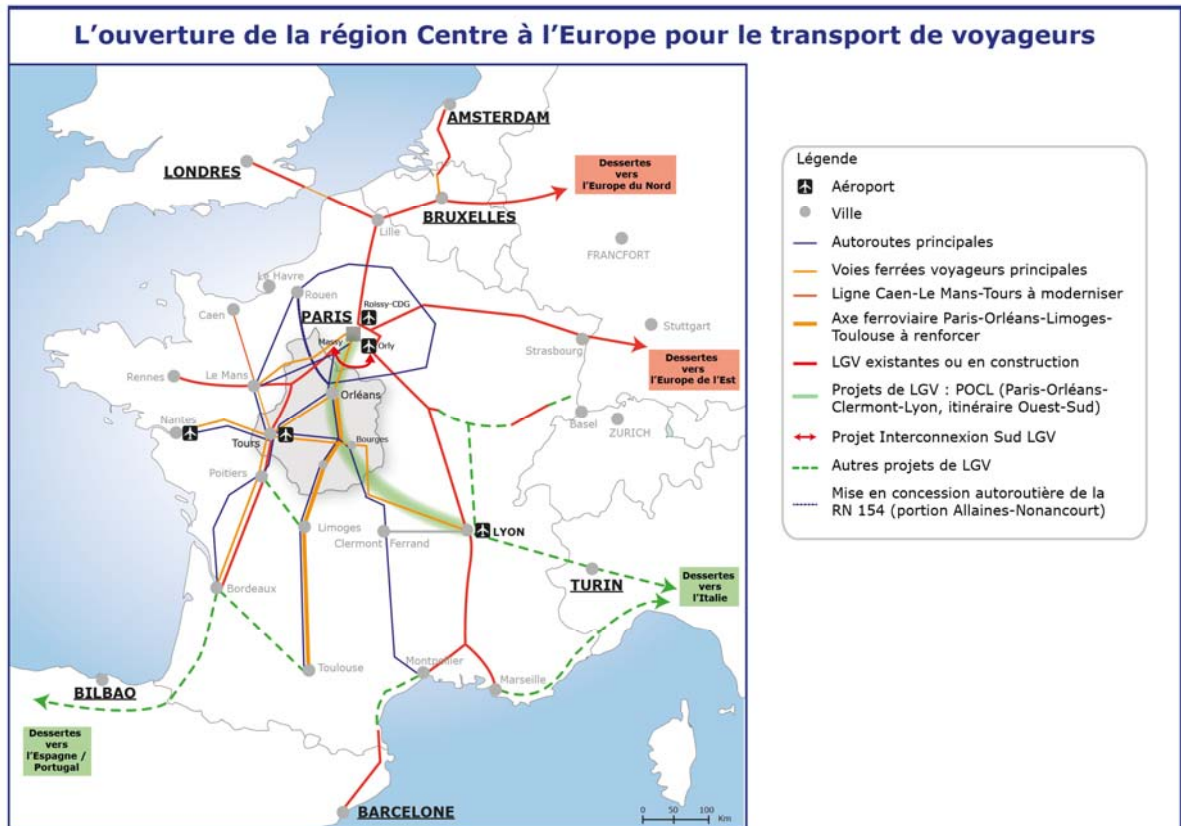
L'aéroport de Tours : il est dédié à l'accueil des passagers. L'adaptation de l'aérogare ainsi que de ses équipements connexes (parkings voitures et avions) sont programmés.

2/ Développer l'activité liée au fret grâce à notre position au croisement de flux de marchandises Nord-Sud (Autoroute ferroviaire EcoFret et Maillon Ouest Benelux-Espagne) et Ouest-Est (Nantes-Lyon), existants ou présentant un intéressant potentiel de croissance.

- Renforcer les liaisons avec les grands ports Maritimes de Rouen-Le Havre, Nantes-St Nazaire et La Rochelle pour en faire les portes de nos échanges internationaux.
- Rendre efficient les corridors Benelux-France-Espagne et Centre Europe Atlantique identifiés dans le projet Maillon Ouest, notamment par l'achèvement de l'électrification de l'axe Nantes-Tours-Lyon.
- Permettre le développement du fret ferroviaire sur l'axe Orléans-Chartres-Dreux-Rouen à réhabiliter
- Créer une plateforme de transbordement autoroute ferroviaire à proximité d'Orléans (Artenay).
- Utiliser les points de confluence entre corridors et axes structurants comme Tours et Vierzon pour l'implantation de plateformes intermodales.
- Relier la région Centre à la façade maritime et favoriser l'implantation de plateformes intermodales en cohérence avec le projet Maillon Ouest élaboré dans le cadre de la coopération interrégionale Grand Bassin Parisien.



- Prendre en compte l'aéroport de Châteauroux positionné sur le fret en accroissant les activités de maintenance aéronautiques et de formation dans les métiers liés au fonctionnement des aéroports.
- Agir pour le rétablissement des wagons isolés dans le fret ferroviaire.



Responsabilité des acteurs :

	Faible	Forte
Secteur privé		
Etat		●
Collectivités locales	●	

Approche budgétaire : Le coût des projets d'infrastructure permettant l'inscription du territoire régional dans les grandes liaisons européennes est d'environ 28 milliards d'euros.

IV-3-2 : Vers un nouveau modèle des mobilités : mutualisations, transports en commun coordonnés

Ambition 2020 :

Soutenir le choix des mobilités douces et économes d'énergie

Contexte :

Sur le territoire régional, **31% des émissions de gaz à effet de serre sont liées aux déplacements des personnes et des marchandises**. La réduction de ces émissions nécessite d'une part l'utilisation raisonnée de l'automobile et d'autre part le recours plus systématique aux transports en commun et aux modes de transports doux (marche à pied, cyclisme...) voir alternatifs (autopartage, covoiturage ...).

En moyenne, les déplacements « domicile-travail » en TER sont 7 fois moins émetteurs que les déplacements en voiture et les déplacements en bus urbain le sont 3 fois moins^[2]. Le recours à la voiture individuelle doit être plus raisonné. Bien évidemment, on doit distinguer différents types de déplacements qui doivent être appréciés différemment et induisent des stratégies différentes pour les réduire ou les reporter sur des modes collectifs et doux quand cela est possible. Il y a ainsi des déplacements personnels contraints (domicile-travail, domicile-lieu de formation), des déplacements générés par l'activité économique, et des déplacements personnels de loisir. Il est nécessaire de diminuer les déplacements à la fois en nombre et en distance. Cela induit à la fois une réflexion sur des pratiques quotidiennes, une évolution de celles-ci, par exemple à travers le covoiturage, le télétravail, la visioconférence, mais aussi, à plus long terme, une évolution de notre aménagement de l'espace et de l'implantation des activités humaines.

La diminution des ressources pétrolières va conduire progressivement à une hausse du prix du pétrole. Si les tendances de ces trente dernières années se prolongent, une hausse de 6% par an du prix du baril, **soit 70% sur 10 ans**, est à envisager. L'auto-mobilité ainsi que la multi-motorisation des ménages pourrait donc être en nette diminution dans le courant des 10 à 20 prochaines années. Une mobilité des courtes distances ou alternative est donc à envisager.

Le transport public est particulièrement adapté à des flux importants sur des moyennes et longues distances et ne peut pas toujours remplacer le rôle joué aujourd'hui par la voiture. La marche à pied, le vélo, le partage de véhicule (autopartage ou covoiturage), et d'autres formes de mobilité innovantes sont à développer. Plus de 35% des actifs travaillent dans leur commune de résidence, ceux-ci sont pourtant encore 57% à utiliser une voiture pour aller travailler. Une culture de la mobilité alternative doit émerger.

Choix stratégiques et leviers d'action :

Pour relever le défi du changement climatique et de la raréfaction du pétrole, la région Centre doit s'engager en faveur du **développement de la mobilité durable des personnes et des biens**. Selon l'Organisation de Coopération et de Développement économiques (OCDE), « le transport durable est assuré lorsque les besoins d'accès aux personnes, aux services et aux marchandises sont satisfaits en l'absence de toute atteinte permanente à l'environnement mondial, de dommages aux milieux locaux et d'iniquité sociale.^[1] ».

« Sur le territoire régional, 31% des émissions de gaz à effet de serre sont liées aux déplacements des personnes et des marchandises »

« La région Centre doit s'engager en faveur du développement de la mobilité durable des personnes et des biens. »

Atteindre les objectifs de cette mobilité durable constitue un défi que les acteurs du territoire doivent relever ensemble.

- **Rendre l'ensemble du système de transport public lisible et performant, en proposant des services communs à la mobilité et améliorant la coordination des réseaux.**
- **Encourager le report modal par le développement de solutions alternatives pour atteindre une part modale de la voiture à 50% sur les périmètres de transports urbains actuels de Tours et Orléans en 2020 et de 60% dans les autres agglomérations régionales**
- **Rendre accessibles les services pour l'ensemble des citoyens**
- **Diversifier les modes de livraison des marchandises en ville.**

Le nombre important d'acteurs en charge de la mobilité génère parfois un problème de compréhension et de lisibilité pour l'utilisateur. Dans les aires urbaines des grandes agglomérations de la région, les domaines de compétences de chacune des autorités organisatrices laissent certains territoires mal desservis par manque de coordination des acteurs publics en charge de la desserte. **De nouveaux modes de coopération** entre autorités organisatrices pourraient permettre de mieux répondre aux besoins des populations résidant dans le périurbain.

Par ailleurs, ces besoins croissants en termes de mobilité sont générés par la spécialisation des espaces urbains, la cherté du foncier, le développement de l'urbanisation à distance des pôles de services existants... Les réseaux de transport se sont jusqu'à présent adaptés afin de desservir ces nouveaux lieux de l'urbanisation.

Dans un souci de rationalisation de l'effort public, il est nécessaire de **repenser le lien entre urbanisme et transport** afin de densifier les espaces dès à présent bien desservis ou pouvant prochainement bénéficier d'une amélioration de service. L'augmentation des dessertes ou la réalisation de projets de transports ne pourra se faire que dans le cadre d'une **démarche globale urbanisme-services-transports** au sein des communes concernées.

La Région, afin de permettre d'une part la réelle mise en place d'un "effet réseau" pour les transports en commun et, d'autre part, l'émergence d'une nouvelle culture de la mobilité en région, souhaite arriver à une mutualisation physique et institutionnelle. La Région anime aujourd'hui le Comité des Partenaires du Transport Public afin de créer des synergies entre projets et souhaite renforcer sa politique d'impulsion et de proposition dans l'ensemble des domaines des transports et de la mobilité.

Ces choix stratégiques exigent la mise en œuvre des leviers d'action suivants :



1 - Repenser les lieux de l'intermodalité : Les pôles intermodaux les plus fréquentés sont ceux en lien avec les grandes gares. Les pôles d'échanges doivent être particulièrement soignés et permettre la prise d'information, offrir des parcours jalonnés et lisibles entre réseaux... Au-delà de ces aspects spécifiquement liés au transport, penser les grands pôles intermodaux de Tours, Orléans, Chartres,... comme **des pôles de services**, moteurs de développement pour le secteur dans lequel ils s'inscrivent, paraît incontournable dans la prochaine décennie. Les quartiers d'affaires, de commerces, voir les pôles de loisirs se développent préférentiellement dans les espaces à fort passage. **Les quartiers gares** ont donc un fort potentiel qu'il faudra exploiter pleinement en lien avec les projets d'aménagement des pôles gare.

2 - Développer des pôles de services aux gares: accompagner son enfant à la crèche, acheter du pain, timbrer une lettre... sont autant de besoins quotidiens. Permettre aux usagers des transports en commun de trouver à proximité des points d'arrêts principaux du réseau TER différents services, remplit 2 objectifs: faciliter l'accès aux services du quotidien à l'utilisateur des transports collectifs en levant ainsi un frein à la mobilité en TER et intégrer le pôle de transport à la vie de la cité.

« De nouveaux modes de coopération entre autorités organisatrices pourraient permettre de mieux répondre aux besoins des populations résidant dans le périurbain »

« Repenser les lieux de l'intermodalité »

« Développer des pôles de services aux gares »



Développer des parcs de véhicules électriques en location courte durée à proximité des gares majeures de la région permet d'offrir une possibilité de réaliser les derniers kilomètres de son parcours avec une souplesse horaire et géographique, sans générer de pollutions.

Coordonner les dessertes et les services : Billettique, tarification, coordination des horaires et dessertes des réseaux...concourent à l'attractivité du transport public et nécessitent d'être travaillées en commun, au sein de groupes de travail dédiés ou de structures de coopération à créer afin de proposer aux utilisateurs des services à la mobilité voire des dessertes mutualisés. La recherche d'une **billettique commune** aux réseaux en étant équipés devrait pouvoir aboutir pour **2015**.

« S'affirmer en tant que région cyclable de référence »



3 - S'affirmer en tant que région cyclable de référence: seul ou associés aux transports collectifs, le vélo doit devenir une alternative attractive et sécurisée à la voiture, pas uniquement en milieu urbain mais également en milieu rural (avec éventuellement utilisation du vélo à assistance électrique pour les plus longues distances). Pour se développer, ces pratiques ont besoin d'infrastructures adaptées au territoire desservi : pistes ou bandes cyclables, contre-sens cyclables, zones 30 ou espace partagé... en s'appuyant sur le développement des Plan de Déplacements en Entreprises et les Plan de Déplacement d'Etablissements Scolaires, le vélo doit pouvoir gagner en part de marché pour les déplacements de 1 à 3 kilomètres et atteindre 6% au sein des pôles urbains.

« Installer des services d'auto-partage »



4 - Installer des services d'auto-partage dans les 2 grandes agglomérations de la région, Orléans et Tours, et étudier la faisabilité pour les 6 autres villes "moyennes". Ce dispositif permet d'utiliser un véhicule, garé au sein d'un ou plusieurs pools situés en centre ville, pour de courtes durées moyennant un abonnement et un coût à la course. Le dispositif est très comparable par sa souplesse et son mode de fonctionnement à celui des vélos en libre service. Les distances pour lesquelles sont conçues ce service permettent de proposer des véhicules électriques.



5 - Proposer une alternative crédible à la voiture individuelle : En moyenne, le taux d'occupation d'une voiture est de 1,1. En augmentant ce taux d'occupation, le nombre de voiture en circulation et donc les émissions de gaz à effet de serre et les besoins en espaces de stationnement en ville centre diminueront. Le développement du **covoiturage** doit être accompagné par la création d'aires de stationnement dédiées aux points de rassemblement stratégiques : entrées d'autoroutes, accès à la tangentielle à Orléans, la RN154 à Chartres, la N10 à Château-Renault... une **dizaine de point covoiturage** pourrait être aménagée par an sur le territoire régional.

« Proposer une alternative crédible à la voiture individuelle »

L'ensemble de ces actions doit permettre d'atteindre une **part modale de la voiture de 50%** sur les périmètres des transports urbains de Tours et Orléans (respectivement environ 55 et 59% aujourd'hui) et 60% dans les autres agglomérations de la Région en 2020 (contre environ 65% aujourd'hui).



6 - Faciliter l'usage de la voiture électrique : Le développement du moteur électrique doit être envisagé dans le cadre du développement des énergies renouvelables. La voiture électrique n'émet pas de gaz, ce qui fait en fait un outil approprié aux déplacements urbains. Son développement est lié à celui de l'électricité à partir d'énergies réellement renouvelables.

Les premiers usages à favoriser sont :

- les flottes d'entreprises et d'administrations ;
- les dispositifs de livraison en ville à partir de plate formes logistiques.

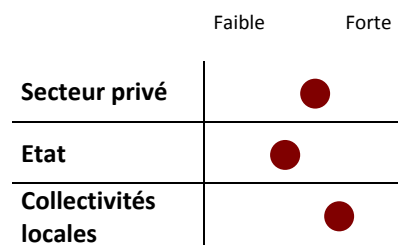
La gestion de cette énergie électrique impliquera aussi des infrastructures bien réparties.

« Garantir une accessibilité facilitée et sécurisée aux personnes à mobilité réduite »

7 - Garantir une accessibilité facilitée et sécurisée aux personnes à mobilité réduite La mise en accessibilité de la cité constitue une nécessité forte pour tous les acteurs publics et la loi du 11

février 2005 l'impose comme objectif pour 2015. Les espaces et équipements publics, les services de transports, la voirie... sont concernés par cette démarche. La **mise en œuvre de solutions alternatives et innovantes** visant à une accessibilité autonome progressive doit être encouragée

Responsabilité des acteurs :



IV-3-3 : Une priorité au ferroviaire

Ambition 2020 :

Augmenter de 50% l'usage du TER

Contexte :

Une analyse globale du marché actuel des déplacements permet de constater :

- **la part encore très largement dominante du transport individuel automobile** : Cette situation permet de confirmer le potentiel important du transport ferroviaire, tant pour les **déplacements de moyenne distance** vers les centres urbains, dont la saturation en heures de pointe va croissante, que pour **les déplacements inter-pôles** qui sont en constante augmentation et génèrent de plus en plus de difficultés de circulation sur les grands axes routiers interurbains du territoire régional.

- **des insuffisances ou manques significatifs dans l'offre de transport ferroviaire** :

Ces manques ou insuffisances peuvent être relevés à plusieurs niveaux :

- au niveau intra-régional, des manques apparaissent dans les relations avec certaines parties du territoire. On constate ainsi des lacunes du maillage en service ferroviaire de voyageurs des villes préfectorales, Chartres ne bénéficiant pas de relations ferroviaires vers les autres préfectorales de la région et Châteauroux manquant d'une liaison avec Tours,
- au niveau plus local, certaines infrastructures ferroviaires sont aujourd'hui inutilisables pour le trafic voyageurs, dégradées ou trop peu performantes pour envisager les développements d'offre qui permettraient d'établir, en particulier en zone périurbaine des grandes agglomérations, une véritable alternative au transport automobile.

Choix stratégiques et leviers d'action :

Dans le cadre d'une économie décarbonée, les transports en commun doivent être privilégiés, en particulier pour les déplacements quotidiens infrarégionaux. Le transport ferroviaire de voyageurs offre des solutions adaptées à travers :

- **le développement qualitatif et quantitatif de l'offre ferroviaire sur les axes existants, avec un objectif de +50% de fréquentation en 2020.**
- **le développement du réseau périurbain.**
- **la réouverture au trafic voyageurs d'axes de desserte inter-pôles**

L'intérêt général de projets ferroviaires est évalué au regard de plusieurs critères :

- Le potentiel de clientèle à la mise en service du projet et à plus long terme
- Le coût du projet, lié à la remise à niveau voire à la construction de la ligne, à la suppression de passages à niveau, l'achat de foncier, la création de haltes, les aménagements connexes...
- Le coût de l'offre ferroviaire à mettre en place (achat de matériel roulant, de sillons, besoin de centre de maintenance, coût de maintenance...)

« La part encore très largement dominante du transport individuel automobile »

« Insuffisances dans l'offre de transport ferroviaire »

« Les transports en commun doivent être privilégiés »

- Les possibilités d'implantation de haltes à proximité de l'urbanisme existant et d'accompagnement en termes de projets urbains, densifications, création de rabattements modes doux...
- L'impact environnemental du projet dans son ensemble (sur les espaces naturels, les émissions des gaz à effet de serre,...)
- Les gains de temps pour les usagers du nouveau service

Ces critères sont repris dans le bilan socio-économique du projet. Complétés de l'impact global sur l'aménagement du territoire et les grands équilibres territoriaux de celui-ci, la pertinence du projet est évaluée et peut être comparée à celles d'autres projets du territoire régional. Une priorisation des projets peut alors être établie.

Ce choix stratégique exige la mise en œuvre des leviers suivants :

« Augmenter l'offre de transport »

1 – développer de manière quantitative et qualitative la desserte sur les axes existants



Il semble possible d'atteindre une augmentation de fréquentation de 50% d'ici 2020, par la mise en œuvre d'actions fortes:

- **Augmenter l'offre de transport** : Suite à la mise en place du cadencement par RFF fin 2011 et afin de donner son plein sens à cette mesure, il sera nécessaire de travailler, sur les axes où la demande de déplacement est importante, à la mise en place de dessertes à la demi-heure en heure de pointe et à l'heure le reste de la journée.

« Améliorer les temps de parcours »

Sur Paris-Chartres, compte tenu de la saturation actuelle des infrastructures et des limites de capacités des matériels roulants, la Région s'est déjà engagée dans l'achat de matériel plus capacitaire. L'adaptation des infrastructures ferroviaires, propriété de RFF, afin de permettre l'augmentation des dessertes, aujourd'hui au quart d'heure en heure de pointe, sera a priori cependant nécessaire à moyen terme pour répondre à la demande croissante sur cet axe.

- **Améliorer les temps de parcours** L'attractivité de la desserte est fortement liée aux temps de parcours et à sa fréquence, notamment dans des secteurs où la voiture offre des temps de trajets porte-à-porte intéressants. L'emplacement actuel des gares est le fruit de l'histoire. L'offre ferroviaire dessert donc des points d'arrêts à très faible fréquentation en allongeant les temps de parcours et en prenant de la capacité sur des axes parfois très chargés. Un travail de rationalisation des points d'arrêts, permettant de concentrer et densifier la desserte là où les potentiels sont situés permettrait :
 - ✓ De gagner en temps de parcours pour les usagers et donc en attractivité pour le réseau TER
 - ✓ De dé-saturer rapidement certains axes ferroviaires pour proposer plus de desserte là où elle est réellement pertinente.
- **Garantir la qualité de service** : La garantie de la qualité de service et du confort du voyageur nécessitera une gestion renouvelée du parc de matériel roulant voire l'achat de rames plus capacitaires afin d'absorber l'augmentation envisagée de 50% sur certains axes aujourd'hui déjà chargés.

« Garantir la qualité de service »

« Compléter le maillage régional »

2 - Compléter le maillage régional :



La remise en service au trafic voyageurs souhaitée **avant 2020** de l'axe ferroviaire **Orléans – Chartres** permettra d'améliorer les relations de l'agglomération chartraine avec la capitale régionale d'une part et avec l'agglomération tourangelle via Voves d'autre part.

De même, le tronçon **Châteauroux-Tours** est un axe ferroviaire qui paraît manquant au maillage ferroviaire de la région. L'étude de la réouverture du tronçon Châteauroux-Loches est donc à

mener dans un premier temps pour en mesurer la pertinence. Si cette pertinence est confirmée, la réouverture pourrait être prévue à horizon 2030.

3 - Des liaisons régionales périurbaines à renforcer ou à créer :



L'extension de l'habitat autour des agglomérations régionales a induit au cours de la dernière décennie une augmentation importante des distances de déplacements quotidiens pour lesquels l'automobile constitue aujourd'hui la réponse la plus évidente, voire la seule possible par défaut de prise en compte d'autres modes.

L'enjeu que constitue le report d'une part de ce trafic sur l'ensemble des modes de transport collectifs et les modes doux est indéniable et le potentiel de fréquentation des lignes ferroviaires desservant certaines zones périurbaines semble conséquent, en particulier sur les étoiles ferroviaires de Tours et Orléans.

L'étoile ferroviaire de Chartres, prochainement étoffée de l'offre Chartres-Voves et étudiée dans le cadre du Plan de Déplacements Urbains, pourrait également présenter un potentiel de développement à moyen/ long terme.

Outre la nécessité de développer l'attractivité de l'offre sur ces liaisons ferroviaires périurbaines, certains axes, ainsi que les complexes ferroviaires de Tours-Saint-Pierre des Corps et d'Orléans-Les Aubrais, pourraient demander des travaux lourds pour pouvoir accueillir cette offre renouvelée. Des études actuellement en cours en définiront la nature exacte.

L'opportunité de développer un système ferroviaire de type tram-train en lien avec les projets de transports urbains de deuxième ligne de tramway à Tours ou de prolongement de ligne à Orléans devra être examinée lors de la définition de ces projets.

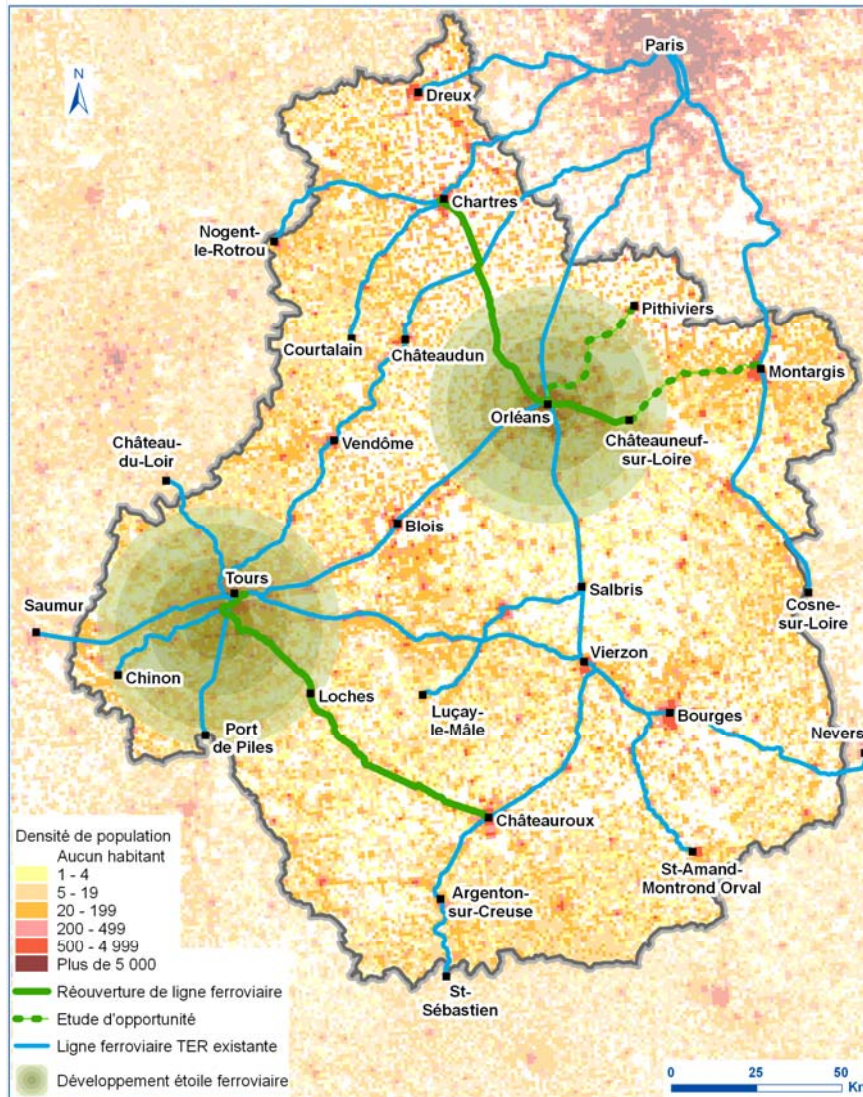
La ligne **Orléans-Châteauneuf** n'accueille aujourd'hui que des circulations fret mais présente une forte dimension périurbaine. Compte tenu du fort potentiel de déplacement ferroviaire sur cet axe, il est aujourd'hui prévu de proposer un service adapté avant 2020.

L'opportunité de prolongement dans un second temps de cette desserte vers Montargis fera l'objet d'un examen approfondi.

La ligne Orléans-Pithiviers est également située dans un secteur où un potentiel de déplacement existe et l'intérêt de la réouverture au trafic voyageurs de cette ligne sera examiné par des études avant 2015.

« Des liaisons régionales périurbaines à renforcer ou à créer »

Evolution des infrastructures et des dessertes ferroviaires régionales à l'horizon 2030



Source : INSEE - TéléAtlas - Fond de carte sous licence IGN
Réalisation : Conseil régional du Centre 2011

Responsabilité des acteurs :

	Faible	Forte
Secteur privé	●	
Etat		●
Collectivités locales	●	

Approche budgétaire : le coût de réhabilitation d'un km de voie ferroviaire varie de 2 à 3 millions d'euros. Le montant total des projets décrits plus haut est donc d'environ 1,8 milliards d'euros. Ce chiffre donne un ordre de grandeur, mais devra être précisé par des études.

IV-3-4 : Un réseau routier à parfaire et sécuriser

Ambition 2020 :

Améliorer la sécurité routière et diminuer les nuisances

Contexte :

La région Centre, située au carrefour de flux de déplacements routiers nationaux, voire internationaux, possède un réseau important d'infrastructures autoroutières et routières performantes. Avec près de 900 km d'autoroutes, la région Centre est la deuxième en France derrière Rhône-Alpes. Elle compte aussi 350 km de routes nationales, 28000 km de routes départementales et environ 37000 km de routes communales. Cependant, l'augmentation continue des déplacements routiers transrégionaux qui traversent son territoire conduit à la saturation de certaines de ces infrastructures, au détriment, notamment, des flux intra régionaux voire des flux locaux. Ces forts trafics sur des routes qui ne sont parfois pas dimensionnées à cet effet peuvent générer des problèmes de sécurité.

Si possible, les problèmes doivent être résolus par d'autres solutions que la construction de nouvelles infrastructures et les projets visant à l'accroissement des modes de transport alternatifs à l'automobile doivent être privilégiés. Ainsi, plus qu'ailleurs en France, le transport routier assure l'essentiel du trafic de marchandises (93% contre 87% au niveau national). Au premier janvier 2009, le parc automobile de la région comptait 1 277 000 voitures particulières. Il ne s'agit pas d'opposer les modes de déplacements entre eux mais plutôt les rendre complémentaires et de veiller à la sécurité des usagers et à la qualité de la vie des riverains.

Choix stratégiques et leviers d'action :

Que ce soit pour les activités économiques ou pour les déplacements de la vie quotidienne, le réseau routier régional doit permettre des circulations fluides et sécurisées, sans altérer la qualité de la vie des riverains.

Le réseau routier aujourd'hui bien étoffé répond aux principaux besoins des usagers. Les exigences de l'action publique doivent donc porter sur la sécurisation de ces itinéraires et la protection de l'environnement.

- **Sécuriser les itinéraires routiers entre pôles urbains afin de permettre des échanges en toute sécurité, notamment là où les transports publics ne suffisent pas à assurer des liaisons suffisantes.**
- **Préserver la qualité de l'air des pôles urbains et des villes moyennes en favorisant leur contournement, notamment là où les principaux trafics sont liés au transit.**

Ces choix stratégiques exigent la mise en œuvre des leviers d'action suivants :

1/ Améliorer la sécurité et la fluidité sur le réseau routier

Plusieurs itinéraires routiers en région Centre nécessitent des aménagements afin d'en améliorer la sécurité et la fluidité. On peut notamment citer les situations suivantes:

- la RN 154 dont l'aménagement complet d'Allaines à Nonancourt est nécessaire
- la route D952, Briare-Gien-Châteauneuf,

« Un réseau important d'infrastructures autoroutières et routières performantes »

« Le réseau routier régional doit permettre des circulations fluides et sécurisées, sans altérer la qualité de la vie des riverains. »

« Améliorer la sécurité et la fluidité sur le réseau routier »

- l'aménagement de la liaison Bourges-Auxerre-Troyes par l'amélioration et la sécurisation de la N151 Bourges-Auxerre notamment.
- l'aménagement de la RN 151 Châteauroux-Bourges et de la RD 943 Châteauroux-Montluçon et Châteauroux-Tours
- la RN10 Chartres-Châteaudun-Vendôme-Tours qui permet à la fois un maillage du territoire et une liaison entre préfectures.
- Les voies de connection entre le réseau secondaire et les autoroutes

2/ Eviter le trafic de transit au sein des villes

Le trafic de transit au sein des villes est source de nombreuses nuisances : pollution, bruit, embouteillages, accidents de la route... Pour les passagers en transit, le passage par des voiries urbaines est également pénalisant puisqu'elle allonge les temps de parcours. Le contournement des agglomérations et des villes qui sont fortement perturbées par des flux de transit nationaux ou internationaux fera l'objet d'une attention toute particulière.

« Eviter le trafic de transit au sein des villes »

Responsabilité des acteurs :

	Faible	Forte
Secteur privé		
Etat		●
Collectivités locales		●

IV-3-5 : Des réseaux de télécommunication très performants

Ambition 2020 :

Le THD pour 70% de la population et l'internet rapide pour tous

Contexte :

L'accessibilité numérique de la région Centre se joue principalement dans la qualité de ses infrastructures d'interconnexion au reste du monde.

Le déploiement de la fibre optique est un réel outil de l'aménagement du territoire régional, car cette fibre est un investissement pérenne et permet des transferts de débits très importants.

Le « Très-Haut-Débit » est une infrastructure qui permet de renforcer, ou du moins de maintenir l'attractivité du territoire pour les entreprises.

La fibre optique jusqu'à l'abonné (Fiber to the Home –FTTH) est la seule manière d'amener une offre de très haut débit filaire avec des performances homogènes sur tout le territoire régional.

Que ce soit pour les entreprises ou les habitants, le « Très-Haut-Débit » permet des usages actuels ou futurs de connexion, de téléchargement, de co-construction, d'échange de fichiers informatiques. Il devient un outil indispensable dans la société de la connaissance, et permet d'éviter des déplacements. Chaque utilisateur devient acteur de la blogosphère, se relie au reste du monde depuis son bureau, où qu'il soit.

A la différence du service universel de téléphonie fixe, qui fait l'objet d'une péréquation nationale et constitue un droit à faible coût, même quand la ligne téléphonique est très éloignée des centres urbains, la connexion internet est un service rendu par le marché concurrentiel.

En application des directives européennes et des recommandations de l'autorité de régulation des télécoms (ARCEP), les opérateurs privés (France Telecom, SFR...) ont été invités à se positionner sur des territoires précis pour lesquels ils s'engagent à « couvrir en Très-Haut-Débit » l'ensemble des abonnés à l'échéance de 2015. A priori, les opérateurs privés se sont positionnés sur les agglomérations (40% des abonnés). Pour le reste du territoire, un partenariat et des aides vont être sollicités auprès de l'Etat (Grand Emprunt) et des Collectivités.

Une « Stratégie de Cohérence Régionale d'Aménagement Numérique » (la SCORAN) a été élaborée à l'initiative conjointe de l'Etat et de la Région. En cohérence avec les orientations proposées à l'échelle régionale, les Départements conçoivent des Schémas Départementaux d'Aménagement Numérique – SDAN.

Choix stratégiques et leviers d'action :

Avec le double souhait de conforter sa performance territoriale et son attractivité vis-à-vis des habitants et des entreprises, et en considérant aussi les économies de déplacements que permettent les procédés de visioconférence notamment, les acteurs régionaux se proposent les objectifs de couverture numérique suivants :

« La fibre optique est un réel outil de l'aménagement du territoire régional »

« Une Stratégie de Cohérence Régionale d'Aménagement Numérique » (la SCORAN) a été élaborée à l'initiative conjointe de l'Etat et de la Région. »

Objectif 2020 :

**70% des prises de la région accessibles au Très-Haut-Débit par la fibre optique
En complément accompagnement de la montée en débit sur fil de cuivre pour 20%, de prises
Mise en place de solutions hertziennes ou satellitaires pour les 10% de prises restantes.**

Un déploiement partagé entre opérateurs privés et collectivités, permettrait d'assurer une cohérence globale du projet et d'optimiser les financements afin de renforcer et de garantir l'accès au numérique.

Le recours aux solutions alternatives comme solution temporaire (ou de substitution) sera nécessaire en raison des délais de déploiement sur l'ensemble du territoire. (THD mobile, montée en débit, opticalisation des NRA...), tout en gardant l'objectif qui est de raccorder l'ensemble des prises en fibre optique à l'horizon 2030.

Ces choix stratégiques exigent la mise en œuvre des leviers d'action suivants :

1 – Engager les financements publics en cohérence avec la Stratégie régionale de cohérence numérique.

Les besoins d'équipement portent à la fois sur les grandes artères à créer entre les infrastructures mobilisables existantes et les zones d'activités. En complément de ces liaisons dites structurantes, il est nécessaire, au niveau local, de construire des réseaux en fibre optique pour irriguer progressivement les territoires en Très Haut Débit et raccorder les usagers. (Montée en débit Tache d'huile)

Le coût de déploiement d'un réseau de desserte en fibre optique tient pour une part significative aux coûts de travaux de génie civil nécessaires au déploiement des infrastructures d'accueil. Une partie non négligeable de ce coût pourra cependant être évitée en adoptant une démarche opportuniste de constitution d'un patrimoine d'infrastructures d'accueil, par l'enfouissement de fourreaux à coût marginal à chaque fois que des travaux sont conduits sur le domaine public

L'initiative publique doit s'organiser en cohérence et dans la connaissance des initiatives privées. L'initiative publique vient donc en complément de l'initiative privée. (Pas d'intervention là où un déploiement privé est annoncé)

Il faut souligner l'importance des Systèmes d'information géographique en tant qu'outil transversaux permettant de consolider au niveau régional les informations détenues par les différentes maîtrises d'ouvrages (utilisation du portail SIG régional).

L'ampleur de ce programme de construction nécessite de prévoir sa réalisation de manière ciblée et hiérarchisée, avec le raccordement des sites stratégiques prioritaires suivant avant 2020.

- sites des services publics,
- établissements publics locaux d'enseignement,
- établissements d'enseignement supérieur ou de recherche,
- établissements de santé,
- zones d'activités et notamment les Zones accueillant des entreprises innovantes dans le domaine des TIC, sites « remarquables » d'activités économiques ou touristiques

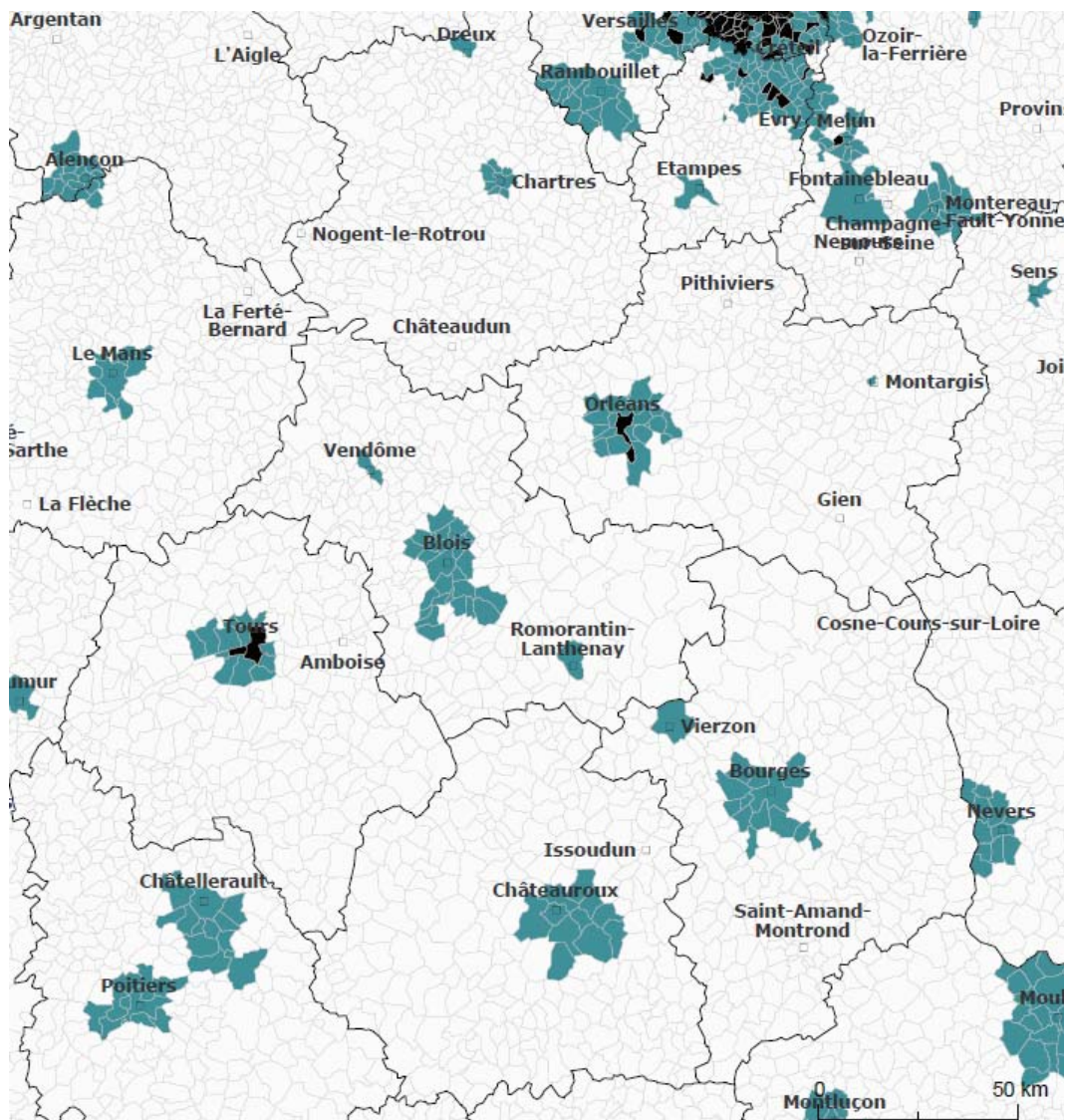
Le raccordement des sites stratégiques permettra de créer, à court terme, des liaisons structurantes sur l'ensemble des territoires.

« Engager les financements publics en cohérence avec la Stratégie régionale de cohérence numérique. »

« Le raccordement des sites stratégiques permettra de créer, à court terme, des liaisons structurantes sur l'ensemble des territoires. »



Réponses à l'Appel à manifestations d'intentions d'investissement Communes couvertes par les opérateurs privés



Sources : DATAR

Responsabilité des acteurs :

	Faible	Forte
Secteur privé		●
Etat		●
Collectivités locales		●

Approche budgétaire : L'opticalisation de toutes les liaisons téléphoniques coûterait 2 milliards d'euros, et on estime à environ 1 milliard d'euros la part de l'investissement public nécessaire, dont 500 millions pour atteindre l'objectif proposé à l'horizon 2020.

Chapitre V

Allier les atouts de la diversité pour une cohésion régionale

Nous faisons le choix volontariste de nous appuyer sur nos territoires pour construire un avenir pour tous les habitants, non pas avec l'objectif d'œuvrer de façon identique, mais avec celui de conjuguer les atouts de chacun.

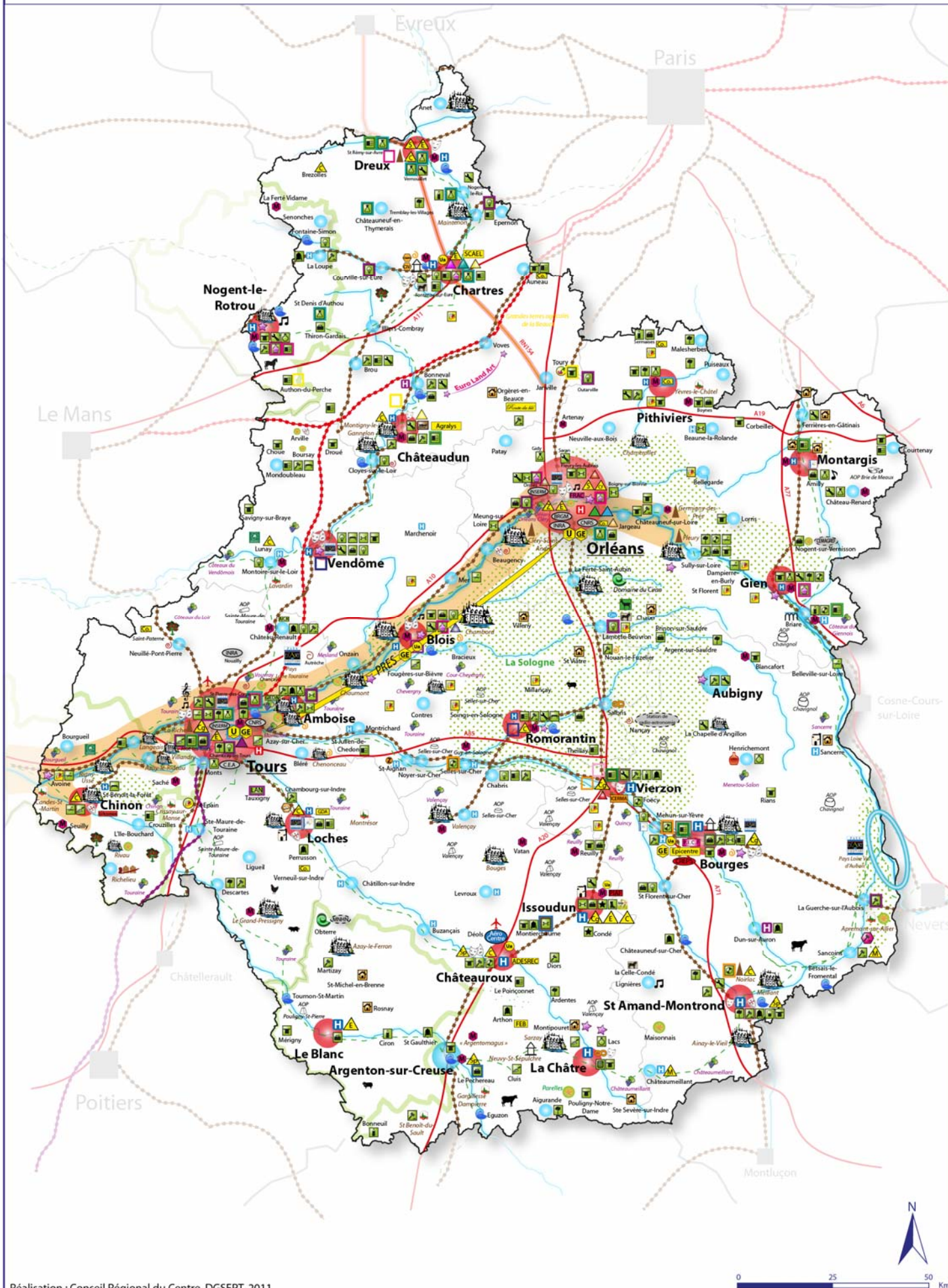
« Conjuguer les atouts de chacun »

Les atouts des grandes villes ne sont pas ceux des espaces ruraux. On ne fera pas tout partout, car ce serait une erreur grave de ne pas savoir faire les choix indispensables, par exemple pour doter nos universités du potentiel scientifique qui nourrira leur attractivité nationale et internationale. Mais nous saurons aussi lutter et convaincre pour que les espaces ruraux gardent leurs services publics, leur tissu artisanal et agricole et soient dotés des infrastructures qui assurent leur accessibilité physique et numérique. Notre région est ainsi faite, et nous avons choisi d'y considérer les 24 bassins de vie qui la composent. Ces bassins de vie sont polarisés par une ville (grande, moyenne, petite), qui offre un certain nombre de services. Chacun de ces 24 bassins de vie a ses atouts propres et les cartes qui suivent ne sont en rien exhaustives, mais elles ont pour but de démontrer que certains de ces atouts ont été repérés et qu'il n'est pas de territoire qui en soit dépourvus.

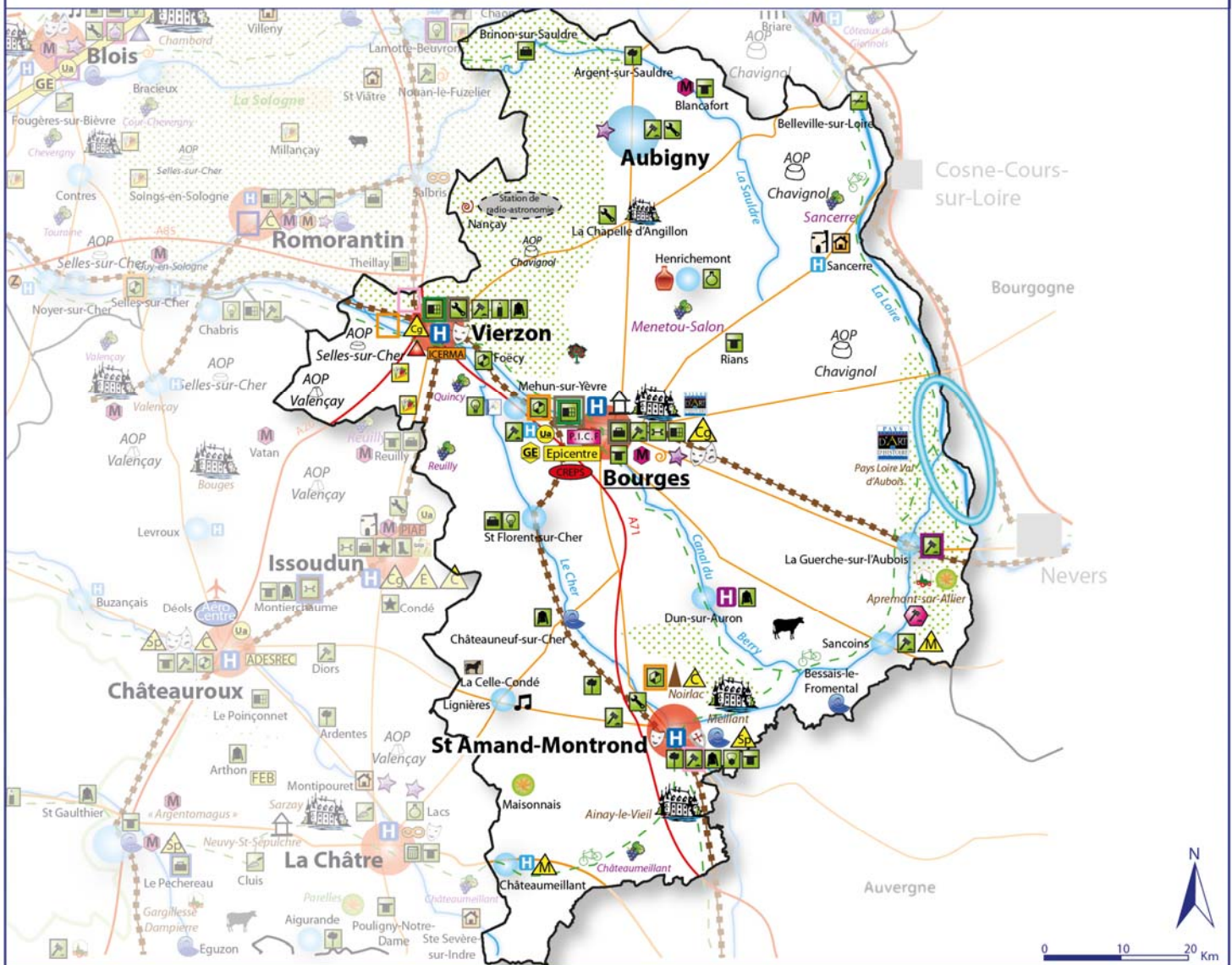
Mais surtout, ces atouts ne sont pas statiques. Ils doivent être révélés, développés à travers la dynamique insufflée par les habitants, les associations, les entrepreneurs, les élus. Notre réseau métropolitain régional, animé, dynamisé par la coordination régionale que le Conseil régional souhaite proposer, doit permettre d'inclure les initiatives locales dans des flux et des projets qui vont les accompagner, les démultiplier, les amplifier, leur donner une dimension adaptée. A travers le SRADDT, on voit bien que s'agissant de l'économie, de la formation, de la culture, de la biodiversité, il devient indispensable à la fois d'instituer de la coordination à l'échelle des bassins de vie, puis de situer les initiatives dans des effets de réseaux, articulant les échelles locales, interterritoriales, régionales, nationales et européennes.

C'est en respectant les différences entre les territoires, en suscitant des mobilisations à différentes échelles, en animant le réseau métropolitain régional, en contribuant à une ingénierie de projet adaptée, que les acteurs régionaux renforceront la cohésion indispensable à l'harmonie et à la prospérité de la région Centre.

Les atouts de la région Centre



Les atouts du territoire du Cher



Une société de la connaissance pourvoyeuse d'emplois

Une économie puissante dans plusieurs secteurs

Industrie/Innovation (principaux sites) :

- Fabrication d'équipements électriques (Nexans, Comatelec)
- Métallurgie (Mécachrome, Nexter, Seco Tools, Stromag, Ronis, Rosinox, société industrielle de précision mécanique, Risoud précision, Sofoc, IZT)
- Fabrication de matériel de transport (MBDA, Trigano Remorques, Lisi Automotive, Wagon Automotive)
- Industrie du bois, papier et imprimerie (Paragon, Smurfit, Bussière, Clerc)
- Industrie pharmaceutique (Sanofi, Chemineau, Recipharm, Pfizer)
- Fabrication d'équipements informatiques et électroniques (Auxitrol)
- Industrie agro-alimentaire (Doux Frais, laiterie H.Triballat, La Bovida, abattoir)
- Industrie chimique (Pica)

Pôles de compétitivité :

- Membres du pôle S2E2
- Membres du pôle Elastopôle
- Membres du pôle Viaméca
- Membres du pôle européen de la Céramique

Groupement :

- Innovation en céramique et matériaux avancés

Agriculture :

- Appellation d'Origine Protégée Viticole : Châteaumeillant, Reully, Quincy, Menoutou-Salon, Sancerre
- Appellation d'Origine Protégée Caprin : Chavignol
- Appellation d'Origine Protégée Caprin : Valençay
- Appellation d'Origine Protégée Caprin : Selles-sur-Cher

- Fabrication, installation de machines et équipements (Parker Hannifin, Koyo Bearings, Wilo Intec, Atelier 3 C, Atelier d'Orval)
- Fabrication de produits en caoutchouc, plastique (Michelin, Paulstra,)
- Energie (EDF/CNPE de Belleville)
- Fabrication de produits en céramique (Pillivuyt, Deshoulières, Avignon Ceramic)
- Industrie textile (Sperian fall protection, Société Castel-neuvienne de Confection, le Chameau, Rousseau)
- Ateliers bijoutiers (Montdor)
- Fabrication de matériel paramédical (Herdegen)

Clusters :

- Siège du cluster «Pôle Industriel Coeur de France»
- Membres du cluster «Pôle Industriel Coeur de France»
- Siège du cluster «Gérontologie et handicap»

Epicentre

- Coopérative agricole céréalière (siège)
- Marché aux bestiaux
- Elevages bovins
- Présence de vergers (pommes)
- Producteurs agricoles diversifiés (maraichage, horticulture...)
- Massifs forestiers

Tourisme/loisirs :

- Centre de création céramique
- Parc de loisirs («Aventure Parc»)
- Parcours nocturne («Nuits Lumières de Bourges»)
- Parcs, jardins, arborétums remarquables
- Maison d'accueil touristique
- Village classé «Plus Beaux Villages de France»
- Ville classée «Plus beaux Détours de France»
- Patrimoine religieux remarquable (abbaye, chapelle...)
- Forteresse
- Tours, donjon («Tour des Fiefs»)
- Base de loisirs nautiques
- Pôle du Cheval et de l'Âne
- Site classé du bec d'Allier
- Itinéraires cyclotouristiques réalisés ou en projet de niveau national

Un rayonnement scientifique à amplifier

- Antenne universitaire
- Grandes écoles
- Station de radio-astronomie
- Site de recherche publique

Des territoires attractifs organisés en réseau

Un maillage en équipement solide à préserver

- Centre hospitalier
- Hôpital local
- Centre hospitalier spécialisé en psychologie
- Centre des congrès
- Espace culturel
- Salle de spectacle (la Cité de l'Or)
- Centre Régional d'Education Populaire et de Sports
- Pôle d'équipements et de services supérieurs
- Pôle d'équipements et de services intermédiaires

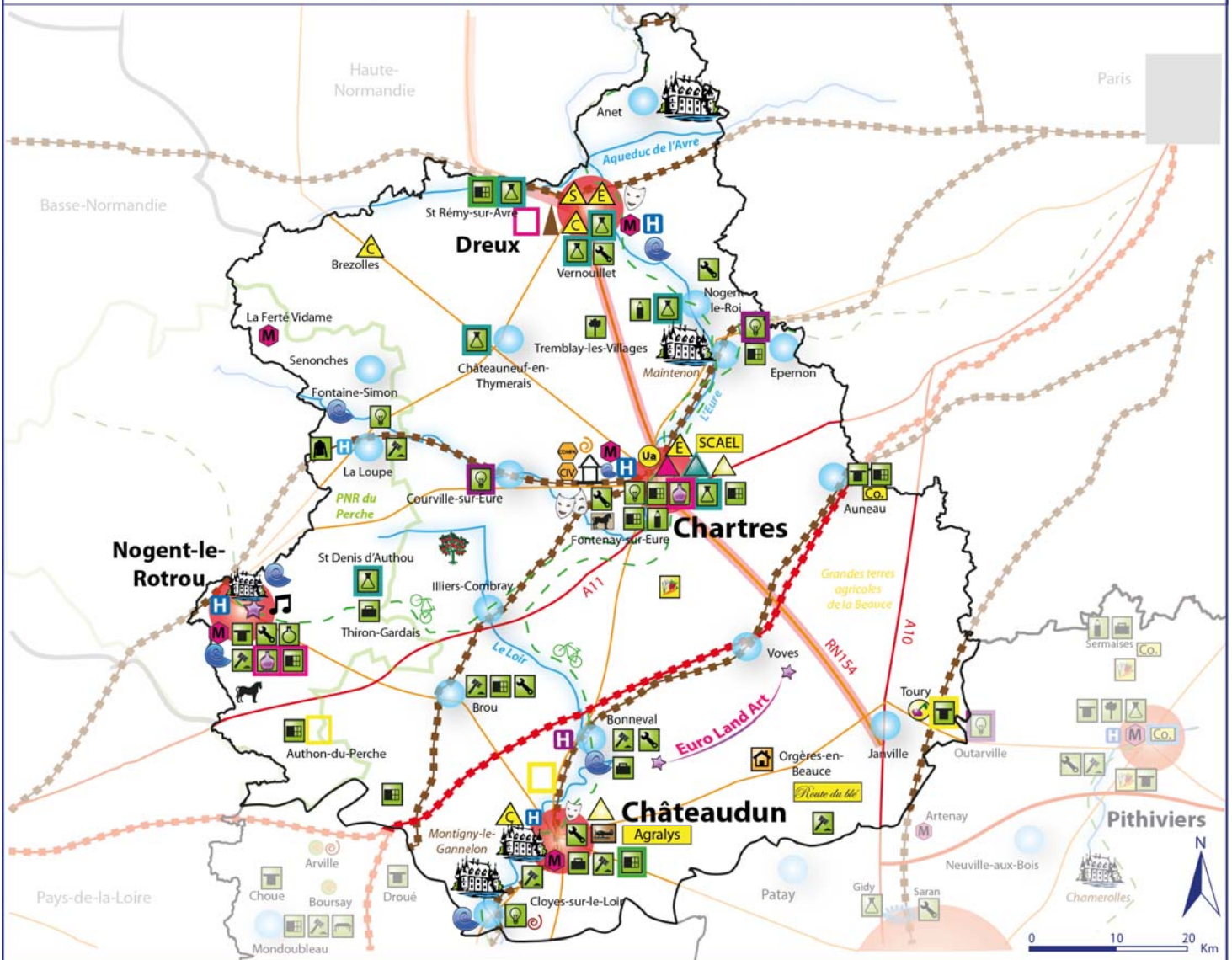
Un rayonnement culturel à conforter

- « Ville d'Art et d'Histoire »
- « Pays d'Art et d'Histoire »
- Scène nationale (Maison de la culture de Bourges)
- Cathédrale classée UNESCO
- Château
- Théâtre
- Musée
- Espace métal (Halle de Grossouvre)
- Salle de musiques actuelles («les Bains douces»)
- Festivals (Printemps de Bourges, fêtes franco-écossaises)

Une mobilité et accessibilité favorisée

- Axes autoroutiers
- Axes routiers principaux
- Ligne ferroviaire

Les atouts du territoire de l'Eure-et-Loir



Une société de la connaissance pourvoyeuse d'emplois

Une économie puissante et rayonnante dans plusieurs secteurs

Industrie/Innovation (principaux sites) :

- Fabrication d'équipements électriques (Philips, FCI automotive, Metalor, Vorwerk)
- Métallurgie (Monin, Cessot, Herby, Lachant, Rassinoux, Guerton, B.Nogués, Franodec)
- Fabrication de matériel de transport (Gabriel Europe, Société nouvelle SMC, Société de Mécanique de Thiron-Gardais)
- Industrie agro-alimentaire (laiterie Novandie, sucrerie de Toury, Aim)
- Industrie du bois, papier et imprimerie (Atelier du Jour)
- Industrie chimique (Reckitt Benckiser)
- Industrie de la cosmétique (Lancaster, Guerlain, Paco Rabanne, Euro Wipes)

Pôles de compétitivité :

- Siège du pôle Cosmétic Valley (Chartres)
- Membres du pôle Cosmétic Valley
- Membres du pôle Elastopôle
- Membres du pôle S2E2

Agriculture :

- Siège de la Société Coopérative Agricole d'Eure-et-Loir
- Siège de la coopérative agricole Agralys
- Siège du couvoir de la coopérative Avicole d'Île-de-France
- Elevages de Percherons

- Industrie pharmaceutique (Novo Nordisk, Ipsen, Famar, Sophartex...)
- Fabrication de machines et équipements (Asco Joucomatic, Valéo, Verlinde, Fillon, Denis, In-LHC, Roller Grill)
- Fabrication de produits en caoutchouc, plastique (Sealed Air, Lorillard, Grace, Huhtamaki, Ono Packaging, Nypro, Sacred, Alcan, Paulstra, Latty, Marie-Laure PLV)
- Fabrication de matériel médico-chirurgical (Braun)
- Industrie du textile, cuir et chaussure (Filtersun)
- Base aérienne

Clusters :

- Siège du cluster Valbiom (Chartres)
- Siège et membres du cluster Agrodynamie et développement durable (Châteaudun)
- Siège et membres du cluster PolePharma (Chartres)
- Siège du cluster interrégional PharmaValley (Chartres)
- Producteurs agricoles divers (maraichers, horticulteurs...)
- Culture de la betterave
- Présence de vergers (pommes)

Tourisme/loisirs :

- Parc Naturel Régional
- Parc de loisirs
- Circuit touristique nocturne («Chartres en lumières»)
- Maison d'accueil touristique (Maison de la Beauce)

Un rayonnement scientifique à amplifier

- Antenne universitaire

Des territoires attractifs organisés en réseau

Un maillage en équipement solide à préserver

- Centre hospitalier
- Hôpital local
- Centre hospitalier spécialisé en psychiatrie
- Parc des expositions

Un rayonnement culturel à conforter

- Scène nationale et théâtre conventionné (théâtre de Chartres)
- Théâtre
- Cathédrale classée par l'UNESCO
- Conservatoire du Machinisme et des Pratiques Agricoles
- Centre International du Vitrail

Une mobilité et accessibilité favorisée

- Axes autoroutiers
- Axes routiers principaux
- Aménagement de la RN 154

- Patrimoine religieux remarquable (chapelle royale)
- Base de loisirs nautiques
- Centre équestre
- Itinéraires touristiques autour du blé
- Itinéraires cyclotouristiques réalisés ou en projet de niveau national

- Palais des sports
- Espace culturel
- Pôle d'équipements et de services supérieurs
- Pôle d'équipements et de services intermédiaires

- Château
- Musée
- Salle de musique actuelle (Arsenal)
- Festivals (Euro Land Art, festival du thé vert...)

- LGV Paris-Le Mans et Paris-Tours
- Ligne ferroviaire

Les atouts du territoire de l'Indre



Une société de la connaissance pourvoyeuse d'emplois

Une économie puissante et rayonnante dans plusieurs secteurs

→ Industrie/Innovation (principaux sites) :

- Fabrication d'équipements électriques (Sermat)
- Métallurgie (Montupet, Deltronics, Hydro Aluminium, Sitram Société d'Exploitation des traitements de surface, Catoire Semi)
- Fabrication de matériel de transport (Indraéro Siren, Centrair, SICMA AéroSeat, Trigano remorques)
- Industrie du bois, papier et imprimerie (Imprimerie R.Rault, plateforme d'Ardenes)
- Industriel du luxe (Louis Vuitton)
- Industrie textile (Balsan, Ateliers Charvet)
- Habillement (Compagnie européenne de Chaussures)
- Fabrication d'équipements informatiques et électroniques (PGA Electronic, Mec)
- Fabrication de machines et équipements (Sainte Lizaigne)
- Fabrication de produits en caoutchouc, plastique (Plastic System Packaging, Eurostyle)
- Fabrication de produits en céramique et verre (Cookware, Franceram)
- Industrie chimique et extractive (Stearinerie Dubois, Rambaud)
- Secteur de la construction (SEGEC, Menuiserie Moreau,)
- Industrie agro-alimentaire (Harry's, Thivat abattoirs, Kremer, Minoteries Cantin)
- Fabrication de matériel médico-chirurgical (Fenwal)
- Secteur informatique et services d'information (secteur tertiaire marchand)

→ Pôle de compétitivité :

- Membres du pôle Viaméca

→ Agriculture :

- Appellation d'Origine Protégée Viticole : Valençay, Reuilly, Châteaumeillant
- Appellation d'Origine Protégée Caprin : Valençay
- Appellation d'Origine Protégée Caprin : Poulligny-Saint-Pierre
- Appellation d'Origine Protégée Caprin : Selles-sur-Cher

Clusters :

- Siège du cluster AéroCentre
- Membre du cluster AéroCentre
- Association des Eleveurs du Sud de la région Centre
- Elevages ovins
- Elevages bovins de race limousine
- Ferme expérimentale des Bordes
- Principales masses forestières

→ Tourisme/loisirs :

- Parc naturel régional
- Réserve de la Haute-Touche
- Parcs, jardins, arborétums remarquables
- Maison d'accueil touristique (Georges Sand, Jour de Fête, parc de la Brenne, nature et réserve de Chérine)

Un rayonnement scientifique à amplifier

- Antenne universitaire

Des territoires attractifs organisés en réseau

Un maillage en équipement solide à préserver

- Centre hospitalier
- Hôpital local
- Centre des congrès
- Parc des expositions
- Espace culturel
- Salle de spectacle (Tarmac, l'avant-scène)

Un rayonnement culturel à conforter

- Scène nationale (Equinoxe)
- Château
- Basilique classée UNESCO
- Musée

Une mobilité et accessibilité favorisée

- Axes autoroutiers
- Axes routiers principaux

Village classé «Plus Beaux Villages de France»

Tours, donjon («Tour Blanche»)

Base de loisirs nautiques

Circuit automobile

Itinéraires cyclotouristiques réalisés ou en projet de niveau national

Muséum National d'Histoire Naturelle

Aéroport

Pôle d'équipements et de services supérieurs

Pôle d'équipements et de services intermédiaires

Théâtre

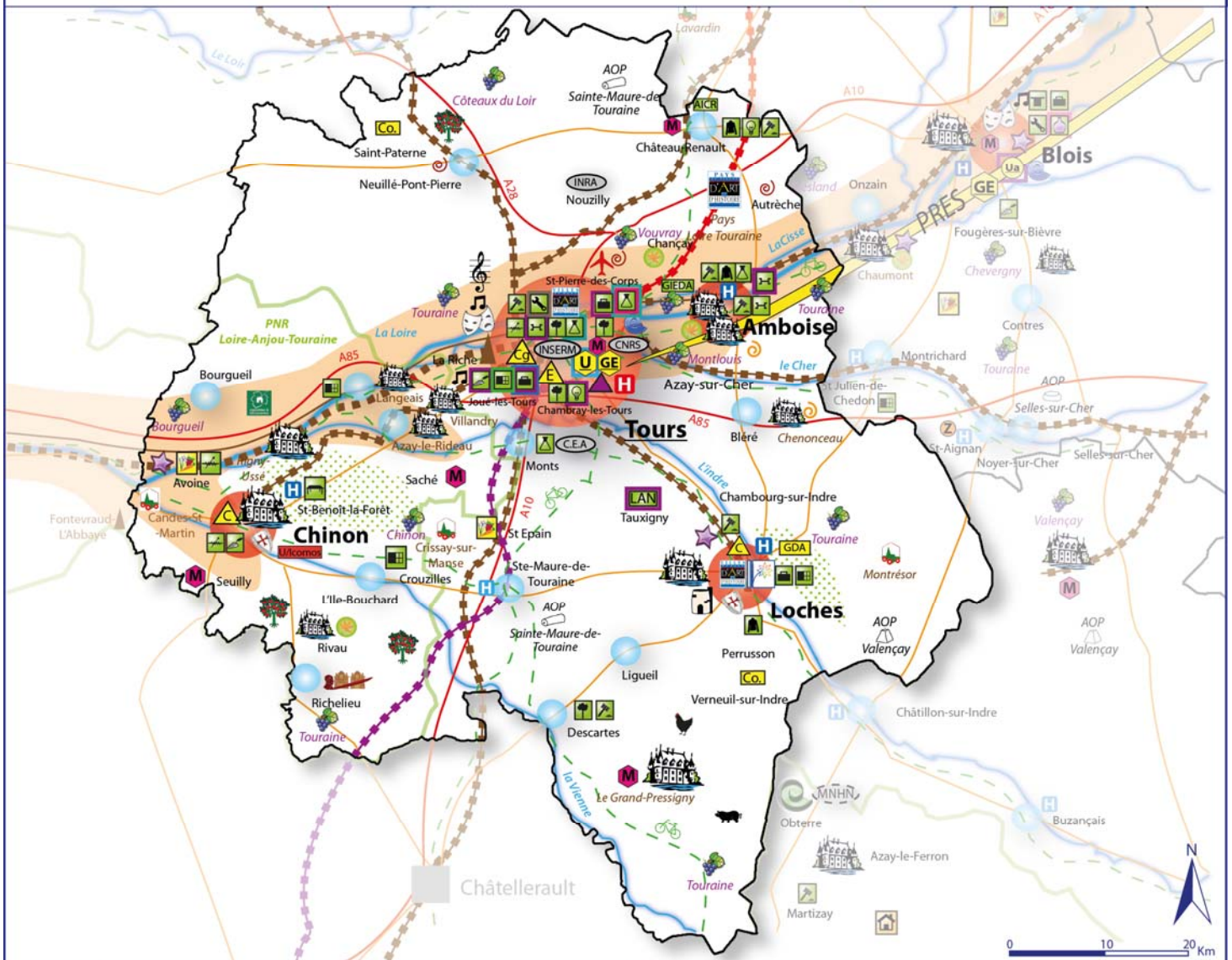
Pôle Image Arts et Formation

Chaîne de télévision BIP TV

Festivals (Rencontre internationale de luthiers et maîtres sonneurs, festival de Nohant)

Ligne ferroviaire

Les atouts du territoire de l'Indre-et-Loire



Une société de la connaissance pourvoyeuse d'emplois

Une économie puissante dans plusieurs secteurs

Industrie/Innovation (principaux sites) :

- Fabrication d'équipements électriques (Radiall, AEG Power)
- Métallurgie (Mécachrome, TI Group Automotive Systems, Phénix Métal, Humery, Safety, Barbot, SES)
- Fabrication de matériel de transport (Faiveley, Aérazur)
- Industrie du bois, papier et imprimerie (S.Laski, Vincent, Gault, Seyfert paper)
- Industrie pharmaceutique (Sanofi, Chemineau, Recipharm, Pfizer)
- Fabrication d'équipements informatiques et électroniques (ST Microelectronics, Vermon, Jaybeam Wireless, Ainelec)
- Laboratoire des Applications Numériques (groupe HF Compagny)
- Groupements industriels : Association des Industriels du CastelRenaudais
- Pôles de compétitivité :
 - Siège (Tours) et membres du pôle S2E2
 - Membres du pôle Elastopôle
 - Membres du pôle Dream Eaux et Milieus
 - Membres du pôle Cosmétique Valley
- Agriculture :
 - Appellation d'Origine Protégée Viticole : Vouvray, Montlouis, Azaï-le-Rideau...
 - Appellation d'Origine Protégée Caprin : Sainte-Maure-de-Touraine
 - Appellation d'Origine Protégée Caprin : Valençay
 - Présence de vergers (pommes)
 - Producteurs agricoles diversifiés (maraîchage, horticulture...)
- Tourisme/loisirs :
 - Village classé «Plus Beaux Villages de France»

- Fabrication de machines et équipements (SKF)
- Fabrication de produits en caoutchouc, plastique (Michelin, Hutchinson, Plastivoire, Tupperware, Omnium, Parexlanko)
- Filère Energie (EDF/CNP, EDF/CNEPE, Techman, Gamma, Endel, Polinorsud)
- Fabrication de meubles (Clen)
- Industrie textile, cuir et chaussures (Arche, Lestra, Boinet, Forbo)
- Secteur de la construction (Forclum, Hervé Tharmique, Pinon, Boussiquet, Eurovia Centre Loire...)
- Groupement des Entreprises du Val d'Amboise
- Membres du pôle Viaméca
- Clusters :**
 - Membres du cluster PolePharma
 - Membre du cluster Aérocentre
- Groupement de Développement Agricole de Loches Montrésor
- Coopérative agricole
- Elevages de porcs de Touraine
- Elevages de « Géline de Touraine »
- Massifs forestiers (Chinon, Loches)
- «Ville nouvelle» (XVIIème siècle) de Richelieu

- Parc Naturel Régional
- Parc de loisirs, réserve animalière
- Spectacle «Sons et Lumières»
- Parcs, jardins, arborétums remarquables
- Maison d'accueil touristique
- Ville classée «Plus beaux détours de France»

Un rayonnement scientifique à amplifier

- Universités
- Grandes Ecoles
- Pôle de Recherche et d'Enseignement Supérieur
- Centre d'expertise et de transfert universitaire

- Patrimoine religieux remarquable (abbaye, basilique, prieuré...)
- Cité médiévale (Loches, Chinon)
- Tours, donjon
- Base de loisirs nautiques
- Itinéraires cyclotouristiques réalisés ou en projet de niveau national
- Territoire labellisé «Vignobles et découvertes»
- Centre National de la Recherche Scientifique
- Commissariat à l'Energie Atomique et aux Energies Alternatives
- Institut National de la Santé et de la Recherche Médicale
- Institut National de Recherche Agronomique

Des territoires attractifs organisés en réseau

Un maillage en équipement solide à préserver

- Centre Hospitalier Régional Universitaire
- Centre hospitalier
- Hôpital local
- Centre International des congrès
- Parc des expositions

Un rayonnement culturel à conforter

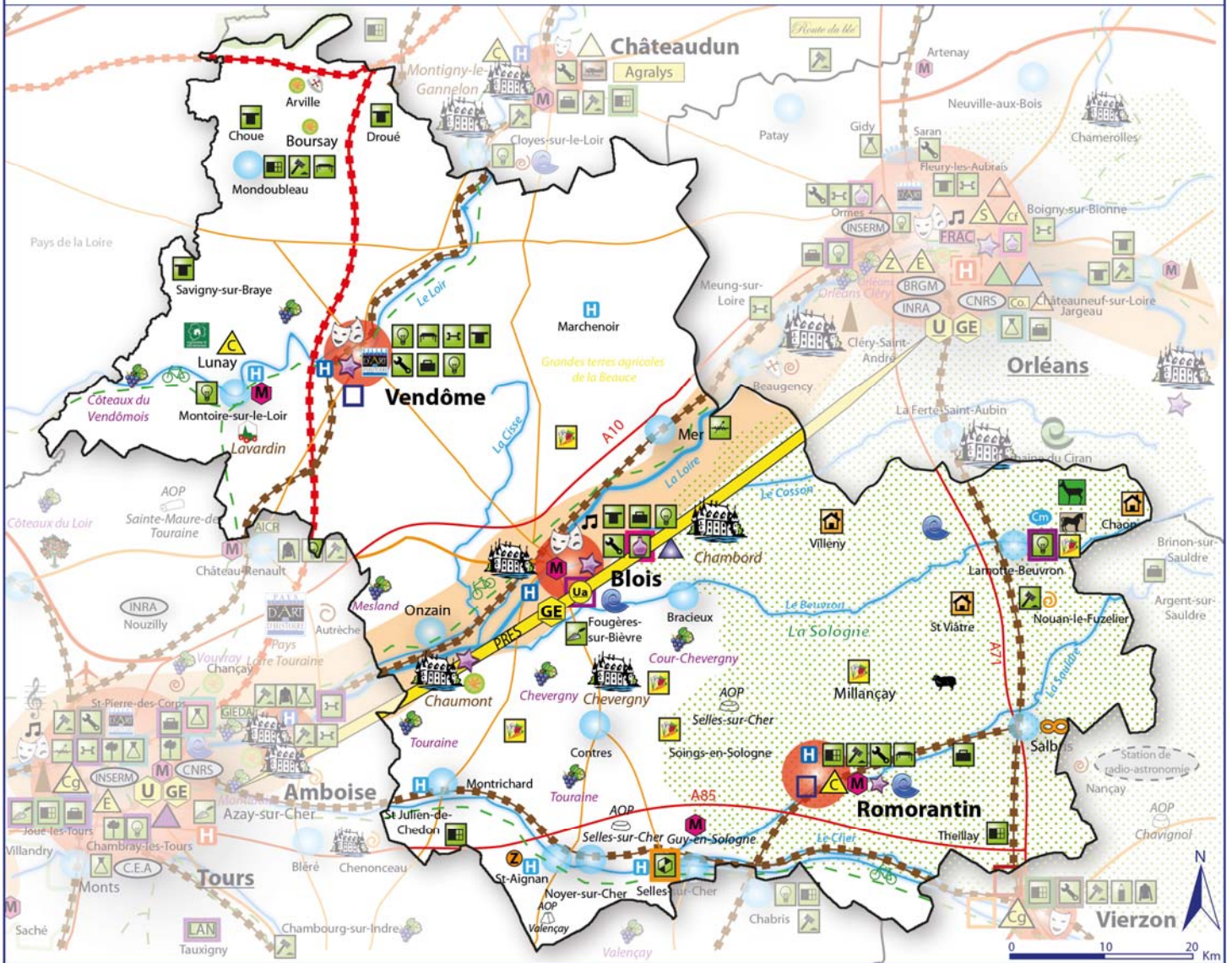
- Périmètre classé par l'UNESCO
- «Ville d'Art et d'Histoire»
- «Pays d'Art et d'Histoire»
- Centre Dramatique Régional
- Château

Une mobilité et accessibilité favorisée

- Axes autoroutiers
- Axes routiers principaux
- Ligne ferroviaire

- Espace culturel
- Aéroport
- Pôle d'équipements et de services supérieurs
- Pôle d'équipements et de services intermédiaires
- Musée
- Salles de musiques actuelles (Petit Faucheu, Temps Machine...)
- Orchestre symphonique (Tours-Région Centre)
- Festivals et événements culturels (Avoine Zone Blues, Forêt des livres...)
- LGV Atlantique Tours-Paris
- LGV SEA (Sud Europe Atlantique, Tours-Bordeaux : 2016)

Les atouts du territoire du Loir-et-Cher



Une société de la connaissance pourvoyeuse d'emplois

Une économie puissante dans plusieurs secteurs

→ Industrie/Innovation (principaux sites) :

- Fabrication d'équipements électriques (Valéo Vision, Brandt, Ecofit, Materlignes, Philips)
- Métallurgie (Caillau, Cooper Capri, DEC)
- Fabrication de matériel de transport (Delphi, ZF Nacam, MBDA, Altia)
- Industrie agro-alimentaire (Volabrave, Servais, Gauthier, Fromagerie BEL, Prédault, Gourault)
- Industrie de la cosmétique (Procter & Gamble)
- Fabrication de machines et équipements (Thalès, La Calhène, Sénior Automotive, JTEKT)

→ Pôles de compétitivité :

- Membres du pôle Cosmétique Valley
- Membres du pôle S2E2
- Membres du pôle européen de la Céramique

→ Agriculture :

- Appellation d'Origine Protégée caprine : Selles-sur-Cher
- Appellation d'Origine Protégée caprine : Valençay
- Elevages ovins de race solognote

→ Tourisme/loisirs :

- Classement «Plus beaux villages de France»
- Zoo et parc de Beauval

- Fabrication de produits en caoutchouc, plastique (Daher Aérospace, Sotira 41, Airsec, Icopal)
- Fabrication de meubles (Rasec Retail, ARM, Trigano Jardin)
- Secteur de la construction (Goyer)
- Fabrication de produits en céramique (Produits céramique de Touraine)
- Fabrication de produits informatiques, électroniques et optiques (Baumer Bourdon)

Clusters :

- Siège du cluster Shop Expert Valley
- Membres du cluster Shop Expert Valley

- Appellations d'Origine Protégée viticole : Chevergnay, Cour Chevergnay, Touraine, Mesland, Côteaux du Vendômois
- Massifs forestiers (la Sologne)
- Producteurs agricoles divers (maraîchers, horticulteurs...)

- Karting : circuit international de Sologne
- Base de loisirs nautiques/ Center Parcs

- Spectacle son et lumière (Nuits de Sologne)
- Site historique (Commanderie d'Arville)
- Maison d'accueil touristique
- Territoire labellisé «Vignobles et découvertes»
- Un rayonnement scientifique à amplifier
- Antenne universitaire
- Pôle de Recherche et d'Enseignement Supérieur
- Parc équestre fédéral
- Parcs, jardins, arborétums remarquables
- Itinéraires cyclotouristiques réalisés ou en projet de niveau national
- Parcours international de chasse
- Grandes écoles

Des territoires attractifs organisés en réseau

Un maillage en équipement solide à préserver

- Centre hospitalier
- Hôpital local
- Centre médical (soin de santé et réadaptation)

Un rayonnement culturel à conforter

- Périimètre classé par l'UNESCO
- Scène nationale et théâtre conventionné (Halle au grains, L'Hectare)
- Classement «Ville d'art et d'Histoire»
- Château (Chambord, Chaumont, Blois, Chevergnay)

Une mobilité et accessibilité favorisée

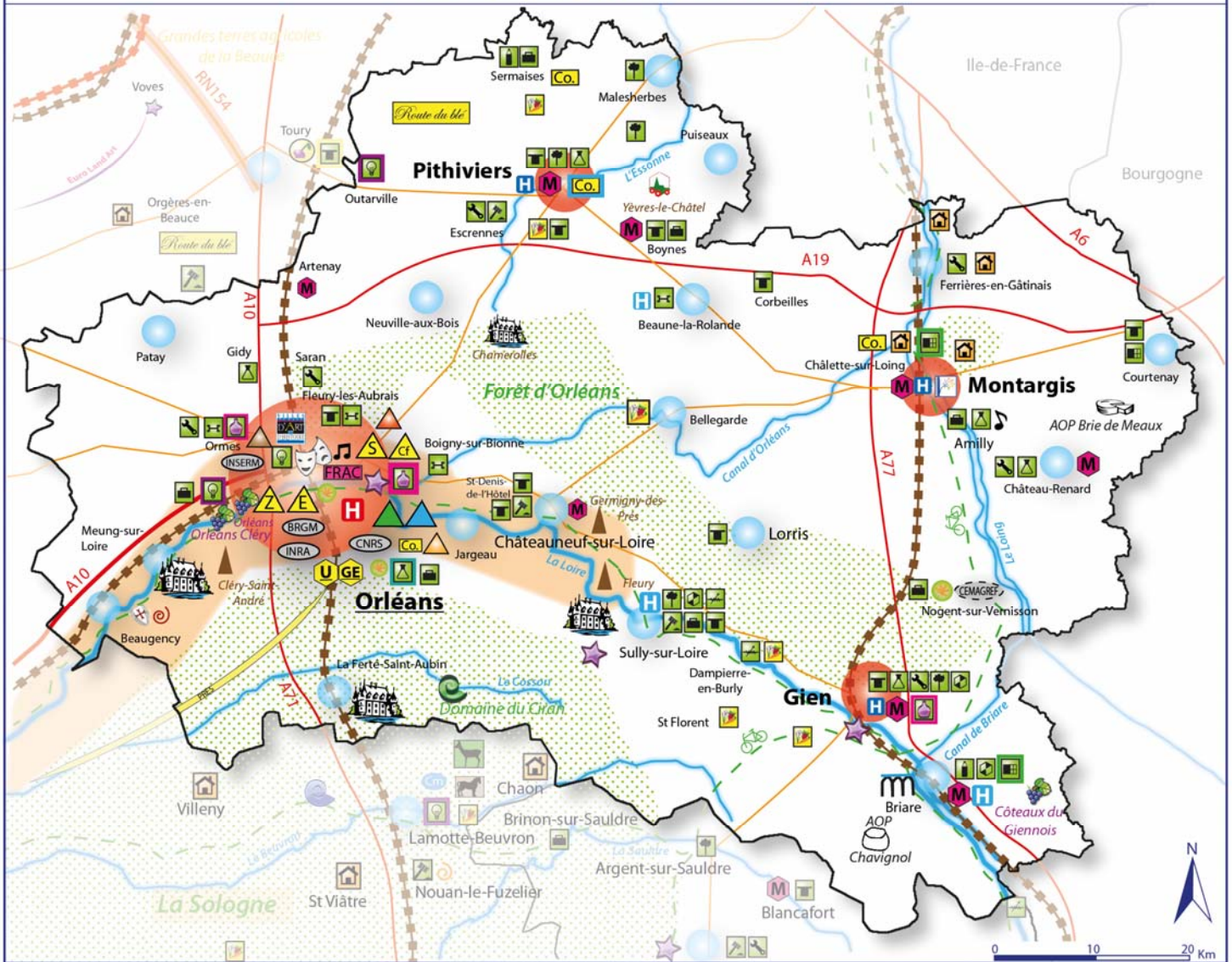
- Axes autoroutiers
- Axes routiers principaux

- Espace culturel
- Pôle d'équipements et de services supérieurs
- Pôle d'équipements et de services intermédiaires

- Musée
- Salle de musique actuelle (Chato'do)
- Festivals ou événements culturels (Festival des Jardins, RDV de l'Histoire, Journées gastronomiques de la Sologne...)

- LGV
- Ligne ferroviaire

Les atouts du territoire du Loiret



Une société de la connaissance pourvoyeuse d'emplois

Une économie puissante dans plusieurs secteurs

Industrie/Innovation (principaux sites) :

- Fabrication d'équipements électriques (FagorBrandt, Thermor, Leroy Somer, Steco)
- Métallurgie (Baudin Châteauneuf, GMD Pack, Galva 45)
- Fabrication de matériel de transport (Thyssenkrupp, Bowden, TRW, Fédéral Mogul, Arvin Meritor, Hutchinson, Faurécia...)
- Industrie agro-alimentaire (Mars Petcare, Les Crudettes, Senoble, Cristal, Savane Brossard, Doux Frais...)
- Industrie du bois, papier et imprimerie (Maury Imprimeur, Interforum, BrunKronofance, Géorgia Pacific...)
- Industrie chimique (VWR international, Chryso)
- Industrie de la parfumerie et cosmétique (Dior, Gemey, Shiseido)
- Industrie pharmaceutique (Famar, Fabre, Sanofi, Servier, Isochem)
- Fabrication d'équipements informatiques et électroniques (MSL Circuits, Alcatel, Thalès, Spectra)
- Fabrication de machines et équipements (John Deere, Honda, Otis, Jourdain, SMP)
- Fabrication de produits en caoutchouc, plastique (Hutchinson, Ibdien)
- Fabrication de produits en céramique (Faïencerie de Gien, St Gobain, EMO)
- Energie (centrale nucléaire CNPE, Polinorsud)

Pôles de compétitivité :

- Siège (Orléans) et membre du pôle Elastopôle
- Siège (Orléans) et membre du pôle Dream Eaux et Milieux
- Membres du pôle Cosmetic Valley
- Membres du pôle S2E2

Clusters :

- Siège du cluster Nekoé
- Siège du cluster Pôle Automobile Région Centre
- Siège du cluster Association Régionale des Industries Alimentaires du Centre (ARIAC)
- Membres du cluster PolePharma

Agriculture :

- Appellation d'Origine Protégée Viticole : Orléans, Orléans Cléry, Côteaux du Giennois
- Appellation d'Origine Protégée Caprin : Crottin de Chavignol
- Appellation d'Origine Protégée : Brie de Meaux

Tourisme/loisirs :

- Ville classée «Plus beaux détours de France»
- Parc de loisirs (labyrinthe)

- Producteurs agricoles diversifiés (maraîchage, horticulture...)
- Coopérative agricole
- Massifs forestiers (Sologne, Forêt d'Orléans, Montargis)
- Patrimoine religieux remarquable (abbaye, basilique, prieuré...)
- Itinéraires touristiques autour du blé

- Conservatoire de la faune sauvage de Sologne (Domaine du Ciran)
- Parcs, jardins, arborétums remarquables
- Maison d'accueil touristique
- Cité médiévale (Beaugency)
- Pont canal de Briare
- Itinéraires cyclotouristiques réalisés ou en projet de niveau national
- Un rayonnement scientifique à amplifier
- Universités
- PRES
- Centre National de la Recherche Scientifique
- Institut National de Recherche Agronomique
- Grandes Ecoles
- Bureau de Recherches Géologiques et Minières
- Institut National de la Santé et de la Recherche Médicale
- Institut de recherche en sciences et technologie pour l'environnement

Des territoires attractifs organisés en réseau

Un maillage en équipement solide à préserver

- Centre des conférences
- Parc des expositions
- Zénith
- Palais des Sports
- Centre Hospitalier Régional (CHR)
- Centre hospitalier
- Hôpital local
- Pôle d'équipements et de services supérieurs
- Pôle d'équipements et de services intermédiaires

Un rayonnement culturel à conforter

- Périimètre classé par l'UNESCO
- Ville d'Art et d'Histoire
- Scène nationale et théâtre conventionné (CADO, théâtre de la Tête noire)
- Fonds Régional d'Art Contemporain
- Château
- Musée
- Salle de musique actuelle (Astrolabe)
- Académie de musique baroque
- Festivals (Archilab, Festival de la Loire, Orléans Jazz, festival international de musique...)

Une mobilité et accessibilité favorisée

- Axes autoroutiers
- Axes routiers principaux
- Aménagement de la RN 154
- Ligne ferroviaire

Chapitre VI

Cohérence, évaluation et outils partagés d'un aménagement durable du territoire

Ambition 2020 :

Renforcer la cohésion régionale pour réussir ensemble la transition vers un nouveau modèle de développement

Le Schéma Régional d'Aménagement et de Développement Durable du Territoire est le fruit d'un processus de co-élaboration avec l'ensemble des partenaires de la Région et les habitants. Sa mise en œuvre s'appuiera sur trois piliers principaux :

- l'animation par la Région d'espaces de dialogue, permettant d'assurer une cohérence des actions et des stratégies des différents partenaires avec les priorités du SRADDT,
- l'évaluation de la démarche,
- et la création d'outils d'ingénierie et d'expertise partagés.

« Fruit d'un processus de co-élaboration avec l'ensemble des partenaires de la Région et les habitants »

La mise en œuvre du SRADDT sera de la responsabilité de l'ensemble des partenaires, et au premier chef la Région elle-même, à travers sa propre action. Néanmoins, l'intervention seule de la Région ne suffira pas et les priorités du SRADDT devront également trouver des traductions dans les politiques publiques de ses partenaires. Le SRADDT n'étant pas prescriptif, la Région animera les réseaux de partenaires afin de définir avec eux une mise en œuvre coordonnée.

Plusieurs lieux de partage, de débat, voire de projets permettront d'entretenir une concertation permanente entre les différents partenaires, les acteurs publics et privés, et les habitants.

Le réseau métropolitain régional : de nombreuses dynamiques à la fois économiques, culturelles et sociales s'élaborent à partir des villes. La Région souhaite animer le réseau métropolitain régional afin de susciter des flux de projets, de renforcer des effets réseaux, de rechercher des complémentarités.

« Le réseau métropolitain régional »

La **Conférence des Exécutifs** (réunissant la Région, les Départements et les Agglomérations) sera le lieu de suivi de la mise en œuvre des priorités du SRADDT. Elle sera destinataire d'un rapport annuel rédigé par la Région faisant l'état d'avancement du schéma et des ajustements à réaliser en fonction de l'évolution du contexte interrégional, national et européen. Lorsqu'elle traitera du SRADDT, la Conférence des Exécutifs sera ouverte à l'Etat et au CESER.

« La Conférence des Exécutifs »

Des réunions de concertation se tiendront également à l'échelle départementale rassemblant les Départements, les Agglomérations et les Villes moyennes afin d'approfondir les dynamiques territorialisées esquissées dans le SRADDT (structuration de l'espace régional, réseau de villes, logement, aménités des bassins de vie...).

Les relations interrégionales feront également l'objet d'un suivi particulier, réunissant les collectivités concernées et les Régions voisines. La Région Centre continuera à participer activement aux travaux de La **Conférence du Grand Bassin Parisien** (C8) et portera une attention particulière aux réflexions engagées dans les champs des transports, du développement économique ou encore de protection du patrimoine naturel. Elle s'impliquera dans les dynamiques du Grand Ouest et de l'Espace Central en associant les villes et départements les plus concernés.

« Des réunions de concertation à l'échelle départementale »

Des **dispositifs participatifs**, pour certains d'entre eux initiés dans le cadre de l'Agenda 21, viendront également nourrir le SRADDT :

- ✓ Des **forums thématiques**, à l'instar de ceux organisés dans le cadre du SRADDT, seront proposés aux partenaires de la Région afin d'exposer les avancées du SRADDT et de travailler à la mise en œuvre de ses priorités, en particulier à travers l'élaboration de schémas sectoriels lorsqu'ils seront utiles. En complément, la Région Centre poursuivra son soutien aux démarches permettant la mise en cohérence et en synergie des acteurs régionaux et territoriaux (clusters...).
- ✓ Ouverts à tous les habitants, les **forums territoriaux** seront organisés tous les 2 ans environ à l'échelle des bassins de vie dans le cadre de l'Agenda 21 régional. Ils seront des lieux de débat sur des sujets précis et de formulation de projets en lien avec les politiques régionales. Ils seront de plus en plus préparés avec les acteurs socio-économiques représentatifs du bassin de vie et avec leurs élus.

« Les relations interrégionales »

« Des dispositifs participatifs »

- ✓ Des **Panels citoyens** pourraient être ponctuellement mobilisés sur des problématiques spécifiques ou des stratégies en construction.

Afin d'alimenter les différents espaces de dialogue, il conviendra de progresser dans l'évaluation régulière des politiques publiques. Pour sa part, la Région Centre vérifiera de manière systématique que l'ensemble des politiques régionales soit en cohérence avec les priorités du SRADDT. Au terme des cinq premières années de mise en œuvre du SRADDT, on pourra envisager une évaluation de la démarche SRADDT (impact sur les politiques publiques régionales, prise en compte dans les politiques des partenaires régionaux et territoriaux et dans les projets des acteurs de la société civile).

Le CESER sera pour la Région un partenaire privilégié dans ce travail de mise en cohérence, de suivi et d'évaluation.

A travers le SRADDT, la Région Centre propose aux territoires de travailler ensemble à un aménagement durable du territoire, en articulant les démarches stratégiques menées aux différentes échelles territoriales.

Afin d'aider cette mise en cohérence, il conviendra de mettre en place des outils d'ingénierie et d'expertise partagés. La plate forme géomatique Géo-Centre en cours de constitution est l'un de ces outils. Elle permettra de créer des référentiels partagés et d'offrir des services pour accéder et échanger l'information géographique.

Plus en aval, on pourra également réfléchir à une organisation partenariale des observatoires et institutions menant des travaux d'études sur le territoire régional. Il s'agira de mieux connaître et valoriser les activités et travaux menés par chaque structure, et de construire un programme d'études concerté afin d'optimiser leur utilisation.

Enfin, des outils régionaux pourraient être initiés ou adaptés afin de compléter l'action commune au profit de tous les territoires. Ainsi, le GIP RECIA va être transformé en GIP « aménagement du territoire » et les Conseils généraux ont été invités à le rejoindre pour mener une politique partagée d'aménagement numérique. La création d'un Etablissement Public Foncier régional va être lancée. Le fonds pour la croissance verte sera mis en place avec la Banque Européenne d'Investissement, et un fonds d'amorçage viendra compléter l'offre financière de Centre Capital Développement.

La vocation du SRADDT est aussi de constituer un document de référence pour l'ensemble des contractualisations avec l'Europe, l'Etat et les Collectivités locales.

La région Centre a besoin d'une forte cohésion pour aborder les défis du siècle. Cette cohésion n'est pas spontanée. La diversité des dialogues et des travaux menés pour l'élaboration de ce SRADDT, tant avec les responsables politiques qu'à travers les corps constitués ont permis d'approfondir et de nourrir la volonté de travailler ensemble. La mobilisation des habitants à travers les forums territoriaux est aussi le signe d'un fort intérêt et d'une prise de conscience : notre avenir nous appartient et requiert la mobilisation de toutes les volontés et de tous les talents. Nos handicaps impliquent plus de solidarité, et nos atouts doivent être la source de projets fédérateurs, ambitieux, porteurs de sens, de liens et de prospérité.

« La région Centre a besoin d'une forte cohésion pour aborder les défis du siècle. Cette cohésion n'est pas spontanée. »

Annexe 1 : Synthèse des objectifs du SRADDT constitutifs du Plan Climat Energie régional

Chacun en a désormais pris conscience : l'équilibre de la Nature est fragile et ses ressources ne sont pas inépuisables.

Or, depuis la fin du 18ème siècle, notre modèle de civilisation est fondé sur une exploitation intensive des ressources fossiles du charbon, du pétrole et du gaz. Qu'il s'agisse de produire de l'énergie ou des plastiques, nos industries et donc nos sociétés sont dépendantes de ces ressources dont la rareté va s'accroître ainsi que le prix. Dans le même temps, le réchauffement climatique dû à une augmentation très importante des émissions de Gaz à Effet de Serre (GES) dans l'atmosphère, dont une grande partie vient de la combustion de ces ressources fossiles, induit déjà des phénomènes majeurs comme la disparition de certains planctons dans les mers, la fonte des glaciers et des perturbations catastrophiques. Les conséquences sur la biodiversité, sur l'alimentation et l'accès à l'eau potable, sur l'habitat humain et sur les inondations notamment, sont incalculables.

C'est pourquoi, la plupart des Nations se sont accordées sur un certain nombre de traités et de protocoles de développement soutenable, dont le plus célèbre est le protocole de Kyoto, signé en 1997 par la France, qui vise à une réduction ou à une stabilisation de la production de GES.

La Loi Grenelle, promulguée cet été en cohérence avec les engagements européens, propose de réduire de 20% la production de GES d'ici 2020 (par rapport à une base 1990), et de 75% (division par 4) à l'horizon 2050, ce qui supposera des efforts encore plus importants après la première échéance de 2020.

La France a d'ores et déjà rempli ses engagements de Kyoto en stabilisant sa production de GES. Mais depuis 1997, les études scientifiques ont démontré l'ampleur et les dangers du réchauffement climatique et la nécessité de réagir beaucoup plus fortement.

Plus qu'une simple adaptation, nous devons préparer une véritable mutation de notre mode de vie. Nous devons acquérir un rapport très différent à notre consommation d'énergie et de produits issus du pétrole. Il s'agit d'une rupture qui implique des remises en cause, un effort prolongé dans toutes nos activités économiques et domestiques.

C'est dans cette perspective de division par 4 de notre production de GES à l'horizon 2050, que la Région Centre souhaite aller plus rapidement, en proposant, dès 2020, la perspective d'une réduction de 40% (sur la base 1990). Cette volonté est cohérente avec l'objectif que nous avons de faire de la région Centre un pôle européen d'efficacité énergétique.

Nos entreprises, nos centres de recherche, nos universités sont déjà fortement engagés dans ce secteur. Les mentalités changent, une multitude d'initiatives se fait jour, et la Région joue un rôle moteur dans cette éclosion. En renforçant cette avance, en investissant dans l'innovation, en organisant nos filières économiques, il y a pour la région Centre des perspectives de déploiement d'activités et de création d'emplois. D'une contrainte, faisons un atout, le ferment d'une opportunité.

C'est dans cet état d'esprit que nous avons construit notre Plan Climat Energie régional. C'est un exercice stratégique qui dépasse le champ strict des responsabilités de notre Collectivité. La force de notre Plan Climat Energie tiendra beaucoup à l'appropriation des enjeux par tous, à un dialogue nourri sur des voies de changement, puis à la mise en œuvre très concrète de solutions passant inéluctablement par des modifications de nos pratiques.

1 – Méthodologie du Plan Climat Energie

Les émissions de Gaz à Effet de Serre et les consommations d'énergies ont été estimées, à l'échelle régionale, en considérant les secteurs d'activité : les bâtiments, les transports, les activités économiques, les déchets. Cette méthode est celle qui a été proposée au niveau national, et à quelques nuances près, elle est aussi en référence de tous les travaux d'évaluation menés au niveau européen et mondial. Ces estimations sont plus ou moins robustes selon les thèmes. Parfois, il s'agit de consommations précises, parfois d'extrapolations à partir d'éléments connus qui induisent un ordre de grandeur. La volonté d'appréhender la globalité des émissions et des consommations se heurte bien évidemment à des incertitudes, et surtout elle entraîne une modélisation

très technico-scientifique qui peut avoir tendance à éloigner le citoyen d'une compréhension simple de phénomènes qui sont par ailleurs complexes.

La Région Centre s'est appuyée sur une société spécialisée, « Energies demain », qui a été sélectionnée pour son expérience et la qualité de ses analyses. Elle-même s'appuie sur un ensemble de connaissances qui font référence auprès des scientifiques et des spécialistes concernés. Elle croise ces informations avec celle venant d'autres sources (Lig'Air, ...) . La méthodologie utilisée est principalement celle du Bilan Carbone Territoire élaborée par l'ADEME. Il faut noter toutefois que ces méthodes d'évaluation des émissions de GES font encore l'objet de travaux de recherche qui permettront d'affiner les diagnostics dans les années à venir, notamment sur les secteurs les plus complexes que sont l'agriculture et l'Utilisation des Terres, leur Changement et la Forêt. Ainsi l'ADEME mène une expérimentation, le programme Climated-Climagri, sur 18 territoires en France dont 2 en région Centre (dans le 41 et 18) pour améliorer la méthodologie sur le secteur de l'Agriculture ; les premiers résultats seront présentés en septembre prochain ; la Région Centre travaille dès maintenant avec la Chambre départementale d'Agriculture du Loir-et-Cher impliquée dans ce programme, pour effectuer une comparaison des données obtenues par la méthodologie Energies Demain et la méthode Climagri.

Les principaux résultats sont présentés dans le chapitre II du SRADDT (diagnostic prospectif des pages 24 à 30). Un travail plus précis a de même été effectué pour ramener ces estimations à l'échelle des communes de la région. Ces analyses ont servi de support de dialogue lors des ateliers « Plan Climat » des forums territoriaux du SRADDT et sont résumées dans le document « Regard » pour chaque zone d'emploi.

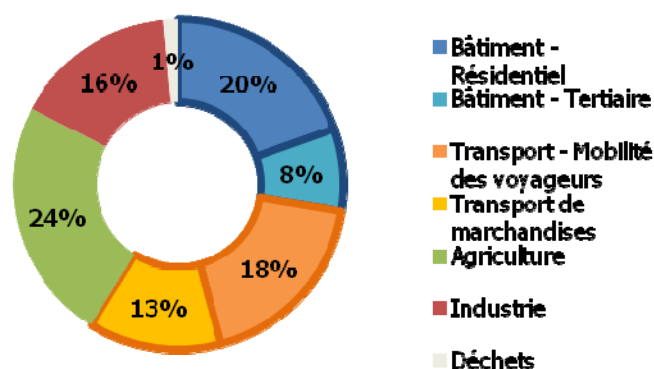
Une synthèse générale donne les résultats suivants :

	Emissions de GES (teqCO ₂ /an)	Consommations d'énergie finale (tep / an)
Bâtiment - Résidentiel	3 890 000	1 940 000
Bâtiment - Tertiaire	1 600 000	780 000
Transport - Mobilité des voyageurs	3 620 000	1 200 000
Transport de marchandises	2 590 000	820 000
Agriculture	4 720 000	150 000
Industrie	3 180 000	1 040 000
Déchets	280 000	10 000
Total hors UTCF	19 880 000	
UTCF	-4 150 000	
Total	15 730 000	5 940 000

Source : Energies Demain

L'UTCF (Utilisation des Terres, leur Changement et la Forêt) correspond à l'absorption naturelle du CO₂ par la nature, et vient donc en déduction des émissions.

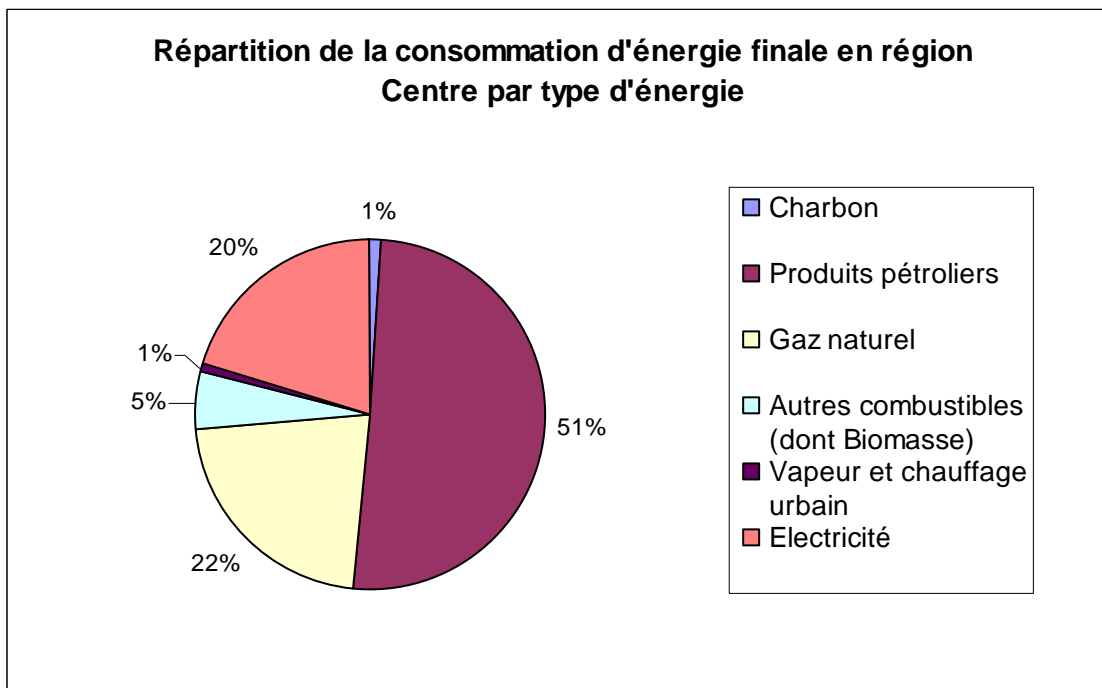
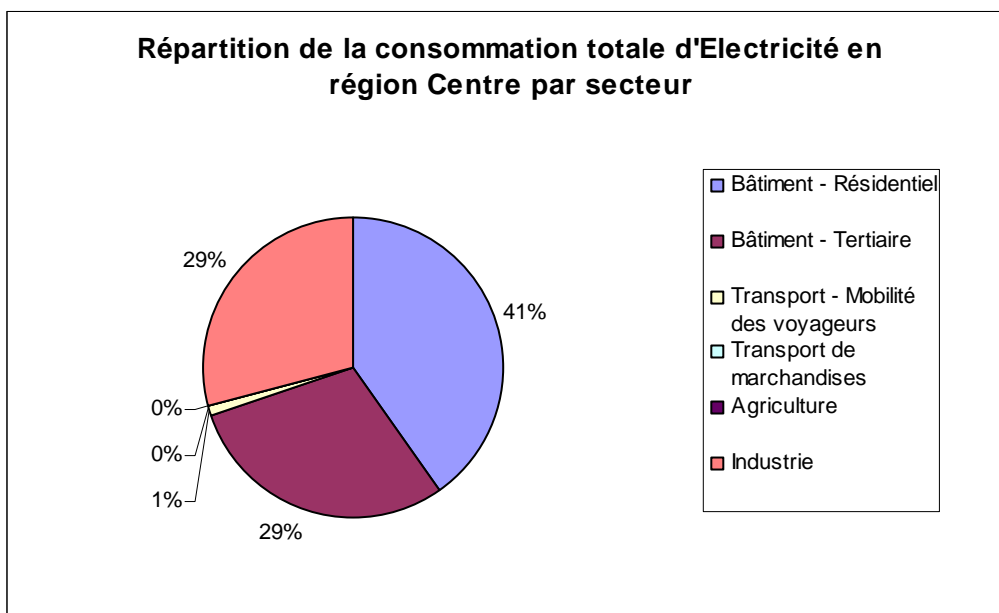
Répartition des émissions de GES de la Région Centre par secteur



Source : Energies Demain

On voit que c'est l'énergie consacrée au logement et au tertiaire qui vient en tête des consommations d'énergie. Cela s'explique centralement par le fait que 75% de cette énergie est dédiée au chauffage, lequel génère 82% des émissions de GES du logement en mobilisant des énergies fossiles en particulier le fioul et le gaz.

Pour agir sur la réduction de nos consommations d'énergie et développer les énergies renouvelables en réduisant ainsi notre dépendance aux énergies fossiles, il est important de connaître le bilan énergétique de la région Centre présenté ci-après :



Le premier secteur de notre Plan Climat Régional est donc le Bâti avec comme levier principal la rénovation énergétique du parc, ce qui passe par l'isolation des logements et, plus généralement, de tous les bâtiments

publics et privés, résidentiels et tertiaires mais également la construction neuve passive ou à énergie positive. Cela permettra de réduire fortement la part du chauffage dans les émissions de GES, en complétant avec l'intégration des énergies renouvelables.

Les transports sont ensuite la deuxième grande cause d'émission de GES et de consommation d'énergie fossile. Les efforts sur les moteurs à explosion vont continuer à avoir des effets, de même que l'apparition des véhicules électrique (mais dans ce cas, l'impact écologique est à trouver dans la manière de produire l'électricité). Mais plus globalement, il est indispensable de privilégier les transports en commun, de diminuer la longueur des trajets domicile-travail, de juguler l'étalement urbain.

Le deuxième grand secteur de notre Plan Climat Régional concernera le Transport de voyageurs et de marchandises et consistera à optimiser les déplacements, en privilégiant les transports en commun et les modes doux sur un territoire organisé. La réduction des distances domicile-travail ainsi que l'abandon du véhicule individuel pour ce type de déplacement devront être des priorités.

Mais dans la lutte contre le réchauffement climatique et en anticipant la raréfaction des énergies fossiles, nous savons que toutes les sources d'économies d'énergies doivent être recherchées et que les processus fortement émetteurs doivent être repensés pour y substituer des procédés ayant moins d'impact. Cela concerne en particulier les activités productives dans l'industrie et l'agriculture.

Le troisième secteur est celui des activités économiques.

Depuis l'invention de l'électricité, puis du moteur à explosion, nos sociétés ont démultiplié les technologies qui nous permettent de susciter des forces et de transmettre des informations. La production, le stockage et l'utilisation de l'énergie sont au cœur de nos activités.

Il se trouve que le thème de l'énergie et des matériaux pour l'énergie est celui qui, en région Centre, concentre la part la plus importante de chercheurs publics qui travaillent dans les laboratoires de nos Universités, du CNRS, du BRGM et du CEA en particulier. Qu'il s'agisse d'élaborer les matériaux pour les futures batteries et pour la pile à combustible, d'améliorer l'utilisation de l'énergie géothermique, de concevoir les composants pour l'électronique du futur, nos chercheurs sont parmi les meilleurs au monde.

Leur collaborations avec le monde économique ont été démultipliées à travers le pôle de compétitivité « Sciences et systèmes électriques » qui fédère plus d'une centaine d'entreprises.

Notre Plan Climat Energie s'appuiera sur l'éducation, la formation, la recherche et l'innovation.

Compte-tenu de l'enjeu énergétique actuel, il est important de ne pas opposer les énergies entre elles, chacune présentant des avantages et des inconvénients, l'important étant de comparer leur niveau de désagrément. Afin de répondre aux problématiques énergétiques et environnementales futures, il est nécessaire d'envisager le développement d'un « mix énergétique » mais également une production décentralisée proche des lieux où l'énergie est consommée, contrairement à la gestion très centralisée que nous connaissons en France jusqu'à présent avec des moyens de production d'électricité de masse notamment par la prédominance de l'énergie nucléaire. Certains territoires (très peu encore en France mais beaucoup plus en Allemagne et en Europe du Nord), commencent à s'engager dans le développement de moyens de production d'énergie décentralisés, s'appuyant le plus souvent sur la valorisation des énergies renouvelables locales. Notre potentiel renouvelable en éolien, en géothermie et en bois-énergie notamment est remarquable en région Centre et nous devons l'exploiter à l'optimum, de même que nous devons favoriser la captation solaire pour le chauffage de notre eau domestique.

Notre Plan Climat Energie visera une mobilisation optimale des énergies renouvelables décentralisées.

2 – Des objectifs ambitieux à partager dans le dialogue

Depuis 2004, la Région Centre s'est proposé de constituer un Pôle Européen d'Efficacité Energétique. Le cœur de cette stratégie est la promotion des économies d'énergies, qui implique une conception nouvelle des bâtiments qui devront demain produire plus d'énergie qu'ils n'en consommeront. Mais l'effort essentiel est évidemment à porter sur la réhabilitation du parc existant, pour lequel les entreprises artisanales ont un rôle central puisque c'est elles qui doivent acquérir puis mettre en œuvre les techniques adaptées. L'information des habitants et des décideurs à travers des audits thermiques fiables est un préalable à des investissements indispensables qui seront amortis par des économies d'autant plus appréciables que le prix des énergies fossiles va fortement augmenter. Au-delà, notre gestion des énergies doit devenir de plus en plus fine et contrôlée, en mobilisant des systèmes d'information communicants. En complément, l'exploitation de notre potentiel d'énergies renouvelables a été exploré (carte du potentiel éolien, atlas des ressources géothermiques...) et les entreprises du secteur ont été accompagnées dans leur mise en réseau.

Dans le domaine des transports, on doit reconnaître qu'un effort parfois contradictoire a été accompli par l'ensemble de notre société, d'une part pour accompagner la démocratisation de l'automobile et la souplesse qu'offre le transport routier des marchandises, et d'autre part pour créer, ou recréer des réseaux de transport en commun. L'effort des agglomérations dans la construction de tramway et la constitution de réseaux est très significatif, tandis que l'offre de transport TER a été fortement améliorée, de même que l'unification tarifaire des cars départementaux ou l'apparition des transports à la demande qui sont plébiscités.

Les entreprises ont répondu à la demande sociale de voir leur impact écologique fortement réduit, à la fois dans leurs processus de production, mais aussi dans la maîtrise de leurs rejets et de leurs déchets. L'analyse des « cycles de vie », et l'obligation de prévoir et de financer le recyclage des productions, ainsi que l'ensemble des normes environnementales ont été très efficaces. L'Etat et les collectivités ont accompagné ces évolutions. La Région a initié des politiques sectorielles, par exemple en soutenant la conversion des exploitations agricoles à la production bio, ou les audits énergétiques des exploitations.

A travers le Plan Climat Energie régional, une démarche transversale et globale est proposée, afin de poursuivre et d'accentuer les efforts décrits ci-dessus, en fixant des objectifs sectorisés. En effet, si l'on approfondi, on distingue des actions qui ont plus ou moins d'impact pour réduire les émissions et les consommations. Le principe est donc de les viser en priorité et de mener un travail spécifique avec les acteurs directement concernés, pour trouver, dans le dialogue et l'appropriation des enjeux, les voies d'une efficacité.

L'engagement de la France à travers le Grenelle de l'environnement est de diviser par 4 ses émissions de GES à l'horizon 2050.

Pour atteindre cet objectif de réduction de 75%, le Gouvernement a proposé de passer par un objectif intermédiaire d'une réduction de 20% en 2020, ce qui laissera l'effort principal à nos enfants.

Les élus régionaux, considérant la situation favorable de la région Centre, et y voyant une opportunité de développement économique et d'anticipation, proposent un objectif intermédiaire plus ambitieux d'une réduction de 40% dès 2020 sur la base 1990, soit 36% sur la base 2006.

Sachant que la difficulté peut être différente selon les secteurs, la maquette d'objectifs sectoriels est ainsi proposée :

Intitulé	Bâtiment Résidentiel	Bâtiment Tertiaire	Mobilité	Transport Marchandises	Agriculture	Industrie	Déchets	Total hors UTCF
Emissions GEsteq CO2 (en 2006)	3 890 000	1 600 000	3 620 000	2 590 000	4 720 000	3 180 000	280 000	19 981 103
% production régionale 2006	20	8	18	13	24	16	1	100
Réduction d'ici 2020	45%	40%	40%	40%	20%	35%	30%	
Emissions GES teq CO2 (en 2020)	2 139 500	960 000	2 172 000	1 554 000	3 776 000	2 067 000	196 000	12 864 500
2020 : en % de la production 2006	11,0	4,8	10,8	7,8	19,2	10,4	0,7	64,7

L'objectif de réduction de 40% en 2020 est obtenu en tenant compte de l'absorption du CO2 par les plantes qui sont ensuite enfouies dans le sol ou utilisées pour la construction mais cela pour une très faible part du fait des incertitudes associées à la méthodologie d'évaluation de ce potentiel.

Les thématiques de l'aménagement et de l'urbanisme impactent fortement les 2 secteurs les plus émetteurs de GES, le Transport et le Bâtiment : elles devront donc être au cœur des préoccupations de notre Plan Climat Energie.

Nous allons maintenant décrire plus précisément ces objectifs sectoriels, et valoriser les politiques inscrites dans les différents chapitres du SRADDT qui y concourent, en considérant bien que ce Plan Climat Energie régional doit mobiliser l'ensemble des acteurs régionaux et des habitants, bien au-delà de la seule responsabilité du Conseil régional.

A – Des bâtiments économes et autonomes en énergies

On distingue les bâtiments résidentiels et les bâtiments tertiaires.

Le secteur du bâtiment résidentiel.

Le secteur du bâtiment résidentiel représente 20% des émissions de GES de la région Centre.

La région Centre se caractérise par une forte proportion de maisons individuelles (73% des logements) et un habitat particulièrement ancien : 63% des logements ont été construits il y a plus de 60 ans en moyenne.

Les besoins en réhabilitation thermique du parc social, avec 76 000 logements soit 44% classés E, F ou G (une consommation de 4,1 Twh ep/m²/an pour l'ensemble du Parc) et la précarité énergétique dans le parc privé (dépenses énergétiques des ménages en moyenne 51% plus élevée que dans le parc de logement social)

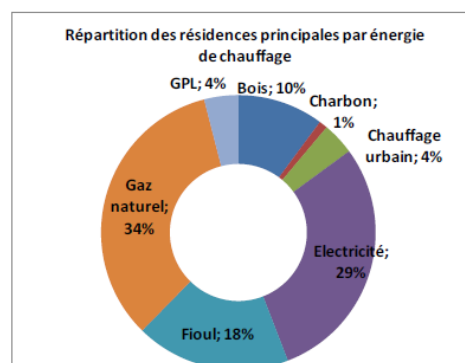
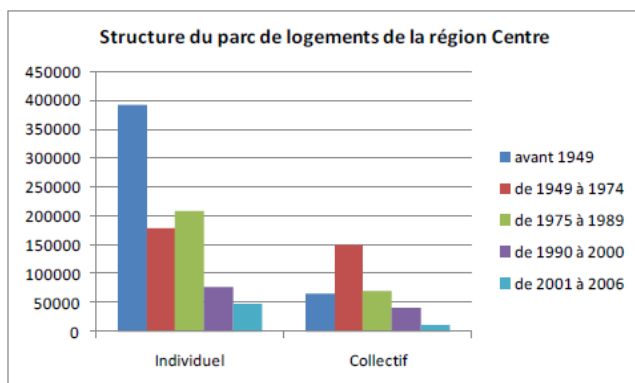
Un manque de stratégie foncière en région centre qui est parfois un frein à la production de logements sociaux et peut induire un étalement urbain source de déplacements et d'artificialisation des espaces agricoles ou naturels (3 000 ha par an, soit la superficie d'Orléans, au profit de tissu discontinu)

Une population fragile concentrée dans des quartiers sensibles (8% de la population régionale habite une ZUS) avec 12 quartiers bénéficiant du Programme National de Rénovation Urbaine dont le coût est estimé à 1,4 milliard d'euros.

La surface moyenne des logements est de 91,4 m² (102 m² pour les maisons individuelles et 62m² pour les appartements), elle est proche de la moyenne nationale.

164 300 logements sont des HLM, ils représentent environ 13 % de l'habitat.

L'habitat de la région Centre est relativement ancien puisque 37 % des logements ont été construits avant 1950 et 63% avant 1975, année de la première réglementation thermique, mais se situe dans la moyenne nationale (62 % en France). 43 % des maisons ont été construites avant 1950 contre seulement 7 % des appartements. La majorité des logements collectifs se sont construits entre 1949 et 1975 (16%).



On note une part relativement plus importante de logements chauffés au bois par rapport à la moyenne française de 8 %.

En 2005, les résidences principales ont consommé environ 22 500 GWh d'énergie finale. Le chauffage est l'usage le plus consommateur avec 74 % des consommations d'énergie (76 % pour la moyenne française) suivi de loin par les usages spécifiques de l'électricité (12%) ; L'électricité est l'énergie la plus utilisée, à 38% pour l'usage de chauffage, et à 43% pour de l'usage spécifique

82 % de ces émissions sont générées par le chauffage des logements. La consommation d'énergies fossiles (chauffage urbain, gaz, fioul, GPL, charbon) dans les logements est responsable de 82 % des émissions du secteur.

Objectifs de réduction des consommations d'énergie et des émissions de GES

Pour aboutir à une réduction de **45% des émissions de GES dans le secteur du bâtiment résidentiel**, des choix stratégiques doivent être faits et inscrits dans nos politiques publiques, choix précisés par des leviers d'actions techniques.

Leviers techniques

Le gisement le plus important que ce soit en termes d'économies d'énergie comme en émissions de GES est la réhabilitation thermique du bâtiment existant et en deuxième lieu le transfert de systèmes (chauffage et Eau Chaude Sanitaire) permettant de remplacer les énergies fossiles par des énergies renouvelables.

Pour établir un scénario quantifié de réduction des émissions de GES, deux types d'hypothèses sont prises en compte :

- les hypothèses « du territoire » : hypothèses démographiques, taux de construction neuve et de destruction notamment.
- Les hypothèses de scénarisation qui sont :
 - la performance thermique des logements construits et les énergies choisies.
 - la destruction : même rythme qu'actuellement (0,12% du parc chaque année)
 - la réhabilitation des logements, c'est-à-dire l'isolation des parois, des toitures, les menuiseries etc. 3 variables peuvent être prises en compte :
 - la cible du parc à réhabiliter : individuel ou collectif, logement privé ou social
 - la qualité de réhabilitation,
 - le rythme de réhabilitation.
 - le changement de système d'énergie, qui influence à la fois le rendement des systèmes et l'énergie utilisée.
 - les équipements électriques, qui ont un impact sur les consommations d'électricité spécifique.

Les actions préconisées sont, notamment :

1. Intervenir massivement sur le parc public social pour éliminer progressivement les « passoires thermiques » qui induisent de lourdes charges aux ménages les plus modestes. Cela nécessitera de nouvelles ressources, par exemple à travers l'instauration d'une contribution Climat Energie.
2. Accompagner les propriétaires privés, bailleurs ou occupants, dans la réalisation de travaux d'adaptation de leur logement. Pour cela il faudra favoriser le passage à l'acte :
 - a. en soutenant financièrement la réalisation de diagnostic thermique de qualité,
 - b. en déployant plus largement le prêt Isolaris,
 - c. en développant un outil de financement adapté au cadre des co-propriétés,
 - d. en intégrant une approche par quartier,
 - e. en renforçant l'action des Espace Info Energie et des Agences Locales de l'Energie,
 - f. en intervenant en faveur d'une conversion et d'un abondement des dispositifs de lutte contre la précarité énergétique pour passer du financement de l'énergie à celui de l'isolation.
3. Construire dès 2012 (sans attendre l'entrée en vigueur de la RT 2020) des bâtiments « à énergie positive »
4. Produire l'eau chaude sanitaire quasi intégralement par des systèmes solaires et thermodynamiques ;
5. Diminuer la consommation d'électricité hors chauffage avec :
 - i. Le renouvellement rapide de l'éclairage par des lampes basse consommation ;
 - ii. L'utilisation d'équipements électroménagers et froid de qualité A+ et A++
6. Encourager les habitants à économiser l'énergie en prenant conscience de leur consommation
7. Développer l'utilisation d'éco-matériaux, en particulier pour la construction et l'isolation. Les éco-matériaux locaux seront privilégiés. Cette action influe sur « l'énergie grise » qui n'est pas comptabilisée dans le diagnostic dans le secteur du bâti mais dans le secteur industriel.

Pour mettre en œuvre un tel programme de construction et rénovation, il faut disposer de professionnels du bâtiment formés. Les actions suivantes sont à initier ou développer :

- accompagner le développement de formations adaptées et modulaires destinées aux artisans et entreprises du bâtiment : dimensionner des systèmes d'énergies renouvelables, les installer et assurer leur maintenance, isoler par l'extérieur ;

- équiper les lycées des métiers du bâtiment et les CFA du bâtiment de plateaux techniques de formation sur l'enveloppe du bâtiment (isolation, mise en œuvre des éco-matériaux,...) et sur les énergies renouvelables ;
- rapprocher la formation des professionnels des lieux de réalisation et de démonstration avec des chantiers écoles notamment ;
- encourager le rapprochement entre les bureaux d'études thermiques et les architectes pour disposer d'une offre globale de conception performante en mettant en place des lieux communs d'apprentissage ;
- développer de nouveaux métiers : « technicien de la rénovation énergétique », collaborateurs d'architectes et de bureaux d'études thermiques mais également des « intégrateur en géothermie » pour développer cette énergie renouvelable très mal connue à la hauteur de son potentiel.
- aider les acteurs du bâtiment à s'engager dans une utilisation accrue des TIC dans le processus d'étude et de production/rénovation de bâtiment faiblement consommateur d'énergie ; par exemple, la maquette numérique de conception, réalisation et exploitation pour les bâtiments tertiaires et collectifs doit être généralisée.
- communiquer sur les secteurs créateurs d'emplois, nouveaux métiers et rompre avec l'image ancienne du bâtiment.

Dans le SRADDT, nous proposons :

- Des logements pour tous, sobres et proches des services avec, en particulier la priorité suivante :

Diminuer la consommation énergétique



- o Encourager la construction neuve et la rénovation performante énergétique et intégrant des énergies renouvelables : (hypothèses du scénario d'émissions de GES -40%) Pour atteindre ces objectifs d'efficacité énergétique il faut que dès 2012 les constructions neuves soient « à énergie positive » ; que le recours aux énergies renouvelables soit étendu (25% de bois-énergie et 25% de pompes à chaleur dans les maisons individuelles d'ici 2020 et 10% pour les immeubles) et qu'il y ait davantage de logements raccordés au chauffage urbain. Dans la perspective d'avoir un parc de logement totalement sobre en 2050, il faudrait rénover 25 000 logements par an.
- o Eliminer du parc public social progressivement les « passoires thermiques » (parmi les étiquettes E-F et G) qui représentent 76 000 logements (soit 44 % du parc) et induisent de lourdes charges aux ménages les plus modestes, le programme global représentant a minima 1 milliard d'euros sur les 10 prochaines années
- o Accompagner les programmes de réhabilitation thermique des logements privés, en direction des propriétaires bailleurs et des propriétaires occupants les plus modestes : développer un outil de financement adapté au cas des co-propriétés, renforcer l'accès au dispositif de prêt à taux 0% Isolaris Centre, développer une approche par quartier

- Une économie de la proximité, verte et solidaire avec en particulier la priorité suivante :



Soutenir l'émergence des filières porteuses et génératrices d'emplois, il s'agira d'accompagner les artisans à travers des actions d'information/formation, de soutenir les groupements d'entreprises du bâtiment pour construire mieux et moins chers des solutions d'amélioration de la performance énergétique ; d'animer des actions collectives réunissant les professionnels de ces filières pour organiser le partage d'expérience et créer des « standards de rénovation » ; de mettre en avant des matériaux locaux produits dans la région qui soutiennent le développement de l'économie locale (filières et circuits courts). D'autre part, on pourra favoriser l'essaimage d'initiatives réussies, notamment par des structures de l'économie sociale et solidaire, dans le domaine de l'environnement (gestion des déchets, éco-construction,...) mettre en place une ingénierie d'accompagnement des projets ; favoriser l'émergence d'une nouvelle profession « d'intégrateurs de services à la performance énergétique ».

- Une production agricole respectueuse de la nature et créatrice de valeur ajoutée avec en particulier la priorité suivante :

Avoir une agriculture et une forêt sources d'énergies, d'éco matériaux et de molécules naturelles pour le territoire



La production de biomasse doit pouvoir apporter des solutions à la demande du territoire dans le domaine de l'énergie, de la production d'éco-matériaux ou de molécules et produits utilisables par la cosmétique, l'industrie chimique, en substitution partielle aux produits issus de la pétrochimie.

Ainsi, la région produit aujourd'hui 200 000 tonnes de plaquettes forestières, 17 projets de méthanisation sont en cours de développement, 1 000 tonnes de paille sont destinées à la construction. A l'horizon 2020, la région peut envisager la production de 500 000 tonnes de plaquettes, passer à 30 projets de méthanisation et utiliser 15000 tonnes de paille par an pour la construction (soit 0,17% de la production annuelle).

Actions :

- Accompagner la structuration des filières d'agro-matériaux (paille, lin, chanvre) : constitution de structures de négoce, standardisation et analyse du cycle de vie des agro-matériaux,...

Le secteur des bâtiments tertiaires.

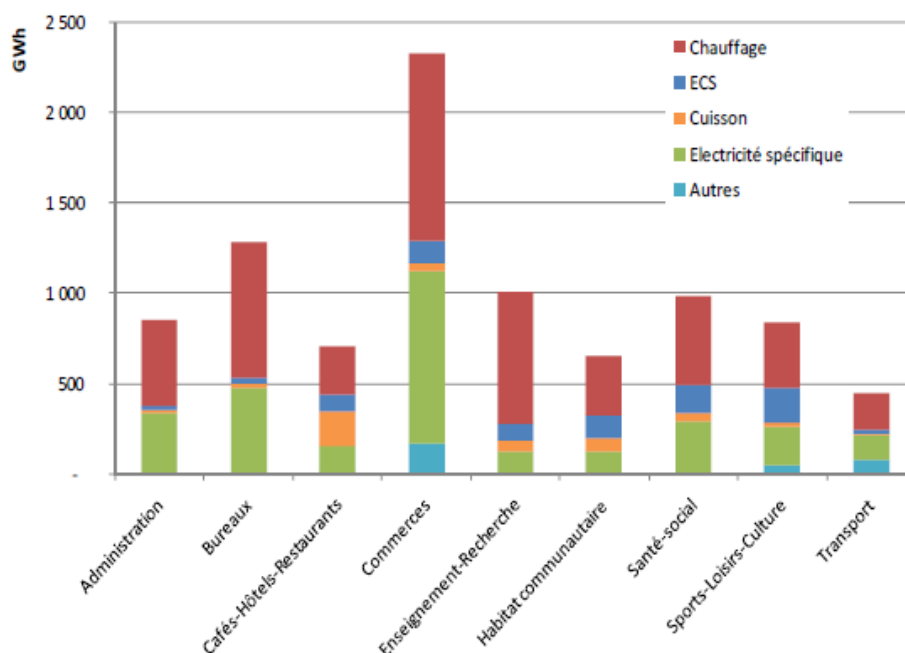
Le secteur du bâtiment tertiaire représente 8% des émissions de GES de la région Centre et 11% de la consommation d'énergie.

Les branches tertiaires les plus représentées en termes de surface chauffée en région Centre sont les commerces, les activités de bureaux (privées et publiques) et l'enseignement. La région centre se distingue, par rapport à la moyenne nationale, par une plus forte proportion d'habitat communautaire et une plus faible part de cafés-hôtel-restaurants. Le gaz et le fioul sont les principales énergies de chauffage avec respectivement 43 % et 24 % des surfaces chauffées.

Les activités tertiaires représentent 35,6 millions de m² chauffés (environ 3 fois moins que l'habitat). Les principales activités en termes de surface sont le commerce (22 % des surfaces), les activités de bureaux regroupant administrations publiques et bureaux privés (22 % des surfaces) et l'enseignement avec 18% des surfaces. Le gaz et le fioul sont les principales énergies de chauffage. A elles deux elles concernent les 2/3 des surfaces chauffées (respectivement 43 % et 24 % des surfaces chauffées). L'électricité vient en troisième position avec 16 % des surfaces chauffées. On notera la part relativement importante des surfaces chauffées au GPL, au bois ou grâce à une PAC.

Comme le montre le graphique ci-dessous, les consommations d'énergie ont des origines diverses selon l'activité tertiaire. Les consommations de froid sont importantes dans les commerces et les établissements de santé ont eux des besoins de ventilation importants.

Figure 6 : consommation d'énergie par branche et par usage en région Centre



Objectifs de réduction des consommations d'énergie et des émissions de GES

Pour aboutir à une réduction de **40% des émissions de GES dans le secteur du bâtiment tertiaire**, des choix stratégiques doivent être faits et inscrits dans nos politiques publiques, choix précisés par des leviers d'actions techniques.

Leviers techniques

Les constructions neuves ont un impact important. Il s'agira alors, comme pour le résidentiel, de s'assurer que les réglementations thermiques sont bien appliquées plutôt que d'imposer des normes plus contraignantes. Le transfert de systèmes (chauffage et eau chaude sanitaire) est le deuxième poste et enfin les réhabilitations sont le troisième poste d'économie d'énergie.

Les actions à mener par secteur :

- pour les commerces : encourager les démarches déjà engagées par les chambres des métiers et de l'artisanat dans leur programme Développement Durable : diagnostic thermique des locaux et conseils ;
- pour les bâtiments d'enseignements : pour les bâtiments gérés par les collectivités locales, encourager la réalisation de diagnostic thermique (actions déjà bien engagées par les départements et les communes) et inciter à la rénovation de l'enveloppe et à l'intégration des énergies renouvelables.
- Pour les bureaux privés mais également pour l'habitat communautaire et l'hôtellerie relevant du secteur du Tourisme, encourager la réalisation de diagnostic thermique, la construction et rénovation performante énergétiquement, notamment via les contreparties environnementales demandées par la Région lors de l'apport d'une aide à l'entreprise.
- Pour les bâtiments publics, développer des dispositifs du type Plan Isolation.

Dans le SRADDT, nous proposons :

- Une économie industrielle innovante et fédérée qui attire les compétences avec en particulier la priorité suivante :

Attirer les entreprises et accompagner leur développement par une offre immobilière et foncière adaptée

La région Centre doit constituer un territoire d'ancrage durable pour les entreprises et les investissements. Il est impératif qu'elle puisse bénéficier d'une offre foncière et immobilière riche, de qualité et diversifiée afin d'être en capacité à la fois de consolider et développer les activités économiques qui font aujourd'hui sa force, et d'attirer et implanter les activités innovantes et émergentes, qui feront son dynamisme, demain.



Des sociétés d'économie mixte de portage immobilier économique : Les opérateurs des secteurs public et privé doivent accompagner l'accueil de nouvelles entreprises et l'évolution des entreprises locales en proposant également un immobilier d'entreprises répondant aux meilleures normes en matière d'efficacité énergétique. La création de sociétés d'économie mixte de portage immobilier économique dont la vocation est de compléter les offres du marché dans un souci de renforcer l'attractivité peut constituer une réponse intéressante à cet enjeu

Ce que nous ont dit les participants aux forums territoriaux :

« Il est difficile de trouver des architectes et des bureaux d'étude capables de répondre à la demande. La filière semble encore à construire.

C'est dans l'ancien qu'il faut porter le gros de l'effort en encourageant la rénovation thermique des bâtiments et le recours aux éco-matériaux.

Dans l'habitat, il ne s'agit pas forcément de procéder en premier lieu à un changement d'équipement. La priorité est de revoir les performances thermiques par des travaux d'isolation qui répondent à cet enjeu primordial tout en étant moins coûteux.

Il faudrait réinventer un habitat collectif capable de séduire les habitants notamment les franciliens qui arrivent dans la région.

Soutenir la filière bois en encourageant la construction de maisons à ossature bois, de produits d'isolation de type chanvre ou paille, ou encore le chauffage au bois.

Investir dans la rénovation énergétique du parc d'habitation existant permettrait de créer des emplois pour les jeunes. »

B – Un territoire aménagé, qui optimise les déplacements et favorise les transports en commun et les modes doux

Ainsi que nous l'avons souligné dans le diagnostic introductif au SRADDT, notre manière d'occuper l'espace, qu'il s'agisse de l'implantation de nos logements, de nos emplois ou des services, impacte fortement nos besoins de déplacements. Il s'agit donc dans le futur, de promouvoir un aménagement du territoire qui optimise les besoins de déplacements et favorise les transports en commun et les modes doux.

Le secteur du transport de voyageurs, la mobilité, représente 18 % des émissions de GES de la région Centre et le transport de marchandises, 13%.

Le transport de voyageurs

La mobilité locale correspond à des déplacements n'entraînant pas de nuitée hors du domicile et ne dépassant pas une certaine distance (80 kilomètres à vol d'oiseau autour du domicile).

Pour étudier la mobilité, on différencie les déplacements selon le motif (domicile-travail, domicile-scolaire,...) et le mode (marche à pied, voiture particulière,...)

La région Centre engendre 8,7 millions de déplacements par jour de la semaine au titre de la mobilité locale, soit une moyenne de 3,5 par habitant. Les motifs personnels et professionnels représentent près de 40 % des

déplacements ce qui en fait le volume le plus important. La portée moyenne des déplacements locaux en région Centre est de 8 km avec une portée moyenne qui varie fortement selon le motif.

La répartition modale des déplacements montre une forte prédominance de l'usage de la voiture : 51% des déplacements sont effectués au volant d'une voiture.

En moyenne, les déplacements « domicile-travail » en TER sont 7 fois moins émetteurs que les déplacements en voiture et les déplacements en bus urbain le sont 3 fois moins¹. Le recours à la voiture individuel doit être plus raisonné.

La diminution des ressources pétrolières va conduire progressivement à une hausse du prix du pétrole. Si les tendances de ces trente dernières années se prolongent, une hausse de 6% par an du prix du baril, **soit 70% sur 10 ans**, est à envisager. L'auto-mobilité ainsi que la multi-motorisation des ménages pourrait donc être en nette diminution dans le courant des 10 à 20 prochaines années. Une mobilité des courtes distances ou alternative est donc à envisager.

Le transport public est particulièrement adapté à des flux importants sur des moyennes et longues distances et ne peut pas toujours remplacer le rôle joué aujourd'hui par la voiture. La marche à pied, le vélo, le partage de véhicule (autopartage ou covoiturage), et d'autres formes de mobilité innovantes sont à développer. Plus de 35% des actifs travaillent dans leur commune de résidence, ceux-ci sont pourtant encore 57% à utiliser une voiture pour aller travailler. Une culture de la mobilité alternative doit émerger.

Le transport de marchandises

Les produits manufacturés (machines, véhicules, objets manufacturés et transactions spéciales) représentent près de la moitié des flux de marchandises en tonnes.kilomètres. Cela s'explique notamment parce que ces produits voyagent sur de longue distance : leur forte valeur ajoutée tend à réduire la part du transport dans leur coût de revient, il peut donc être rentable de les transporter sur de longue distance, y compris par avion, et il s'agit par ailleurs de produits non périssables peu affectés par les conditions de transport. Outre les produits manufacturés, les produits agricoles et animaux vivants sont les principaux flux exportés par la région Centre. Le poids de cette catégorie de produits traduit l'importance de l'agriculture régionale, y compris pour des productions destinées à d'autres territoires. Les importations de matières premières (combustibles solides, produits pétroliers et métaux) comptent pour un quart des flux. Au total, 53% des flux sont liés à des importations, 29% à des exportations et 17% à des échanges nationaux.

Les enjeux majeurs du secteur reposent sur le fret routier, en particulier pour l'échange de produits manufacturés à l'échelle nationale. Les produits pétroliers constituent la quasi-totalité des 800 000 tep / an consommées pour le transport de marchandises. Il s'agit donc d'un secteur particulièrement vulnérable à la raréfaction des énergies fossiles.

Objectifs de réduction des consommations d'énergie et des émissions de GES

Pour aboutir à une réduction de **40% des émissions de GES dans le secteur du transport de voyageurs ainsi que pour le transport de marchandises**, des choix stratégiques doivent être faits et inscrits dans nos politiques publiques, choix précisés par des leviers d'actions techniques.

Leviers techniques

Le transport de voyageurs

Pour établir le scénario de réduction des émissions de GES, deux types d'hypothèses sont prises en compte :

- les hypothèses « du territoire » : hypothèses démographiques, de mobilité ;
- les hypothèses technologiques des véhicules ;

A partir de là, on considère les leviers suivants pour atteindre nos objectifs, dont la majorité a été décrite dans les pages précédentes du SRADDT:

1. les leviers liés à l'aménagement du territoire
 - a. densification des zones urbaines avec une évolution de la population par typologie urbaine
 - b. mixité du tissu urbain : baisse de la distance domicile-travail de 25%, 35% pour les motifs loisirs et achats
 - c. relocalisation des activités de production, circuits courts
2. les leviers de reports modaux :
 - a. vers les modes doux
 - b. vers les transports collectifs urbains
 - c. vers les transports collectifs interurbains
3. les leviers d'amélioration technique dans chaque mode de transport
4. les leviers d'organisation sociale :
 - a. le télé-travail : cette pratique ne s'applique certes pas à tous les types d'emplois mais doit être développé notamment en équipant les zones d'activités de moyens TIC performants, en créant des plate-formes de télétravail dans les agglomérations et villes « résidentielles ».
 - b. le co-voiturage : encourager les entreprises et les administrations à établir un Plan de Déplacement Entreprise pour aboutir à un taux d'occupation des véhicules pour le travail de 30% d'ici 2050.
5. le levier comportemental :
 - a. l'éco-conduite : 10% de réduction des consommations unitaires (le maximum atteignable) avec l'ensemble des conducteurs à horizon 2050 ;

Le transport de marchandises

Pour élaborer le scénario de réduction des émissions de GES pour ce secteur, des projections sur les échanges de marchandises ont été réalisées ; une relocalisation des échanges de marchandises a été simulée, d'où les évolutions suivantes pour les flux en t.km :

- pour les échanges nationaux : +17% entre 2005 et 2020 et +77% d'ici 2050
- pour les échanges internationaux : -3% en 2020 et -33% en 2050

Pour parvenir à une réduction significative des émissions de GES dans ce secteur, il s'agit de prévoir une évolution des parts modales extrêmement forte : une forte diminution de la part modale du fret routier (de 86% en 2010 à 65% en 2020 et 23% en 2050 pour les flux nationaux). Le ferroviaire devient alors le mode principal des flux nationaux en 2050 avec 52% (27% en 2020). Le transport fluvial est le mode qui connaîtrait la croissance la plus importante avec une multiplication par 8 des tonnes.kilomètre transportées entre 2010 et 2050. En ce qui concerne les flux internationaux, on renforcerait encore davantage la part du maritime aux dépens de l'aérien et du routier (cabotage au niveau européen). La consommation des véhicules routiers diminue à la fois en raison des évolutions technologiques (baisse des consommations unitaires) et de la très forte diminution de la part modale. Au contraire, la consommation du ferroviaire et du fluvial augmente en valeur absolue.

Dans le SRADDT, nous proposons :

- Des logements pour tous, sobres et proches des services, avec en particulier la priorité suivante :

Orienter les formes urbaines dans une logique de développement durable :

- o Développer des stratégies foncières privilégiant la densification des espaces déjà urbanisés et une gestion économe de l'espace



- Favoriser une réelle mixité sociale (en luttant contre les ségrégations spatiales, tant à l'échelle de la ville que du quartier) et fonctionnelle (quartiers résidentiels, commerces, entreprises, enseignement ...)
- Soutenir les opérations privilégiant le lien social (qualité des espaces publics, aires de jeux, jardins partagés ...)
- Intégrer les questions de mobilité tant en amont de la définition du programme que dans la conception de ses aménagements (transports publics, circulations douces ...)
- Généraliser les techniques de conception en matière d'habitat durable (performance énergétique, gestion des eaux, conceptions bioclimatiques, paysage et respect de la biodiversité)
- Poursuivre la requalification des quartiers sensibles bénéficiant du Plan National de Rénovation Urbaine, mais également des autres quartiers d'habitat social, notamment dans des villes petites et moyennes, qui peuvent connaître également des dysfonctionnements, mais aussi dans une logique de prévention.
- Mettre en place un pôle régional d'efficacité urbaine, afin de sensibiliser les acteurs publics, accompagner les collectivités dans leurs réflexions, former les professionnels de l'aménagement, accompagner des actions démonstratives, capitaliser sur les bonnes pratiques ... dans le domaine de l'urbanisme durable

- Tours et Orléans, des agglomérations rayonnantes au sein du réseau métropolitain régional avec en particulier la priorité suivante :



Densifier pour tendre vers des villes compactes, villes de proximité aux services et à l'emploi. Les Agglomérations doivent déterminer un niveau d'équilibre entre espaces agricoles, espaces naturels, espaces urbains en s'appuyant sur des stratégies foncières affirmées. La préservation de la biodiversité doit constituer un prisme incontournable dans les différentes politiques publiques locales, formalisé notamment dans une trame verte et bleue.



Constituer des pôles d'échange majeurs : La question des transports urbains sera abordée dans une logique d'interconnexion modale permettant de développer de nouvelles dessertes à partir des étoiles ferroviaires de Tours et d'Orléans, de constituer de nouveaux pôles d'échanges facteur de densification urbaine. De nouveaux modes de transport seront développés (2^{ème} ligne de tram à Tours, tram-train, réseaux cyclables sécurisés).

- Vers un nouveau modèle des mobilités : mutualisations, transports en commun coordonnés avec en particulier les priorités suivantes :



Repenser les lieux de l'intermodalité : Les pôles intermodaux les plus fréquentés sont ceux en lien avec les grandes gares. Les pôles d'échanges doivent être particulièrement soignés et permettre la prise d'information, offrir des parcours jalonnés et lisibles entre réseaux... Au-delà de ces aspects spécifiquement liés au transport, penser les grands pôles intermodaux de Tours, Orléans, Chartres,... comme **des pôles de services**, moteurs de développement pour le secteur dans lequel ils s'inscrivent, paraît incontournable dans la prochaine décennie. Les quartiers d'affaires, de commerces, voir les pôles de loisirs se développent préférentiellement dans les espaces à fort passage. **Les quartiers gares** ont donc un fort potentiel qu'il faudra exploiter pleinement en lien avec les projets d'aménagement des pôles gare.



Coordonner les dessertes et les services : Billettique, tarification, coordination des horaires et dessertes des réseaux...concourent à l'attractivité du transport public et nécessitent d'être travaillées en commun, au sein de groupes de travail dédiés ou de structures de coopération à créer afin de proposer aux utilisateurs des services à la mobilité voire des dessertes mutualisés. La recherche d'une **billettique commune** aux réseaux en étant équipés devrait pouvoir aboutir pour **2015**.



S'affirmer en tant que région cyclable de référence: seul ou associés aux transports collectifs, le vélo doit devenir une alternative attractive et sécurisée à la voiture, pas uniquement en milieu urbain mais également en milieu rural (avec éventuellement utilisation du vélo à assistance électrique pour les plus longues distances). Pour se développer, ces pratiques ont besoin d'infrastructures adaptées au territoire desservi : pistes ou

bandes cyclables, contre-sens cyclables, zones 30 ou espace partagé... en s'appuyant sur le développement des Plan de Déplacements en Entreprises et les Plan de Déplacement d'Etablissements Scolaires, le vélo doit pouvoir gagner en part de marché pour les déplacements de 1 à 3 kilomètres et atteindre 6% au sein des pôles urbains.



Installer des services d'auto-partage dans les 2 grandes agglomérations de la région, Orléans et Tours, et étudier la faisabilité pour les 6 autres villes "moyennes". Ce dispositif permet d'utiliser un véhicule, garé au sein d'un ou plusieurs pools situés en centre ville, pour de courtes durées moyennant un abonnement et un coût à la course. Le dispositif est très comparable par sa souplesse et son mode de fonctionnement à celui des vélos en libre service. Les distances pour lesquelles sont conçues ce service permettent de proposer des véhicules électriques.



Proposer une alternative crédible à la voiture individuelle : En moyenne, le taux d'occupation d'une voiture est de 1,1. En augmentant ce taux d'occupation, le nombre de voiture en circulation et donc les émissions de gaz à effet de serre et les besoins en espaces de stationnement en ville centre diminueront. Le développement du **covoiturage** doit être accompagné par la création d'aires de stationnement dédiées aux points de rassemblement stratégiques : entrées d'autoroutes, accès à la tangentielle à Orléans, la RN154 à Chartres, la N10 à Château-Renault... une **dizaine de point covoiturage** pourrait être aménagée par an sur le territoire régional.



Proposer une alternative crédible à la voiture individuelle : En moyenne, le taux d'occupation d'une voiture est de 1,1. En augmentant ce taux d'occupation, le nombre de voiture en circulation et donc les émissions de gaz à effet de serre et les besoins en espaces de stationnement en ville centre diminueront. Le développement du **covoiturage** doit être accompagné par la création d'aires de stationnement dédiées aux points de rassemblement stratégiques : entrées d'autoroutes, accès à la tangentielle à Orléans, la RN154 à Chartres, la N10 à Château-Renault... une **dizaine de point covoiturage** pourrait être aménagée par an sur le territoire régional.

L'ensemble de ces actions doit permettre d'atteindre une **part modale de la voiture de 50%** sur les périmètres des transports urbains de Tours et Orléans (respectivement environ 55 et 59% aujourd'hui) et 60% dans les autres agglomérations de la Région en 2020 (contre environ 65% aujourd'hui).

- Une priorité au ferroviaire avec en particulier les priorités suivantes :



Faciliter l'usage de la voiture électrique : Le Développement du moteur électrique doit être envisagé dans le cadre du développement des énergies renouvelables. La voiture électrique n'émet pas de gaz, ce qui fait en fait un outil approprié aux déplacements urbains. Son développement est lié à celui de l'électricité à partir d'énergies réellement renouvelables.

Les premiers usages à favoriser sont :

- les flottes d'entreprises et d'administrations ;
- les dispositifs de livraison en ville à partir de plate formes logistiques.

La gestion de cette énergie électrique impliquera aussi des infrastructures bien réparties.



Développer de manière quantitative et qualitative la desserte sur les axes existants

Il semble possible d'atteindre une augmentation de fréquentation de 50% d'ici 2020, par la mise en œuvre d'actions fortes:

- **Augmenter l'offre de transport** : Suite à la mise en place du cadencement par RFF fin 2011 et afin de donner son plein sens à cette mesure, il sera nécessaire de travailler, sur les axes où la demande de déplacement est importante, à la mise en place de dessertes à la demi-heure en heure de pointe et à l'heure le reste de la journée.

Sur Paris-Chartres, compte tenu de la saturation actuelle des infrastructures et des limites de capacités des matériels roulants, la Région s'est déjà engagée dans l'achat de matériel plus capacitaire. L'adaptation des infrastructures ferroviaires, propriété de RFF, afin de permettre l'augmentation des dessertes, aujourd'hui au

quart d'heure en heure de pointe, sera a priori cependant nécessaire à moyen terme pour répondre à la demande croissante sur cet axe.

- **Améliorer les temps de parcours** L'attractivité de la desserte est fortement liée aux temps de parcours et à sa fréquence, notamment dans des secteurs où la voiture offre des temps de trajets porte-à-porte intéressants. L'emplacement actuel des gares est le fruit de l'histoire. L'offre ferroviaire dessert donc des points d'arrêts à très faible fréquentation en allongeant les temps de parcours et en prenant de la capacité sur des axes parfois très chargés. Un travail de rationalisation des points d'arrêts, permettant de concentrer et densifier la desserte là où les potentiels sont situés permettrait :
 - ✓ De gagner en temps de parcours pour les usagers et donc en attractivité pour le réseau TER
 - ✓ De dé-saturer rapidement certains axes ferroviaires pour proposer plus de desserte là où elle est réellement pertinente.
- **Garantir la qualité de service** : La garantie de la qualité de service et du confort du voyageur nécessitera une gestion renouvelée du parc de matériel roulant voire l'achat de rames plus capacitaires afin d'absorber l'augmentation envisagée de 50% sur certains axes aujourd'hui déjà chargés.

Compléter le maillage régional :



La remise en service au trafic voyageurs souhaitée **avant 2020** de l'axe ferroviaire **Orléans – Chartres** permettra d'améliorer les relations de l'agglomération chartraine avec la capitale régionale d'une part et avec l'agglomération tourangelle via Voves d'autre part.

De même, le tronçon **Châteauroux-Tours** est un axe ferroviaire qui paraît manquant au maillage ferroviaire de la région. L'étude de la réouverture du tronçon Châteauroux-Loches est donc à mener dans un premier temps pour en mesurer la pertinence. Si cette pertinence est confirmée, la réouverture pourrait être prévue à horizon 2030.

Des liaisons régionales périurbaines à renforcer ou à créer :



L'extension de l'habitat autour des agglomérations régionales a induit au cours de la dernière décennie une augmentation importante des distances de déplacements quotidiens pour lesquels l'automobile constitue aujourd'hui la réponse la plus évidente, voire la seule possible par défaut de prise en compte d'autres modes.

L'enjeu que constitue le report d'une part de ce trafic sur l'ensemble des modes de transport collectifs et les modes doux est indéniable et le potentiel de fréquentation des lignes ferroviaires desservant certaines zones périurbaines semble conséquent, en particulier sur les étoiles ferroviaires de Tours et Orléans.

L'étoile ferroviaire de Chartres, prochainement étoffée de l'offre Chartres-Voves et étudiée dans le cadre du Plan de Déplacements Urbains, pourrait également présenter un potentiel de développement à moyen/ long terme.

Outre la nécessité de développer l'attractivité de l'offre sur ces liaisons ferroviaires périurbaines, certains axes, ainsi que les complexes ferroviaires de Tours-Saint-Pierre des Corps et d'Orléans-Les Aubrais, pourraient demander des travaux lourds pour pouvoir accueillir cette offre renouvelée. Des études actuellement en cours en définiront la nature exacte.

L'opportunité de développer un système ferroviaire de type tram-train en lien avec les projets de transports urbains de deuxième ligne de tramway à Tours ou de prolongement de ligne à Orléans devra être examinée lors de la définition de ces projets.

La ligne **Orléans-Châteauneuf** n'accueille aujourd'hui que des circulations fret mais présente une forte dimension périurbaine. Compte tenu du fort potentiel de déplacement ferroviaire sur cet axe, il est aujourd'hui prévu de proposer un service adapté avant 2020.

L'opportunité de prolongement dans un second temps de cette desserte vers Montargis fera l'objet d'un examen approfondi.

La ligne Orléans-Pithiviers est également située dans un secteur où un potentiel de déplacement existe et l'intérêt de la réouverture au trafic voyageurs de cette ligne sera examiné par des études avant 2015.

- Inscrire le territoire régional dans les grandes liaisons d'aménagement de l'Europe avec en particulier la priorité suivante :

Développer l'activité liée au fret grâce à notre position au croisement de flux de marchandises Nord-Sud (Autoroute ferroviaire EcoFret et Maillon Ouest Benelux-Espagne) et Ouest-Est (Nantes-Lyon), existants ou présentant un intéressant potentiel de croissance.



- Renforcer les liaisons avec les grands ports Maritimes de Rouen-Le Havre, Nantes-St Nazaire et La Rochelle pour en faire les portes de nos échanges internationaux.
- Rendre efficient les corridors Benelux-France-Espagne et Centre Europe Atlantique identifiés dans le projet Maillon Ouest, notamment par l'achèvement de l'électrification de l'axe Nantes-Tours-Lyon.
- Permettre le développement du fret ferroviaire sur l'axe Orléans-Chartres-Dreux-Rouen à réhabiliter
- Créer une plateforme de transbordement autoroute ferroviaire à proximité d'Orléans (Artenay).
- Utiliser les points de confluence entre corridors et axes structurants comme Tours et Vierzon pour l'implantation de plateformes intermodales.
- Relier la région Centre à la façade maritime et favoriser l'implantation de plateformes intermodales en cohérence avec le projet Maillon Ouest élaboré dans le cadre de la coopération interrégionale Grand Bassin Parisien.

Ce que nous ont dit les participants aux forums territoriaux :

« Il faudrait encourager le co-voiturage, notamment pour les trajets domicile-travail, via un site Internet ou avec un système sur le modèle du 112 ou des Plans de déplacement entreprise (PDE). Les transports en commun doivent impérativement être développés, notamment entre Orléans, Pithiviers et Malesherbes.

Du covoiturage pour les courses en zone rurale, des transports en commun électriques ou hybrides localement, l'auto-partage sans opérateur.

On pourrait installer des vélos électriques ou des voitures électriques en location en zones rurales pour faciliter les déplacements entre les villages et la ville centre, lorsque les distances restent relativement faibles, cela à condition d'adapter le réseau routier à la circulation cycliste.

Pour limiter les déplacements liés à l'étalement urbain, il faudrait que les terrains à bâtir soient moins chers en ville, a souligné un participant qui suggère l'instauration d'un système de taxation des terrains à bâtir indexé sur le prix du m².

L'offre ferroviaire nord-sud existe, il faut porter nos efforts sur les liaisons est-ouest.

Développer les systèmes de transport à la demande. Pour éviter les déplacements en zone rurale, il apparaît essentiel de préserver une offre de service dans les petites communes et de ne pas tout concentrer sur les pôles urbains.

Une vraie demande pour les transports en commun jugés quasi inexistantes sur certains territoires, notamment pour les lycéens, ce qui passe parfois par la remise en service de ligne ferroviaire.

Il y a souvent peu de gens dans les cars scolaires ou les transports de salariés en milieu rural : il est suggéré d'accepter des particuliers dans ces cars.

Plus de petits commerces locaux permettraient de limiter les déplacements vers les grandes surfaces. »

C – Des activités économiques sobres et peu émettrices

On distingue habituellement les activités industrielles et agricoles, en considérant que l'essentiel des émissions et consommations des autres secteurs économiques sont incluses dans l'usage des bâtiments et dans les déplacements.

L'industrie :

Le secteur de l'industrie représente 16% des émissions de GES et 18% de la consommation d'énergie de la région Centre.

L'industrie en région Centre consomme environ 1 millions de tep par an, soit 18% de la consommation d'énergie finale de la région. Cela entraîne l'émission d'environ 2 millions de teqCO₂ auxquelles s'ajoutent 1,2 millions de teqCO₂ d'émissions non-énergétiques. Si les industries agroalimentaires sont les plus énergivores, les branches Minéraux et matériaux de construction et Chimie – Pharmacie sont les principaux émetteurs de GES.

Le gaz naturel est l'énergie la plus utilisée avec 47% de la consommation totale d'énergie finale. En ajoutant la part des produits pétroliers, la part des combustibles fossiles atteint 63% de la consommation. L'électricité représente 35% de la consommation finale.

Les industries agroalimentaires sont la branche qui consomme le plus d'énergie finale (21%), en particulier du gaz naturel. Vient ensuite la Chimie-pharmacie (19%) qui consomme la plus grande part de l'électricité, puis les industries des minéraux et matériaux de construction qui consomment près de la moitié des produits pétroliers et la quasi-totalité des autres combustibles.

Les émissions énergétiques représentent 65% des émissions de GES de l'industrie. Il s'agit principalement de dioxyde de carbone (CO₂) émis lors de la combustion des énergies fossiles ou pour la production d'électricité ou de vapeur consommée par l'industrie. Le gaz naturel, principale source d'énergie consommée dans l'industrie contribue pour 37% aux émissions du secteur. En raison d'un facteur d'émission faible pour les usages industriels, les émissions dues à la consommation d'électricité ne représentent que 7% du total. Un quart des émissions de GES sont des émissions de CO₂ non-énergétiques, notamment lors de la fabrication de certains matériaux comme le ciment (décarbonatation). Le protoxyde d'azote (N₂O) et les différents gaz fluorés (HFC, CFC et SF₆) émis lors de différents procédés ou lors de l'utilisation de solvants, de fuites de fluides réfrigérants, etc.

Les industries des minéraux et matériaux de construction sont les principaux émetteurs industriels de GES de la région Centre, avec près d'un tiers des émissions. Il s'agit en effet de procédés particulièrement énergivores auxquels s'ajoutent d'importantes émissions non-énergétiques (décarbonatation lors de la fabrication du ciment par exemple). Vient ensuite la branche Chimie et pharmacie avec 16% des émissions. Pour ce type d'activités, les émissions non-énergétiques (principalement du protoxyde d'azote) représentent 40% des émissions. La 3^e branche industrielle la plus émettrice est l'agro-alimentaire.

Objectifs de réduction des consommations d'énergie et des émissions de GES

Pour aboutir à une réduction de **30% des émissions de GES dans le secteur de l'industrie**, des choix stratégiques doivent être faits et inscrits dans nos politiques publiques, choix précisés par des leviers d'actions techniques.

Leviers techniques

Réduire les consommations d'énergie, recourir aux énergies renouvelables et réduire les émissions non énergétiques sont les 3 principaux leviers pour réduire les émissions de GES de ce secteur. Ce faisant nous contribuerons à diminuer la vulnérabilité de nos entreprises face à la raréfaction des énergies fossiles et à l'augmentation de leurs prix.

Pour établir un scénario quantifié de réduction des émissions de GES, deux types d'hypothèses sont prises en compte :

- les hypothèses « du territoire » : hypothèse de croissance économique avec le prolongement des évolutions observées entre 1990 et 2005, soit une activité industrielle pratiquement stable.
- Les hypothèses de scénarisation : Pour l'industrie, il est très compliqué d'évaluer précisément des gains potentiels. En effet, il s'agit d'un secteur où les usages, les procédés et les équipements sont extrêmement divers et où les données disponibles sont très faibles, à la fois pour des raisons d'intelligence économique et pour l'intérêt relativement faible jusque là des différents acteurs concernés. On ne peut donc pas proposer de gisements précis par leviers comme pour les autres secteurs et on se limitera ici à une évaluation macroscopique sur la base d'études nationales

Il est nécessaire d'affiner ce scénario avec les différentes branches industrielles pour identifier des actions spécifiques à chaque d'entre elles. Pour sensibiliser les consommateurs, les entreprises pourraient également être encouragées à indiquer l'étiquette CO2 de leurs produits.

Les actions à mener :

1. encourager la réalisation de diagnostics thermiques et inciter à la rénovation de l'enveloppe et à l'intégration des énergies renouvelables, notamment via les contreparties environnementales demandées par la Région lors de l'apport d'une aide à l'entreprise.
2. Pour le recours aux énergies renouvelables, il faudra rechercher des outils financiers d'aide à l'investissement adapté à la taille des entreprises ; le fonds chaleur mis en place par l'ADEME en 2008 est bien adapté pour les grosses entreprises ayant d'importants besoins de chaleur, tandis que le fonds régional pour la croissance verte devrait offrir des solutions nouvelles et adaptées.
3. Soutenir la Recherche et Développement des entreprises orientées vers la diminution de leur consommation d'énergie et de leur production de gaz à effet de serre non énergétique
4. Développer l'utilisation des éco-matériaux dans la rénovation et la construction de bâtiments
5. encourager les zones industrielles et zones d'activités nouvelles à prévoir en amont une gestion mutualisée et efficace de l'énergie.

Les gisements d'économie d'énergie et de réductions des émissions de GES résident dans l'intensité énergétique et la substitution des énergies fossiles par des énergies fossiles moins émettrices et/ou des énergies renouvelables.

Ce que nous ont dit les participants aux forums territoriaux :

« Il faudrait développer la construction bois et limiter les constructions en béton pour réduire l'usage du béton pour le logement et ainsi limiter les émissions des cimenteries ;

il faudrait développer les plans de déplacement entreprises ;

Pourquoi ne pas encourager les 2 principales cimenteries de la région à tester des procédés de captage de CO2 qui existent même s'ils sont encore expérimentaux ».

Dans le SRADDT, nous proposons :

- Une économie industrielle innovante et fédérée qui attire des compétences avec l'orientation stratégique suivante :



Nous prolongeons le pari historique de la région Centre d'être une région industrielle, en s'appuyant sur des démarches qui fédèrent les réseaux d'entreprises et les associent aux établissements d'enseignement supérieur et de recherche pour déployer des innovations scientifiques et techniques, mais aussi des innovations de services et d'organisation. La nouvelle industrie s'appuie sur l'innovation en réseau, bénéficie d'une ingénierie financière diversifiée pour accompagner la croissance des PME, et propose des produits et des services économes en énergie et en matériaux. Les mutations technologiques et économiques doivent être accompagnées, afin que les hommes et les femmes de notre région puissent se former et adapter leurs compétences aux opportunités de création de nouveaux emplois.

L'agriculture :

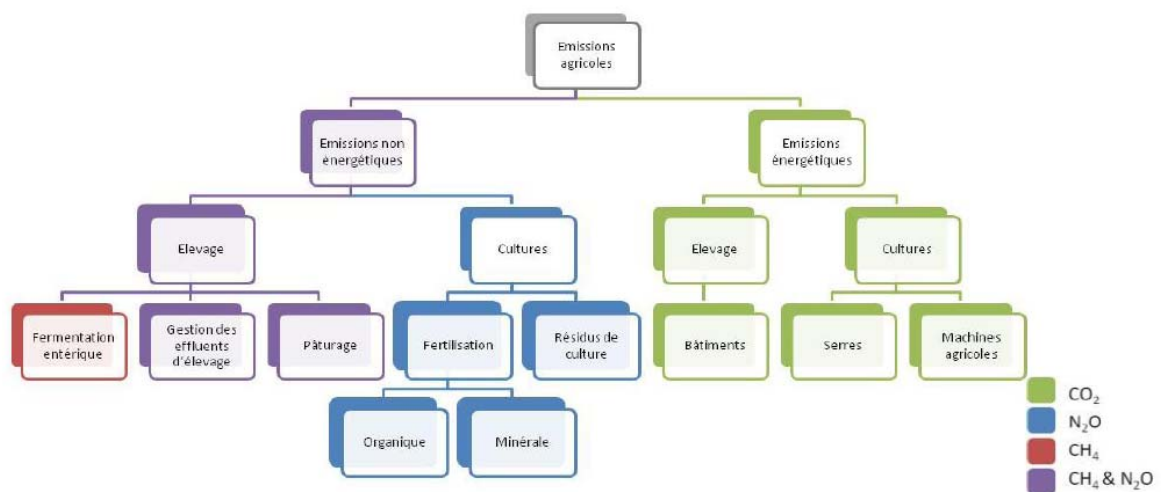
L'agriculture est particulièrement impactée par le réchauffement climatique et par la raréfaction des ressources en eau. Les enjeux principaux du Plan Climat Energie sont d'une part d'anticiper l'adaptation des cultures et des modes culturaux au choc des évolutions climatiques, et d'autre part de saisir les opportunités induites par une prise en compte, par la société toute entière, du bilan carbone des produits.

Le secteur de l'agriculture représente 24% des émissions de GES de la région Centre.

Les émissions du secteur agricole s'élèvent en 2005 à 4 750 milliers de teqCO₂, soit 24 % des émissions totales de la région (hors absorptions). Les cultures représentent 63% des émissions avec plus d'un tiers lié à la fertilisation minérale. 37 % des émissions du secteur sont liées aux animaux, le poste principal d'émissions étant la fermentation entérique qui représente un quart des émissions du secteur. Quant aux consommations d'énergie, elles s'élèvent à 2 100 GWh, soit 3% de l'énergie totale consommée dans la région. Les prairies participent à l'absorption de 640 kteqCO₂ soit 14% des émissions agricoles totales.

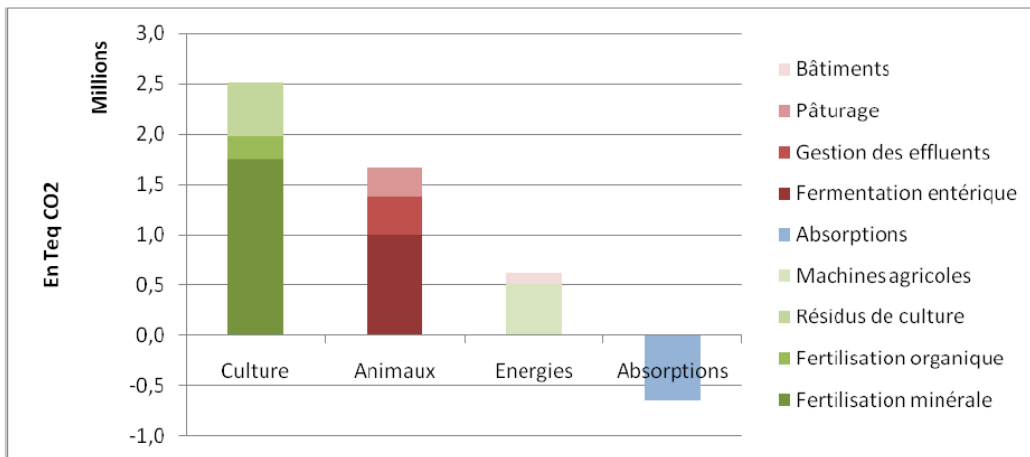
Le secteur agricole présente la particularité suivante : le principale gaz à effet de serre n'est pas le CO₂ mais le protoxyde d'azote (N₂O).

Figure 2 : Schéma des postes d'émission modélisés



Les émissions liées à la fabrication, au transport des intrants, tout comme celles liées aux sortants, sont intégrées respectivement à l'industrie, au transport et aux déchets. Cependant lors de la construction des leviers d'action, il sera indispensable d'intégrer l'ensemble des éléments de la filière afin de ne pas créer des phénomènes de « vases communicants » à savoir un report des émissions vers le transport des denrées alimentaires par exemple ou sur d'autres territoires

Les cultures sont les principales sources d'émissions du secteur (63% des émissions hors absorptions liées aux prairies). Les principaux postes d'émissions sont la fertilisation qui représente 41% des émissions agricoles et les résidus de culture 11%. Pour les animaux, ce sont les émissions liées à la fermentation entérique qui prédominent : 21%. Les émissions liées aux consommations d'énergie (13%) sont principalement dues aux machines agricoles des cultures : tracteurs et autres engins motorisés (11%).



En 2005, l'agriculture a consommé 2 100 GWh d'énergie dans la région, soit 3% de l'énergie totale consommée dans la région.

La réduction de consommation de fioul dans les bâtiments est une réelle préoccupation des éleveurs de bovins en même temps que l'organisation du temps de travail.

L'augmentation du prix de l'énergie va impacter plus fortement les ateliers bovins et cultures. Ce constat peut être expliqué par le mix énergétique utilisé actuellement dans ces ateliers qui est très orienté vers fioul qui subit une augmentation de près de 46% par rapport à 2010. **Des solutions pourront être trouvées en réduisant la demande énergétique ou en utilisant des énergies renouvelables.**

Objectifs de réduction des consommations d'énergie et des émissions de GES

Pour aboutir à une réduction de **20% des émissions de GES dans le secteur de l'agriculture**, des choix stratégiques doivent être faits et inscrits dans nos politiques publiques, choix précisés par des leviers d'actions techniques.

Leviers techniques

Pour établir un scénario quantifié de réduction des émissions de GES, deux types d'hypothèses sont prises en compte :

- les hypothèses « du territoire » : production agricole, activité d'élevage ; superficies et effectifs du cheptel sont considérés comme constants.
- les hypothèses de scénarisation :
 - pratiques culturales et apports azotés
 - consommations énergétiques

Les 5 principaux leviers d'action pour réduire les émissions de GES et les consommations d'énergie sont :

- la maîtrise des consommations d'énergie dans les exploitations :
 - par la réduction des consommations énergétiques dans les bâtiments d'élevage et les serres : Il faut des bâtiments et des systèmes énergétiques et un recours aux énergies renouvelables. En s'appuyant sur des publications de l'ADEME et de Solagro, un gisement de 19 211 teqCO₂, soit 114 GWh, a été identifié, soit 0,8% des émissions agricoles.
 - par la réduction des consommations d'énergie des machines agricoles qui consomment 90% de l'énergie utilisée par le secteur. La simplification des pratiques, la conduite économique ainsi que les réglages des tracteurs sont des leviers d'action importants pour réduire les consommations énergétiques des machines agricoles. On estime qu'environ 480 GWh peuvent être économisés d'ici 2020 soit 2,7% des émissions agricoles.

- la modification des pratiques :
 - par la fertilisation raisonnée qui concoure également à l'objectif de restauration du bon état écologique des cours d'eau. En effet, la fertilisation azotée est responsable de 36% des émissions du secteur. Cela passe par la réduction des apports d'azote et la meilleure gestion des reliquats en privilégiant la diversification de l'assolement (cultures légumineuses....) et l'implantation de cultures intermédiaires.
 - Le stockage de carbone : Il est souhaitable de susciter le captage de carbone, notamment à travers les haies, la plantation d'arbres en bordure des champs, les prairies permanentes à coupler avec une évolution des modes d'élevage. On estime un gisement de 55 kteqCO2 soit 1,1% des émissions.
 - Le développement de l'agriculture biologique
- la production d'énergies renouvelables : la méthanisation des effluents d'élevage (pour cela il faut d'avoir prévoir le captage du CH₄), la valorisation des résidus agricoles comme la paille ou les sarments de vigne permettent de substituer des énergies fossiles par des énergies renouvelables. On estime que le développement de ces sources d'énergie permettrait d'éviter l'émission d'en moyenne 100 kteqCO2, soit environ 2% des émissions du secteur.
- L'optimisation de la chaîne de valeur du secteur, qui passe notamment par une transformation et une valorisation des productions en circuits courts ou de proximité.
- Le développement des écomatériaux pour la construction, en particulier le bois produit localement.

Dans le SRADDT, nous proposons :

- Une production agricole respectueuse de la nature et créatrice de valeur ajoutée avec en particulier les priorités suivantes :

Devenir une des cinq premières régions en Agriculture Biologique et doubler la surface en céréales bio



Aujourd'hui la Surface Agricole Utile de la région consacrée à l'Agriculture Biologique est d'un peu plus de 21 000 ha ce qui la situe au 12^{ème} rang alors que la région occupe le 2^{ème} rang en termes de surface agricole utile. La diversité des productions régionales mais également la structure des entreprises de transformations actuelle en capacité de collecte des grains, organisations de producteurs dans les fruits et légumes, complémentarité des outils d'abattage des animaux sont des atouts pour une montée en puissance de la production en Agriculture Biologique et la transformation. Le secteur des grandes cultures doit pouvoir contribuer très largement à cet objectif parce que, amplifier la production en agriculture biologique des céréales et des grandes cultures c'est en partie répondre aux problématiques relatives à la qualité de l'eau. Or c'est bien dans les secteurs de grandes cultures que la situation est la plus préoccupante. Avec seulement 7600 ha de céréales bio, la région Centre est loin derrière les Pays de Loire (plus de 14 000 ha). Aussi à l'horizon 2020, cet objectif de 14 000 ha est possible compte tenu de la demande dans le domaine alimentaire (pain, boulangerie,...) comme dans celui de l'alimentation animale (filiale porc bio,...). Ce soutien très volontaire aux productions BIO, qui doit notamment permettre de répondre à la demande locale, doit aussi être complété par de la formation, à la fois initiale (il est indispensable que l'agriculture biologique soit introduite dans tous les cursus, des lycées agricoles aux CFA) et continue.

Etre une région autonome en protéagineux pour l'alimentation des animaux et pour la valorisation de l'azote atmosphérique.

La région importe massivement le soja nécessaire à l'alimentation des animaux et particulièrement des porcs et des volailles. Dans le même temps les cultivateurs doivent diversifier leur assolement pour favoriser la biodiversité mais aussi pour diminuer le recours aux engrais de synthèse. L'abandon du recours au soja importé

passer par des solutions diverses d'une part parce que seul le soja apportait l'ensemble des composants intéressants et donc que son remplacement nécessitera un mélange plus complexe, d'autre part parce que les besoins des différentes espèces sont différents. Ainsi mettre en place un plan de substitution, c'est favoriser une diversité de cultures sur le territoire. Devenir autonome en protéagineux, c'est passer de 20 800 ha à 80 000 ha la surface consacrée à ces espèces et c'est économiser 20% d'apport d'azote sur la culture suivante.

Pour diminuer significativement les émissions de GES liées au protoxyde d'azote, il faut réduire les apports azotés par fertilisants minéraux d'ici à 2020 ; pour cela il est nécessaire d'encourager de nouvelles pratiques agricoles (techniques sans labour à développer de +0,75% par an) et de veiller à ce que ces pratiques soient présentées dans le programme de formation initiale et continue. Par ailleurs, il faut aussi faire évoluer les modes d'élevage en augmentant le taux de prairies permanentes.

Tendre vers une meilleure transformation du bois en région :

La transformation ne représente que 54 % de l'abattage du bois de la région, alors que dans le même temps les besoins dans le domaine de construction se développent et favorisent l'importation de produits transformés sur le territoire. Transformer au minimum 70% du bois localement est un objectif qui devrait permettre de mieux approvisionner la seconde transformation.

Un encouragement à la maîtrise et à la production d'énergies renouvelables

L'utilisation importante d'énergie fossile dans l'agriculture devient aujourd'hui problématique pour la compétitivité de certaines filières. En parallèle, la valorisation de déchets agricoles ou forestiers peut s'avérer tout à fait pertinent à l'échelle des territoires. C'est pourquoi il convient :

- de renforcer les programmes de sensibilisation et d'appui à la maîtrise de l'énergie dans les serres et dans les bâtiments d'élevage notamment
- de faciliter l'émergence des projets de production d'énergie renouvelable tel la méthanisation en produisant un atlas de la ressource et en soutenant les phases d'étude
- de favoriser et de fiabiliser la production de bois énergie à partir de l'utilisation des connexes de scieries, de coupes de taillis, de tailles de haies bocagères, de taillis à courtes rotation à travers des aides à l'investissement, à la mise en place et à l'évaluation de chartes qualité.

Ce que nous ont dit les participants aux forums territoriaux :

« Engager une réflexion sur la mutualisation du matériel agricole.

Pour limiter l'utilisation d'engrais, il est possible d'envisager de nouveaux modèles, en favorisant un assolement diversifié avec par exemple l'introduction de légumineuses.

L'importance du consommer local et donc des circuits courts : il s'agirait donc d'encourager les ceintures de petits producteurs autour des agglomérations. Pour les produits biologiques, il faudrait favoriser la création de filières de distribution, en mutualisant les moyens (transport, commercialisation, etc.) de façon à faire baisser le prix des produits.

On peut aussi imaginer un autre chemin "entre le bio et l'agriculture conventionnelle", à condition d'accepter une baisse de la production, et sans pour autant abandonner la culture céréalière. Le critère n'est plus seulement la quantité, mais aussi la qualité.

Il faudrait aussi réhabiliter certaines solidarités : on le sent aujourd'hui dans les zones de grande culture, les grandes coopératives sont plus intéressées par les grands marchés que par les synergies entre agriculteurs.

Faire évoluer la formation des jeunes agriculteurs pour les inciter à s'adapter à des productions moins génératrices de gaz à effet de serre. »

D – Informer, éduquer et investir dans la formation, la recherche et l'innovation

Nous savons bien que le nouveau modèle de société que nous avons décrit dans notre vision prospective (chapitre III), exige un rapport nouveau de l'homme avec la planète, la perception beaucoup plus claire de la fragilité de la nature et de la finitude des ressources naturelles.

Les citoyens doivent d'abord être informés, notamment sur les impacts de leurs pratiques quotidiennes. Les bilans carbone, ou les étiquettes (A-B-C-D...) ont déjà permis des prises de conscience. Au-delà, il semble important de faire le nécessaire pour que les audits énergétiques, le recours aux conseillers des Espaces Info Energie soient facilités. Mais le plus important, c'est bien d'éduquer, au plus jeune âge mais aussi tout au long de la vie, aux enjeux du développement durable, et aux attitudes et pratiques éco-responsables.

Il s'agit à la fois de faire évoluer les mentalités, de modifier notre appréhension de la réalité, de modifier nos pratiques, d'approfondir la connaissance, de saisir des opportunités d'activités nouvelles et de faire preuve de créativité et d'innovation.

C'est pourquoi, dans le SRADDT, nous proposons :

- Une région apprenante qui donne à chacun les moyens de se former tout au long de sa vie, avec en particulier la priorité suivante :

Innover dans la formation, pour améliorer l'accès à l'offre sur les territoires tout en répondant aux besoins des filières socio-économiques, et pour sécuriser les 50 000 emplois dans ce secteur d'activité divers. Il s'agit d'impulser une meilleure rencontre entre offre de formation et besoins actuels et à venir de formation. Un accès plus large et plus régulier des habitants à la formation sera favorisé par la capacité du secteur de la formation à se moderniser, à innover en capitalisant sur les expériences menées ici ou ailleurs, à partager ces évolutions et à se concerter sur les bassins de vie. Il s'agit d'innover à tous les points de vue pour rapprocher l'offre de formation des habitants et des territoires. C'est aussi un moyen de sécuriser les parcours des professionnels de ce secteur, qui sont trop souvent positionnés sur des emplois précaires alors que leurs savoirs sont une véritable ressource pour tous les habitants. L'innovation se joue donc à plusieurs niveaux complémentaires, elle doit être encouragée comme énergie créative, mobilisatrice et porteuse d'avenir.

Dans le chapitre consacré aux bâtiments, nous avons d'ores et déjà mis en valeur les orientations du SRADDT ayant trait à la formation des artisans pour la mise en œuvre de solutions adaptées aux économies d'énergies.

- Une économie industrielle innovante et fédérée qui attire les compétences, avec en particulier les priorités suivantes :

Soutenir les démarches d'innovation des entreprises organisées en réseaux, fédérées à travers les pôles de compétitivité et les grappes d'entreprises pour réindustrialiser nos territoires

Les réseaux d'entreprises forment un tissu essentiel pour la création de valeur et d'emplois sur le territoire régional. Ils mobilisent de fortes capacités créatives, utilisent les technologies et les modes de faire du secteur numérique, portent l'excellence régionale dans des démarches fédérées.

Les 4 pôles de compétitivité : L'ensemble des acteurs régionaux soutient les pôles de compétitivités dont le siège est en région Centre, et incite les entreprises à s'inscrire dans ces démarches fédératrices, porteuses d'innovation, et qui doivent avoir un impact positif sur l'emploi local :

- Cosmetic Valley, sciences de la beauté et du bien-être.
- Sciences et Systèmes de l'énergie électrique (S2E2)
- Elastopole
- DREAM, Eaux et Milieux



La Région invitera également les entreprises intéressées à participer aux pôles de compétitivité couvrant partiellement son territoire (Viaméca Céramique) et encouragera des coopérations avec des pôles limitrophes porteurs d'innovation pour nos entreprises (EMC2, Végépolys).

Bien que la région Centre soit la sixième région industrielle française, son potentiel est encore aujourd'hui concentré autour d'un trop petit nombre de pôles de rayonnement international. La politique industrielle régionale doit y remédier en impulsant et en accompagnant une stratégie offensive. Les structurations en réseau peuvent se réaliser autour des notions de filières, mais peuvent aussi émerger dans d'autres dimensions plus transversales, par exemple en fédérant des entreprises complémentaires du domaine de la sous-traitance et des savoir-faire spécifiques.

10 « grappes d'entreprises » : Outre les pôles de compétitivité, les acteurs régionaux encouragent le développement des « grappes d'entreprises », structures de coopérations entre les acteurs locaux autour de projets structurants à l'échelle régionale voire interrégionale lorsque des alliances stratégiques sont créées comme c'est le cas pour PharmaValley qui réunit trois entités dont une se situant en Haute-Normandie. Les actions de ces clusters sont principalement orientées vers la performance des entreprises (appareil productif, développement commercial), les ressources humaines, l'innovation et le développement durable.

10 programmes de coopération par filière ont ainsi été mis en œuvre et associent les potentiels de recherche publics et privés tels :

- l'industrie pharmaceutique « Pharma Valley » ;
- les équipements automobiles « Pôle automobile » ;
- le pôle de sous-traitance aéronautique « Aérocentre » ;
- l'aménagement de magasins « Shop expert Valley » ;
- l'innovation dans et par les services « Nekoé » ;
- la valorisation des productions agricoles « agrodynamic »
- la sous-traitance et la mécanique de précision « Pôle industriel Cœur de France » (PICF) ;
- les agro-produits (valorisation des ressources agricoles dans l'industrie) « VALBIOM Centre » ;
- l'agro-alimentaire « Association régionale des industries alimentaires du Centre » (ARIAC) ;
- Technologies et systèmes liés aux problématiques du handicap et de la gérontologie

Plus largement des démarches d'accompagnement à l'innovation seront conduites par le Réseau Centre Innovation animé par l'ARITT et dans le cadre d'opérations associant tous les acteurs départementaux de l'innovation. Enfin les entreprises innovantes seront plus particulièrement encouragées à se tourner vers l'exportation avec le soutien de Centréco et des réseaux consulaires.

Des emplois qualifiés, des évolutions de compétences anticipées : les pôles et les grappes d'entreprises acquièrent une lisibilité à l'échelle nationale qui renforce leur attractivité, en particulier pour attirer des compétences rares. La capacité d'anticipation qui résulte de ce travail en réseau, à travers une veille et la contribution aux travaux d'innovation, doit aussi permettre une gestion prévisionnelle des emplois et des compétences, afin de proposer des formations, d'adapter le travail aux évolutions technologiques.

Plus globalement, face aux évolutions toujours plus rapides des processus et des technologies mises en œuvre par l'industrie, il est indispensable que les mutations soient préparées, et que les personnels des entreprises puissent se former à des changements et des évolutions de leurs métiers.

Soutenir les projets de recherche et d'innovation qui sont susceptibles d'avoir des retombées reconnues et quantifiées sur le territoire régional

Soutenir la recherche : à partir des points forts de la recherche et des compétences économiques régionales, il est proposé de privilégier les recherches autour de quatre orientations majeures, identifiées dans la Stratégie régionale de la recherche et répondant aux besoins futurs des habitants de notre région :

- L'habitat de demain,
- Les déplacements et la gestion des flux des personnes et des biens,



Les recherches liées aux deux premières orientations intégreront de manière transversale les questions liées à l'efficacité énergétique.

Conforter le pôle d'efficacité énergétique et affirmer une ambition nationale et européenne dans le domaine des énergies.

Ce que nous ont dit les participants aux forums territoriaux :

« Face à la difficulté de changer les comportements individuels, la collectivité doit donner aux habitants des possibilités concrètes d'agir : il y a en effet une forte attente des citoyens. »

Importance de l'éducation civique pour l'apprentissage des gestes écocitoyens du quotidien. »

E – Exploiter notre potentiel d'énergies renouvelables

La loi Grenelle prévoit aussi qu'en 2020 notre mix énergétique comprenne 20% d'énergies renouvelables. Dans ce cadre, il est prévu que chaque territoire contribue à cet objectif, en cohérence avec le Schéma Régional Air, Climat, Energie actuellement en cours de co-élaboration par les services de l'Etat et de la Région.

Comme cela est indiqué dans le diagnostic introductif du SRADDT, nous avons la situation suivante:

	Installées au 1/01/2009
Eolien	400 MW environ
Photovoltaïque	10,4 MW
Chaufferie bois collective	202 000 kW
Bois individuel* (1)	323 000 logements équipés
PAC Géothermiques* (2)	2 800 logements équipés
Solaire thermique*	2 000 logements équipés

Un ensemble de démarches a été mené dans le cadre du Pôle d'Efficacité Energétique ces dernières années pour favoriser le recours à ces énergies renouvelables en région Centre, notamment :

- l'atlas du potentiel éolien
- l'atlas du potentiel géothermique
- l'atlas du potentiel de biomasse

Ces travaux vont être complétés, dans le cadre du SRCAE, par des études de potentiel sur le bois et sur le solaire (thermique et photovoltaïque)..

S'agissant de la filière géothermique, une concertation avec les professionnels du secteur a permis de repérer les freins à son utilisation, aboutissant à la création d'une marque de qualité pour les forages (GEOQUAL), et à une cartographie réglementaire permettant de déterminer rapidement le droit du sol et du sous-sol applicable selon les lieux.

Le Schéma régional éolien, en cours d'élaboration, devrait être disponible avant la fin de l'année 2011.

Dans le SRADDT, nous proposons :

- Une économie industrielle innovante et fédérée qui attire les compétences avec en particulier la priorité suivante :



Un Fonds d'investissement pour le développement de l'économie verte : La région Centre bénéficie d'un fort potentiel dans le secteur des énergies renouvelables. Elle affiche également l'ambition de devenir le pôle d'excellence européen en matière d'efficacité énergétique et un engagement de réduire de 40% les émissions de gaz à effet de serre de son territoire.

La traduction concrète de cette ambition passe impérativement par l'intervention d'un fonds d'investissement pour le développement de l'économie verte.

Cet outil d'ingénierie financière, alimenté par des crédits régionaux comme privés, a pour objectif de faciliter et d'encourager l'investissement des collectivités et des entreprises dans les projets d'économie verte. Ce fonds d'investissement en faveur de l'économie verte doit permettre de rechercher un effet levier en mobilisant le financement de partenaires permettant alors le soutien et l'aboutissement des projets

Il sera constitué d'un panel d'outils d'intervention adaptés aux besoins des acteurs économiques et à leurs projets :

- un fonds commun de placement, pour les PME de croissance ;
- un fonds de garantie pour faciliter l'accès à l'emprunt bancaire des entreprises ;
- une participation dans des SEM pour intervenir sur le patrimoine public, et encourager les projets immobiliers particulièrement sobres en énergie et respectueux de l'environnement ;
- un appel aux fonds de la Banque Européenne d'Investissement.

Par ailleurs, nous avons mis en exergue, dans le chapitre consacré à l'agriculture, l'orientation régionale pour favoriser la méthanisation et la production de bois énergie.

3 – Un Plan Climat Energie évolutif et mobilisateur

Le Plan Climat Energie de la Région Centre comprend deux parties distinctes. La première vient d'être donnée dans les pages précédentes et est intégrée dans le Schéma Régional d'Aménagement et de Développement Durable du Territoire dont elle est partie prenante. Elle décrit les orientations majeures que la Région propose à l'ensemble des habitants et responsables régionaux pour contribuer concrètement, et à l'échelle régionale, aux objectifs de réduction des émissions de gaz à effet de serre et de consommation d'énergies. C'est bien dans le cœur du SRADDT que ces hypothèses de réduction seront proposées, discutées, mises en œuvre dans la plus grande concertation pour nourrir les politiques des collectivités compétentes notamment au travers de l'élaboration de leurs Schémas de Cohérence Territoriale (SCOT). Elles s'approfondiront et se préciseront, de même que l'ensemble des propositions du SRADDT afin de coller au plus près aux évolutions réelles qui seront suivies, en particulier à travers l'observatoire régional des énergies et des émissions de GES.

Par ailleurs, la Collectivité régionale, en tant que collectif de vie employant des personnels, mobilisant des élus régionaux et des partenaires pour la conduite de ses politiques propres, construisant et assurant la maintenance de locaux, en particulier les lycées, doit prendre des décisions qui la concernent centralement. La deuxième partie du Plan Climat Energie régional concerne l'institution régionale qui a ainsi élaboré son propre « bilan carbone », et va se proposer un ensemble d'actions, indépendamment mais en cohérence avec les orientations du SRADDT.